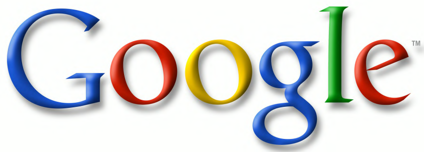

Google


a39015 01802763 4b


Virtutem coronat Honos
Prius mori quam fidem fallere

HISTOIRE
DE FRANCE.

T. XIII.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'A

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME TREIZIÈME.

TROISIÈME RACE. Suite des Bourbons.

Louis XV.

1715—1774.

A PARIS,

Chez { MAME FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE DU POT-DE-FER, N° 14;
GARNERY, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, N° 6.

1813.

TABLE

DES

SOMMAIRES DU TOME XIII.

Suite des Bourbons.

ANNÉES. Pages.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

FIN DES BOURBONS.

LOUIS XV,

Agé de cinq ans et demi.

1715. Louis XV, 68e. roi de France. Séance du parlement.

Le lendemain de la mort de *Louis XIV*, le duc d'*Orléans* se rendit à dix heures du matin au parlement, accompagné des princes et des pairs, et d'un cortége d'officiers, qu'on eût cru rassemblé pour emporter les suffrages par la crainte, s'ils n'avoient pas été gagnés par l'insinuation ; il paroît que la nuit fut employée à des négociations et à prodiguer des promesses, dont les grands dans le besoin ne sont jamais avares. Sitôt que l'assemblée fut formée, le duc prit la parole, et après avoir payé un léger éloge à la mémoire du dernier monarque, et parlé de sa propre fidélité pour le jeune roi que Dieu avoit

1715. réservé à la France : « Ces sentimens, « ajouta-t-il, connus de feu roi, m'ont « attiré sans doute les discours pleins « de bonté qu'il m'a tenus dans les « derniers instans de sa vie, et dont je « crois devoir vous rendre compte. *Mon « neveu*, me dit-il, *j'ai fait un tes- « tament où je vous ai conservé tous « les droits que vous donne votre « naissance : je vous recommande le « dauphin, servez-le aussi fidèlement « que vous m'avez servi ; s'il vient « à manquer, la couronne vous ap- « partient. J'ai fait les dispositions « que j'ai cru les plus sages ; mais « comme on ne saurait tout prévoir, « s'il y a quelque chose qui ne soit « pas bien, on le changera.* Ce sont « ses propres termes. Je suis persuadé « que suivant les lois du royaume, la « régence m'appartient ; mais je ne « serai satisfait qu'autant que vos suf- « frages se réuniront en ma faveur. « Je vous demande de ne point con- « fondre mes différens titres, et de « délibérer également, et sur le droit « que ma naissance m'a donné, et sur « celui que le testament pourra y ajou- « ter. Je suis persuadé même que vous « jugerez à propos de commencer par « délibérer sur le premier ; mais à

« quelque titre que j'aie droit à la 1715
« régence, j'ose vous assurer, mes-
« sieurs, que je la mériterai par mon
« zèle pour le service du roi, et par
« mon amour pour le bien public,
« sur-tout étant aidé par vos conseils
« et par vos *sages remontrances*; je
« vous les demande par avance, en
« protestant devant cette auguste as-
« semblée que je n'aurai jamais d'autre
« dessein que de soulager les peuples,
« de rétablir le bon ordre dans les fi-
« nances, de retrancher les dépenses
« superflues, d'entretenir la paix au-
« dedans et au-dehors du royaume,
« de rétablir sur-tout l'union et la tran-
« quillité de l'église, et de travailler
« enfin avec toute l'application qui me
« sera possible, à tout ce qui peut
« rendre un état heureux et florissant ».

Le parquet étoit tout dévoué au prince. Il étoit composé des trois avocats généraux, *Guillaume de Lamoignon*, *Pierre Gilbert de Voisins*, *Henri-François d'Aguesseau*, chancelier en 1717, et du procureur-général *Guillaume-François Joly de Fleury*. Les conclusions de celui-ci furent conformes au desir du prince, et le parlement les adopta. On ouvrit donc le testament et on fut très-étonné de voir que le

Le duc d'Orléans déclaré régent.

Berwick, t. 2, p. 238
Mém. rég. p. 13.

1715. duc qui s'étoit cru si sûr des bonnes intentions du monarque, n'étoit nommé que chef du conseil de régence qui devoit administrer le royaume pendant la minorité du roi. « A chaque article « le premier président de *Mesmes*, « très-attaché au duc du *Maine*, s'é« crioit, *écoutez, messieurs*; *obser« vez, c'est là notre loi*. Mais on « n'en jugea pas ainsi. » Outre les séductions particulières employées à l'égard du parlement, il avoit été gagné, et par l'adresse avec laquelle le duc avoit flatté son oreille, en insinuant le retour au droit de remontrances, dont la Cour étoit privée depuis plus de quarante ans, et par la secrette satisfaction d'annuler les volontés d'un monarque absolu, et enfin par le motif politique de saisir et de s'assurer le droit de dispenser pour ainsi dire le pouvoir. Aussi le duc fut-il déclaré régent tout d'une voix. Dans le transport de sa joie d'un succès si prompt et si entier, il laissa échapper des promesses qui alloient certainement au-delà de ce qu'il vouloit tenir. Un homme habile dévoué à ses intérêts, qui observoit froidement dans la foule ce qui se passoit, lui fit parvenir un billet, où étoient ces mots : *Vous êtes perdu*,

si vous ne rompez la séance ; il le crut, et en fit ajourner la continuation à l'après-midi. 1715.

On acheva dans cette soirée d'infirmer le reste des dispositions de *Louis XIV*. *Louis-Henri de Bourbon*, par exemple, arrière-petit-fils du *Grand Condé*, et connu sous le nom de *M. le Duc*, qui, âgé de vingt-trois ans, ne devoit entrer au conseil de régence, suivant le testament, que lorsqu'il auroit atteint sa vingt-quatrième année, non-seulement y fut appelé dès ce moment, mais en fut même déclaré le chef. Les membres en avoient été désignés par le dernier roi, et devoient se compléter par eux-mêmes. Le régent demanda au parlement et en obtint la faculté de les nommer lui-même, comme étant les agens de sa propre administration. Enfin le duc du *Maine*, ce fils chéri du vieux monarque, pour lequel on lui avoit fait prendre tant de précautions, et à qui étoient confiés, indépendamment de l'éducation du roi, la garde de sa personne, et le commandement de toutes les troupes de sa maison, fut privé de cet utile privilége, et réduit à la nue surintendance de l'éducation, qu'on n'osa pas lui enlever.

Parvenu si heureusement à surmonter

1715. Conseils. Villars, t. 2, p. 358.

cette première difficulté, le régent se montra généreux, et appela au conseil de régence la plupart de ceux dont *Louis* avoit fait choix. Il fut composé du duc de *Bourbon*, chef du conseil, du duc du *Maine* et du comte de *Toulouse*, son frère, du chancelier *Voisin*, des maréchaux de *Villars*, de *Villeroi*, d'*Huxelles*, d'*Harcourt*, de *Bezons*, du duc de *S.-Simon*, et des marquis de *Torcy* et d'*Effiat*. Les ministres en furent exclus. Les ministères même furent suprimés, et le régent, suivant une idée qui eut de la faveur, parce qu'elle avoit été celle du duc de *Bourgogne*, y substitua des conseils au nombre de six; savoir : celui de la guerre, présidé par le maréchal de *Villars*; des finances, par le maréchal de *Villeroi*, gouverneur du roi, et par le duc de *Noailles*, qui faisoit le travail; de la marine, par le comte de *Toulouse* et le maréchal d'*Estrées*; des affaires étrangères, par le maréchal d'*Huxelles*; de l'intérieur, par le duc d'*Antin*, fils légitime de la marquise de *Montespan*; celui de conscience enfin sous la présidence du cardinal de *Noailles*, pour toutes les affaires de religion, et sur-tout pour la nomination aux bénéfices. Le 12 septembre le régent amena le jeune

roi tenir au parlement son lit de justice, où tout ce qui avoit été réglé jusqu'alors fut enregistré et publié. 1715.

Ce n'est pas que tout le monde approuvât des changemens si prompts et si multipliés. Le maréchal de *Villars*, quoique nommé président du conseil de la guerre, remontra « que dans les « premiers momens d'une nouvelle « administration, il y avoit peut-être « du danger à renverser l'ordre ancien- « nement établi; que s'il y avoit des « changemens à faire, il convenoit de « ne les faire qu'à mesure, de se borner « à ôter ce qui étoit reconnu certaine- « ment mauvais, et d'y substituer petit « à petit ce qui seroit estimé meilleur, « sans tout bouleverser à la fois. »

Mais il importoit au régent de donner d'abord de son gouvernement une idée qui flattât les peuples, et il y réussit, tant par la création de ces conseils où il fit entrer des personnes de plusieurs ordres de l'état, et la plupart honorés de l'estime publique, que par d'autres changemens, établissemens ou projets qui obtinrent le suffrage de la nation. *Mém. Rég.* t. 1, p. 12 et 17.

Il rendit au parlement le droit de remontrances, pourvut au paiement

4

1715. des troupes, qu'il rendit exact et régulier, assura celui des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, et fixa le prix jusqu'alors vacillant des espèces d'or et d'argent. Il se montra disposé à attaquer les traitans, chose qui réjouit toujours le peuple, et promit de faire servir leurs dépouilles à acquitter et enrichir l'état. Dans le pouvoir attribué aux intendans, autre objet de jalousie, il fit des changemens desirés, et ordonna des visites dans les prisons royales, pour écouter les plaintes de ceux qui étoient détenus. Beaucoup d'entre eux furent élargis. Des évêques, des prêtres et jusqu'à des laïcs exilés pour les affaires de l'église, revinrent en triomphe dans leurs maisons, et eurent le plaisir de voir éloignés et bannis à leur tour le Père *Tellier*, et les plus hautains de ses confrères. Enfin le régent fit circuler dans le public une lettre par laquelle il demandoit des instructions sur les moyens à prendre, tant pour la diminution des impôts, que pour rendre la levée moins onéreuse aux contribuables. Il y eut aussi une réforme dans les dépenses de la Cour, et le duc d'*Orléans* combla de joie les Parisiens, en promettant de ra-

mener au plutôt dans la capitale, le jeune monarque qui étoit élevé à Vincennes. 1715.

Depuis long-temps le régent étoit lié par les plaisirs avec les lords *Stairs* et *Stanhope*. Ces deux hommes, dont l'un étoit déjà ambassadeur en France, mirent à profit, pour l'intérêt de leur nation, le crédit que la conformité de goûts et de penchans leur donnoit auprès du prince. Ils commencèrent par lui offrir les forces de l'Angleterre, si l'Espagne, comme il y avoit lieu de le craindre, songeoit à l'inquiéter dans sa régence. En reconnoissance, il leur sacrifia le chevalier de *S.-Georges*, que *Louis XIV*, généreux même dans ses revers, ne voulut jamais abandonner. Long-temps le jeune prince s'étoit flatté de recouvrer l'héritage de ses pères par la seule bienveillance que lui gardoit la reine *Anne*, sa sœur. Mais la mort prématurée de cette princesse, qui arriva le 12 août 1714, et avant qu'elle eût commencé à saper les lois parlementaires qui appeloient la maison d'Hanovre à lui succéder, ruina les espérances du prétendant, et ne lui laissa ouverte que la voie de la force. Sous la protection du vieux monarque,

Villars, t. 2, p. 372. *Dangeau*, 19 novembre 1715.

1715. *Stuart* avoit préparé une invasion, qui auroit pu réussir si elle avoit été secondée. Mais le régent ne se crut pas obligé de tenir les engagemens de son oncle, et le projet, d'ailleurs assez mal concerté, échoua faute de secours. Les insulaires, non contens de voir l'entreprise manquée, poursuivirent le prince avec acharnement. Ils mirent sa tête à prix; et on arrêta en France un anglais plus que soupçonné d'avoir tenté de gagner la récompense promise. L'ambassadeur d'Angleterre n'eut pas honte de le réclamer, et le régent eut la foiblesse de le rendre. C'est ainsi que ce prince, trop prévenu d'estime pour une nation rivale, qui ne perd jamais de vue ses intérêts, se pénétra, pour ainsi dire, de ses maximes, et adopta ses opinions et ses systêmes. Cette espèce d'admiration qu'on a depuis nommée *anglomanie*, et dont les grands, faits pour donner l'exemple, devroient sur-tout se préserver, influa bientôt dans les affaires, par l'ascendant que prit sur le régent l'abbé *Dubois*, vendu aux Anglais qui le soudoyoient.

L'abbé Dubois. *Dubois* avoit été précepteur du jeune duc d'*Orléans*. Né avec un esprit fin, délié, propre aux affaires, il avoit

cherché à capter la bienveillance de son élève en lui ouvrant la carrière des vices. Il étoit devenu de plus en plus nécessaire au prince qui, parvenu au faîte de la puissance, s'amusoit de son cynisme, et usoit de ses talens, sans toutefois être entièrement dupe de ses fourberies habituelles. Lorsqu'il le fit conseiller d'état, en lui annonçant cette grâce, qui surprit et mortifia les amis du prince, sensibles pour lui à l'estime publique, il embrassa *Dubois* affectueusement, et lui dit : *l'abbé, un peu de droiture, je t'en prie.* Entré dans la carrière des affaires, le nouveau conseiller d'état chercha une partie dans laquelle on ne pût se passer de lui dès qu'il y seroit une fois entré; et d'après ses liaisons déjà formées, et le caractère du prince qu'il se proposoit de gouverner, il n'en trouva pas de plus convenable à ses intérêts que la politique. 1715.

Changement dans la politique de la France.

Il y avoit deux partis à la Cour : l'un attaché au systême de *Louis XIV*, et qui auroit voulu que si on ne le suivoit pas entièrement, du moins on n'en prît pas un directement contraire. L'autre parti, soit haine, soit malin plaisir de rendre sans effet les volontés d'un monarque si absolu, s'opposoit avec ardeur à tout ce qu'il avoit paru 1716.

1716. desirer. Jamais, comme nous l'avons dit, il n'avoit perdu de vue le projet de remettre les *Stuart* sur le trône d'Angleterre; et, malgré la teneur positive à cet égard des traités de Riswick et d'Utrecht, il entretenoit à cet effet dans ce royaume, des intelligences qui, même après sa mort, ne laissèrent pas d'alarmer le roi *George*. Quoique le prétendant n'en eût point profité, c'étoit toujours un objet d'inquiétude tant que la France pourroit être disposée à ranimer ce feu mal éteint. Pour se tranquilliser de ce côté, *Stairs* et *Stanhope* ne trouvèrent d'autre moyen que de travailler à donner la supériorité entière au parti opposé à l'ancienne Cour, et ils y réussirent en gagnant l'ex-précepteur.

Lui-même avoit grand intérêt à bouleverser tout le systême politique de la France, parce que, s'il restoit tel qu'auparavant, on n'auroit besoin ni de ses conseils, ni de ses négociations; au-lieu que, si on changeoit, il faudroit prendre d'autres mesures, pour lesquelles il pourroit se faire employer. On avoit déjà donné au duc d'*Orléans* des craintes du côté de l'Espagne pour sa régence, on lui en inspira de nouvelles pour la succession au trône, en

lui insinuant que si *Louis XV*, dont la santé paroissoit très-foible, venoit à manquer, *Philippe V* pourroit bien ne se pas croire lié par sa renonciation; et comme alors l'Espagne, sous le gouvernement d'*Alberoni*, ministre actif et entreprenant, paroissoit vouloir sortir de son inertie, et se mettoit en force, on persuada au régent que ces préparatifs avoient pour but certain d'appuyer les droits du petit-fils de *Louis XIV*, en cas d'événement. 1716.

Précautions légitimes du régent pour la couronne.

Villars, t. 2, p. 391.

On n'auroit certainement pu blâmer le duc d'*Orléans*, de prendre d'avance ses précautions pour cet objet; et c'est ce que reconnoissoit le maréchal de *Villars*, parlant à lui-même dans le conseil. « Nous sommes très-persuadés, lui disoit-il, que vous desirez la vie du roi, comme nous la desirons, tous tant que nous sommes; mais il n'y a personne qui puisse s'étonner que vous portiez vos vues plus loin. Comment les mesures qu'il est libre à tout particulier de prendre dans sa famille pour ne pas laisser échapper une succession qui le regarde, pourroient-elles être blâmées dans un prince auquel la couronne de France doit naturellement tomber »? Mais *Villars*

1716. concluoit qu'il falloit se contenter de savoir bien certainement quelles étoient les vues de l'Espagne dans ses armemens, et quand on auroit été sûr qu'ils ne menaçoient pas la France, lui souhaiter un bon succès et ne s'en pas mêler.

Desseins d'Alberoni. En prenant ces informations, on auroit su en effet que le but d'*Alberoni* étoit de réunir à l'Espagne les états d'Italie, qui en avoient été démembrés dans la guerre de la succession, pour en faire des souverainetés aux enfans de la princesse *Farnèse*, qu'il avoit mise sur le trône, après la mort de *Gabrielle de Savoie*; et que, pour empêcher les Anglais d'aider l'empereur à qui ces états étoient échus, le ministre espagnol comptoit les retenir chez eux en y faisant passer le prétendant avec de puissans secours. « Eh « bien! ajoutoit *Villars*, si l'Espagne « veut s'agrandir, aidez-la au-lieu de « la contrarier. Plus vous contribuerez « à son agrandissement, moins elle « sera tentée de vous troubler dans « vos prétentions à la couronne; et si « *Philippe V* avoit cette tentation, il « verroit toute l'Europe s'élever contre « un prince qui vous auroit obligation « de sa puissance ». *Villars* finit par

1716.

une espèce de prédiction qui frappa le régent : « L'Angleterre, dit-il, au moins « en partie, est disposée à recevoir « son roi légitime ; suivons ces vues « que la gloire de la nation et la « proximité du sang vous inspirent, « plutôt que celles qui, à la fin, « vous meneront à faire la guerre au « roi d'Espagne. » Le prince ému, le regarda fixement et lui dit : « Vous « visez au grand. » Mais il étoit subjugué.

Confiance imprudente du régent à l'égard des Anglais.

Traité de la triple alliance.

Villars, t. 2, p. 195. St.-Simon, t. 5, p. 300. Berwick, t. 2, p. 46. Dangeau, 27 novembre.

Et comment ne l'auroit-il pas été, en se livrant comme il faisoit aux Anglais, avec un abandon justement suspect aux personnes moins persuadées que lui de leurs bonnes intentions? « Venant un jour au Palais-« Royal, raconte encore *Villars*, je « trouvai que le prince avoit été en-« fermé trois heures avec milords « *Stairs* et *Stanhope*. Quand ils sor-« tirent de la longue audience qu'il « leur avoit donnée, je lui dis : Mon-« seigneur, j'ai été employé en di-« verses Cours, j'ai vu la conduite des « souverains ; je prendrai la liberté de « vous dire que vous êtes l'unique qui « veuille s'exposer à traiter seul avec « deux ministres du même maître. Il « me répondit : Ce sont mes amis par-

1716. « ticuliers. Selon les apparences, ré-
« pliquai-je, ils sont encore plus amis
« de leur maître, et deux hommes bien
« préparés à vous parler d'affaires
« peuvent vous mener plus loin que
« vous ne voudriez. » Malgré cette remontrance très-bien fondée, il continua son intime liaison avec eux, et ses négociations, dont l'abbé *Dubois* étoit l'ame et avoit seul le secret. Celui-ci même, à la fin de l'année, fut envoyé à la Haie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Et l'objet de sa mission étoit d'aider les Anglais à faire entrer les Hollandais dans un traité d'alliance dirigé contre l'Espagne, traité qui fut signé le 4 janvier 1717, sous le nom de *la triple alliance*. Les parties s'y garantissoient la succession aux trônes d'Angleterre et de France, suivant les stipulations du traité d'Utrecht; mais le régent eut la foiblesse d'acheter cette garantie par l'expulsion du chevalier de *S.-Georges* hors du royaume, et par la démolition du port de Mardik. *Louis XIV* y avoit fait commencer des travaux qui promettoient de dédommager un jour la France du sacrifice qu'elle avoit été obligée de faire de celui de Dunkerque. L'ambassadeur d'Angleterre,

lord *Stairs*, s'en étoit plaint au monarque lui-même en termes peu ménagés, comme éludant l'esprit du traité d'Utrecht. *M. l'ambassadeur*, lui répondit le roi, quand il eut fini sa harangue, *j'ai toujours été maître chez moi, et quelquefois chez les autres : ne m'en faites pas souvenir.* Et les travaux continuèrent, quoiqu'avec peu d'activité. Mais l'abandon de Mardik et du prétendant ne devoit être que les moindres atteintes portées aux dispositions de *Louis XIV*. 1716.

Les princes légitimés privés du rang de prince du sang.

Une année n'étoit pas encore écoulée depuis la mort de ce prince, lorsque le duc de *Bourbon* présenta requête au parlement, tendante à priver le duc du *Maine* et le comte de *Toulouse*, du rang et des prérogatives de princes du sang, et entre autres de l'expectative à la couronne, que leur avoit accordée *Louis XIV*. C'étoit une mortification gratuite qu'on cherchoit à leur donner, les princes légitimés n'étant appelés à régner qu'à défaut des légitimes. Cette procédure s'engageoit de concert avec le régent, qui, au mépris des liens qui l'attachoient au duc du *Maine*, poursuivoit en lui l'agent intéressé des intrigues de *Philippe V*, qui, sur son trône d'Es- 1717.

1717. pagne, regrettoit la perspective de régner en France. Le régent, en effet, étoit beau-frère du duc du *Maine*, dont il avoit épousé la sœur; et le duc de *Bourbon* étoit doublement son neveu, comme fils et d'une autre sœur du même duc, et du frère de la duchesse. Les ducs et pairs, à la tête desquels étoit le duc de *Saint-Simon*, intervinrent dans cette affaire pour aggraver encore le sort des malheureux princes. Ils réclamèrent contre le rang que *Louis XIV* leur avoit donné au-dessus d'eux, et demandèrent qu'ils fussent réduits à celui de l'érection nouvelle de leurs pairies. Malgré tant de motifs d'égards, malgré les efforts des amis des princes légitimés, et les recherches d'érudition de la Cour spirituelle de Sceaux et de la duchesse elle-même, pour faire prévaloir la cause de la bâtardise, il y eut, le 2 juillet 1717, une déclaration du conseil de régence qui les privoit des noms, droits et privilèges de princes du sang, leur réservant cependant au parlement le rang de séance, dont ils étoient en possession. Quand la duchesse du *Maine* vit son mari après cette décision, fière du sang de *Condé* dont elle perdoit les prérogatives, elle lui dit en le regardant

avec indignation : *Il ne me reste donc plus que la honte de vous avoir épousée*. Le duc conserva dans cette affaire un sang-froid et une tranquillité qui déconcertèrent ses ennemis. Sur des propositions de s'accommoder en faisant quelque sacrifice, il avoit constamment répondu : *Qu'il ne faut pas se dégrader de son consentement; mais souffrir ce que la loi du plus fort veut faire, et y revenir en temps et lieu*. Il recommanda beaucoup de sagesse et de circonspection dans les actions et les paroles, à ceux qui lui appartenoient ou qui s'intéressoient à lui.

1717.

Pendant que cette affaire tenoit la Cour en mouvement, Paris et la province n'étoient pas moins agités par la recherche qu'on exerçoit sur les financiers. En mars 1716, le régent avoit établi une chambre de justice, composée de présidens et conseillers au parlement, d'officiers de la chambre des comptes, de la cour des aides, et de maître des requêtes. Elle devoit tenir ses séances aux Grands-Augustins. Le roi rendoit justiciables de cette chambre « les officiers de nos finances, « disoit-il, les comptables, traitans, « sous-traitans et gens d'affaires, leurs

Chambre de justice. *Dangeau*, mars 1716. *Mém. Rég.* t. 1, p. 91 et 103.

1717. « clercs, commis et préposés, et autres « qui ont vaqué et travaillé, tant en la « levée, perception et régie de nos droits « et deniers de nos recettes, qu'autres « levées et recouvremens ordinaires et « extraordinaires, traités, sous-traités, « entreprises et marchés pour étapes, « fournitures de vivres aux troupes, « hôpitaux, munitions de guerre et « de bouche aux villes, garnisons et « armées de terre et de mer, ou en « l'emploi et distribution desdits de-« niers, soit pour les dépenses de la « guerre, de nos maisons royales et « autres charges de notre état. En-« semble tous ceux qui ont exercé l'u-« sure à l'occasion et au détriment de « nos finances, tant sur les papiers « que sur les espèces. » Et enfin pour inviter *les bons et fidèles sujets* à l'éclaircissement de ces faits, on donnoit à ceux qui voudroient se rendre et déclarer dénonciateurs de ces personnes, le cinquième des amendes et confiscations, et à ceux qui découvriroient les effets célés, le dixième ou plus grande récompense, selon les diligence, qualité et circonstances de leur avis.

Par cette énumération du nombre de personnes qui se trouvoient exposées

aux recherches, on peut juger de l'alarme que la publication d'un pareil édit dut jeter parmi tous ceux qui avoient pris la moindre part aux affaires du roi. Les procédures furent d'abord vives et rigoureuses. La Bastille et les autres prisons se remplirent de gens accusés ou simplement soupçonnés : plusieurs furent gardés dans leurs maisons. Il y eut défense de donner des chevaux de poste à ceux qui voudroient se sauver, et de favoriser en aucune manière leur évasion. Le peuple, toujours ennemi de ce qu'on appelle en France *maltôtiers*, voyoit avec plaisir traîner devant ce tribunal, dépouiller, flétrir ceux dont la richesse et quelquefois l'insolence avoient excité l'envie et l'indignation publiques. Il y en eut de condamnés au pilori, aux galères, à de grosses amendes, et un seul à la mort dans une province éloignée : peut-être n'étoit-ce pas le plus grand voleur.

1717.

Après les premiers exemples, on en vint à des taxes qui, imposées sur environ quatre cents personnes, produisirent plus de cent quatre-vingts millions, dont quatre-vingts à peu près furent employés à retirer des billets

Lettres de Maintenon, t. 6, p. 251. *Dangeau*, 4 et 16 janv. 1716.

1716. concluoit qu'il falloit se contenter de savoir bien certainement quelles étoient les vues de l'Espagne dans ses armemens, et quand on auroit été sûr qu'ils ne menaçoient pas la France, lui souhaiter un bon succès et ne s'en pas mêler.

Desseins d'Alberoni. En prenant ces informations, on auroit su en effet que le but d'*Alberoni* étoit de réunir à l'Espagne les états d'Italie, qui en avoient été démembrés dans la guerre de la succession, pour en faire des souverainetés aux enfans de la princesse *Farnèse*, qu'il avoit mise sur le trône, après la mort de *Gabrielle de Savoie*; et que, pour empêcher les Anglais d'aider l'empereur à qui ces états étoient échus, le ministre espagnol comptoit les retenir chez eux en y faisant passer le prétendant avec de puissans secours. « Eh « bien! ajoutoit *Villars*, si l'Espagne « veut s'agrandir, aidez-la au-lieu de « la contrarier. Plus vous contribuerez « à son agrandissement, moins elle « sera tentée de vous troubler dans « vos prétentions à la couronne; et si « *Philippe V* avoit cette tentation, il « verroit toute l'Europe s'élever contre « un prince qui vous auroit obligation « de sa puissance ». *Villars* finit par

1716.

une espèce de prédiction qui frappa le régent : « L'Angleterre, dit-il, au moins « en partie, est disposée à recevoir « son roi légitime ; suivons ces vues « que la gloire de la nation et la « proximité du sang vous inspirent, « plutôt que celles qui, à la fin, « vous meneront à faire la guerre au « roi d'Espagne. » Le prince ému, le regarda fixement et lui dit : « Vous « visez au grand. » Mais il étoit subjugué.

Confiance imprudente du régent à l'égard des Anglais.

Et comment ne l'auroit-il pas été, en se livrant comme il faisoit aux Anglais, avec un abandon justement suspect aux personnes moins persuadées que lui de leurs bonnes intentions? « Venant un jour au Palais-« Royal, raconte encore *Villars*, je « trouvai que le prince avoit été en-« fermé trois heures avec milords « *Stairs* et *Stanhope*. Quand ils sor-« tirent de la longue audience qu'il « leur avoit donnée, je lui dis : Mon-« seigneur, j'ai été employé en di-« verses Cours, j'ai vu la conduite des « souverains ; je prendrai la liberté de « vous dire que vous êtes l'unique qui « veuille s'exposer à traiter seul avec « deux ministres du même maître. Il « me répondit : Ce sont mes amis par-

Traité de la triple alliance.

Villars, t. 2, p. 395. *St.-Simon*, t. 5, p. 300. *Berwick*, t. 2, p. 46. *Dangeau*, 27 novembre.

1716. « ticuliers. Selon les apparences, ré-
« pliquai-je, ils sont encore plus amis
« de leur maître, et deux hommes bien
« préparés à vous parler d'affaires
« peuvent vous mener plus loin que
« vous ne voudriez. » Malgré cette remontrance très-bien fondée, il continua son intime liaison avec eux, et ses négociations, dont l'abbé *Dubois* étoit l'ame et avoit seul le secret. Celui-ci même, à la fin de l'année, fut envoyé à la Haie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Et l'objet de sa mission étoit d'aider les Anglais à faire entrer les Hollandais dans un traité d'alliance dirigé contre l'Espagne, traité qui fut signé le 4 janvier 1717, sous le nom de *la triple alliance*. Les parties s'y garantissoient la succession aux trônes d'Angleterre et de France, suivant les stipulations du traité d'Utrecht; mais le régent eut la foiblesse d'acheter cette garantie par l'expulsion du chevalier de *S.-Georges* hors du royaume, et par la démolition du port de Mardik. *Louis XIV* y avoit fait commencer des travaux qui promettoient de dédommager un jour la France du sacrifice qu'elle avoit été obligée de faire de celui de Dunkerque. L'ambassadeur d'Angleterre,

lord *Stairs*, s'en étoit plaint au monarque lui-même en termes peu ménagés, comme éludant l'esprit du traité d'Utrecht. *M. l'ambassadeur*, lui répondit le roi, quand il eut fini sa harangue, *j'ai toujours été maître chez moi, et quelquefois chez les autres : ne m'en faites pas souvenir.* Et les travaux continuèrent, quoiqu'avec peu d'activité. Mais l'abandon de Mardik et du prétendant ne devoit être que les moindres atteintes portées aux dispositions de *Louis XIV*. 1716.

Les princes légitimés privés du rang de prince du sang.

Une année n'étoit pas encore écoulée depuis la mort de ce prince, lorsque le duc de *Bourbon* présenta requête au parlement, tendante à priver le duc du *Maine* et le comte de *Toulouse*, du rang et des prérogatives de princes du sang, et entre autres de l'expectative à la couronne, que leur avoit accordée *Louis XIV*. C'étoit une mortification gratuite qu'on cherchoit à leur donner, les princes légitimés n'étant appelés à régner qu'à défaut des légitimes. Cette procédure s'engageoit de concert avec le régent, qui, au mépris des liens qui l'attachoient au duc du *Maine*, poursuivoit en lui l'agent intéressé des intrigues de *Philippe V*, qui, sur son trône d'Es- 1717.

1718. pas d'un autre roi, le sacrifice d'un malheureux. Ce renversement du systême de *Louis XIV* choquoit ceux même qui n'y tenoient que par habitude ; et pour cette partie de son gouvernement, le régent trouvoit peu d'approbateurs.

On étoit aussi revenu des espérances d'une administration sage, économique, approchant de l'administration paternelle : espérances fondées sur l'établissement des conseils au commencement de la régence, et sur le droit de remontrances rendu au parlement. Les conseils, où le régent trouvoit quelquefois des opinions contraires aux siennes, lui déplaisoient, et les gens qui cherchent à deviner les événemens par leurs causes, prévoyoient qu'ils n'avoient pas long-temps à subsister. Les remontrances ne furent pas interdites, mais le duc d'*Orléans* prétendit qu'elles ne devoient pas toucher à certains objets. Il voulut en circonscrire étroitement et la matière et la forme ; et ces limites posées, à ce que l'on crut alors, pour éloigner la lumière, et envelopper les opérations du ministère d'une obscurité dangereuse, donnèrent lieu à des conjectures d'où naquirent des soupçons et des craintes.

La magistrature s'effaroucha sur-tout de l'appui donné par le régent à la prétention des ducs et pairs, de primer les présidens au parlement; et, à défaut de satisfaction, ou pour l'obtenir, elle mit au jour un mémoire extrêmement mortifiant pour l'orgueil de plusieurs des familles élevées à l'honneur de la pairie. 1718.

Le respect dû aux mœurs entra aussi pour quelque part dans le mécontentement général. Sans être rigoriste, on n'aime point à voir fouler aux pieds les bienséances. Plusieurs de ceux qui avoient désapprouvé les scrupules de *Louis XIV*, blâmèrent encore plus le libertinage effréné qui y succéda, et qui gangréna presque toute la jeunesse de la Cour. Si les personnes qui s'amusent de tout, rioient quelquefois des plaisanteries peu mesurées du duc d'*Orléans*, les gens sages, qui voient les conséquences, ne pouvoient approuver la légèreté insultante avec laquelle le premier homme de l'état traitoit la religion et ses ministres. On fut indigné aussi du rôle important que commençoit à jouer alors le vil, le méprisable *Dubois*, présumant assez de la facilité de son ancien disciple

1718. pour aspirer ouvertement aux premières dignités de l'église.

Traité de la quadruple alliance.

Il contribua, au moins de ses conseils, à la persécution qui se renouvela alors contre le duc du *Maine*. Il lui en vouloit fortement, pour s'être opposé dans le conseil au traité de *la quadruple alliance*, nouvel accord conclu à Londres le 2 août entre l'empereur, les rois de France et d'Angleterre, auquel le roi d'Espagne étoit sommé d'accéder sous trois mois; et dont *Dubois* avoit été l'instrument. *Dubois* joignit son ressentiment à la haine de M. le duc, qui avoit toujours eu pour son oncle une véritable antipathie, dont on ne peut rendre raison, et que la perte d'un procès contre lui avoit encore fortifiée. Il y persévéroit avec une obstination inconcevable, quelqu'effort que fît la duchesse du *Maine* sa tante pour lui faire souffrir son époux. Le régent donnoit du moins un motif de ses démarches; il disoit *savoir de science certaine que le duc du* Maine *étoit dans le dessein de mener le roi au parlement, de le faire déclarer majeur, et par-là d'anéantir la régence.* « *Je* « *ne le crois pas*, » répondit le maréchal de *Villars*, à qui le duc d'*Or-*

léans racontoit ce projet, « *je ne crois* « *pas le duc du* Maine *assez déter-* « *miné pour prendre une pareille* « *résolution* ». En effet, la conduite foible de ce prince dans une occasion si importante, confirme ce jugement. Comme le maréchal fut témoin oculaire de ce qui se passa, nous le rapporterons dans ses termes. 1718.

« Le 26 août à six heures du matin, « les conseillers de régence furent avertis qu'il y avoit un conseil de régence « extraordinaire, qui seroit suivi d'un « lit de justice aux Tuileries. En entrant dans le cabinet, je trouvai le « régent qui se promenoit avec un air « assez agité. Le duc du *Maine* vint à « moi, et me dit : *Il va se passer quel-* « *que chose de violent contre mon* « *frère et moi. J'ai peine à le croire*, « lui répondis-je ; il répliqua seulement. *Je le sais*. Le comte de « *Toulouse* arriva. Le régent le mena « à une fenêtre et lui dit peu de pa- « roles ; après lesquelles le comte de « *Toulouse* alla trouver le duc du « *Maine*, et ils sortirent tous deux. « Là-dessus je dis au marquis d'*Effiat* : « *Ils s'en vont ; qui quitte la partie*, « *la perd* ». Lit de justice. Affront fait au duc du Maine.

On lut ensuite les édits qui devoient

1718. être portés au lit de justice. Le pr
défendoit au parlement de prendre
noissance des affaires d'état, et ca
deux arrêts, non-seulement contr
à la banque de *Law*, dont on atten
la restauration des finances, mais par
desquels *Law* lui-même, avoit été
crété de prise de corps. Un second
claroit que, dès qu'un édit auroit été
senté à la Cour pour être enregi
l'enregistrement seroit censé fait
jours après. Celui qui regardoi
duc du *Maine* et le comte de *T*
louse, portoit qu'on leur ôtoit,
sollicitation des pairs, le rang qui
avoit été donné au parlement et
leurs par le feu roi, et par conséq
qu'ils n'auroient séance qu'après
les pairs de France, excepté
d'une création postérieure à l'éd
1694. Néanmoins, par une cons
ration particulière pour le comt
Toulouse, le roi lui conservoit
honneurs, rang et prérogatives,
pour sa personne seulement.

M. le duc fit ensuite lecture
mémoire où il disoit au roi : « S
« *le feu roi ayant paru desirer*
« *M. le duc du* Maine *fût charg*
« *l'éducation de votre majesté*,
« *que cette place dût m'appar*

par le droit de ma naissance et suivant les exemples anciens, je n'y opposai pas, par la considération de ma minorité. Mais toutes les raisons d'alors étant présentement cessées, je demande que cet honneur me soit déféré 1718.
« *suivant la justice de mon droit* ».

Tout ce qui venoit d'être lu, le fut de nouveau au parlement assemblé dans une pièce voisine pour le lit de justice, et convoqué d'une manière aussi brusque et aussi inopinée que l'avoient été les membres du conseil. Saisi d'un pareil effroi, il agréa tout comme eux. Le premier président à la vérité demanda à délibérer : mais le garde-des-sceaux, d'*Argenson*, après s'être apché de la personne du roi comme pour recevoir ses ordres, et faisant les fonctions du nouveau chancelier d'*Aguesseau*, exilé pour son opposition au systême, répliqua seulement : « *Le* « *roi veut être obéi, et sur-le-champ* ». Quant à la demande de M. le duc, le régent conseilla tout haut au jeune monarque de l'accorder.

« Quelques pairs furent surpris de « ce qu'ils étoient nommés dans l'édit « qui remettoit le duc du *Maine* à « son rang de pair, et dans celui qui

1718. « distinguoit le comte de *Toulouse* « de ce traitement. Il paroissoit que « l'un et l'autre édit étoit à la réqui- « sition des pairs, ce que la plupart « ignoroient; mais comme plusieurs « étoient peinés de voir un des fils du « feu roi dégradé, tous consentirent « volontiers au traitement différent que « recevoit son frère.

« Ils s'étoient retirés tous deux dans « l'appartement du duc du *Maine*; « mais, s'ils avoient eu la fermeté « de demeurer pendant le lit de jus- « tice, et de représenter avec force « le tort qui leur étoit fait, sur-tout « au duc du *Maine*, en lui ôtant la « surintendance de l'éducation du roi, « et le soin de veiller à sa conserva- « tion, lequel lui étoit plus justement « confié qu'aux héritiers présomptifs de « la couronne, il n'étoit pas possible « qu'ils n'eussent mis des obstacles aux « projets formés contre eux. La crainte « d'être arrêtés fit impression sur des « cœurs remplis de bonnes qualités, « mais dans lesquels on n'étoit pas « persuadé que la fermeté fût la vertu « dominante.

« Mais le duc du *Maine*, bien « éloigné de faire des efforts pour « conserver une place qui lui étoit

1718.

« au moins indifférente, disoit avant « cette disgrace au maréchal de *Villars*, « qu'il étoit si ennuyé des tribulations « qu'il avoit à essuyer, que malgré « l'honneur de la surintendance de « l'éducation du roi, il donneroit de « bon cœur dix mille écus à celui qui « lui apporteroit une lettre de cachet « pour aller passer cinq ans dans ses « terres. Vraisemblablement la du- « chesse du *Maine* tenoit davantage à « cet honneur; et lorsqu'on lui ap- « porta l'ordre de céder à M. le duc « l'appartement que son mari occupoit « aux Tuileries comme surintendant « de l'éducation, elle répondit avec « fureur : *oui je le céderai*. En même- « temps elle ordonna qu'on le dé- « meublât; et pour qu'on eût plutôt « fait, elle brisa elle-même les glaces, « les porcelaines, et tout ce qui lui « tomba sous la main ».

Mécontentement.

Mém. Rég. t. 2, p. 25.

Si cette princesse forma des liaisons suspectes, si elle se prêta à des projets capables de troubler la tranquillité du royaume et de devenir des crimes d'état, on peut croire qu'elle ne commença qu'à cette époque. Comme on la jugeoit fort irritée, et qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fût très-disposée à se venger, si elle en trouvoit l'occasion,

1718. trecht, traité qui n'ayant pu mettre d'accord *Charles VI* et *Philippe V*, avoit laissé chacun d'eux dans toute l'intégrité de ses prétentions. Ce dessein d'*Alberoni* étoit entouré de difficultés ; mais son génie triompha de tous ces obstacles.

Efforts de l'Espagne.

De ce royaume épuisé, il fit sortir un armement qui étonna l'Europe. La Sardaigne avoit été envahie au mois d'août de l'année précédente par le marquis de *Leede*; et sous le commandement du même officier, trente mille Espagnols descendirent cette année en Sicile, d'où, avec l'assentiment réel ou supposé du duc de *Savoie*, ils devoient tenter la conquête de Naples ; des vaisseaux s'armèrent dans tous les ports ; et une escadre plus formidable que les autres se préparoit à Cadix. En même-temps le ministre redonnoit à l'Espagne, dans toutes les cours, la considération qu'elle avoit perdue depuis si long-temps. Il se fit des alliés dans le Nord, s'assura le secours du Turc ; et trop certain par le traité de *la triple alliance* conclu entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour garantir à l'empereur ses états d'Italie ; trop certain qu'il ne pourroit pas même espérer la neutralité de ces puissances, *Alberoni*

1718.

résolut d'occuper les Anglais en faisant passer dans leur île le prétendant avec des troupes qui devoient être secondées par les Suédois et les Russes, réconciliés par ses soins; et enfin il ne se proposa rien moins que d'opérer dans le gouvernement de la France une révolution par la destitution du régent.

Dispositions à l'égard du régent.

Mém. Rég. t. 2, p. 9, 22, 109 et 135.

Le moment étoit assez bien choisi : il y avoit alors, non pas une insurrection décidée, ni des plaintes éclatantes; mais des mécontentemens sourds, et, si on peut s'exprimer ainsi, une espèce de mal-aise du corps politique, une inquiétude vague causée parce qu'on sentoit en général qu'il se passoit des choses qui déplaisoient. Par exemple, on voyoit avec peine les Anglais, quatre ans auparavant ennemis de la France au point de risquer de se ruiner eux-mêmes pour l'écraser, maintenant admis à la familiarité du régent, dominer dans le conseil et y prescrire des lois. Les Anglais, nation incapable, disoit-on, de se modérer dans ses succès, et abusant de la fortune : Républicains superbes, implacables comme les Romains dans leurs vengeances, et n'ayant pas eu honte d'arracher au duc d'*Orléans*, contre le prétendant, ce qu'un roi n'exigeroit

1718. pas d'un autre roi, le sacrifice d'un malheureux. Ce renversement du système de *Louis XIV* choquoit ceux même qui n'y tenoient que par habitude; et pour cette partie de son gouvernement, le régent trouvoit peu d'approbateurs.

On étoit aussi revenu des espérances d'une administration sage, économique, approchant de l'administration paternelle : espérances fondées sur l'établissement des conseils au commencement de la régence, et sur le droit de remontrances rendu au parlement. Les conseils, où le régent trouvoit quelquefois des opinions contraires aux siennes, lui déplaisoient, et les gens qui cherchent à deviner les événemens par leurs causes, prévoyoient qu'ils n'avoient pas long-temps à subsister. Les remontrances ne furent pas interdites, mais le duc d'*Orléans* prétendit qu'elles ne devoient pas toucher à certains objets. Il voulut en circonscrire étroitement et la matière et la forme; et ces limites posées, à ce que l'on crut alors, pour éloigner la lumière et envelopper les opérations du ministère d'une obscurité dangereuse, donnèrent lieu à des conjectures d'où naquirent des soupçons et des craintes.

1718.

La magistrature s'effaroucha sur-tout de l'appui donné par le régent à la prétention des ducs et pairs, de primer les présidens au parlement; et, à défaut de satisfaction, ou pour l'obtenir, elle mit au jour un mémoire extrêmement mortifiant pour l'orgueil de plusieurs des familles élevées à l'honneur de la pairie.

Le respect dû aux mœurs entra aussi pour quelque part dans le mécontentement général. Sans être rigoriste, on n'aime point à voir fouler aux pieds les bienséances. Plusieurs de ceux qui avoient désapprouvé les scrupules de *Louis XIV*, blâmèrent encore plus le libertinage effréné qui y succéda, et qui gangréna presque toute la jeunesse de la Cour. Si les personnes qui s'amusent de tout, rioient quelquefois des plaisanteries peu mesurées du duc d'*Orléans*, les gens sages, qui voient les conséquences, ne pouvoient approuver la légèreté insultante avec laquelle le premier homme de l'état traitoit la religion et ses ministres. On fut indigné aussi du rôle important que commençoit à jouer alors le vil, le méprisable *Dubois*, présumant assez de la facilité de son ancien disciple

1718. pour aspirer ouvertement aux premières dignités de l'église.

Traité de la quadruple alliance.

Il contribua, au moins de ses conseils, à la persécution qui se renouvela alors contre le duc du *Maine*. Il lui en vouloit fortement, pour s'être opposé dans le conseil au traité de *la quadruple alliance*, nouvel accord conclu à Londres le 2 août entre l'empereur, les rois de France et d'Angleterre, auquel le roi d'Espagne étoit sommé d'accéder sous trois mois; et dont *Dubois* avoit été l'instrument. *Dubois* joignit son ressentiment à la haine de M. le duc, qui avoit toujours eu pour son oncle une véritable antipathie, dont on ne peut rendre raison, et que la perte d'un procès contre lui avoit encore fortifiée. Il y persévéroit avec une obstination inconcevable, quelqu'effort que fît la duchesse du *Maine* sa tante pour lui faire souffrir son époux. Le régent donnoit du moins un motif de ses démarches; il disoit *savoir de science certaine que le duc du* Maine *étoit dans le dessein de mener le roi au parlement, de le faire déclarer majeur, et par-là d'anéantir la régence.* « *Je* « *ne le crois pas*, » répondit le maréchal de *Villars*, à qui le duc d'*Or-*

léans reconnoît ce projet, « *je ne crois* 1718.
« *pas le duc du* Maine *assez déter-*
« *miné pour prendre une pareille*
« *résolution* ». En effet, la conduite
foible de ce prince dans une occasion
si importante, confirme ce jugement.
Comme le maréchal fut témoin oculaire de ce qui se passa, nous le rapporterons dans ses termes.

Lit de justice. Affront fait au duc du Maine.

« Le 26 août à six heures du matin,
« les conseillers de régence furent aver-
« tis qu'il y avoit un conseil de régence
« extraordinaire, qui seroit suivi d'un
« lit de justice aux Tuileries. En en-
« trant dans le cabinet, je trouvai le
« régent qui se promenoit avec un air
« assez agité. Le duc du *Maine* vint à
« moi, et me dit : *Il va se passer quel-*
« *que chose de violent contre mon*
« *frère et moi. J'ai peine à le croire*,
« lui répondis-je ; il répliqua seule-
« ment. *Je le sais.* Le comte de
« *Toulouse* arriva. Le régent le mena
« à une fenêtre et lui dit peu de pa-
« roles ; après lesquelles le comte de
« *Toulouse* alla trouver le duc du
« *Maine*, et ils sortirent tous deux.
« Là-dessus je dis au marquis d'*Effiat* :
« *Ils s'en vont ; qui quitte la partie,*
« *la perd* ».

On lut ensuite les édits qui devoient

1718. être portés au lit de justice. Le premier défendoit au parlement de prendre connoissance des affaires d'état, et cassoit deux arrêts, non-seulement contraires à la banque de *Law*, dont on attendoit la restauration des finances, mais par l'un desquels *Law* lui-même, avoit été décrété de prise de corps. Un second déclaroit que, dès qu'un édit auroit été présenté à la Cour pour être enregistré, l'enregistrement seroit censé fait huit jours après. Celui qui regardoit le duc du *Maine* et le comte de *Toulouse*, portoit qu'on leur ôtoit, à la sollicitation des pairs, le rang qui leur avoit été donné au parlement et ailleurs par le feu roi, et par conséquent qu'ils n'auroient séance qu'après tous les pairs de France, excepté ceux d'une création postérieure à l'édit de 1694. Néanmoins, par une considération particulière pour le comte de *Toulouse*, le roi lui conservoit ses honneurs, rang et prérogatives, mais pour sa personne seulement.

M. le duc fit ensuite lecture d'un mémoire où il disoit au roi : « *Sire,*
« *le feu roi ayant paru desirer que*
« *M. le duc du* Maine *fût chargé de*
« *l'éducation de votre majesté, quoi-*
« *que cette place dût m'appartenir*

« *par le droit de ma naissance et* 1718.
« *suivant les exemples anciens, je*
« *ne m'y opposai pas, par la con-*
« *sidération de ma minorité. Mais*
« *toutes les raisons d'alors étant*
« *présentement cessées, je demande*
« *que cet honneur me soit déféré*
« *suivant la justice de mon droit* ».

Tout ce qui venoit d'être lu, le fut de nouveau au parlement assemblé dans une pièce voisine pour le lit de justice, et convoqué d'une manière aussi brusque et aussi inopinée que l'avoient été les membres du conseil. Saisi d'un pareil effroi, il agréa tout comme eux. Le premier président à la vérité demanda à délibérer : mais le garde-des-sceaux, d'*Argenson*, après s'être approché de la personne du roi comme pour recevoir ses ordres, et faisant les fonctions du nouveau chancelier d'*Aguesseau*, exilé pour son opposition au systême, répliqua seulement : « *Le* « *roi veut être obéi, et sur-le-champ* ». Quant à la demande de M. le duc, le régent conseilla tout haut au jeune monarque de l'accorder.

« Quelques pairs furent surpris de « ce qu'ils étoient nommés dans l'édit « qui remettoit le duc du *Maine* à « son rang de pair, et dans celui qui

1718. « distinguoit le comte de *Toulouse* « de ce traitement. Il paroissoit que « l'un et l'autre édit étoit à la réquisition des pairs, ce que la plupart « ignoroient; mais comme plusieurs « étoient peinés de voir un des fils du « feu roi dégradé, tous consentirent « volontiers au traitement différent que « recevoit son frère.

« Ils s'étoient retirés tous deux dans « l'appartement du duc du *Maine*; « mais, s'ils avoient eu la fermeté « de demeurer pendant le lit de justice, et de représenter avec force « le tort qui leur étoit fait, sur-tout « au duc du *Maine*, en lui ôtant la « surintendance de l'éducation du roi, « et le soin de veiller à sa conservation, lequel lui étoit plus justement « confié qu'aux héritiers présomptifs de « la couronne, il n'étoit pas possible « qu'ils n'eussent mis des obstacles aux « projets formés contre eux. La crainte « d'être arrêtés fit impression sur des « cœurs remplis de bonnes qualités, « mais dans lesquels on n'étoit pas « persuadé que la fermeté fût la vertu « dominante.

« Mais le duc du *Maine*, bien « éloigné de faire des efforts pour « conserver une place qui lui étoit

« au moins indifférente, disoit avant 1718.
« cette disgrace au maréchal de *Villars*,
« qu'il étoit si ennuyé des tribulations
« qu'il avoit à essuyer, que malgré
« l'honneur de la surintendance de
« l'éducation du roi, il donneroit de
« bon cœur dix mille écus à celui qui
« lui apporteroit une lettre de cachet
« pour aller passer cinq ans dans ses
« terres. Vraisemblablement la du-
« chesse du *Maine* tenoit davantage à
« cet honneur; et lorsqu'on lui ap-
« porta l'ordre de céder à M. le duc
« l'appartement que son mari occupoit
« aux Tuileries comme surintendant
« de l'éducation, elle répondit avec
« fureur : *oui je le céderai.* En même-
« temps elle ordonna qu'on le dé-
« meublât; et pour qu'on eût plutôt
« fait, elle brisa elle-même les glaces,
« les porcelaines, et tout ce qui lui
« tomba sous la main ».

Si cette princesse forma des liaisons suspectes, si elle se prêta à des projets capables de troubler la tranquillité du royaume et de devenir des crimes d'état, on peut croire qu'elle ne commença qu'à cette époque. Comme on la jugeoit fort irritée, et qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fût très-disposée à se venger, si elle en trouvoit l'occasion,

Mécontentement.

Mém. Rég. t. 2, p. 25.

1718. tous les mécontens se rassemblèrent autour d'elle, et ils n'étoient pas en petit nombre.

Outre la manière dure avec laquelle le parlement avoit été traité au lit de justice, le régent fit enlever et conduire en prison trois conseillers, qui, dans la séance du lendemain, où le parlement avoit protesté contre les événemens de la veille, s'étoient permis de manifester des craintes sur les dangers que couroit la personne du roi par l'éloignement du duc du *Maine*. Cet acte d'autorité excita une grande fermentation tant dans la compagnie, que dans Paris, étonné d'une rigueur qui n'avoit pas été tentée depuis les barricades. Pareilles sévérités exercées sur d'autres parlemens, principalement sur celui de Bretagne, jetèrent aussi l'alarme dans les provinces. Le duc d'*Orléans* supprima en même-temps les conseils établis au commencement de sa régence, pour y substituer des départemens, à la tête desquels il mit des secrétaires d'état plus dépendans de lui. Le comte de *Maurepas*, petit-fils du chancelier *Phelippeaux* de *Pontchartrain*, fut appelé au département de la maison du roi; *Louis Phelippeaux*, marquis de *la Vrillère*,

et, en survivance, le comte de *S.-Florentin*, son fils (1), à celui du clergé, *Claude Leblanc* à la guerre; *Fleuriau d'Armenonville* à la marine; *Dubois* aux affaires étrangères; et le garde-des-sceaux *d'Argenson* demeura chargé à la fois de la direction de la justice et des finances. Ce fut un nouveau sujet de critique, et presque toutes les grandes familles, ainsi que les compagnies souveraines, qui, par leurs membres appelés aux conseils supprimés, se regardoient comme admises au gouvernement du royaume, ne se virent pas sans chagrin et sans murmure privées d'une prérogative si précieuse à leurs yeux. 1718.

Enfin il se faisoit des pertes immenses dans les familles, par le discrédit et l'instabilité des effets publics, représentatifs et cautions des dettes de l'état. Dès les premiers jours de la régence on avoit converti en une seule espèce de créance toutes celles qui, à l'ex- Billets d'état.

(1) Le comte de *Maurepas* et le comte de *S.-Florentin* etoient beaux-frères, le premier ayant épousé la sœur du second : ils descendoient d'ailleurs du même quadrisaïeul, *Louis Phelippeaux*, conseiller au présidial de Blois.

1718. ception des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, avoient été créées à divers titres, en divers temps et sous divers noms, pendant le règne de *Louis XIV*, et qui avoient considérablement déchu de leur valeur primitive. On prit occasion de cette conversion pour les vérifier; et de six cent millions à quoi elles se montoient, on en annulla deux cent cinquante; le reste fut soldé en billets, dits *billets d'état*, que l'on devoit rembourser successivement, et qui, en attendant, portoient un intérêt de quatre pour cent. On les recevoit d'ailleurs en paiement de certaines parties d'impositions, et de quelques portions de domaines qui furent aliénées; en acquisition de rentes viagères créées au denier seize; et enfin aux hôtels des monnoies, où se faisoit alors une nouvelle refonte. Sur une somme totale de sept mille livres, deux mille pouvoient être payés en billets d'état. Mais, comme le marc fut porté de 40 à 60 livres, il arrivoit que le gouvernement, en rendant une somme pareille de sept mille francs en monnoie nouvelle, gagnoit effectivement un quinzième sur les matières réelles, et retiroit encore ses billets *gratis* C'étoit une espèce de vol. Il excita les récla-

mations du parlement, ainsi que toutes les autres opérations financières du conseil : et ce furent en partie ses plaintes à cet égard, et même les défenses d'obéir, qu'il se permit d'opposer aux arrêts du conseil, qui lui valurent les mortifications qu'il éprouva dans le lit de justice dont il vient d'être fait mention. 1718.

Système de Law.

C'est dans cette occurrence qu'avoit paru l'Ecossais *Jean Law*, homme à calculs et à projets, qui s'étoit offert au régent pour libérer la France de sa dette. Malgré les avis de *Desmarets*, auquel il fut adressé et qui le jugea, ses plans furent agréés. Le premier pas qu'il fit dans la carrière où il osa entrer, fut l'érection d'une Banque, dont l'étendue très-limitée ne devoit pas faire présumer la part qu'il lui destinoit dans son grand œuvre. Bornée en effet dans son origine au soin obscur de faire les affaires des particuliers sous la modique rétribution d'un quart pour mille, ce fut delà qu'elle partit pour s'acheminer à l'état incroyable de splendeur où elle parvint en trois ans de temps. Son premier fonds lors de son établissement en mai 1716, étoit de six millions seulement, divisés en douze mille actions de cinq cents francs chacune, payables moitié en argent et

1718. moitié en billets d'état. C'étoit un bien léger soulagement de la dette publique, que le petit nombre de billets qu'elle enlevoit ainsi à la circulation ; mais cette idée fut un germe qui, étant développé, produisit le fameux système.

On avoit donné d'abord, ainsi qu'on l'a vu, des débouchés avantageux aux billets d'état, à l'effet de les soutenir ; il entra désormais dans la politique du gouvernement de les décréditer. La modicité des premiers remboursemens, et une déclaration qui portoit qu'on cesseroit incessamment d'en payer l'intérêt, atteignit rapidement ce but. Dans le même-temps, le gouvernement accordoit au contraire une faveur particulière à la Banque. Il ordonnoit que les billets qu'elle avoit émis et qu'elle devoit réaliser en argent à volonté, fussent reçus comme numéraire dans toutes les caisses royales. Cette déclaration, et des dividendes augmentés à propos, donnèrent aux actions de la Banque une valeur d'opinion bien supérieure à celle des billets d'état.

La comparaison qui s'en faisoit naturellement, offroit un moyen facile d'éteindre la dette publique par un simple échange des billets en actions de la Banque, pour peu que celles-ci eussent été en quantité proportionnelle

avec les billets de l'état. *Law* trouva un prétexte plausible à cette augmentation. En 1717, il fit ériger et adjoindre à la banque une compagnie de commerce dite d'*Occident*, parce qu'elle devoit faire le commerce du Mississipi. dont on promettoit des profits merveilleux. On y attacha encore la propriété du Sénégal, et le privilége exclusif du commerce des Indes et de la Chine. Ce fut l'occasion naturelle d'une création de vingt-cinq millions en actions et d'une émission proportionnelle de billets de banque, qui, avant ces réunions, avoient déjà été portés jusqu'à cent dix millions. Qu'on juge de la somme dont elles autorisèrent alors l'émission, et l'année suivante encore, lorsque le gouvernement abandonna pour quelques millions à la Banque, et le profit des monnoies pour neuf ans, et l'adjudication des fermes! On fut obligé de créer, pour satisfaire l'avidité du public, trois cent mille nouvelles actions qui ne furent concédées qu'à des personnes privilégiées, et qui passant de main en main, toujours en augmentant de valeur, montèrent jusqu'à dix ou douze mille livres. Non-seulement les billets d'état se fondirent dans l'empressement de chacun à se

1718.

1718. défaire d'un papier presque sans valeur pour acquérir quelques droits à la mine précieuse; mais les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, l'or, l'argent, les terres eurent le même sort. Telle étoit à la fin de 1719 la confiance qu'inspiroit la Banque.

Cependant ses billets, qui suivant les arrêts de fabrication ne devoient monter qu'à six cent quarante millions, avoient été frauduleusement portés par le gouvernement jusqu'à trois milliards. Le soupçon que quelques personnes conçurent de cette émission désordonnée, non-seulement sans proportion avec les fonds en caisse, mais avec les valeurs même que la Banque pouvoit réaliser, leur fit convertir leurs billets en numéraire. L'embaras qui en naquit à la Banque, donna lieu à des arrêts qui interdirent la conversion des billets en argent; et dès-lors un coup irrémédiable fut porté au systême. En vain le gouvernement déclara vouloir faire ses rentrées en billets exclusivement à toute autre espèce; en vain il fixa la valeur du papier à un taux supérieur à celui que le cours donnoit à l'argent; en vain il défendit dans les transactions particulières l'emploi de la monnoie, dont il restreignit l'usage

aux seuls appoints : les plus sages, et les étrangers sur-tout, s'obstinèrent à l'envi à échanger leur papier, quelque perte qu'ils dussent subir, et fortifièrent le discrédit, qu'il fut dès-lors impossible d'arrêter. 1718.

Pour afficher la confiance, le gouvernement ordonna une nouvelle fabrication de billets ; puis un dividende de quarante pour cent par action ; enfin une remise à ceux qui paieroient les droits des fermes en billets, remise qui donnoit au papier un avantage de vingt-cinq pour cent sur l'argent : mais la défiance ne fit que s'accroître de la faveur étrange accordée aux billets, les denrées triplèrent de valeur, et chacun se pressa de convertir son papier en perles, diamans, bijoux et effets de toute espèce.

Déchu des espérances qu'il s'étoit promises de son adresse, le gouvernement crut devoir recourir aux mesures de rigueur. Il défendit d'abord de garder de vieilles espèces. Elles devoient être confisquées au profit des dénonciateurs. Bientôt il proscrivit aussi les nouvelles. On ne pouvoit avoir chez soi pour plus de cinq cents livres de monnoie ou de matières d'or et d'argent. Des visites domiciliaires fu-

1718. rent ordonnées, et la dénonciation encouragée. Ces vexations et cette immoralité indignèrent et ne rétablirent point le crédit. Alors le gouvernement supprima d'autorité la moitié des billets, en les réduisant à la moitié de leur valeur; mais l'autre partie, menacée par cet exemple d'un sort pareil, n'en perdit que davantage. Sur les représentations du parlement, l'arrêt fut révoqué; mais la confiance étoit éteinte, et la révocation n'empêcha pas les billets de tomber encore. Enfin, le premier novembre 1720, le gouvernement convaincu que tout moyen désormais étoit superflu pour rendre de la valeur au papier, ordonna que les billets de banque ne seroient plus reçus que de gré à gré; c'est-à-dire en d'autres termes, qu'ils n'auroient plus aucune valeur. Cependant le gouvernement, qui avoit été le véritable banquier, comprit qu'il devoit les liquider. Vérification faite de la valeur originaire de tous les effets nouveaux qui se trouvoient entre les mains des particuliers. La dette fut reconnue de dix-sept cent millions. Le gouvernement s'acquitta par des billets dits *de liquidation*, qui, convertis en rentes perpétuelles et viagères sur l'Hôtel-de-Ville et sur les tailles, et

en acquisitions de maîtrises et d'offices municipaux, charges la plupart inutiles et érigées seulement pour fournir un débouché aux billets, grévèrent le trésor royal de quarante millions de rente. Telle fut la fin de ce fameux systême de *Law*, qui laissa l'état plus endetté qu'il ne l'étoit auparavant; qui produisit dans les fortunes particulières un bouleversement absolu, et dans la morale publique une subversion de principes qui corrompit dès-lors toutes les classes de la société, et les infecta de cet esprit vil et cupide d'agiotage, l'un des caractères distinctifs du dix-huitième siècle. Telle est l'esquisse de ce fameux systême, que pour le mieux saisir, on a cru devoir présenter ici dans son ensemble, et dépouillé d'une foule d'accessoires qui ne font que l'obscurcir et le rendre presque aussi mystérieux qu'à cette époque. Dans la suite on reviendra, s'il y a lieu, sur les détails, selon que l'occasion s'en présentera. 1718.

Comme les billets d'état ne tombèrent pas tout d'un coup au dernier degré de non-valeur, et qu'il y eut des cascades dans leur chute; comme les actions de la Banque n'acquirent pas non plus subitement une valeur très- L'agiot. *Mém. Rég.* t. 2, p. 111 et 143.

1718. supérieure à la première mise, il se trouva des observateurs qui spéculèrent et établirent une espèce de jeu ou de commerce. Quand les billets d'état descendoient à un bas prix, sur l'espérance qu'ils se releveroient, ils en acquéroient; et le moment d'une légère augmentation étant arrivée, ils en achetoient des billets de Banque, dont le surtaux donnoit encore une valeur considérable, proportion gardée avec le prix qu'ils avoient mis à l'acquisition des billets d'état. Quand, au contraire, les effets de la banque languissoient, les joueurs recherchoient avec une ardeur effrénée les billets d'état, et par-là leur procuroient une faveur momentanée, qui servoit à acheter les effets languissans de la Banque, qu'ils prévoyoient devoir bientôt recouvrer une nouvelle vigueur. Et il est à remarqer que ces alternatives varioient de la veille au lendemain, du soir au matin, et se répétoient souvent plusieurs fois dans le même jour. C'est cette espèce de commerce ou de jeu qui a été appelé l'*agio*, nom dont on ignore l'origine, à moins qu'on ne veuille le tirer du mot latin *agere*, agir; parce qu'en effet, il n'y a pas de personnes plus actives, plus éveillées

sur tout ce qui se passe, que celles qui travaillent en finance. 1718.

Law, qui tenoit la balance de ce commerce, et qui devint contrôleur-général des finances, en 1720, ne s'oublia pas dans ces vicissitudes. « En « moins d'un mois il acheta du comte « d'*Evreux* pour huit cent mille livres, « le comté de Tancarville en Norman- « die. Il offrit au prince de *Carignan* « quatorze cent mille livres pour son « hôtel de Soissons. Il présenta, peu « de jours après, à la marquise de « *Beuvron*, la somme de cinq cent « mille livres pour une terre. Presque « en même temps il étoit en marché « avec le duc de *Sully* pour le marqui- « sat de Rosny ».

Richesse de Law.

Mém. Rég. p. LXI.

Des sommes aussi considérables, amassées en très-peu de temps et dépensées avec tant de facilité, excitèrent beaucoup de murmures et des plaintes de la part des familles ruinées. Le parlement les reçut et donna contre *Law* un décret d'ajournement personnel, qui, faute par lui de comparoître, fut converti en décret de prise de corps. Mais le régent le prit sous sa sauvegarde; et *Law*, à l'aide de cette protection, continua de faire, par son systême, des heureux et des malheu-

1718. reux, et de ceux-ci beaucoup plus que des autres.

Conspiration contre le régent.

Mém. Rég t. 2, p. 153, 288, 330 et 393.

St.-Pierre, page 655.

Dangeau, sous 1718, p. 546, 575, 584. et 605.

Staal, t. 2.

Fragmens, t. 1, p. 208 et 228.

Alberoni examinoit avec attention ce qui se passoit en France. Le régent et les Anglais le pressoient de compléter la quadruple alliance par l'accession de l'Espagne; mais il mettoit toute son application à se procurer des délais, pendant lesquels l'adroite éminence tâchoit d'établir solidement en Sicile les Espagnols qu'elle y avoit fait passer; et en même-temps que, par cet artifice, le cardinal retenoit les Anglais prêts à attaquer la flotte qu'il faisoit sortir de Cadix, il se flattoit de suspendre les efforts du duc d'*Orléans* par les embaras qu'il se préparoit à lui susciter.

Que le projet qui éclata alors soit venu du ministre d'Espagne ou des mécontens de France, c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider: mais du moins ils se devinèrent aisément, ou ils s'entendirent du premier mot. On présume bien que la duchesse du *Maine* ne fut pas des dernières à saisir les moyens de nuire au régent, et même de les faire naître. « Par ses premières démarches « à la Cour de Madrid, elle ne voulut, « dit madame de *Staal*, qu'engager « le roi d'Espagne à soutenir le duc du

« *Maine* et sa famille opprimée. Son 1718.
« envoyé devoit voir le cardinal *Al-*
« *beroni*, et pressentir jusqu'à quel Staal, t. 2, page 4.
« point il voudroit prendre les inté-
« rêts dont il s'agissoit, et y affection-
« ner le roi son maître par les motifs
« de la proximité du sang et du respect
« pour les volontés du feu roi son
« aïeul, enfreintes sans aucun ména-
« gement. Elle recommanda bien à
« celui qu'elle chargeoit de cette com-
« mission, de ne point aller au-delà ».

Cependant, soit que ces instructions ainsi restreintes ne fussent données que pour sonder le terrain avant que d'y prendre confiance, soit que la solidité qu'elle crut apercevoir l'engageât à avancer plus qu'elle ne projetoit d'abord, elle se mit en commerce réglé, mais très-secret et très-mystérieux, avec l'ambassadeur d'Espagne. « Je me dis-
« pense, ajoute la même confidente, Page 10.
« d'expliquer leur plan : car je n'y
« ai jamais rien compris, et peut-
« être n'en avoient-ils point. Tout ce
« que j'en ai pu démêler, c'est qu'on
« vouloit détourner le roi d'Espagne
« d'accéder au traité de la quadruple
« alliance, trop favorable au duc
« d'*Orléans*, et l'engager à demander
« la tenue des états-généraux, pour

1718. « borner l'autorité du régent et ré-
« primer les abus de son gouverne-
« ment ».

Ce but est assez clair, et c'est apparemment l'obscurité des moyens qui empêchoit madame de *Staal* d'en *comprendre le plan*. Elle dit que la duchesse du *Maine* n'insista d'abord que sur le premier article, c'est-à-dire sur la nécessité *de détourner le roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance;* mais quand la duchesse vit ensuite que le prince de *Cellamare* étoit disposé à faire demander par son maître la tenue des états-généraux, « elle obligea ses deux « principaux confidens, *Malezieu*, « habitué de sa Cour, et le cardinal de « *Polignac*, de travailler au modèle « des lettres que ce monarque coura- « geux écriroit pour ce sujet, tant au « jeune roi son neveu, qu'au parle- « ment et aux états-généraux eux- « mêmes ». Or, ces lettres devoient demander, non-seulement que la quadruple alliance fût rejetée par la France, mais en termes exprès, que la régence fût ôtée au duc d'*Orléans*, à cause des abus qu'il y commettoit, et transférée au roi d'Espagne, qui y avoit le droit principal.

1718.

Intrigues du prince de Cellamare.

L'ambassadeur sentit bien qu'il ne pouvoit reussir dans une pareille entreprise sans un parti considérable. Il se mit donc à intriguer, tant par lui-même que par ses emissaires, avec des gens de toute sorte d'états, grands seigneurs, militaires, prêtres, moines, gentilshommes, magistrats. Peu lui importoit quels fussent leurs intérêts, qu'ils eussent les mêmes vues, qu'ils concourussent ou non au même dessein, bien persuadé que, quand il s'agiroit d'éclater, la haine contre le régent, l'amour de la nouveauté ou la crainte de se trouver seuls, les réuniroient à la faction qu'on leur indiqueroit. Il s'en formoit beaucoup qui avoient chacune leurs mystères, et qui s'efforçoient de grossir le nombre de leurs associés. Selon la coutume des gens ardens, qui se flattent toujours de réussir, ces conspirateurs, sur-tout les subalternes, s'imaginoient avoir pour zélés coopérateurs tous ceux qu'ils ne rencontroient pas ouvertement contraires à leurs sentimens, et les inscrivoient sur leurs listes. *Cellamare*, qui ne doutoit plus, rendoit compte de ses succès à *Alberoni*, et celui-ci, sur la parole de l'ambassadeur, croyoit déjà le régent destitué.

1718 Elles sont découvertes.

Le ministre d'Espagne avoit besoin de faire une révolution en France; il devenoit d'autant plus pressant, que les Anglais, impatientés de ses délais au sujet de la jonction de l'Espagne à la quadruple alliance, se déterminèrent à l'attaquer. Quoiqu'ils n'eussent que vingt vaisseaux dans la Méditerranée, ils cherchèrent la flotte espagnole qui avoit envahi la Sicile, et qui en comptoit vingt-sept. L'amiral *Byng* la rencontra le 11 août à la hauteur du cap Passaro, au sud de l'île, et prit ou détruisit vingt-trois vaisseaux, ce qui porta un coup mortel à la marine espagnole. Le cardinal, outré de cet échec, et se voyant en même-temps menacé par la France, écrivit à l'ambassadeur *de mettre le feu aux mines*.

Pendant que cet ordre venoit à Paris, le prince de *Cellamare* envoyoit à Madrid le modèle des lettres, et les autres pièces sur lesquelles il vouloit consulter le ministre avant que de les employer. Il crut avoir trouvé une voie très-sûre de les faire parvenir, en les confiant à l'abbé *Porto-Carrero*, neveu d'un cardinal de ce nom, qui s'en alloit en Espagne avec *Monteléon*, fils de l'ambassadeur d'Espagne en Angle-

terre. Ils avoient une chaise à double fonds, où les papiers furent mis. 1718.

Les messages, les rendez-vous, les conférences entre les personnes du complot ne pouvoient avoir lieu sans des mouvemens qui donnèrent des soupçons. La duchesse du *Maine* étoit observée. On épioit toutes ses démarches. Personne ne fréquentoit chez elle, de jour ou de nuit, travestie ou sans déguisement, qui ne fût connue. Cependant, malgré ces soins et cette surveillance, peut-être le duc d'*Orléans* n'auroit-il rien découvert, sans un hasard qu'on raconte de deux manières.

La première, qui fut généralement crue, parce que les mœurs du régent et de ses confidens lui donnoient de la vraisemblance, « c'est que le secré- « taire de l'ambassadeur d'Espagne, « pour s'excuser d'un rendez-vous « manqué chez une femme célèbre « dans les annales du libertinage, lui « dit qu'il avoit eu tant de dépêches « à faire à cause du départ de l'abbé « *Porto-Carrero*, qu'il s'étoit trouvé « dans l'impossibilité de tenir sa pa- « role. Cette femme, qui étoit en re- « lation intime avec le régent, lui « rapporta ce propos, qu'elle crut ne

Staal, t. 2, p. 49.

1718. « devoir pas lui être indifférent. En « effet, il expédia un courier avec « des ordres pour fouiller les voya- « geurs ».

Dangeau, p. 54, sur le 9 décembre.

La seconde manière, moins singulière et peut-être plus vraie, se trouve dans les Mémoires de *Dangeau*. Il dit que les deux abbés, munis de passeports pour eux et leur suite, s'étoient laissé accompagner par un banquier espagnol, fugitif de Londres, où il avoit fait une grosse banqueroute. Les Anglais intéressés le suivoient, porteurs d'une permission de le faire arrêter par-tout où ils le trouveroient. Ils l'atteignirent à Poitiers, et en cherchant ses papiers dans la chaise de ses protecteurs, on trouva ceux de l'ambassadeur d'Espagne, dont on s'empara. Une troisième version veut que le copiste même des dépêches ait dénoncé les voyageurs au cardinal *Dubois*, avec lequel il étoit depuis long-temps en relation, et qui les fit ainsi arrêter à coup sûr.

Beaucoup de personnes sont arrêtées.

Quoi qu'il en soit, on laissa l'abbé *Porto-Carrero* continuer tranquillement sa route. Il avoit déjà dépêché au prince de *Cellamare* un courier qui lui apprit cette nouvelle, avant l'arri-

vée de celui qui portoit les papiers au regent. Ce dernier arriva la nuit. « Mais « du moment où l'heure du souper « venoit, dit *Saint-Simon*, tout étoit « tellement barricadé au dehors, que « quelque affaire qui pût subvenir, il « étoit impossible de parvenir au ré- « gent ; et non seulement pour les « affaires inopées, mais pour celles « même qui eussent le plus dange- « reusement intéressé l'état et sa per- « sonne ». L'ambassadeur eut donc le de temps faire disparoître les papiers les plus dangereux, et il osa le lendemain aller réclamer ceux qui avoient été saisis : on ne lui répondit qu'en le consignant sous bonne garde dans son hôtel, d'où on le transféra à Blois, où il resta jusqu'à ce que le duc de *Saint-Aignan*, ambassadeur en Espagne, fût revenu en France. La duchesse du *Maine* fut arrêtée à Paris le 29 décembre, le duc à Sceaux, et aussitôt renvoyés, elle à la citadelle de Dijon, lui dans le château de Dourlens, et on mit à la Bastille beaucoup de leurs domestiques ou affidés. De ce nombre étoit le jeune duc de *Richelieu*, déjà célèbre à vingt-deux ans par son courage et par ses succès auprès

1718.

1718. des femmes. Il s'indignoit à son âge de n'avoir encore aucune influence dans le gouvernement. On suppose que l'envie de jouer un rôle le rendit factieux, et qu'il promit en effet à *Alberoni* de livrer Bayonne, où étoit son régiment. Le régent disoit de lui, qu'il y avoit sur son compte de quoi faire tomber quatre têtes, s'il les avoit. Mais les femmes vinrent à la traverse, et il dut une prompte liberté aux puissantes intercessions de mademoiselle de *Charolais*, sœur du duc de *Bourbon*, et sur-tout de mademoiselle de *Valois*, depuis duchesse de Modène, fille du régent.

Contenu des papiers saisis.

Mém. Rég. t. 2, p. 170 et 174.

1719. Celui-ci, pour justifier aux yeux de la nation ces coups d'autorité, fit imprimer les trois lettres qui s'étoient trouvées dans les papiers enlevés à *Porto-Carrero*, et destinées à être adressées par le roi d'Espagne, l'une au roi de France, l'autre au parlement, la troisième aux états-généraux, quand ils seroient assemblés, et une quatrième, intitulée *Requête des états à sa majesté catholique*, pour l'engager à venir prendre la régence du royaume, où à y pourvoir, s'il ne venoit pas lui-même. Il y avoit dans ces pièces des choses sur

lesquelles il auroit été important au régent de ne pas donner trop à réfléchir. En parlant du parlement, les écrivains disoient : « Cette compagnie, « dans laquelle on a reconnu le pouvoir de décerner la régence, à qui « on s'est adressé pour le recevoir, avec laquelle on a stipulé en la recevant de ses mains, à laquelle on a « promis publiquement, et avec ser- « ment, que l'on ne vouloit être maî- « tre que des seules grâces, et que la résolution des affaires seroit prise à « la pluralité des voix dans le conseil de régence, non-seulement on ne « l'écoute pas dans ses plus sages re- « montrances, mais on exclut des conseils les sujets les plus dignes ; « d'abord qu'ils représentent la vérité, non-seulement on ne l'écoute pas, « mais la pudeur empêche de répéter « à votre majesté les termes également « honteux et injurieux dans lesquels on a répondu, lorsqu'on a parlé aux « gens du roi en particulier; les registres du parlement en feront foi jus- « qu'à la postérité la plus reculée ».

1719.

Idem, t. 2, page 116.

Ces écrivains disoient encore : « Le public n'a ressenti aucun fruit, ni « de l'augmentation des monnoies,

Page 18.

1718. des femmes. Il s'indignoit à son âge de n'avoir encore aucune influence dans le gouvernement. On suppose que l'envie de jouer un rôle le rendit factieux, et qu'il promit en effet à *Alberoni* de livrer Bayonne, où étoit son régiment. Le régent disoit de lui, qu'il y avoit sur son compte de quoi faire tomber quatre têtes, s'il les avoit. Mais les femmes vinrent à la traverse, et il dut une prompte liberté aux puissantes intercessions de mademoiselle de *Charolais*, sœur du duc de *Bourbon*, et sur-tout de mademoiselle de *Valois*, depuis duchesse de Modène, fille du régent.

Contenu des papiers saisis. *Mém. Rég.* t. 2, p. 170 et 174.

1719. Celui-ci, pour justifier aux yeux de la nation ces coups d'autorité, fit imprimer les trois lettres qui s'étoient trouvées dans les papiers enlevés à *Porto-Carrero*, et destinées à être adressées par le roi d'Espagne, l'une au roi de France, l'autre au parlement, la troisième aux états-généraux, quand ils seroient assemblés, et une quatrième, intitulée *Requête des états à sa majesté catholique*, pour l'engager à venir prendre la régence du royaume, où à y pourvoir, s'il ne venoit pas lui-même. Il y avoit dans ces pièces des choses sur

lesquelles il auroit été important au régent de ne pas donner trop à réfléchir. En parlant du parlement, les écrivains disoient : « Cette compagnie, « dans laquelle on a reconnu le pou- « voir de décerner la régence, à qui « on s'est adressé pour le recevoir, « avec laquelle on a stipulé en la rece- « vant de ses mains, à laquelle on a « promis publiquement, et avec ser- « ment, que l'on ne vouloit être maî- « tre que des seules grâces, et que la résolution des affaires seroit prise à « la pluralité des voix dans le conseil de régence, non-seulement on ne « l'écoute pas dans ses plus sages re- « montrances, mais on exclut des « conseils les sujets les plus dignes ; d'abord qu'ils représentent la vérité, non-seulement on ne l'écoute pas, « mais la pudeur empêche de répéter « à votre majesté les termes également honteux et injurieux dans lesquels on « a répondu, lorsqu'on a parlé aux gens du roi en particulier ; les registres du parlement en feront foi jus- « qu'à la postérité la plus reculée ».

1719.

Idem, t. 2, page 16.

Ces écrivains disoient encore : « Le public n'a ressenti aucun fruit, ni de l'augmentation des monnoies,

Page 18.

« ni de la taxe des gens d'affaires. On « exige cependant les mêmes tribus « que le feu roi a exigés pendant le fort « des plus longues guerres : mais dans » le tems que le roi tiroit d'une main, « il rendoit de l'autre, et cette circu- « lation faisoit subsister les grands et « les peuples. Aujourd'hui les étrangers « qui savent flatter la passion domi- « nante, consument tout le patrimoine « des enfans. » Enfin on ajoutoit en termes assez amers : » Il semble que « le premier soin du duc d'*Orléans* « ait été de se faire honneur de l'irré- « ligion. Cette irréligion l'a plongé « dans des excès de licence, dont les « siecles les plus corrompus n'ont point « eu d'exemple; ce qui, en lui attirant « le mépris et l'indignation des peu- « ples, nous fait craindre à tout mo- « ment pour le royaume, les châti- « mens les plus terribles de la ven- « geance divine ».

Staal, page 69. La même inprudence du régent, qui avoit fait publier ces écrits dans la première chaleur, les fit précéder d'un avis qui portoit : « Que quand le ser- « vice du roi et les précautions né- « cessaires pour la sûreté et le repos « de l'état permettroient de rendre

« publics les autres projets, manifestes 1719.
« et mémoires, on y verroit toutes les
« circonstances de cette *détestable con-*
« *juration* ».

Procédures contre les prisonniers.

Mais, quand on eut interrogé les prisonniers, au lieu de crimes d'état énormes, comme seroient de noirs complots, des projets de dévastation et d'assassinat, que ces expressions sembloient indiquer, on n'entrevit que le dessein de faire assembler les états-généraux; encore ce dessein, répréhensible par la raison que ceux qui le tentoient n'avoient aucun droit pour cela, punissable même à cause de liaisons avec un prince étranger, quoique parent, ce dessein se trouva dénué de preuves concluantes contre les personnes soupçonnées. A la vérité, les papiers enlevés à *Porto-Carrero* inculpoient fortement l'ambassadeur d'Espagne, comme ayant abusé de son ministère pour exciter des troubles en France, mais l'inculpoient seul; car ces papiers n'étant que des copies, les personnes nommées et désignées pouvoient nier, et nièrent en effet qu'elles y eussent aucune part.

Après avoir promis au public des preuves d'une *abominable conspira-*

1719. Le duc du Maine innocent. *Staal*, t. 2, p. 130; t. 3, p. 48.

tion, après avoir fait fulminer tous les parlemens du royaume contre les écrits de *Cellamare*, comme séditieux, insolens, calomnieux, on étoit encore à chercher ce qu'il y avoit de si horrible dans cet affreux complot. Il paroît que les conseillers du duc d'*Orléans*, ceux qui l'avoient excité à ces éclats, auroient fort souhaité de trouver le duc du *Maine* coupable. On poussa le desir jusqu'à l'injustice : « car un des » prisonniers ayant écrit dans sa dé« position que, lorsqu'il traitoit d'af« faire avec la duchesse du *Maine*, « elle rompoit la conversation dès que « le duc du *Maine* paroissoit, le « commissaire, blessé de ce qui tendoit « à justifier ce prince, lui dit : *Ce n'est* « *pas l'apologie du duc du* Maine « *qu'on vous demande ; rayez cet* « *article*. Il le raya, et ne fit pas sentir « au magistrat que c'étoit prévariquer « dans son ministère, de ne pas rece« voir également ce qui étoit à charge « et à décharge ».

Mais, malgré cette affectation de partialité, l'innocence du prince perçoit de tous côtés. Il n'y avoit point d'accusé, non-seulement qui ne la reconnût, mais même qui ne la préconisât sans

1719.

en être requis. Dans l'écrit qu'on exigea de madame de *Staal*, comme condition nécessaire de sa liberté, après la relation des liaisons assez indifférentes formées et entretenues avec quelques intrigans, par ordre de la princesse, et après avoir dit : « Voilà les seules « choses où j'aie eu quelque part et « dont j'aie été informée » ; elle ajouta, quoiqu'elle sût que par-là elle ne faisoit pas sa cour : « Au surplus, j'ai entrevu « que madame la duchesse du *Maine* « se donnoit des mouvemens, et qu'elle « étoit embarassée dans quelques affai- « res dont je n'ai point su le détail ; « *j'ai seulement remarqué l'extrême* « *frayeur où elle étoit que M. le duc* « *du* Maine *en eût la moindre con-* « *noissance* ».

Les prisonniers relâchés. *Staal*, t. 2, p. 276.

Ces confessions par écrit étoient un moyen qu'on avoit imaginé pour terminer cette affaire, et donner un air de grâce à la liberté que la justice accordoit. « Le régent étoit décidé à ne relâcher « ni les chefs ni leurs adhérens, sans un « aveu de leur part qui servît d'apolo- « gie à sa conduite ». Ainsi la duchesse du *Maine* en fit un, et tous les prisonniers à son exemple; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'y eut

1719. aucune de ces déclarations qui ne fût auparavant concertée. Malgré les verroux, les geoliers et les gardes, les prisonniers se communiquoient leurs idées, convenoient de ce qu'ils diroient ou tairoient, se répondoient, se répliquoient ; jusqu'aux expressions, tout étoit minuté auparavant, et ils ne livroient leurs prétendues dépositions qu'après les avoir fait câdrer bien exactement les unes avec les autres. Le régent les lisoit dans le conseil, non sans doute qu'il les regardât comme des pièces probantes contre les prévenus du crime, mais comme une espèce de justification de l'éclat qu'il avoit donné à cette affaire.

La duchesse du *Maine*, après sa confession, qui ne laissa pas que de compromettre bien du monde, sur-tout en Bretagne, eut permission de revenir à Sceaux. Elle comptoit y trouver le duc son époux; mais il refusa de s'y rendre, irrité de la captivité qu'elle lui avoit attirée par son imprudence. Cependant il se laissa ensuite fléchir, et revint auprès d'elle. Il y eut aussi un raccommodement avec le duc d'*Orléans*. La duchesse vouloit entrer en explication. *Tout est oublié*, lui dit-il; et en effet il ne s'en souvint plus.

On a reproché au ministre d'Espagne, que son projet étoit vague et mal combiné, mais peut-être n'a-t-il manqué que parce qu'il fut conçu trop tard. Qu'il l'eût fait éclater lorsque le duc du *Maine* étoit encore surintendant de l'éducation du roi ; que ce prince eût eu la hardiesse de mener au parlement le jeune monarque, dont les démarches dépendoient encore de lui ; qu'il l'eût fait escorter des principaux seigneurs, partisans de l'ancien gouvernement, ou mécontens du nouveau ; qu'en même-temps une flotte espagnole eût paru sur nos côtes, une armée sur nos frontières, et que la fermentation de la capitale eût été habilement propagée dans les provinces : on ne peut douter que le régent ne se fût trouvé au moins dans de grands embaras et que peut-être le succès n'eût légitimé le plan hasardé d'*Alberoni*. 1719.

Quand il eut échoué, ce fut entre le duc d'*Orléans* et le cardinal, ce qu'on peut appeler un combat à mort, c'est-à-dire un défi tacite, une lutte pour se renverser ; ce qui, entre politiques et ambitieux, est une espèce de mort. Ils armèrent les deux royaumes, moins pour les intérêts des deux na-

Guerre d'Espagne. *Mém. Rég.* t. 2, p. 227, 248, 301, 316, 335 et 342.

1719. tions, que pour leur querelle et leur vengeance particulière. *Alberoni* continua à inquiéter la France par des préparatifs d'invasion en Angleterre. Mais déjà le chef de cette expédition romanesque n'étoit plus *Charles XII*, plus soldat que général, avoit été tué par son imprudence à la fin de l'année précédente, au siége de Frideriks-Hall en Norvége; et cette année la flotte qui devoit porter le prétendant en Irlande et le duc d'*Ormond* son fidèle assistant, fut dispersée par la tempête. Le cardinal avoit formé encore des liaisons intimes avec des seigneurs de notre Bretagne, qui devoient lui livrer des places au moyen desquelles il comptoit tenir toutes les côtes le long de l'Océan en respect, et empêcher le régent de porter des secours à ses alliés. Celui-ci envoya une armée dans le Roussillon, avec ordre de pénétrer en Espagne, et déclara en même-temps, dans un manifeste, *que c'étoit au seul ministre ennemi du repos de l'Europe qu'il en vouloit.*

Philippe, s'étoit flatté qu'une désertion générale alloit lui livrer une armée presque entièrement composée d'officiers et de soldats mécontens, et qu'il

connoissoit tous pour ainsi dire, par leurs noms, pour avoir autrefois combattu sous lui et pour lui. Mais pas un Français ne dévia du devoir : tous imitèrent leur chef, le maréchal de *Berwick*, l'un de ceux qui avoient le plus efficacement soutenu le trône de *Philippe V*, et qui, tout en conseillant à son fils aîné, le duc de *Liria*, de rester fidèle au service d'Espagne, montroit un semblable dévouement à la cause de la France. Ses succès en Espagne, malgré les intérêts opposés du malheureux prétendant son frère, furent rapides : toute la province Guipascoa tarda peu à être envahie, et une partie de la marine espagnole fut détruite dans ses ports, par le concours politique des Anglais à des opérations dont le dommage devoit rejaillir un jour sur la France. Mais quelque fussent les avantages des alliés, *Alberoni* n'en donnoit pas moins de grandes inquiétudes. Tous les jours on découvroit des *mines* qui auroient produit de grands bouleversemens, si elles n'avoient été éventées. 1719

C'étoit en Bretagne sur-tout que les trames les plus dangereuses avoient été ourdies. Cette province, accoutumée à voter ses charges avec une apparence de liberté, se voyoit dépouiller en ce

1719. moment de ce précieux privilége, et en conservoit un ressentiment qui, aigri par l'Espagne, alla jusqu'à la révolte. Les forces envoyées pour la réduire étoient presque gagnées par la même puissance; vingt-deux colonels avoient, dit-on, promis d'arrêter le régent lui-même, si son humeur guerrière l'amenoit parmi eux, et de le livrer à une flotte espagnole qui croisoit sur les côtes. Soit que ces desseins eussent été découverts par les papiers qui furent saisis; soit qu'on en eût connoissance par les révélations des conspirateurs arrêtés, une chambre de justice établie à Nantes fut chargée de faire le procès à plusieurs seigneurs Bretons qui se trouvèrent chargés. Quatre d'entre eux eurent la tête tranchée, les autres se sauvèrent, et la Bretagne resta tranquille. Le ministère de France, à force de négociations dans le Nord, réussit à détacher de l'Espagne les rois de Suède et de Danemarck, ainsi que la Russie, qu'*Alberoni* avoit gagnés. Il s'étoit même étayé du Turc, qui devoit envoyer une flotte dans la Méditerranée. Le régent ne trouva pas de meilleur expédient pour détruire ces trames, que d'en couper les fils, en remontant à la main qui les dirigeoit, et pour cela de pousser vivement la

uerre en Espagne, de pénétrer jusqu'au centre s'il le falloit, et de forcer insi la reine, qui conduisoit le roi, à bandonner le ministre, qui la conduisoit elle-même. Ce moyen réussit. L'emereur seconda ces plans de son côté, n faisant passer seize mille hommes n Sicile. Ceux-ci, sous la conduite du omte de *Mercy*, petit-fils du fameux énéral de ce nom, qui trouva la mort ans les champs de Nordlingue, pressèrent de poste en poste le marquis de *Leede*, à qui la catastrophe de la flotte spagnole avoit enlevé tout espoir de etraite, et ils le forcèrent, sous Parme, à traiter de l'évacuation de 'isle. 1719.

Paix avec l'Espagne. 1720.

Leurs majestés catholiques voyant la guerre se faisoit sérieusement, ue déjà Fontarabie et Saint-Sébastien toient pris, et la Catalogne menacée, rêtèrent l'oreille à des propositions le paix. Elles ne furent autres que les onditions du traité de la quadruple liance, dont les principales étoient que l'empereur renonceroit à ses prétentions à la couronne d'Espagne, et reconnoîtroit *Philippe V* pour légitime roi des Espagnes et des Indes; que de son côté le roi catholique renonceroit, en faveur de l'em-

1720. « pereur, aux états démembrés de la « monarchie espagnole, tant dans l'I- « talie que dans les Pays-Bas; que la « Sicile et la Sardaigne seroient cédées « à l'empereur, qui gratifieroit de « celle-ci le duc de *Savoie* : que si « les ducs de *Toscane* et de *Parme* « venoient à mourir sans postérité « masculine, le fils aîné du roi d'Es- « pagne et de la reine sa seconde « femme, et à son défaut, les autres « enfans mâles de cette princesse et « leurs successeurs mâles, hériteroient « de ces duchés; et que dès à présent « le roi d'Espagne pourroit entretenir « à ses ordres dans ces duchés six « mille hommes *non espagnols*, pour « la sûreté de l'héritage. Enfin il y « avoit un article secret, par lequel « *Philippe V* devoit confirmer sa re- « nonciation à la couronne de France », et à ce qu'on peut présumer, un autre article encore plus secret, par lequel le roi d'Angleterre promettoit de restituer Gibraltar à l'Espagne. Telles furent les conditions auxquelles souscrivit *Philippe*, le 25 janvier 1720.

En les lisant, on est surpris que l'Espagne ait préféré, sous *Alberoni*, de se procurer par les armes presque tout ce qu'elle pouvoit auparavant ob-

par un traité ; mais outre que 1720.
ippe *V* ne devoit pas voir avec
érence la Sicile, la Sardaigne et
ays-Bas arrachés à sa puissance et
és à celle de l'empereur, en ré-
ıense d'une simple renonciation
yaume d'Espagne, où *Charles VI*
ossédoit plus rien, il est hors de
: qu'*Alberoni* lui fit encore sentir
es promesses faites pour la Tos-
et Parme, et pour la restitution
ibraltar, étoient illusoires. Car, si
'oit eu véritablement dessein d'as-
ces états aux enfans de la reine,
quoi exiger que les garnisons qu'on
ccordoit d'y mettre ne fussent pas
troupes espagnoles ? Et si on
oit sincèrement rendre Gibraltar,
quoi ne pas le faire sur-le-champ ?
u moins, pourquoi ne pas joindre
ettre du roi d'Angleterre un en-
nent authentique ?

: plus, la renonciation à la cou- *St-Simon*,
e de France, demandée de nou- t. 5, p. 71.
, ne devoit pas être agréable à
ippe *V*, si l'on en croit *Saint-
on*, qui, ayant été ambassadeur en
gne, connoissoit à fond ses dispo-
ıs scrupuleuses. « Ce prince,
t-il, ne pouvoit s'ôter de la tête
force des renonciations de la reine

1720. « sa grand'mère, épouse de *Louis*
« *XIV*. Quant au testament de *Char-*
« *les II*, il ne pouvoit comprendre
« que ce roi eût été en droit de dis-
« poser d'une monarchie dont il n'étoit
« qu'usufruitier. Il se regardoit donc
« comme un usurpateur ; et pour s'é-
« tourdir sur ses scrupules, il conser-
« voit toujours un esprit de retour vers
« la France, et ne vouloit pas se fer-
« mer entièrement le chemin au trône
« de ses pères, s'il arrivoit malheur à
« son neveu. On ne peut nier que
« tout cela ne fût mal arrangé dans
« sa tête ; mais enfin cela y étoit ».

Par toutes ces considérations, *Alberoni* n'aura pas eu de peine à persuader au roi et à la reine, que, dans la circonstance où ils se trouvoient, avec de fortes armées et beaucoup d'alliances, une bonne et franche guerre valoit mieux qu'un traité captieux. En effet, il ne fut d'aucune utilité à l'Espagne, et les Anglais seuls en tirèrent de l'avantage, par les faveurs qu'ils procurèrent à leur commerce. Au reste l'accomplissement des conditions de la quadruple alliance éprouva de longs délais. La forme à donner à tous les actes qui devoient constater et affermir les cessions et les échanges, présenta

de grandes difficultés. Pour les lever on convint d'un congrès qui fut indiqué à Cambrai, et qui ne fut en activité qu'en 1722. 1720.

Une des principales conditions de la paix avoit été la disgrace d'*Alberoni*, qui quitta l'Espagne le 5 décembre 1719. Ce prélat, doué des vrais talens de ministre, qui sembloient devoir être si étrangers à son éducation et à sa naissance, montra, pendant le court espace de son administration, ce qu'on pouvoit attendre de l'Espagne bien gouvernée. Quoique tout-puissant, il essuya quelquefois des déboires de la part des seigneurs espagnols, dont la fierté ne plie pas aisément. Il semble que la reine ne lui fit pas rendre, dans son malheur, ce qu'elle devoit à un serviteur fidèle, plutôt sacrifié que puni. Il sortit d'Espagne en fugitif et en banni; « mais il soutint sa disgrace « et les persécutions qui en furent les « premières suites, en grand homme; « et en effet c'en étoit un. Il prouva « qu'il étoit victime des circonstances, « et non d'aucune faute de conduite. « *Alberoni* avoit voulu servir son « maître, comme *Richelieu* avoit servi « le sien; mais le temps, les lieux et

Disgrace d'Alberoni. *Essais d'Argenson*, page 144.

1720. « le maître même étoient bien diffé-
« rens ».

En sortant d'Espagne, il traversa les frontières de France, accompagné d'un officier, chargé par le régent, non de lui faire honneur, mais de le tenir sous sa garde comme un prisonnier. Gênes refusa de lui donner un asyle, Rome le rejeta aussi. Il fut contraint de se cacher quelques années dans les états de l'empereur, d'où un nouveau pape le tira enfin, et lui donna la légation de la Romagne. « Ce cardi-
« nal trouva encore moyen de faire
« parler de lui dans le monde, en
« entreprenant pour le Saint-Siége la
« conquête de la petite république de
« Saint-Marin, village situé à la vue
« de Rimini, sur une hauteur. Cette
« entreprise d'*Alberoni*, remarque un
« auteur de mémoires, eut tout l'air
« de la parodie des *Comédies héroï-*
« *ques*, qu'il avoit jouées en Espagne
« vingt ans auparavant ». Tant il est vrai que le desir de dominer ne fait que s'assoupir dans un repos forcé, et qu'à la moindre occasion il se réveille!

La Banque. C'est pendant le cours de ces événemens que la Banque se remplissoit paisiblement de l'argent des Français, et payoit

'ec cet argent les billets de l'état, et
ıtres engagemens royaux qu'elle reti-
ɪit. Lorsqu'à force d'en acquitter ils
ɪmencèrent à disparoître, et que
'-là, ce moyen de répandre avanta-
ɔusement les billets et les actions de
[ue vint à manquer, *Law* en ima-
ɒa un autre non moins industrieux;
ː fut de baisser l'argent en tenant
ɪujours l'écu de banque à son premier
ux, de sorte qu'on s'empressât de
ɔrter à la banque l'argent qui tomboit,
: de recevoir en échange des billets
ɪi se soutenoient. Quand le ministère,
ɩ honte de son abondance, soit be-
ɪn d'une autre manœuvre, vouloit
npêcher une chute de l'argent trop
ɪide, il en haussoit la valeur; alors
n le resserroit dans les bourses,
ɔmme un effet qui alloit devenir pré-
eux, et il y restoit immobile jusqu'à
ː qu'un nouveau décri le fît encore
ɔuler vers la Banque.

1720.

Il seroit difficile de dépeindre l'es-
ɔce de frénésie qui s'empara des
ɪrits, à la vue des fortunes aussi
ɪormes que rapides qui se firent alors.
el qui avoit commencé avec un billet
état, à force de trocs contre de l'ar-
nt, des actions et d'autres billets, se
ouvoit des millions au bout de quel-

Moment brillant de la Banque.
Mém. Rég. t. 2, p. 130.

1720. ques semaines. La rue Quincampoix, rue longue et étroite, étoit, on ne sait pourquoi, le rendez-vous des actionnaires et le théâtre de leur manie. On y vit des domestiques arrivés le lundi, derrière le carosse de leur maître, s'en retourner dedans le samedi. La foule s'y pressoit, au point que plusieurs personnes y furent étouffées.

Il n'y avoit plus dans Paris ni commerce ni société. L'artisan dans sa boutique, le marchand dans son comptoir, le magistrat et l'homme de lettres dans leur cabinet, ne s'occupoient que du prix des actions. La nouvelle du jour étoit leur gain ou leur perte. On s'interrogeoit là-dessus avant que de se saluer. Il n'y avoit point d'autre conversation dans les cercles, et le jeu des actions remplaçoit tous les autres.

A l'exemple des joueurs, on étoit cruel et impitoyable. Celui qui venoit d'être ruiné par la *baisse* subite des papiers dont il étoit porteur, ne craignoit pas d'égorger son ami, en l'engageant à les prendre avant qu'il en connût la défaveur. Aussi y eut-il des suicides, des assassinats, et tout ce que la cupidité et le désespoir peuvent enfanter de crimes.

Lorsque tout prospéroit aux action-

aires, lorsque, satisfaits de contemler des richesses immenses dans leurs
orte-feuilles à côté de leurs coffres ides, ils se repaissoient encore d'esérances de plus grandes fortunes, le . mai 1720, parut, au moment où s'y attendoit le moins, un édit qui éduisoit les actions à moitié. Cette opération étoit devenue nécessaire, arce que, profitant de l'enthousiasme, et se jouant de la crédulité publique, *Law* et le régent, à l'insu même l'un le l'autre, n'avoient pas craint de ettre sur la place infiniment plus de apier que l'argent réuni dans la Banque n'en pouvoit payer. Ce coup imprévu ira la nation de son assoupissement, et fit disparoître les illusions de ses rêves agréables. A la confiance et aux espérances succédèrent les craintes et les réflexions douloureuses. Le parlement fit des remontrances, et le régent parut les accueillir.

1720.

Chute de la Banque.

Mém. Rég. t. 2, p. 402; t. 3, p. 5.

Villars, t. 2, p. 430.

Cette démarche du parlement, les raisons qui fondoient ses remontrances, dessillèrent les yeux et firent une plaie mortelle au système. En vain, pour le soutenir, *Law*, déclaré contrôleur-général des finances, employa-t-il les ressources de son génie, et le régent toute son autorité: leurs efforts furent

1720. inutiles. On fit frapper de nouvelles especes plus legeres, auxquelles seules on donna cours. Il y eut ordre de porter les anciennes à la monnoie, et le public s'obstina à garder les vieilles. Sous pretexte que les capitalistes resserroient leur argent pour entraver l'échange et la circulation des billets, on défendit à tout particulier d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent comptant, et chacun n'en fut que plus attentif à le garder soigneusement. Comme le volume d'une grosse somme pouvoit la deceler, il y en eut qui convertirent leur argent en perles et en diamans, et cette adresse fut encore defendue, mais inutilement. En vain aussi presenta-t-on un nouvel appât en redonnant aux billets leur première valeur, personne ne s'y laissa plus prendre.

Exil du parlement. Mém. Rég. t. 3, p. 3.

Les particuliers trouvoient dans le déperissement de leur fortune des motifs puissans de ne plus se laisser éblouir par des chimères, et ils étoient encore excités à se tenir en garde par la résistance du parlement, qui refusoit d'enregistrer les édits que le ministère présentoit à l'appui du systême. Fatigué de ces obstacles, qui *détraquoient* sa machine, *Law* obtint que le parlement

exilé, et il fut envoyé à Pontoise 1720.
illet. Alors parut une multitude
s, déclarations, arrêts du conseil
ance, pour fixer le taux de l'or,
de l'argent, borner l'argenterie
bijouterie, augmenter le numé-
donner les moyens de partager
tions, prescrire la manière de les
r, de les transmettre, de tenir les
res, d'ouvrir et de fermer les
tes en Banque. Enfin, en huit
, on compte trente-trois édits de
espèce, souvent destructifs les
les autres; vrais tours de force,
ant dans ceux qui donnoient ce
acle, beaucoup d'embaras et peu
ssources.

a écrit que le régent avoit enrichi
. Peut-être le crut-il lui-même,
u'il répandit un compte som-
e, dans lequel il annonçoit au
c qu'il avoit payé, depuis la mort
ouis XIV, pour un milliard sept
vingt-deux millions de dettes. Or,
ent ceux qui réfléchissoient avec ma-
é sur le systême, pendant cet inter-
de cinq ans, la terre n'a pas vomi
n sein des monceaux de métaux pré-
s; elle n'a pas donné des récoltes
bles et triples; il n'est pas tombé,
me du temps des fées, des pluies

Ce qu'on doit penser du systême.

1720. de perles et de diamans; on n'a pas vu d'économies importantes; de nouvelles découvertes en industrie et en commerce n'ont pas fait couler en France, à grands flots, les trésors des autres royaumes; c'est donc d'elle-même et de sa propre substance, que la nation a tiré une somme si prodigieuse. C'est un tort fait à chaque citoyen, auquel on a enlevé par fraude, par artifice, par séduction, les gages et cautionnemens des avances qu'il avoit faites au gouvernement dans sa détresse; or, appauvrir et ruiner chaque particulier, ce n'est ni *payer les dettes de l'état*; *ni l'enrichir.*

Effets du système. *Mém. Rég.* t. 3, p. 107.

Cette vérité n'est que trop prouvée par la peinture de l'état où la France se trouva réduite, quand le renversement de la Banque eut fait cesser l'illusion qui ne s'étoit pas bornée à Paris, mais qui s'étoit étendue dans toutes les provinces. La peste venoit de ravager Marseille et une partie de la Provence. Un incendie affreux venoit de dévorer la moitié de la ville de Rennes. Le régent, qu'on accusa méchamment d'avoir attiré ces fléaux pour occuper les esprits, crime dont il n'étoit pas capable, exhorta les évêques, par une lettre circulaire, de

1720.

ontribuer au soulagement des malieur x par des quêtes dans leurs dio- Voici ce que répondit celui de res : « Tous les soins en faveur des diocèses affligés de la contagion n'ont pu produire dans le mien que cent pistoles en espèces et cinq mille livres en billets. L'inondation de ces papiers a fait presque autant de mal dans nos cantons, que les flammes en ont pu faire en Bretagne. Si le spectacle n'est pas si affreux, les effets n'en sont guère moins funestes. Nos maux sont plus cachés, mais ils n'en sont pas moins réels, et n'en sont que plus incurables. Qu'importe que nos maisons n'ayent pas été réduites en cendres, si, de tout ce que nous avions de plus nécessaire, il ne nous reste qu'une matière qui n'est que propre à être jetée au feu?

« Quel changement, en six mois de temps, ces billets n'ont-ils pas apporté aux fortunes qui paroissoient les mieux établies! On ne sauroit le comprendre sans le voir, et on ne iroît le voir sans être accablé de uleur. Plus de commerce, plus de travail; plus de confiance, ni

1720. « dans l'industrie, ni dans la
« dence, ni dans l'amitié, ni dar
« charité même. Le commerce, «
« rement interrompu, rend l'indu
« ou oisive ou inutile. La confi
« détruite détruit l'amitié, ou en
« pend les effets, en persuadant
« particuliers qu'il est désormais
« prudence de ne se fier à pers«
« de ne prêter ni à leurs amis ni à
« proches. La charité, toujours i
« nieuse, ne sauroit l'être à présent
« pour découvrir des besoins extrê
« par-tout où elle étoit en posses
« de trouver des ressources; réd
« à pleurer avec ceux qui pleur«
« sans trouver aucune occasion d
« réjouir avec quelqu'un, ni les mo
« d'essuyer les larmes des pauvr
« des affligés ». Il ajoute : « C«
« sont point ici des exagérations, «
« l'expression la plus simple d
« vérité connue de tous ». Ce tab
d'une misère réelle, et que tou
France éprouva, est une preuve
l'extinction d'une si grosse dette
elle a eu lieu, n'a point *enrichi l'e*
à moins qu'on ne distingue *l'éta*
ceux qui le composent, et que par
erreur familière aux ministres co

sans, on ne croie que peu importe la misére du peuple, pourvu que le trésor du prince soit rempli. 1720.

Mais d'autres maux produits par le systême, maux plus grands que la misère qui ne frappe que l'individu, ce furent un luxe effréné qui gagna toutes les conditions, la désertion des campagnes, le surhaussement excessif du prix des ouvrages et des denrées, et le pire de tous, la passion des richesses substituée à l'amour de l'honneur et de la vertu.

Villars, t. 2, p. 433.

Les fêtes somptueuses de *Louis XIV* avoient à la vérité inspiré le goût de magnificence, mais qui ne s'étendoit guère au-delà de la Cour, au-lieu que l'exemple des nouveaux enrichis, leur facilité à prodiguer l'or comme ils l'avoient gagné, leur profusion pour la table, les équipages, les ameublemens, leur prodigalité à payer les commodités et les plaisirs qu'on leur présentoit, communiquèrent une espèce de frénésie de parure, de bonne chère, de jeu et de bâtimens. « Tandis qu'on « voyoit la misère au plus haut degré, « et la France ruinée, il y avoit des « gens qui faisoient abattre comme « insuffisans, des palais où le plus « magnifique des rois s'étoit trouvé

1720. « parfaitement bien logé avec toute sa « Cour, pour en faire de plus beaux ». Les denrées haussoient, baissoient, selon les variations de l'argent et des billets, et restèrent à la fin à un taux qui rendit la main d'œuvre plus chère, et empêcha souvent nos manufactures de soutenir la concurrence avec celles de nos rivaux. Les villes engloutirent les campagnes, c'est-à-dire que l'appât d'une fortune romanesque attira dans leurs murs les gens aisés, qu'une modestie et une frugalité héréditaires rendoient auparavant la ressource des pauvres cultivateurs. Enfin il n'y eut plus de proportion ni de délicatesse dans les alliances, l'opulence égalisa tout. L'homme de robe, le gentilhomme, le grand seigneur même, ne rougirent pas de savoir que la personne qu'ils alloient faire entrer dans leurs familles en approcheroit ses vils parens, et y introduiroit des mœurs vicieuses ou au moins triviales.

L'agiot dans les autres pays *Mém. Rég.* t. 2, p. 331.

Il ne sera pas inutile de faire observer que dans le même temps, l'épidémie de l'agiotage infecta aussi d'autres contrées. « La compagnie de la mer du « Sud et l'allée du change à Londres « valoient bien la compagnie du Mis- « sissipi et la rue Quincampoix de

« Paris. Il en étoit de même en Hol- 1720.
« lande. Les projets en idées s'y mul-
« tiplioient par-tout. Qu'il passât par
« la tête d'un homme d'en proposer
« un au hasard, et même en badinant,
« les meilleures bourses s'y livroient.
« On a vu sur un simple exposé de
« cette nature, souscrire pour plus de
« douze millions en deux heures de
« temps, et la foule de ceux qui cou-
« roient à l'endroit indiqué, avec au-
« tant d'ardeur que si on y eût dis-
« tribué des trésors, étoit telle qu'on
« auroit trouvé cent millions dans la
« journée avec autant de facilité. On
« sait qu'un projet a gagné cent pour
« cent en deux jours, avant qu'on
« sût s'il auroit lieu, de sorte que dans
« ce court espace de temps, ceux qui
« avoient seulement prêté leurs signa-
« tures, ont gagné réellement le fonds
« de ce qui n'étoit qu'imaginaire ».

Law, cette espèce de magicien, qui avoit, comme d'un coup de baguette, fait passer tout l'argent de la France dans les coffres de la Banque, ne profita pas des richesses qu'il avoit d'abord accumulées. Le régent, obligé de l'arracher plusieurs fois à la fureur du peuple, finit par le faire sauver en Flandre, d'où il passa à Venise avec

Fin de Law.

1720. inutiles. On fit frapper de nouvelles espèces plus légères, auxquelles seules on donna cours. Il y eut ordre de porter les anciennes à la monnoie, et le public s'obstina à garder les vieilles. Sous prétexte que les capitalistes resserroient leur argent pour entraver l'échange et la circulation des billets, on défendit à tout particulier d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent comptant, et chacun n'en fut que plus attentif à le garder soigneusement. Comme le volume d'une grosse somme pouvoit la décéler, il y en eut qui convertirent leur argent en perles et en diamans, et cette adresse fut encore défendue, mais inutilement. En vain aussi présenta-t-on un nouvel appât en redonnant aux billets leur première valeur, personne ne s'y laissa plus prendre.

Exil du parlement. *Mém. Rég.* t. 3, p. 3.

Les particuliers trouvoient dans le dépérissement de leur fortune des motifs puissans de ne plus se laisser éblouir par des chimères, et ils étoient encore excités à se tenir en garde par la résistance du parlement, qui refusoit d'enregistrer les édits que le ministère présentoit à l'appui du systême. Fatigué de ces obstacles, qui *détraquoient* sa machine, *Law* obtint que le parlement

seroit exilé, et il fut envoyé à Pontoise le 2 juillet. Alors parut une multitude d'édits, déclarations, arrêts du conseil de finance, pour fixer le taux de l'or, celui de l'argent, borner l'argenterie et la bijouterie, augmenter le numéraire, donner les moyens de partager les actions, prescrire la manière de les couper, de les transmettre, de tenir les registres, d'ouvrir et de fermer les comptes en Banque. Enfin, en huit mois, on compte trente-trois édits de cette espèce, souvent destructifs les uns des autres; vrais tours de force, décelant dans ceux qui donnoient ce spectacle, beaucoup d'embaras et peu de ressources. 1720.

Ce qu'on doit penser du système.

On a écrit que le régent avoit enrichi l'état. Peut-être le crut-il lui-même, puisqu'il répandit un compte sommaire, dans lequel il annonçoit au public qu'il avoit payé, depuis la mort de *Louis XIV*, pour un milliard sept cent vingt-deux millions de dettes. Or, disoient ceux qui réfléchissoient avec maturité sur le système, pendant cet intervalle de cinq ans, la terre n'a pas vomi de son sein des monceaux de métaux précieux; elle n'a pas donné des récoltes doubles et triples; il n'est pas tombé, comme du temps des fées, des pluies

1720. bre desquels étoit *Soanen*, évêque de Sénez, que ces disputes ont rendu célèbre, appelèrent solennellement de la constitution au futur concile. Ils vinrent en Sorbonne notifier leur appel dans une assemblée nombreuse de la faculté de théologie, qui y adhéra; celle des arts, de droit et de médecine s'y joignirent. Les facultés de théologie de Reims et de Nantes, un très-grand nombre d'ecclésiastiques séculiers et réguliers, beaucoup de chapitres et de communautés se pourvurent par la même voie contre la constitution. Les quatre évêques eurent plusieurs imitateurs parmi leurs confrères, entre autres le cardinal de *Noailles*.

Les acceptans, qui étoient en plus grand nombre, jetèrent un grand cri contre cette atteinte portée à un décret enregistré, qu'ils regardoient comme loi de l'église et de l'état : leurs plaintes pressantes et réitérées parvinrent au régent, qui en fut très-embarassé. Il tergiversa, tâcha de calmer les esprits, et promit d'envoyer à Rome chercher des explications et des moyens de concorde. En attendant, il écrivit aux acceptans une lettre qu'il rendit publique, et par laquelle il défendoit d'appeler de la constitution *sans né-*

cessité. Ce mot étoit, à ce qu'on dit, une interpolation du chancelier d'*Aguesseau*, l'idole et l'espérance alors du parti, après le cardinal de *Noailles*. On supposa qu'il avoit espéré de cette adresse concilier peut-être toutes les opinions. Il ne fit que refroidir à son égard le régent, qui fut obligé de prendre la faute sur lui; mais qui commença à retirer l'appui qu'il avoit donné d'abord aux jansénistes. Ses premières nominations avoient toutes été en leur faveur, et c'est à cette occasion qu'il dit plaisamment au sortir du conseil: *Les jansénistes ne se plaindront pas de moi; j'ai tout donné à la grâce, et rien au mérite*. Il s'en repentit, quand il vit son choix repoussé par le pape. Cependant il tint bon pour l'honneur de l'autorité royale; mais il se promit dès-lors de ne la plus commettre pour contenter un parti, qui, malgré des soutiens éminens, étoit trop visiblement celui de la minorité. Dans la circonstance présente, la circulaire déplut, et aux opposans, parce qu'elle prohiboit l'appel, et aux acceptans, parce qu'elle le permettoit dans le cas de *nécessité*, dont chacun seroit juge selon sa conscience droite ou erronée. Aussi l'acharnement continua-t-il à se

1720.

1720. manifester entre les deux partis, par des écrits pleins d'amertume.

On ne prevoyoit pas comment finiroit cette querelle, lorsque l'ambition d'un homme procura une surséance, qu'on eut droit alors de regarder comme une véritable paix. L'abbé *Dubois* s'étoit déjà fait donner l'archevêché de Cambrai; et, malgré ses principes et ses mœurs, il tendoit encore à la pourpre. L'embaras de Rome par rapport à sa bulle, dont l'état précaire en France lui donnoit de grandes inquiétudes, fit croire à l'archevêque que, s'il pouvoit soulager le pape de ce fardeau, ce seroit pour lui un acheminement sûr au cardinalat.

Deux choses étoient nécessaires pour parvenir à ce but : tirer des évêques opposans une acceptation, et du parlement, qui étoit exilé à Pontoise pour les affaires de finance, un nouvel enregistrement qui imposeroit *nécessité* à tout le monde, deux moyens qui paroissoient comme impossibles dans la chaleur où étoient les esprits. Cependant *Dubois* le tenta et y réussit, car c'est à lui qu'on attribue le succès de cette affaire.

Le cardinal de *Noailles* appuyoit son appel sur ce qu'il prétendoit que la

1720. Accommodement des quarante.

bulle, en condamnant certaines propositions du livre de *Quesnel*, dont un sens étoit très-catholique, n'attaquoit pas moins que des dogmes positifs, des principes moraux, et de plus les libertés de l'église gallicane. En paroissant entrer dans les idées du prélat, *Dubois* l'entoura de théologiens qui lui remontrèrent que tout ce qu'il pouvoit desirer étoit que ces vérités fussent mises en sûreté, de manière que l'acceptation de la bulle ne les effleurât même pas. Cette acceptation, lui répétoit-on sans cesse, est nécessaire pour la paix de l'église; or un avantage si grand que cette paix méritoit bien quelque condescendance. On le fit donc consentir à dresser un écrit qu'il nomma *Corps de Doctrine*, dans lequel tous les points discutés, et qui paroissoient entamés par la bulle, étoient munis de preuves qui les mettoient hors d'atteinte à toutes les conséquences dangereuses qu'on pourroit tirer de la bulle contre eux. *Noailles* présenta son écrit à quarante de ses confrères assemblés en présence du régent; ils le signèrent et acceptèrent la constitution, *conformément* au *corps de doctrine*. Il fut envoyé dans différens diocèses, et un grand nombre d'évê-

1720. ques y souscrivirent : c'est ce qu'on a appelé *l'accommodement des quarante.*

Enregistrement de la bulle et retour du parlement.

Cependant tous les obstacles n'étoient pas levés. Il restoit encore un petit nombre d'évêques opposans, et la Sorbonne même fit des protestations. Le cardinal en prit occasion de retarder le mandement qu'il avoit promis, sous les explications et interprétations consignées au *corps de doctrine.* Faisant même assez mal-adroitement dépendre ses sentimens de ceux d'une assemblée laïque, il en refusa la publication, jusqu'à ce que la déclaration du roi pour l'acceptation de la bulle, et la défense d'en appeler au futur concile, fut enregistrée au parlement, qui témoignoit en général un éloignement prononcé pour la constitution, et qui prétendoit lui-même attendre l'exemple de son pasteur. Cette espèce de collusion fut punie par la formation d'un nouveau conseil de conscience, dont le cardinal fut exclu, et par la menace qui fut faite au parlement d'être relégué à Blois. Ce corps, déjà ennuyé de son exil à Pontoise, commença à s'effrayer. On parloit d'ailleurs de lui donner d'autres et de plus importans déboires : il étoit question de diminuer son ressort, et de lui substituer dans l'en-

registrement des lois, le grand conseil; 1720.
qui, dans une espèce de lit de justice, auquel les pairs avoient assistés, venoit d'accepter la bulle. L'écossais *Law*, qui étoit encore dans le ministère, et qui trouvoit l'occasion de se venger du parlement, proposoit même d'en rembourser les offices avec son papier décrié, et de reconstituer des magistrats qui n'eussent d'autres fonctions que celles d'administrer la justice. D'*Aguesseau* enfin, trembloit pour un corps auquel il étoit tendrement attaché, et il hésitoit de se prêter à sceller les mesures violentes que l'on projetoit. Dans ces dispositions favorables à un accommodement, des négociations officieuses le procurèrent. *Villars*, comme autrefois *Turenne* en circonstances presque semblables, s'y entremit avec zèle, et obtint enfin du cardinal et du parlement, le sacrifice d'une opinion particulière, qu'on leur donna le mérite de faire les uns et les autres, au noble motif de la paix de l'église et de l'état. Dans leur commune soumission, le cardinal prévint le parlement, et celui-ci enregistra la déclaration, le 4 décembre 1720, *conformément aux règles de l'église, et aux maximes du royaume sur les*

1720. *appels au futur concile*, réserve qui lui fut permise pour sauver au moins son honneur. Ainsi la constitution *Ugenitus* devint pour la seconde fois loi de l'état; et la paix parut être rendue à l'église de France. Le parlement revint à Paris, et *Dubois* fut fait cardinal l'année suivante, par le pape *Innocent XIII*.

Le régent avoit eu un intérêt personnel dans cette affaire. Il vouloit marier sa fille au prince des Asturies, e faire épouser au roi *Marie-Anne-Victoire*, infante d'Espagne. Ce dernier mariage étoit mal assorti pour l'âge, la princesse n'ayant que quatre ans, et le roi, dont la constitution s'étoit extrêmement fortifiée, en ayant bientôt treize. Aussi cette disproportion fit-elle hésiter la Cour d'Espagne, dirigée alors par le jésuite d'*Aubenton*, dont la Cour de France avoit employer le crédit pour ruiner celui d'*Alberoni*. On dit que pour se faire payer de ce service, lui et ses confrères, dirigés par leur général et par le pape, déterminèrent le roi, la reine, et les membres du conseil, leurs pénitens, à ne consentir au mariage que sous la condition que la bulle *Unigenitus* seroit reçue en

France et enregistrée au parlement, et que la conscience du roi seroit remise à la direction d'un jésuite. 1720.

Pouvoirs refusés au P. de Linières, confesseur du roi.

Malheureusement l'enregistrement de la bulle ne rendit pas encore la paix à l'église de France. Il ne lui procura qu'une trève passagère, et le vieux levain d'aigreur et de révolte, continua à fermenter. Deux ans n'étoient pas écoulés depuis l'accommodement, que le cardinal de *Noailles*, se reprochant peut-être ses ménagemens comme une foiblesse, donna de nouveaux témoignages d'humeur, en refusant des pouvoirs au Père de *Linières*, jésuite, homme droit et sans intrigue. Dans la vue de satisfaire l'Espagne, on l'avoit donné au roi pour confesseur, sur la démission du modeste abbé *Fleury*, auteur de l'histoire ecclésiastique, ancien sous-précepteur du duc de *Bourgogne*, et alors plus qu'octogénaire, que le duc d'*Orléans*, au commencement de sa régence, avoit choisi, sur ce motif *qu'il n'étoit ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain*. A sa retraite, et d'après l'obstination de l'archevêque, le roi, pour profiter du ministère du Père de *Linières*, se vit contraint de se rendre à S.-Cyr, qui dépendoit du diocèse de Chartres.

1721.

Vues du régent sur le cardinal Dubois.

Ces mouvemens dans le clergé et le barreau, dont il a fallu suivre les minutieuses intrigues, déplaisoient singulièrement au régent, qui auroit voulu n'avoir qu'à traiter le fond des affaires, et abandonner le détail à quelqu'un plus fait que lui pour ces objets. *Dubois*, dont il avoit éprouvé la capacité, et dont il croyoit la soumission à ses volontés assurée, étoit celui qu'il avoit choisi pour cet emploi; et c'étoit aussi afin de le proportionner insensiblement au rang qu'il lui destinoit, qu'il l'avoit, dit-on, décoré de la mitre de Cambrai, et enfin du chapeau de cardinal. Mais avant que de se décharger entièrement du détail des affaires, le régent se proposa de mettre un dernier ordre dans les finances.

Visa des actions et billets de banque.

Afin de constater la véritable dette de l'état, masquée par la valeur idéale du papier, le 26 janvier, sur l'avis des frères *Paris*, auxquels on devoit la première liquidation faite en billets d'état, au commencement de la régence, fut rendu un édit du conseil, portant qu'il seroit fait une représentation générale de tous les effets publics alors en circulation. Les propriétaires devoient donner en même-temps des déclararions de leur origine et du prix

auquel il les avoient acquis, en produisant les titres ou contrats par lesquels ils en étoient devenus possesseurs. On y apposoit alors un timbre, et c'est ce qui s'appeloit *viser*, d'où est venu le nom de *visa*. Sur plus de trois milliards d'effets qui devoient être en circulation, deux milliards deux cent millions seulement furent visés : le reste demeura dans le porte-feuille de capitalistes qui s'obstinèrent à ne pas vouloir subir de réduction, et qui perdirent la totalité de leurs créances. La faveur de l'agiotage soutint encore quelque-temps ces effets non visés, et l'année suivante on trouvoit encore soixante francs d'une action des Indes ou d'un billet de banque de mille livres. Mais ils ne tardèrent pas à s'anéantir absolument. Quant aux effets visés, il ne s'opéra sur leur montant qu'une réduction de cinq cents millions, en sorte que la dette fut liquidée à dix-sept cent millions environ. *Le Pelletier de la Houssaye*, contrôleur-général des finances après *Law*, déclara l'impossibilité de faire honneur en totalité à une pareille créance, et pour y satisfaire, au moins en partie, il proposa la création de quarante millions de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, et l'érection de quantité de

1721.

1721. charges ou offices lucratifs ou honorifiques, propres, sous ces deux rapports, à tenter la cupidité des particuliers. Quelques minces que fussent ces placemens, on dut se trouver encore trop heureux à ce prix de voir disparoître enfin cette masse énorme de papier sous laquelle la France avoit pensé être abîmée.

L'expédient du *visa*, malgré son utilité reconnue, ne pouvoit manquer d'entraîner bien des inconvéniens. D'abord il étoit très-désagréable de se trouver forcé de déclarer qu'on avoit vendu l'héritage de ses pères. Ensuite ceux qui s'étoient vus contraints de recevoir des billets, les uns pour des marchandises, d'autres pour des meubles, ne pouvant prouver qu'ils venoient de proprietés foncières, restoient avec des papiers sans valeur. A l'égard même des agioteurs de profession, c'étoit une injustice de les priver, par une formalité, du prix de leur industrie Le ministère y mit même une violence honteuse : car plusieurs d'entre eux étant revenus se présenter au *visa*, on ne se contenta pas de ne point timbrer leurs effets, auxquels les préposés ne trouvèrent pas les conditions requises ; mais on retint les billets, et on ren-

oya les porteurs les mains vides. D'autres eurent ordre, sous peine d'exécutions, d'apporter à la Banque une taine quantité d'actions pour être ilées. On envoya garnison chez ceux qui n'obéissoient pas, on saisit leur or et leurs bijoux, et plusieurs furent mis en prison, *quoiqu'ils protestassent que ce n'étoit point un crime d'être devenus riches par les moyens inventés par la Cour.* 1721.

D'où il est clair que cette opération du *visa*, dont on se promit d'abord de grands avantages, n'en eut que pour le fisc, qu'elle débarassa d'une multitude prodigieuse de billets qu'il eût fallu payer, et qu'elle ne fut utile qu'à un petit nombre de ceux qui avoient été contraints par les circonstances d'échanger leurs fonds contre le papier. Encore se fit-il des malversations dans la manière même d'opérer le *visa*. Des commis infidèles reçurent de l'argent pour reconnoître acquis pour des fonds, des billets qui n'avoient pas cette origine, et pour leur procurer ainsi la faveur du *visa*. Les plus riches actionnaires, sans s'amuser à corrompre des commis, allèrent droit aux favoris et favorites du régent, *leur offrirent des millions, moyen-*

1721. *nant que le reste de leur bien demeurât à couvert, ce qui leur fut promis et tenu*; c'est-à-dire que, moyennant un sacrifice qui n'entroit pas dans les coffres du roi, on *visa* et valida les effets d'une acquisition suspecte. Ainsi le *visa* péchoit et dans le fond et dans la forme.

Le duc d'*Orléans*, qui, tenant en main la balance du système, auroit pu en incliner le bassin de son côté, et verser dans sa maison des trésors immenses, n'y gagna rien, à la différence d'autres princes, dont les grands biens datent de cette époque. Mais, s'il n'en profita pas, tous ceux qui étoient autour de lui s'enrichirent, soit par les grâces que leur importunité obtint pour ceux qui les payoient, soit par les dons qu'ils arrachoient pour eux-mêmes.

Le cardinal au conseil.

La première fois que *Dub*
au conseil d'état avec la té
17. cardinal, qui lui donnoit le sur
membres laïcs, le chancelier,
et maréchaux de France s'en a tè-
rent. Le duc de *Noailles*, un
mécontens, le rencontrant le soir, l
dit : *Cette journée sera fameuse*
l'histoire, Monsieur : on n'
pas d'y marquer que votre

conseil on a fait déserter tous les grands du royaume. Le prélat montra dès ce moment comment il comptoit user de l'autorité. Il fit exiler sans ménagement ceux qui avoient marqué par leur absence leur improbation : ceux qui s'étoient d'avance retirés dans leurs terres, y reçurent ordre d'y rester, et on leur signifia que leurs pensions ne seroient plus payées. D'autres personnes attachées au régent, plus confidentes de ses plaisirs que de ses affaires, furent aussi éloignées, par la seule raison qu'elles portoient ombrage au favori. 1722.

Cette inflexibilité du cardinal devoit faire craindre au prince ce qui pouvoit lui arriver à lui-même, lorsque *Dubois* se trouveroit premier ministre, au moment où le roi, qui approchoit de treize ans, seroit déclaré majeur. On présenta au régent ces conséquences : il les sentit. Mais, comme nous l'avons insinué, la lassitude des affaires, l'espérance de se livrer plus facilement et sans inquiétude à ses plaisirs, le fit passer par-dessus ces considérations ; et, le 22 août 1722, *Dubois* fut nommé premier ministre. Il est fait premier ministre.

Louis XV, qui avoit été sacré à Reims le 26 octobre 1722, fut déclaré Sacre et majorité du roi. 1723.

1723. majeur au parlement dans un lit-de-justice, le 22 février 1723. Il vit aussi arriver, pour être élevée à la Cour de France, l'infante d'Espagne, qui lui étoit destinée en mariage.

Mort du cardinal Dubois.

En prenant les rênes du g[illegible]-ment, le cardinal *Dubois* [illegible]tra [illegible] dispositions louables. Il [illegible] cherchoit à se réhabiliter d[illegible] l'o[illegible]-nion publique. Il fit des r[illegible] sages, montra de l'ordre et [illegible]plication. On commençoit à croire [illegible]ec étonnement qu'on pourroit être [illegible]reux sous son ministère, lor[illegible] ancien mal, long-temps caché, se [illegible]clara avec violence au commencem[illegible] du mois d'août. C'étoit un abcès [illegible] la vessie. Le danger fut bient[illegible]a pressant qu'il fallut décider le r[illegible] à cette fâcheuse alternative, de [illegible] l'opération ou de mourir; encor[illegible] médecins ne promettoient-ils [illegible] que l'opération auroit une issue h[illegible]reuse. En effet, le 10 août, 24 [illegible]s après avoir été opéré, *Dubois* [illegible]t à l'âge de 66 ans, avec le cynism[illegible] avoit affiché toute sa vie, et sans recevoir les sacremens de l'église, qu'il éluda, sous le prétexte qu'il y avoit, pour l'administration d'un cardinal, un cérémonial particulier, sur lequel il

falloit consulter d'abord ses confrères. 1723.

« On lui trouva des richesses im« menses, une extrême quantité de « vaisselle d'argent et de vermeil la « plus admirablement travaillée, les « meubles les plus précieux, les bi« joux les plus rares, des attelages « parfaits de tous pays, et les plus « somptueux équipages ». Il laissa onze cent mille livres d'argent comptant; c'étoit presque une année de son revenu connu, que *Saint-Simon* fait monter à quatorze cent cinquante-quatre mille livres, et dont les deux tiers etoient formés par une pension de l'Angleterre. Il se proposoit de joindre à ses nombreuses abbayes, celles de Prémontré, de Cîteaux, de Cluny et des autres chefs d'ordre, et de devenir par-là une espèce de patriarche en France, projet renouvelé de *Richelieu.*

Le duc d'Orleans reprend le ministère.

Au moment où *Dubois* ferma les yeux, le duc d'*Orléans* reprit le ministère. Comme si cette mort eût rompu le charme qui le retenoit dans l'oisiveté, on le vit s'occuper des affaires; renoncer sinon au libertinage, du moins aux éclats les plus scandaleux de la débauche; se borner à un seul attachement, espèce de modération que la dépravation des mœurs fait trop

1723. souvent regarder chez les grands comme une vertu.

Ses qualités estimables. Ce prince étoit affable, complaisant. Il écoutoit avec un air de bonté qui charmoit. Jusqu'aux refus, il avoit l'art de les faire supporter sans peine. On voyoit qu'il souffroit quand il ne pouvoit pas renvoyer content. Son regard, quoique perçant, étoit doux et flatteur. Aussi, malgré les malheurs causés par le systême qui avoit renversé tant de fortunes, il étoit non pas aimé, mais adoré des Parisiens. Quand il sortoit du Palais-Royal, quand il y rentroit, ils se jetoient en foule au-devant de lui; on couroit aux spectacles où on espéroit le voir. Les ministres étrangers se louoient de sa politesse et de ses égards. Ils admiroient la justesse de son esprit, sa pénétration, la sagesse et l'adresse de sa politique, son discernement exquis, sa facilité à traiter, à tourner, à démêler les affaires, sa netteté dans l'exposition, sa réserve dans les interrogations, son aisance et sa finesse dans les réponses. Le jeune roi, touché de son respect inaltérable, de son attention à lui plaire, de sa franchise, de la gaîté qu'il mêloit à l'instruction, n'en a jamais parlé (et il en parloit souvent) qu'avec estime et

affection tant qu'il vécut, et avec regret quand il l'eut perdu. 1723.

La véridique histoire, en lui rendant la justice qu'il mérite, et en l'absolvant des crimes qu'il n'a pas commis, doit s'armer cependant de sévérité pour achever de le peindre. Le respect dû à la morale, qui fait tout l'homme, doit appeler à jamais le mépris sur un prince, qui, bon par tempérament, pervertit les heureux dons qu'il avoit reçus en partage; qui, indifférent entre le vice et la vertu, eut la honte ou le malheur de ne pas croire à la dernière; et qui enfin, par les funestes exemples de dépravation et d'athéisme qu'il donna sur les marches du trône, doit être considéré comme l'auteur de la vaste et profonde corruption où nous sommes aujourd'hui plongés. Une attaque d'apoplexie, qui le surprit dans un excès de débauche, et qui, selon les affreux desirs qu'il avoit manifestés quelquefois, lui ôta tout d'un coup la connoissance, l'emporta en six heures, le 2 décembre, à l'âge de quarante-neuf ans.

Ses vices. Sa mort.

Sitôt que le duc d'*Orléans* eut fermé les yeux, le prince de *Condé*, duc de *Bourbon*, et qu'on nommoit, ainsi qu'on l'a vu, *M. le Duc*, se présenta au roi et demanda la place vacante.

M. le Duc nommé premier ministre.

h

1723. Le jeune monarque, assez embarassé, jeta les yeux sur M. de *Fleuri*, ancien évêque de Fréjus, son précepteur, qui étoit auprès de lui, comme pour le consulter. Le prélat baissa les siens, ne fit aucun signe, et *Louis* consentit. Le brevet étoit tout prêt; il le signa. Aussitôt le duc prêta serment et fut proclamé premier ministre. Ces petites circonstances font voir que la place fut plutôt enlevée qu'obtenue, aussi le duc n'en jouit-il pas long-temps. Le conseil d'état fut composé de quatre personnes seulement : du roi, du premier ministre, de l'évêque de Fréjus, et du maréchal de *Villars*, du nom duquel on étoit bien aise de s'autoriser, mais auquel on communiquoit peu de choses.

Son portrait. Le duc de *Bourbon* n'avoit pas trente ans, n'étoit connu que par l'intérêt qu'il avoit pris pendant le systême aux affaires de finance, qui ne lui avoient pas été infructueuses, et par son acharnement contre le duc du *Maine*, son beau-frère; deux choses peu propres à lui attirer l'estime du public. Il étoit d'ailleurs dur, rude dans ses manières, privé d'un œil, ce qui rendoit son regard incertain et son abord rebutant. Enfin il étoit gouverné par

une maîtresse, madame *de Prie*, femme aussi habile que dissolue, à laquelle on attribue toutes les opérations politiques de son ministère. Dès les premiers jours, il eut lieu de s'apercevoir, par la part exclusive que se réserva le précepteur dans les affaires ecclésiastiques, à quel degré celui-ci possédoit la confiance de son élève; mais il ne désespéra pas de la partager. 1723.

Desir de voir marier le roi.

1724.

Il se présentoit une circonstance favorable à ce dessein. Le mariage du roi avec l'infante, mariage d'un prince de seize ans avec une princesse de six, n'étoit pas approuvé, parce qu'il faisoit envisager des fruits trop tardifs. On s'entretenoit assez publiquement de cet inconvénient, et le desir de voir naître au roi une postérité qui assureroit la tranquillité du royaume, étoit général, sur-tout depuis une légère indisposition que venoit d'éprouver le roi. Le ministre le souhaitoit plus qu'aucun autre, par la raison que la mort du jeune prince auroit placé sur le trône le duc d'*Orléans*, son compétiteur en pouvoir. Il saisit donc cette occasion de satisfaire la nation, de plaire sans doute au jeune monarque lui-même, et de lui donner une épouse, qui, ayant obligation au ministre de sa for-

1724. tune, feroit prévaloir son crédit auprès de son époux.

L'infante renvoyée. 1725.

On tint conseil à ce sujet. Malheureusement l'infante ayant été amenée en France, il étoit plus fâcheux de la renvoyer qu'il ne l'auroit été de rompre son mariage de loin; mais la résolution en fut prise, et de peur d'éprouver à cet égard de la Cour d'Espagne des représentations qui causeroient des lenteurs, on n'en prévint le roi et la reine, qu'en faisant partir la princesse. Il est vrai qu'on accumula auprès d'eux les excuses, les représentations, les motifs même de religion, tirés du danger de précipiter leur neveu dans l'habitude du libertinage, si on prétendoit l'amuser long-temps d'espérances. On joignit à ces raisons l'attention de faire reconduire l'infante avec les plus grands honneurs. Elle a été depuis reine de Portugal.

Abdication du roi d'Espagne, et son ressentiment.

Le roi d'Espagne, au commencement de l'année précédente, et par suite de ses anciens scrupules, avoit abdiqué en faveur de *Louis I*, son fils aîné, âgé de seize ans seulement. Mais le jeune prince mourut la même année. Le mépris que la junte de gouvernement avoit fait des dispositions de *Philippe*, lui rendit le desir

de reprendre les rênes de l'état. Les grands et son propre confesseur, le P. *Bermudès*, lui opposèrent une décision théologique, qui déjà le déterminoit à regagner son palais de S.-Ildephonse, lorsque le nonce du pape, se joignant aux sollicitations de la France, vint l'absoudre du prétendu vœu de remonter jamais sur le trône, et dissiper ainsi les terreurs qui l'agitoient. Aussitôt qu'il reçut la nouvelle du renvoi de sa fille, il fit partir de son côté la jeune veuve de son fils aîné, ainsi que *Mademoiselle de Beaujolais*, destinée à l'infant *Don Carlos*, toutes deux filles du régent. Il rappela en même-temps ses plénipotentiaires à Cambrai; et, dans l'ardeur de son ressentiment, il ordonna au baron de *Ripperda*, hollandais, son envoyé à Vienne, de traiter directement avec l'empereur, et paya du rang de premier ministre, la paix que le négociateur conclut avec lui. 1725.

Pour remplacer la princesse, le ministre auroit pu donner au roi *Mademoiselle de Vermandois*, sa sœur; mais détourné, dit-on, de ce choix par madame *de Prie*, qui redoutoit pour elle-même la sévérité de mœurs de cette princesse, il proposa au conseil Mariage du roi.

1725. *Marie-Charlote Leczinska*, fille unique de *Stanislas Leczinski*, qui, porté par *Charles XII* sur le trône de Pologne, avoit été forcé d'en descendre lors des disgraces de ce prince, et qui, depuis sa mort, vivoit sous la protection de la France à Wissembourg, en particulier peu aisé. *Marie* étoit plus estimable par ses vertus que remarquable par sa beauté, et avoit près de sept ans plus que le roi. Quand au conseil, monsieur le Duc demanda au précepteur son avis, il répondit *qu'il ne se mêloit pas de mariage.* Les autres conseillers approuvèrent, le roi consentit et épousa la princesse le 4 septembre 1725.

Sa vie et ses habitudes. Les premières années du mariage de *Louis XV* ne furent pas, comme celles de *Louis XIV*, marquées par des tournois, des bals, des fêtes publiques, qui réjouissent le peuple et font quelquefois diversion à des réflexions moroses. Il vivoit retiré avec son épouse, qu'il chérissoit alors; il ne la quittoit que pour aller de Versailles à Rambouillet, château du comte de *Toulouse*, où la comtesse, femme douce, polie, prévenante et vertueuse, rassembloit une société assortie à son caractère, et très-agréable au roi qui,

1725.

né un peu sauvage, se plaisoit dans un cercle étroit. C'étoit presque tous amis de l'ancien évêque de Fréjus. Le prelat voyoit avec grand plaisir son élève s'habituer dans cette compagnie; de son côté le Duc n'en prenoit pas d'ombrage, parce que, pendant que le roi se complaisoit dans cette douce inertie, il gouvernoit à sa volonté; mais non selon celle du public.

Déclaration contre les protestans.

Une de ses premières opérations, qui souleva le mécontentement, fut une déclaration contre les protestans, qui enchérissoit sur les anciennes rigueurs de *Louis XIV* contre eux. La médiation des Hollandais en faveur de leurs co-religionnaires, et sur-tout les dispositions que faisoient déjà les étrangers pour profiter une seconde fois des mesures impolitiques du gouvernement, éclairèrent celui-ci. Des édits explicatifs atténuèrent d'abord la déclaration, et peu-à-peu l'opinion publique lui fit partager l'oubli où commençoient à tomber à cet égard les lois de *Louis XIV*.

Gouvernement de M. le Duc.

Les finances étoient toujours un objet d'embaras pour le ministère, quoique les frères *Paris*, qu'il avoit appelés à son aide, contribuassent de tous leurs talens, à y rappeler l'ordre.

1725. Quant au duc de *Bourbon*, il s'en occupoit de manière à faire croire qu'il songeoit moins à soulager le peuple, qu'à consolider l'état de ceux qui s'étoient enrichis. Tel fut l'édit par lequel le roi déchargeoit la compagnie des Indes, qui avoit été liée à la Banque, de tous les comptes que la première pouvoit avoir à rendre à la seconde. Ce privilége parut n'être statué qu'en faveur du duc de *Bourbon* et de ceux qui, comme lui, s'étoient enrichis pendant l'union de la Banque à la compagnie. Avec l'édit présenté au parlement sur cet objet, et dans le temps même qu'on percevoit sans enregistrement, partiellement à la vérité et avec difficulté, le prétendu droit de *Joyeux avénement*, qui fut affermé pour vingt-trois millions, il fut porté un deuxième édit qui, sans aucune exception de personnes, imposoit un cinquantième denier sur tous les fruits de la terre, bleds, vins, bois, et sur ceux de l'industrie, qui révolta toutes les classes de citoyens; le clergé et la noblesse, par l'atteinte donnée à leurs priviléges; et le peuple, par la crainte d'une inquisition dans l'évaluation du revenu net sur lequel devoit se percevoir le droit. Pour prévenir la résis-

ce ordinaire des jeunes conseillers, 1725.
trosième édit ôtoit à ceux qui n'a-
ent pas dix ans de service le droit
délibérer sur les affaires générales.
yennant cette précaution, les édits
ent enregistrés dans un lit-de-justice
l'exprès commandement du roi,
, à son retour du parlement, put
er, par le morne silence du peuple,
son extrême mécontentement.

Ces signes d'improbation s'adres- Il intrigue avec la reine contre l'évêque de Fréjus.
moins au jeune monarque qu'au
emier ministre. Le duc de *Bourbon*
voit pas la familiarité, l'espèce de
nhomie, la popularité, qui faisoient
pporter les défauts et les fautes du
gent. Il n'étoit pas non plus, comme
ince, agréable au roi, prévenant,
nt dans le travail. *Louis* se plaisoit
davantage avec son précepteur, qu'il
t complaisant, auquel il étoit
né, et qu'il estimoit pour sa
on, et pour l'attachement
rt à personne; aussi étoit-il
a ms en commun avec le
mir e, au-lieu qu'il y avoit
travaux, comme les affaires
dont celui-ci étoit exclu.
r tête au duc de *Bourbon*
re pareille au précepteur,
aussi avec le roi sans

1725. lui. Le projet se fit de concert avec la reine, qui, devant tout au premier ministre. ne pouvoit se refuser à ses desirs. Sous quelques prétextes, on engagea le roi à tenir de temps en temps le conseil dans l'appartement de son épouse. Après y avoir été plusieurs fois admis sans difficulté, le précepteur se présente un jour comme à l'ordinaire : l'huissier le refuse; sans insister, l'ancien évêque va se renfermer à Issy, sa maison de campagne. Pareille éclipse lui avoit réussi sous le régent. Le roi l'avoit fait revenir en montrant l'impatience d'un enfant contrarié : ici il manifesta la colère d'un souverain presqu'insulté ; il envoya à *Fleuri* ordre de reprendre sa place auprès de lui. Les conseils chez la reine cessèrent, et le train des affaires ne fut pas interrompu.

Il est disgracié. 1726. On dit que le duc de *Bourbon* ne prévit pas sa disgrace, ce qui est difficile à croire : mais les gens de Cour savent si bien dissimuler ce qu'ils voudroient cacher aux autres, qu'on a pu s'imaginer qu'il l'ignoroit lui-même ; du moins est-il certain qu'il n'en soupçonna pas le moment. Le 11 juin, le roi partant pour Rambouillet, parla comme à l'ordinaire au duc de *Bourbon*,

et lui dit : *ne me faites pas attendre pour souper.* Sitôt qu'il l'eut quitté, le duc de *Charost*, qui avoit des ordres dès la veille, lui remit une lettre conçue en ces termes : *Je vous ordonne, sous peine de désobéissance, de vous rendre à Chantilli, et d'y rester jusqu'à nouvel ordre.* La reine, malgré son état de grossesse, reçut aussi une lettre mortifiante, par laquelle le roi lui commandoit de faire tout ce que l'évêque de Fréjus lui diroit, comme si c'étoit lui-même, et il en fut envoyé de pareilles aux ministres. 1726.

Le cardinal de Fleuri nommé ministre.

Les dispositions qui avoient accompagné le renvoi de *M. le Duc*, firent deviner facilement d'où partoit le coup, et les changemens qui alloient arriver. Le plus important, et qui les renfermoit tous, est que le roi déclara qu'il n'auroit plus de premier ministre, et qu'il gouverneroit par lui-même ; et, pour gouverner par lui-même, il ne vit plus que par les yeux, n'agit plus que par l'influence de l'ancien évêque de Fréjus son précepteur, qu'il fit aussitôt cardinal.

Changemens dans le ministère.

« S'il y a jamais eu quelqu'un d'heu-
« reux sur la terre, dit un historien,
« c'est sans doute le cardinal de *Fleuri*.
« On le regarda comme l'homme le

1726. « plus aimable et de la société la plus « délicieuse jusqu'à l'âge de soixante-« treize ans ; et lorsqu'à cet âge, où « tant de vieillards sont forcés de se « retirer du monde, il eut pris en main « les rênes du royaume, il fut regardé « comme un des plus sages ». Le gouvernement qui commence est ordinairement le contraste de celui qui finit. Aussi vit-on des hommes nouveaux dans le ministère, des disgraces, des exils, des emprisonnemens, et même des libertés et des rappels. Le duc du *Maine* rentra en faveur. Les maréchaux d'*Huxelles* et de *Tallard* furent admis au conseil. *Michel Robert le Pelletier-des-Forts*, neveu de *Claude*, successeur de *Colbert*, fut fait contrôleur-général à la place du président *Dodun*, qui avoit succédé lui-même à *le Pelletier de la Houssaie*; enfin le ministre de la guerre *Leblanc*, que le duc de *Bourbon* avoit retenu à la Bastille, et mis en jugement pour dilapidation, fut rappelé au ministère. Le chancelier d'*Aguessau* rentra même en fonction l'année suivante ; mais il n'eut point les sceaux ; ils furent donnés à M. de *Chauvelin*, qui eut en même-temps le porte-feuilles des affaires étrangères.

Une des premières opérations du

cardinal fut de supprimer l'édit du cinquantième, de diminuer quelques autres impôts et de faire des remises sur l'arriéré. L'augmentation des recettes générales, qui furent portées à soixante millions, et des fermes à quatre-vingts permirent ces actes de générosité. Ils se trouvèrent joints à des actes moins honorables, tels que la réduction des rentes viagères, sous prétexte qu'à la chute du systême, elles avoient été acquises à vil prix. On attribua aux intendans des fonds pour faire des distributions dans les provinces et soulager les peuples. Enfin le roi plaça en différentes villes, sous des officiers expérimentés, six compagnies de cadets gentilshommes : établissement qui a été le prélude de l'*école militaire*. 1726. Ses premières opérations.

Le commencement du nouveau ministère fut encore marqué par une fixation des monnoies qui termina enfin la longue fluctuation où elles avoient été depuis *Louis XIV*. Le marc d'argent, qui de quarante francs à la mort de ce monarque, avoit monté en 1720 jusqu'à cent trente, et qui quatre ans après étoit redescendu à quarante-quatre, fut définitivement fixé à cinquante et un, par une déclaration du 18 juin 1726. Depui[illegible] emps, le marc n'ayant Fin de la fluctuation des monnoies

1726. pas sensiblement varié, les espèces frappées alors ont continué jusqu'à la fin du siècle et au-delà, à circuler pour la même valeur nominale qu'elles reçurent d'abord. Les espèces d'or seules ont éprouvé quelque augmentation du changement de rapport qui s'est introduit dans le commerce entre la valeur de l'or et celle de l'argent; rapport qui, par la déclaration du 21 novembre 1785, a été fixé à quinze et demi, au-lieu de quatorze et demi, que l'on comptoit auparavant.

Etat de l'Europe. 1727-32. L'Europe étoit alors en paix, à l'aide de négociations entamées, suspendues, reprises pendant plusieurs années dans toutes les Cours. L'aperçu qu'il est nécessaire d'en donner, fera connoître l'état respectif des puissances, et les intérêts qui ont causé les guerres suivantes. La quadruple alliance signée à Londres en 1718, ouvrage du cardinal *Dubois*, qui avoit rompu le projet formé par le cardinal *Alberoni*, de rejoindre à la couronne d'Espagne les états que les paix d'Utrecht, de Rastadt et de Bade en avoient détachés, ce traité forcément accepté par les Espagnols, dès la fin de 1719, n'étoit pas encore exécuté en 1720. Les principales conditions en étoient que l'empereur *Charles VI* re-

nonçoit à tous les états de la monarchie d'Espagne, et *Philippe V* de son côté, abdiquoit toute prétention sur les états d'Italie et des Pays-Bas qui avoient autrefois appartenu à la monarchie espagnole. Arrivant la mort du dernier mâle de la maison de *Médicis*, qu'on regardoit comme prochaine, l'empereur s'engageoit de donner l'investiture de la Toscane avec ses côtes et les îles adjacentes à *Don Carlos*, fils aîné de *Philippe V* et d'*Elizabeth Farnèse*; à ses frères cadets, s'il n'avoit pas d'enfans, et successivement à leurs héritiers; de manière qu'aucun d'eux ne pût jamais être en même-temps roi d'Espagne, et que la Toscane ne pût jamais non plus devenir partie du royaume d'Espagne. Par ce même traité de Londres, la Sicile, que les traités, suites de celui d'Utrecht, donnoient au duc de *Savoie*, et où il s'étoit fait couronner, étoit adjugée à la maison d'*Autriche*, et le duc devoit recevoir et reçut en échange, bien à contre-cœur, l'île de Sardaigne, à laquelle on appliqua les honneurs de la royauté.

1727-32.

Congrès de Cambrai.

Un temps considérable se passa à libeller les actes et diplômes de ces échanges et cessions; à chaque point, à chaque virgule, nouvelles difficultés

1727-32. manda au congrès que cette pragmatique fût garantie par les puissances qui avoient des plénipotentiaires à cette assemblée. Les maritimes y consentoient à condition qu'il supprimeroit la compagnie d'Ostende. Cette condition ne lui convint pas, et il rappela de Cambrai ses ambassadeurs. *Philippe* en ayant fait autant à l'occasion du renvoi de sa fille, le congrès se dissipa de lui-même, et les deux principaux adversaires, l'empereur et le roi d'Espagne, qui s'étoient pour ainsi dire constitués plaidant devant cette espèce de tribunal, prirent le parti de finir eux-mêmes leurs contestations.

Paix entre l'Empereur et l'Espagne.

Ils le firent le 30 avril 1725, par un traité signé à Vienne, dans lequel l'empereur assuroit le partage de *Don Carlos* en Italie, et le roi d'Espagne garantissoit à *Charles VI* sa pragmatique et la sûreté de la compagnie d'Ostende. Il se glissa aussi dans le traité des insinuations de secours mutuels, qui auroient lieu si l'Espagne tentoit de recouvrer sur l'Angleterre Gibraltar et le Port-Mahon, et si la Hollande vouloit détruire la compagnie d'Ostende. La France et l'Angleterre s'alarmèrent d'une alliance si étroite entre deux puissances jusqu'alors si ennemies. Elles y opposèrent le

contre traité de Hanovre, du 3 septembre de la même année, et entraînèrent dans leur parti la Hollande, la Suède et le Danemarck. La Cour de Vienne attira à elle la Prusse et la Russie, deux puissances qui commençoient à mettre un poids dans la balance de l'Europe. 1727-32.

Congrès de Soissons.

En même-temps qu'on traitoit de tous côtés, on armoit aussi. Au milieu des nuages et de l'obscurité des négociations, le tonerre de la guerre grondoit, et l'orage paroissoit prêt à éclater. Les Espagnols avoient investi Gibraltar, et les Anglais bloquoient les galions à Portobelo. *Fleuri*, qui gouvernoit alors la France, se conduisoit comme un pilote habile qui, menacé par la tempête, étudie le choc des vents pour savoir de quel côté il dirigera ses voiles. Il lui parut plus avantageux et plus honorable de les tourner vers la conciliation et la paix, que de prendre parti dans cette querelle : il offrit sa médiation. La Cour d'Espagne fit des difficultés pour l'accepter. Depuis le renvoi de l'infante, il régnoit entre elle et celle de France, entre l'oncle et le neveu, un froid très-marqué. Le cardinal, à force d'égards et de prévenances, réussit à rapprocher les esprits. *Louis XV*, à l'occasion de la naissance d'un enfant,

1727-32. écrivit à *Philippe V* une lettre soumise et presque suppliante, mêlée de complimens et d'excuses. L'oncle, toujours français sur le trône d'Espagne, et qui souffroit de son état d'inimitié avec son ancienne patrie, charmé d'être prévenu, fit la réponse la plus affectueuse et la plus tendre, et aussitôt la bonne intelligence fut rétablie, au moins entre les chefs des deux états, que des liens de parenté réunissoient, quand la politique les séparoit encore. Il ne manquoit plus au prélat ministre que le suffrage de l'Espagne, quand il commença ses démarches auprès d'elle : les autres puissances, gagnées par son caractère de douceur et de modération, lui avoient donné leur confiance. Il leur proposa donc et en obtint des articles préliminaires de paix, qui furent signés à Paris le 31 mai 1727, quelques jours avant la mort de *Georges I*, lequel eut pour successeur *Georges II*, son fils.

Les principales conditions étoient un armistice de sept ans ; suspension pendant cet intervalle de la compagnie d'Ostende, et la convocation d'un congrès général qui fut indiqué à Aix-la-Chapelle. Sa destination changea avant qu'il fût assemblé, et on le porta à Cambrai ;

is sur le vœu du cardinal, qui vouloit 'y trouver en personne, et par complaisance pour lui, il fut enfin fixé à Soissons, où il commença le 14 juin 1728. 1727-32.

Les députés de presque toutes les puissances de l'Europe s'y étoient rendus avec empressement ; on donna à l'ouverture beaucoup de solennité. Le cardinal y parut comme un arbitre investi de la confiance générale ; arbitre dont l'habileté et la prudence alloient concilier tous les intérêts et calmer toutes les passions. Il distribua des complimens et en reçut. Les plénipotentiaires l'imitèrent entre eux ; les harangues, les visites, on pourroit dire les repas et les plaisirs firent presque l'unique occupation de cette assemblée. Elle dura un an, languissante, incertaine autant sur les matières à traiter que sur l'ordre et la forme à leur donner. L'inaction la tua, et elle se sépara en juin 1729, un an juste après son ouverture.

Différens traités pour la paix générale.

Elle étoit devenue parfaitement inutile : pendant en effet que le prélat fixoit l'attention des peuples sur le congrès de Soissons, livré avec affectation à leurs regards, il s'occupoit secrètement de moyens plus efficaces de procurer une paix générale. Les principaux obstacles

1727-32. qui s'y opposoient étoient l'obstinati de l'empereur à mettre en activité sa compagnie d'Ostende, malgré ses anciens engagemens, et à faire garantir sa pragmatique. En même-temps qu'il exigeoit ces avantages, il suscitoit des difficultés, par lesquelles il paroissoit vouloir éloigner l'établissement solide de *Don Carlos* dans les états d'Italie qui l étoient cédés. La reine d'Espagne, née *Farnèse*, et nièce du duc de Parme, qui n'avoit pas d'enfans, étoit passionnée pour cet établissement. Le cardinal saisit habilement cette occasion de réconcilier tout-à-fait la Cour de France avec celle d'Espagne. Il offrit à la reine de faire concourir l'Angleterre à sa satisfaction. Des soins qu'il se donna provint entre les trois couronnes un traité d'alliance qui fut signé à Séville, en novembre 1729. Il garantissoit à *Don Carlos* le droit de succession aux duchés de Parme et de Plaisance, après la mort du dernier souverain, qui ne pouvoit pas tarder. Pour assurer ce droit, les Anglais s'obligeoient à favoriser par mer le passage d'un corps de troupes espagnoles, qui devoit tenir d'avance garnison dans les principales villes de ce duché. Enfin les Hollandais accédèrent au traité de Séville, sous la

guerre qui tourmentoit les esprits. Le cardinal crut pouvoir mettre fin à toutes ces disputes par un coup d'autorité éclatant. Entre les quatre évêques appelans en 1727, se trouvoit *Jean Soanen*, évêque de Sénez, prélat concentré dans son diocèse, sans habitude ni protection à la Cour. Il fut choisi pour faire un exemple. On assembla, le 16 août 1727, à Embrun, métropole de Sénez, un concile composé de treize évêques, sous la présidence de l'archevêque *Guerin de Tencin*. *Jean Soanen* y fut cité et comparut. Il étoit dénoncé comme auteur d'une instruction pastorale entachée d'erreurs capitales, injurieuse à la bulle *Unigenitus*, et recommandant la lecture des réflexions morales du Père *Quesnel*, défendue par cette bulle. *Soanen* avoua l'ouvrage, le défendit, et quoiqu'âgé de quatre-vingts ans, répondit avec une fermeté qui étonna ses juges. Il n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions, malgré son appel de la sentence au futur concile; et même à cause de cet appel, il fut exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, où sa vie se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il ne signoit plus que *Jean, évêque de Sénez, prisonnier*

1727-32.

1727-32. *de Jésus-Christ;* et le parti recevoit ses lettres comme celles d'un martyr.

Au commencement de l'année suivante, le cardinal de *Noailles*, appuyé de onze évêques, écrivit au roi une lettre dans laquelle ils se plaignoient du jugement du concile d'Embrun. En même-temps partit de tous les coins de la France une multitude d'adhésions à la cause de l'évêque condamné; et enfin cinquante avocats de Paris s'élevèrent contre le même jugement, qu'ils attaquèrent sur le fond et sur la forme : ainsi le barreau commença à s'immiscer dans la querelle.

Résipiscence du Cardinal de Noailles.

La consultation fut supprimée par arrêt du conseil, comme opposée à la doctrine de l'église, injurieuse à son autorité et contraire aux lois de l'état. De nombreuses lettres de cachet punirent en même-temps d'exil les ministres du second ordre, qui signalèrent leur révolte contre l'épiscopat, et enfin cent docteurs en théologie furent exclus de la Sorbonne en 1729 pour la même cause, malgré un appel comme d'abus, qu'ils interjetèrent au parlement, trop occupé alors de ses propres intérêts, pour faire droit à leur plainte. Quant aux évêques, on les attaqua dans la personne de leur chef, auquel il fut fait

de nouvelles avances pour le détacher d'eux. On y réussit, et sa défection fut due aux vives représentations du duc de *Noailles*, son neveu, de la maréchale de *Grammont*, sa nièce, et du cardinal de *Fleuri* lui-même. Vaincu par leurs sollicitations, le cardinal de *Noailles* donna, le 11 novembre 1728, et six mois seulement avant de mourir, un mandement, par lequel il accepta enfin purement et simplement la constitution *Unigenitus*, et révoqua tout ce qui avoit été écrit en son nom, au sujet du Quesnellisme. Alors aussi il rendit aux jésuites les pouvoirs qu'il s'étoit obstiné à leur refuser jusque-là. Ce fut ainsi que, mettant un terme à ses longues variations, et rentrant dans l'humble voie de la soumission à l'autorité de l'église, il déserta un parti qu'il avoit fait naître par trop d'attachement à son propre sens, mais qu'il ne lui fut pas donné de dissiper par son abandon. Rome mettoit tant de prix à obtenir son adhésion, pour les suites qu'on se flattoit qu'elle pourroit avoir, que *Benoît XIII* en fit part au sacré collége, et qu'il en ordonna de solennelles actions de grâces. 1727-32.

Mais le souverain pontife lui-même, pour avoir mal saisi l'esprit du mo-

1727-32. Nouvel enregistrement de la Bulle.

ment, suscitoit alors de nouveaux sujets de querelles, en rendant général à toute l'église l'office particulier de *Grégoire VII*, ce fameux *Hildebrand*, qui s'étoit proclamé supérieur à tous les rois, et distributeur de toutes les couronnes, et que *Grégoire XIII* avoit placé, en 1584, dans le martyrologe romain. La légende étoit accompagnée d'une bulle, que le parlement condamna avec des qualifications flétrissantes. Rome se plaignit, et à cette occasion renouvela ses instances pour le soutien de la constitution *Unigenitus*. Le roi voulut faire droit au pape, au moins sur ce dernier article, à défaut du premier, et le 3 avril 1730, il donna une déclaration qui renouveloit l'obligation de la signature pure et simple du formulaire, et ordonnoit l'exécution de la bulle *Unigenitus* et des autres constitutions des papes à ce sujet. Il la fit enregistrer dans un lit-de-justice, et défendit en même-temps de délibérer sur l'enregistrement. Ce fut un nouveau sujet de négociation qui fit écarter l'appel des docteurs de Sorbonne, qui tenoit à cœur au gouvernement. Mais pour satisfaire aussi le parlement, le 22 juillet, il adressa une circulaire aux évêques, pour les

exhorter à ne point donner à la bulle la dénomination de règle de foi, mais seulement de jugement de l'église universelle en matière de doctrine : expédient qui ne satisfit personne. Il en fut de même de l'invitation qu'on fit à tous les partis de demeurer dans un silence charitable, qui ne fut gardé par aucun.

1727-32.

Premières démissions parlementaires.

Une consultation peu mesurée de quelques avocats de Paris, en faveur d'un curé du diocèse d'Orléans, interdit par son évêque, commença à ressusciter les troubles en soulevant le zèle de M. de *Vintimille*, nouvel archevêque, qui avoit remplacé le cardinal de *Noailles*, et dont l'opinion étoit tout l'opposé de celle de son prédécesseur. Le corps des avocats, embrassant la cause de ses confrères, prétendit fixer l'étendue de la juridiction de l'archevêque. Onze d'entre eux furent exilés. Les autres cessèrent de plaider et intéressèrent le parlement à leur cause. Celui-ci, sans être mandé par la Cour, se transporte jusqu'à Marly, pour présenter des remontrances. Le cardinal étoit en ce moment à Issy. Le roi, privé de son conseil, refusa de voir le parlement, dont la démarche inconsidérée tourna à sa

honte. Le prompt rappel des exilés
1727-32. modéra l'aigreur réciproque ; mais bientôt elle reparut plus vive que jamais à l'occasion d'un mandement de l'archevêque, du 27 mars 1732. Il étoit dirigé contre les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal satyrique qui avoit la plus grande vogue, et qui, rédigé par des jansénistes inconnus, étoit distribué régulièrement, malgré toute la vigilance de la police. Vingt-deux curés de Paris refusèrent de publier le mandement de leur évêque ; et, suivant la mode du temps, en appelèrent comme d'abus au parlement, qui affecta d'être révolté des principes ultramontains qu'il contenoit. Un arrêt du conseil retira cette affaire au parlement. Celui-ci revendique opiniâtrement son droit de haute police sur tous les objets qui peuvent nuire à la tranquillité du royaume ; deux conseillers, accusés d'avoir parlé trop librement dans une députation faite au roi à Compiégne, sont arrêtés. L'un d'eux, l'abbé *Pucelle*, neveu de *Catinat*, jouissoit d'une réputation méritée d'éloquence et de vertu. Le parlement cesse ses fonctions et ne les reprend un instant, à la sollicitation de la Cour, que pour déclarer le mandement de l'archevêque de Paris abusif. Un arrêt du conseil casse celui du parlement, réserve à la grand'-

chambre la connoissance des appels comme d'abus, et de l'avis même du chancelier d'*Aguesseau*, quatre nouveaux membres sont enlevés. Les conseillers des enquêtes et des requêtes, qui formoient la plus nombreuse partie du corps, donnent leur démission, disant que, puisque les membres du parlement ont à craindre de se faire arrêter et exiler en opinant, ou de se déshonorer en gardant le silence, ils remettent leurs charges au roi.

1727-32.

Les démissions sont rendues.

La grand'chambre, composée des plus âgés, étoit restée, et négocia la réintégration de ses jeunes confrères. Ils reprirent leurs provisions, et sur-le-champ se rassemblèrent et firent de nouvelles remontrances. Convocation d'un lit-de-justice à Versailles, et nouvelles protestations des enquêtes et requêtes. Ils sont tous exilés en différentes villes du royaume. La grand'chambre seule reste encore et négocie de nouveau. *D'Aguesseau*, l'instrument forcé de tant de rigueurs, et *Villars*, qui avoit beaucoup de relations avec le parlement, s'emploient l'un et l'autre à rapprocher les esprits, en les portant d'un côté à la douceur et de l'autre à la soumission. Les exilés furent rappelés, et dans les derniers jours de l'année 1732, la Cour et le parlement étoient

[illegible]

au même point dont ils étoient partis, sans que toutes les discussions, les coups d'autorité, la résistance, le retour à la soumission, eussent amené une décision qui pût faire espérer le rapprochement des esprits et la tranquillité pour la suite.

Tombeau de M. Pâris.

La même fermentation qui régnoit dans le parlement, renforcé par le *corps* des avocats, qui prit alors le nom d'*Ordre*, se répandoit par les suppôts du barreau, dans toutes les classes du peuple. Les ecclésiastiques acceptans et appelans s'y firent chacun un parti; ils se combattoient par des écrits aigres et mordans qu'ils tâchoient, pour s'attirer des lecteurs, de rendre amusans, en y semant des anecdotes plaisantes, vraies ou fausses contre leurs adversaires. La palme en ce genre est restée long-temps aux *Nouvelles ecclésiastiques*, ce pamphlet des Jansénistes qui a duré plus d'un demi-siècle; les Molinistes prenoient leur revanche en livrant à la risée publique ce qui se passoit dans le cimetière de *Saint-Médard*, paroisse de Paris.

Là, avoit été enterré un diacre nommé *Pâris*, qui n'eut rien d'éclatant dans sa vie, qu'un zèle ardent

contre la constitution. Mort en 1727, 1727-32.
appelant, réappelant, adhérent à l'évêque de Sénez, il fut préconisé comme un Saint. Le bruit se répandit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau; des malades et des estropiés de tout genre y accoururent. Les patiens n'étoient point rebutés, et les curieux, au contraire, étoient fort encouragés par ce qui s'opéroit de merveilleux à ce tombeau. Les malades appelés par l'appât de la guérison, éprouvoient des *convulsions* extraordinaires, signes de grandes douleurs qui leur arrachoient souvent des gémissemens et des cris, symptômes assez étranges de la bienfaisante influence du prétendu Saint invoqué. L'un se retiroit plus clairvoyant, disoit-il, que quand il s'étoit approché du tombeau; la jambe de l'autre, raccourcie auparavant, mesurée en quittant le tombeau, se trouvoit allongée de quelques lignes. La contagion de la sympathie et l'ébranlement de l'imagination, produisirent, dit-on, des effets réels. On crioit miracle à pleine voix. C'est l'*œuvre de Dieu*, disoient les appelans; c'est l'*œuvre des démons*, disoient les acceptans; *c'est l'œuvre des hommes*, l'œuvre des prêtres toujours frauduleux, et séduc-

1727-32. teurs intéressés de la populace, s'écrioient ceux qui furent appelés *philosophes*, et qui ne redoutant plus les oppositions du clergé divisé d'opinions, se servant même des uns pour combattre les autres, faisoient croître dans le champ de l'église, leurs systêmes destructeurs de la foi qui est due aux mystères. Le délire étoit au point que l'archevêque de Paris fut forcé de motiver la défense d'adresser un culte public au diacre *Pâris*, sur ce qu'il n'étoit pas canonisé. Des avocats fanatiques se trouvèrent pour en appeler comme d'abus, et le parlement ne rejeta pas l'appel. Le désordre cependant qui résultoit du concours perpétuel des illuminés, des curieux et des filoux, qui se pressoient à toute heure autour du tombeau, fit prendre au gouvernement, en 1732, la résolution de fermer le cimetière. Les adeptes furent réduits à poursuivre, dans des maisons voisines, le cours de leurs prodiges; et le dernier excès du ridicule où ils donnèrent, fut la juste peine d'un orgueil insensé qui avoit trop secoué les rênes de la dépendance.

Vie du cardinal et du roi.

Excepté ces démêlés, le cardinal vivoit dans une tranquillité parfaite. Sûr de la confiance exclusive de son

élève, il passoit son temps dans sa maison de campagne d'Issy, n'en sortoit que pour se rendre à Versailles ou au conseil, ou à des conférences particulières avec le roi; sa compagnie ordinaire étoit un supérieur de Séminaristes, qu'on appeloit *Sulpiciens*, et des évêques. La vie du roi, son élève, n'étoit pas moins monotone : timide par caractère, et religieux par les principes que lui avoit inculqués son instituteur, il ne connoissoit d'autre société habituelle que celle de la reine, qui lui avoit déjà donné plusieurs princesses, et le 4 septembre 1729, un dauphin; la chasse, qu'il aimoit passionnément, et des voyages fréquens à Rambouillet dans son cercle chéri, du comte et de la comtesse de *Toulouse*, occupoient tous ses momens. Point de plaisirs bruyans, point de fêtes que celles qu'exigeoient des circonstances impérieuses, comme la naissance du dauphin. Encore ne s'y livroit-il que comme entraîné, et non avec cette activité qui répandoit la gaîté dans toute la France pendant la jeunesse de *Louis XIV*. Sous *Louis XV*, au contraire, la nation étoit inerte, indolente, à l'exemple de la Cour, et sur-tout du monarque, dont 1727-32.

1727-32. l'apathie incurable étoit fortifiée de l'inapplication où avoit été laissée son enfance, dans la crainte de fatiguer une complexion délicate. De vieux courtisans, *Villars* entre autres, lui firent des représentations à ce sujet ; mais il continua de montrer, ce qu'il n'a que trop prouvé depuis, que vivre pour soi-même étoit son principal délice.

Guerre pour la Pologne. Elections opposés de Stanislas et d'Auguste II.

1733-34.

Cette bienheureuse quiétude fut interrompue par la mort d'*Auguste I*, électeur de Saxe et roi de Pologne, arrivée le 1.er février 1733. *Stanislas Leczinski* avoit été élevé sur ce trône en 1704, par la protection de *Charles XII*, et fut forcé d'en descendre lorsque le roi de Suède cessa de pouvoir le soutenir. Il étoit naturel que *Louis XV* souhaita d'y voir remonter son beau-père. Mais ce prince, désabusé depuis long-temps des illusions de la grandeur, eût abandonné volontiers des prétentions dont il connoissoit tout le vuide ; et il est à croire que la crainte seule de faire soupçonner que son courage pût-être au dessous de sa fortune, le rengagea dans la carrière de l'ambition. La plus grande partie de la Pologne penchoit pour lui. Il se rendit à ses vœux ; et, à l'aide d'un déguisement,

parvenu à Warsovie le 8 septembre, il y fut proclamé le 12. Mais déjà, pour soutenir le fils d'*Auguste*, une armée russe étoit entrée en Pologne, sous le commandement du comte de *Munich*. Né en Westphalie, au pays d'Oldembourg, ce guerrier, par estime pour *Luxembourg* et *Catinat*, avoit fait sous eux ses premières armes, et au temps de la guerre de la succession, il avoit suivi les drapeaux d'*Eugène*. Prisonnier à Dénain, il reçut les consolations de *Fénélon*, et c'est du commerce de cet homme si aimable et si poli, qu'il passa à la paix d'Utrecht, à celui du czar *Pierre*, et au service d'un pays encore demi-barbare, dont il épousa les mœurs. Son armée parvint sans obstacle jusqu'au lieu de l'élection, força les partisans de *Stanislas* à se dissiper, et, le 5 octobre, fit élire *Frédéric-Auguste II*, pour roi de Pologne. 1733-34.

Ce prince, époux de l'ainée des filles de l'empereur *Joseph*, et qui, à ce titre, pouvoit élever des prétentions à l'héritage d'Autriche, avoit eu le soin de se concilier *Charles*, par la promesse de garantir sa pragmatique. Aussi, aux troupes saxonnes qu'il avoit fait entrer en Pologne, pour appuyer ses prétentions, l'empereur en avoit-il joint d'auxiliaires,

1733-34. sous le prétexte d'appuyer l'élection la plus légitime, et sa bienveillance avoit encore contribué pour beaucoup aux secours divers que l'électeur avoit obtenus de la czarine.

Celle-ci, *Anne Ivanovna*, nièce de *Pierre le Grand*, veuve du duc de Curlande, *Frédéric Kettler*, et sous laquelle les Moscovites commencèrent à influer sur la politique de l'Europe, étoit le troisième souverain qui occupoit le trône russe depuis la mort du czar, arrivée en 1725. *Catherine*, veuve de ce prince, lui avoit succédé d'après la dernière volonté même du monarque, suivant le bruit du moins que cette princesse en fit répandre; et, à sa mort, en 1727, *Pierre II*, petit-fils de son mari, et fils du malheureux *Alexis*, condamné à mort par son propre père, la remplaça. *Pierre* fut enlevé au bout de trois ans par la petite vérole, n'étant encore âgé que de quinze ans; et ce fut alors que les grands du pays décernèrent la couronne à la nièce de *Pierre le Grand*, au préjudice de sa fille; et la lui firent acheter par des concessions et des promesses qui n'eurent aucun effet.

Stanislas, réfugié à Dantzick, y attendoit les secours qui lui avoient

été promis par la France, lorsque la place fut investie par les Russes. Le courage des Dantzickois, exalté par l'amour qu'ils portoient à leur prince, leur faisoit supporter depuis trois mois les privations et les travaux de tout genre, suites de leur situation, lorsque le 13 mai, parut, à l'embouchure de la Vistule, le secours disproportionné de quinze cents Français, que le cardinal de *Fleuri* faisoit passer au roi de Pologne. C'étoit tout ce que l'éloignement des lieux, et la jalousie de l'Angleterre avoit pu permettre de transporter sur des vaisseaux. Leur chef, le brigadier de *la Mothe*, mesurant d'un coup-d'œil ses forces et celles de l'ennemi, rebroussa chemin sans balancer : mais, arrivé à Copenhague, le jeune comte de *Bréhant de Plelo*, envoyé de France en Danemarck, s'indigne d'une résolution qu'il croit flétrir l'honneur du nom français; et se mettant lui-même à la tête de l'expédition, quoique pénétré de la certitude de n'en pas revenir, il ramène, au bout de quinze jours, sa petite troupe à la vue des murs de Dantzick. Il attaque sans délai une première ligne russe qui s'opposoit à son introduction dans la ville, et la force en effet aux dépens de sa vie,

1733-34.

Foible secours de Français envoyé à Stanislas.

1733-34. C'étoit tout l'effort qu'on pouvoit attendre d'une poignée de braves, opposés à toute une armée; ils ne purent franchir la seconde ligne. Réduits à se cantonner dans un poste avantageux, ils s'y soutinrent pendant un mois, et firent une capitulation honorable. Ils devoient être renvoyés en France; mais sur l'avis qu'un vaisseau français venoit de capturer un vaisseau russe, ils furent transportés à Pétersbourg; ils y furent d'ailleurs traités avec une urbanité qui les surprit, et qu'ils s'attendoient peu à rencontrer dans un pays qu'ils supposoient encore barbare.

Prise de Dantzick par les Russes. Evasion de Stanislas.

Les forces toujours croissantes des Saxons et de leurs alliés, les progrés nécessaires du siége, la trahison ou la lâcheté qui livra le fort de Wechselmunde, le blocus de la flotte russe, enfin le bombardement de la ville, la réduisirent, après quatre mois d'investissement, à l'impossibilité de tenir davantage. La circonstance la plus affligeante de sa position, c'est que la tête de *Stanislas* étoit mise à prix, et qu'on n'apercevoit aucun moyen de le soustraire à la rigueur de son sort, sitôt que la ville seroit rendue. Dans cette situation désespérante, le monarque concerte avec l'ambassadeur de France

Monti, le projet d'une évasion qui lui permettroit de rendre aux fidèles Dantzickois, qui se sacrifioient pour lui, les moyens de traiter au moins de leur propre salut. 1733-34.

Le dimanche 29 juin, déguisé en paysan, et accompagné de trois guides grossiers, sur la fidélité desquels on n'avoit pas eu le temps de prendre des renseignemens bien certains, il s'éloigne à la nuit close des remparts de la ville; et, à l'aide d'une nacelle, il s'efforce, avec ses compagnons, de gagner la Vistule à travers une inondation qui avoit empêché les approches de l'ennemi de ce côté. Il espéroit, avant la prompte renaissance du jour et la reddition de la place, qui ne devoit avoir lieu que le lendemain, mettre au moins ce fleuve entre lui et les Russes. Mais l'incertitude de sa course au milieu des ombres de la nuit, ne lui avoit permis, lorsque le jour commença à poindre, de ne s'être éloigné encore que d'un quart de lieue. Réfugié dans une cabane abandonnée, il y attendoit avec impatience le retour de la nuit, également tardive et courte en cette contrée pendant l'été, lorsqu'une décharge générale de l'armée et de la flotte russe, lui annonça que la

1733-34. ville avoit capitulé, et que désormais la sollicitude des alliés alloit se réduire à la poursuite d'un seul ennemi.

Dangers qu'il court.

La nuit arriva enfin sans qu'ils eussent soupçonné que l'objet de leurs avides recherches étoit presque sous leurs mains. *Stanislas*, après deux heures d'une navigation pénible au travers des roseaux qui résistoient à la nacelle, gagna enfin la chaussée d'une rivière : mais ce n'étoit point encore la Vistule. Il fut contraint de s'arrêter pendant le jour dans une chaumière habitée, où les Moscovites venoient souvent se rafraîchir, et où vinrent en effet quelques Cosaques, qui mangèrent avec ses compagnons de route, pendant que lui-même, séquestré dans un grenier, étoit couché sur une botte de paille, où il feignoit un sommeil qui étoit loin de ses yeux. Ce ne fut qu'à la troisième nuit qu'il gagna la Vistule; mais il n'y rencontra point de bateau. Il fallut s'éloigner du fleuve, et chercher encore un nouvel asyle. Dans celui-ci le monarque fut reconnu. Le confiant aveu du prince envers son hôte, fut payé de retour par un zèle aussi vif qu'intelligent, qui prépara les voies au passage. La nuit arrivée, le roi, à la clarté des feux de divers

partis russes qui battoient la campagne à sa recherche, se remit en marche, guidé par son hôte; et, après une lieue de chemin, qui ne se fit pas sans l'appréhension de plus d'une funeste rencontre, il arriva pour la seconde fois sur le bord du fleuve, et eut le bonheur de le traverser dans une barque due aux soins de l'honnête paysan qui l'avoit reçu. 1733-34.

Il atteint la frontière de Prusse.

Les plus pressans périls étoient dès-lors passés; mais *Stanislas* étoit toujours en pays ennemi pour lui; et, pour gagner le territoire neutre du roi de Prusse, il restoit à franchir le Nogat, branche orientale de la Vistule, qui se décharge dans le Frisch-Haff. Ce fut l'ouvrage de deux jours, qui eurent encore leurs alarmes. L'indiscrétion des guides, qui se crurent trop tôt hors de danger, l'occupation de plusieurs villages sur la route par les Saxons et les Moscovites, et l'enlèvement de tous les bateaux sur le Nogat, faillirent renouveler les anxiétés où le monarque s'étoit trouvé. Une bienveillance inattendue, que la providence lui ménagea de la part de tous ceux auxquels il s'adressa, leva ces derniers obstacles; et le samedi 2 juillet, ayant gagné Marienwerder,

1733-34. première ville frontière de la Prusse ducale, il put y goûter enfin une entière sécurité.

Alliance de la France, de l'Espagne et de la Savoie.

Les Moscovites étoient trop éloignés de la France pour attirer sur eux la vengeance de celle-ci. Elle fut donc dirigée contre l'empereur; et *Louis XV* s'empara d'abord de la Lorraine, patrimoine duc *François Etienne*, qui devoit épouser l'archiduchesse *Marie-Thérèse*, fille aînée de *Charles VI*. Il s'allia en même-temps avec l'Espagne, qui éprouvoit des obstacles de la part de l'empereur pour le parfait établissement de *Don Carlos* en Italie; et enfin avec le roi de Sardaigne, qui avoit aussi des sujets de plaintes contre le même prince, et qui se flattoit d'obtenir de cette alliance Mantouan et le Milanais en échange de la Savoie.

Abdication de Victor-Amédée.

Ce n'étoit plus le politique et guerrier *Victor-Amédée* qui donnoit des lois à cette dernière contrée. Il avoit abdiqué volontairement à la fin de 1730, en faveur de son fils *Charles-Emmanuel III*. Mais les illusions qu'il s'étoit faites des douceurs de la vie privée s'étoient bientôt évanouies, et des tentatives sourdes pour remonter sur le trône, avoient été punies par une détention violente qui révolta toute

1733-34.

l'Europe, excepté *Louis XV*, son petit-fils. Le cardinal de *Fleuri*, du moins, pensa que la cause d'un prince qui avoit combattu ses deux gendres, méritoit peu de compromettre la paix du royaume, et l'aïeul du roi ne dut qu'au retour des sentimens de piété filiale dans *Emmanuel*, d'être rendu enfin à la liberté. Il mourut d'ailleurs peu après son élargissement, et deux ans seulement après son abdication.

Prise de Kehl par Berwick, et de Milan par Villars.

L'empereur fit ce qu'il put pour engager l'Allemagne dans sa querelle et faire déclarer cette guerre, qui lui étoit personnelle, guerre de l'Empire. Il y réussit, mais n'y gagna que d'ouvrir un plus vaste champ aux victoires des Français. Les Cours de Londres et de la Haie, intéressées par le voisinage à la tranquillité des Pays-Bas, obtinrent un traité de neutralité pour ces provinces, en sorte que les principaux efforts se portèrent sur le Rhin. Le 12 octobre, le maréchal de *Berwick* passa le fleuve, s'empara de Kehl, et s'assura de trois passages pour la campagne suivante. Pendant le même temps, le vieux *Villars*, uni au roi de *Sardaigne*, poursuivant le plan d'invasion qu'il avoit proposé au conseil dès le mois de juin, s'emparoit de Pavie, Lodi, Pizzi-

1733-34. ghitone, et enfin de Milan et de son château, qui capitula le 30 décembre. Ce général expérimenté, persuadé que pour couvrir une conquête, il faut conquérir au-delà, vouloit pousser les Impériaux jusque dans le Trentin, et leur fermer le retour en Italie; mais le roi de Sardaigne rejeta cette seconde partie de son plan; et ne voyant aucun intérêt pour lui dans des acquisitions qu'il ne devoit pas garder, il préféra se fortifier dans un pays dont il vouloit rester propriétaire incommutable.

Mauvaise tactique du roi de Sardaigne. Mort de Berwick et de Villars.

1734. Le marquis de *Maillebois*, fils du contrôleur-général *Desmarets*, fut donc employé pendant l'hiver à soumettre le reste des villes du Milanais; et, à la faveur de cette faute grossière, quarante mille Impériaux, au retour du printemps, purent se trouver rassemblés sur la frontière. La campagne s'ouvrit favorablement pour eux. Le 2 de mai, ils surprirent un gué sur le Pô, et firent courir le plus imminent danger à *Villars* et au roi, qui, sans autre escorte que leurs gardes et une cinquantaine de grenadiers, s'étoient éloignés de l'armée pour observer l'ennemi. Cernés par quatre cents hommes, une captivité inévitable paroissoit les menacer, lorsque *Villars*, rappelant

ncienne vigueur, charge à la tête 1734.
tite troupe, disperse celle des
ix, et leur fait encore des pri-
. Mais c'étoit le dernier effort
voit se permettre son courage;
oit une défaillance générale
forces, et les contrariétés qu'il
, contribuoient encore à en
le déclin. A la fin du mois,
armée pour s'acheminer vers
ce, et ne put aller au-delà de
. Il y acheva sa carrière le 17
dans la même chambre, dit-on,
il étoit né quatre-vingt-trois ans
ant, pendant que son père étoit
en Piémont. Il eut encore
d'apprendre la mort du maré-
Berwick qui, le 19 juin, avoit
d'un coup de canon dans la
devant Philisbourg. Comparant
s pénible qui le retenoit dans
, à la mort brusque obtenue
Berwick au champ d'honneur:
me-là, dit-il, *a toujours été*
r. Ainsi finirent ces deux grands
mes, restes précieux du siècle de
XIV, et les derniers déposi-
es de ce feu sacré, qui avoit fait
tant de grandes pensées et de
des choses.

L'armée du maréchal de *Berwick*

1734. recéloit dans son sein des hommes destinés à le remplacer un jo so le rapport des talens militair C' toient les deux *Belle-Isle*, tits-f de l'infortuné *Fouquet*, comte *Maurice de S* du dernier roi de Po ses premières arm *Eugène*, servi sous combattu *Charles XII* nd, mérité d'être é la ne Courlande, do la des Russes, s'éto fixé en Fr il ser alors grade de np. L r opposée, co lée comptoit dans ses s des gr non moins illustres; entre au prince royal de Prusse, depuis le *Gr Frédéric*, qui, âgé de vingt et un , avoit suivi son père à l'armée. C dernier, ennemi de la France comme membre de l'Empire, offroit alors, comme prince indépendant, un noble asyle à *Stanislas*, dans sa ville de Kœnigsberg.

Prise de Philisbourg par les Français.

Le duc de *Noailles* qui, au commencement de la campagne, avoit forcé les lignes d'Etlingen, et le marquis d'*Asfeld*, qui avoit investi Philisbourg, élevés l'un et l'autre à la dignité

de France, partagèrent, 1734.
la r ort du duc de *Berwick*, le
t ent de l'armée d'Allema-
is c 'en Italie, le marquis de
t et le comte de *Broglie*, pro-
même grade, remplacèrent
Les premiers poursuivirent le
Philisbourg. D'*Asfeld* couvrit
.français de lignes inexpugna-
'*Eugène* jugea impossibles de
; en sorte que la ville, après cin-
jours de tranchée ouverte, se
ntrainte à capituler. C'étoit un
ex en présence d'un général
ne. Les Français s'y bor-
t, , et malgré l'avan-
e, leurs tentatives
: un s, furent ren-
utiles r les savantes précau-
du p e. Ce fut son dernier
t militaire; et le rival de *Villars*
it deux ans après lui.

comte de *Mercy*, qui avoit re- Bataille de Parme et de Guastalle gagnées par les alliés.
en Italie les débris des armées
iales, fut moins heureux qu'*Eu*-
Battu le 29 juin à Parme, par le
hal de *Coigny*, il laissa la vie
champ de bataille, ainsi que son
à Nordlingue. Le comte de
gseck, envoyé pour lui succéder,
a le maréchal de *Broglie* sur la

1734. Secchia, le 14 septembre; et cinq jours après, poursuivant son premier avantage, il attaqua de nouveau les alliés, réuni sous Guastalle et Luzara, et aussi empressés que lui de combattre pour laver la honte de leur échec. *Kœnigseck* fut battu, mais il ne perdit guères que le champ de bataille, et son habileté rendit la victoire sans résultat.

Conquête de Naples et de la Sicile par D. Carlos.

A la faveur de cette puissante diversion des alliés sur le Rhin et dans le Milanais, *Don Carlos* abordoit à Naples, et repoussoit le vice-roi *Visconti*, trop foible pour lui résister. Les Impériaux se retirèrent sur la Pouille, et gagnèrent Bitonto près de Bari, où ils se retranchèrent. Le général espagnol, comte de *Montemar*, les y suivit, et les ayant forcés à mettre bas les armes le 25 mai, en reçut le glorieux surnom de duc de *Bitonto*. *Don Carlos*, sans permettre aux Autrichiens de respirer, descend au mois d'août avec une partie de ses troupes en Sicile, où le joug allemand étoit peu goûté, et où tout, à l'exception de Messine et de Syracuse, s'empressa de se soumettre.

Préliminaires de la paix.

1735. L'année suivante ces deux villes se rendirent. *Kœnigseck*, appréhendant de perdre ses communications avec l'Allemagne, fut contraint de fuir vers

A e ; et de foibles avantages du e Seckendorff, sur le Rhin, r liorèrent pas la position de r. Attaqué si violemment de côtés, il chercha à négo- sous la médiation des Anglais Hollandais, qui ne voyoient pas is inquiétude les triomphes de la France et de l'Espagne. Ils proposèrent préliminaires qui furent signés à enne le 3 octobre 1735, et suivis l'une suspension d'armes qu'on pro- lama le même mois en Italie. *Don Carlos* avoit été couronné à Palerme r de Sicile, dès le 5 juillet de cette ée. 1735.

Par les préliminaires de Vienne, *Stanislas* renonce au royaume de Pologne, n'en conservant que le titre sa vie durant. En dédommagement, on lui accorde les duchés de Lorraine et de Bar, q reversibles en pleine souveté la France après sa mort ; et au *rançois-Etienne*, on assure, en é nge, la possession du grand duché Toscane, sitôt que la mort de *Jean ston*, dernier mâle de la maison de dicis, qui ne devoit pas tarder, ouvriroit cette succession. L'infant *Don rlos*, en échange de Parme et de aisance, obtient de l'empereur la ces- La France acquiert la Lorraine.

1735. sion de Naples et de la Sicile, ainsi que les ports de Toscane, pour lui, pour ses descendans, et à leur défaut pour les autres enfans d'*Elisabeth Farnèse*, reine d'Espagne, et pour leurs descendans, selon l'ordre de primogéniture. Le roi de Sardaigne a pour sa part le pays de Tortone et de Novarre, ainsi que les fiefs des Langhes voisins de ses états du Piémont. L'empereur rentre dans les duchés de Milan et de Mantoue, que le sort des armes lui avoit enlevés, et les rois d'Espagne et de Naples renoncent à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur Parme et Plaisance, ansi que sur la Toscane et ses dépendances. Les choses furent rétablies sur le Rhin comme elles l'étoient avant les hostilités.

Et garantit la pragmatique. Enfin, et c'est ce qui contribua encore à rendre l'empereur facile, la France se rendit garante de la pragmatique autrichienne et de la succession par elle établie. L'article est conçu en ces termes : *la France accepte la pragmatique, telle qu'elle existe par l'acte solennel publié le 19 avril 1719, promet de la défendre, maintenir, et, comme on dit, garantir de toutes ses forces contre qui que ce soit, toutes les fois qu'il en sera besoin.* L'Espagne, qui regrettoit toujours les possessions en-

levées à son sceptre par le traité d'Utrecht, refusa d'abord de sous rire à ces préliminaires : mais, hors d'état de faire valoir seule ses prétentions, elle y consentit enfin l'année suivante. La rédaction des traités définitifs auxquels prirent part presque toutes les puissances de l'Europe, pour les intérêts divers qu'elles avoient à ces transactions, éprouva encore de longs retards. Le traité de Vienne ne fut signé qu'en 1738, et l'Espagne n'y accéda même qu'en 1739. Dès 1737, cependant, *Stanislas* avoit été investi de la Lorraine, et le prince Lorrain étoit entré en possession de la Toscane, dont il hérita cette année par la mort du grand duc. 1735.

Ce fut durant l'oisiveté de ces années de paix que des courtisans corrupteurs, spéculant sur les vices et les foiblesses du maître, s'essayèrent à corrompre les mœurs d'un prince que son apathie seule eut défendues de l'erreur des passions. Des intrigues, préparées avec un art infernal, y firent coopérer jusqu'aux vertus de la reine; et triomphant de l'attachement exclusif qu'aimoit à lui garder le monarque, le firent enfin tomber dans les piéges qui lui étoient tendus. La comtesse de *Mailli*, *Louise* Changement dans les mœurs du roi.

1735. *Julie de Nesle*, fut la première qui lui fit oublier ses devoirs : mais sa faveur fut courte ; et bientôt supplantée par ses propres sœurs, et notamment par la plus jeune, qui fut créée duchesse de *Châteauroux*, cette première maîtresse, sans prendre le voile comme madame de *la Vallière*, expia dans les exercices d'un repentir religieux, le crime de sa séduction.

Troubles en Corse. 1736-39. Vers ce même temps se déclarèrent les premiers symptômes des troubles, qui en agitant la Corse, préparèrent son union avec la France, union qui en rendant français les habitans de cette île, a influé sur la destinée de l'Europe, et en a changé toute la face. La lassitude d'un joug pesant, des priviléges abolis, des assassinats tolérés, des impositions maintenues, après l'engagement solennel de les supprimer, tels furent les griefs mis en avant par les Corses, pour se soulever contre l'autorité génoise, qui depuis quatre siècles dominoit dans l'île. Impuissans à comprimer cette insurrection, les Génois recoururent à l'empereur, qui avoit intérêt de fermer à l'Espagne cette porte de l'Italie. Six mille Impériaux, accordés par lui et commandés par le prince de *Wurtemberg*, eurent bientôt reconquis

la plaine sur l'inexpérience des insulaires. Mais les montagnes leur rendirent l'indépendance; et *Louis Giafferi*, leur chef, y fit même éprouver un échec considérable aux Allemands. Cette perte, et celles qu'éprouvèrent encore les Impériaux par les maladies, inspirèrent au prince des pensées de conciliation. Il offrit aux Corses la médiation de l'empereur pour le rétablissement de la paix, ainsi que pour le maintien de leurs droits, et il parvint à la leur faire accepter. 1636-39.

Médiation inutile l'empereur.

Mais à peine elle étoit agréée que quatre des chefs corses sont arrêtés par ordre du sénat de Gênes. La guerre se rallume aussitôt; et déjà les insurgés appeloient la domination de l'Espagne, lorsque l'empereur, garant des stipulations violées, fit rendre les chefs, mais ne put obtenir du gouvernement génois de traiter les Corses en concitoyens. Cette impolitique obstination ramena les tilités, et avec d'autant plus d'avan-es pour les insurgés, que les troupes richiennes, appelées à la défense de r propre territoire pendant la guerre le succession de Pologne, évacuèrent pays.

Le roi Théodore.

Sur ces entrefaites, débarque en Corse, en 1736, un baron de *Neuhoff*,

1735. *Julie de Nesle*, fut la première qui lui fit oublier ses devoirs : mais sa faveur fut courte ; et bientôt supplantée par ses propres sœurs, et notamment par la plus jeune, qui fut créée duchesse de *Châteauroux*, cette première maîtresse, sans prendre le voile comme madame de *la Vallière*, expia dans les exercices d'un repentir religieux, le crime de sa séduction.

Troubles en Corse. 1736-39. Vers ce même temps se déclarèrent les premiers symptômes des troubles, qui en agitant la Corse, préparèrent son union avec la France, union qui en rendant français les habitans de cette île, a influé sur la destinée de l'Europe, et en a changé toute la face. La lassitude d'un joug pesant, des priviléges abolis, des assassinats tolérés, des impositions maintenues, après l'engagement solennel de les supprimer, tels furent les griefs mis en avant par les Corses, pour se soulever contre l'autorité génoise, qui depuis quatre siècles dominoit dans l'île. Impuissans à comprimer cette insurrection, les Génois recoururent à l'empereur, qui avoit intérêt de fermer à l'Espagne cette porte de l'Italie. Six mille Impériaux, accordés par lui et commandés par le prince de *Wurtemberg*, eurent bientôt reconquis

la plaine sur l'inexpérience des insulaires. Mais les montagnes leur rendirent l'indépendance; et *Louis Giafferi*, leur chef, y fit même éprouver un échec considérable aux Allemands. Cette perte, et celles qu'éprouvèrent encore les Impériaux par les maladies, inspirèrent au prince des pensées de conciliation. Il offrit aux Corses la médiation de l'empereur pour le rétablissement de la paix, ainsi que pour le maintien de leurs droits, et il parvint à la leur faire accepter. 1636-39.

Médiation inutile l'empereur.

Mais à peine elle étoit agréée que quatre des chefs corses sont arrêtés par ordre du sénat de Gênes. La guerre se rallume aussitôt; et déjà les insurgés appeloient la domination de l'Espagne, lorsque l'empereur, garant des stipulations violées, fit rendre les chefs, mais ne put obtenir du gouvernement génois de traiter les Corses en concitoyens. Cette impolitique obstination ramena les hostilités, et avec d'autant plus d'avantages pour les insurgés, que les troupes autrichiennes, appelées à la défense de leur propre territoire pendant la guerre de la succession de Pologne, évacuèrent le pays.

Le roi Théodore.

Sur ces entrefaites, débarque en Corse, en 1736, un baron de *Neuhoff*,

1736-39. avanturier Westphalien qui amenoit aux insulaires, sur un petit vaisseau, dix pièces de canon, quatre mille fusils et quelque argent, obtenus par lui du dey d'Alger qu'il avoit leurré de la perspective de soumettre l'île à son pouvoir. L'enthousiasme habilement excité par le baron qui faisoit parade d'un crédit imaginaire dans toutes les Cours de l'Europe, se propage avec une telle activité, qu'une acclamation générale le proclame souverain de l'île, sous le nom du roi *Théodore*, et il entretient le prestige par des succès sur les Génois. Cependant ses moyens pécuniaires, épuisés en peu de mois, par une représentation politique, le forcent à quitter l'île pour aller chercher de nouvelles ressources. Il intéresse à sa fortune une compagnie de commerçans d'Amsterdam, qu'il flatte de la possession exclusive du commerce de la Corse, et, des fonds qu'il en obtient, il équipe une frégate et quelques bâtimens chargés d'armes et de poudre, avec lesquelles il reparoît à l'improviste devant Ajaccio assiégée par les siens. Il se proposoit de tenir la place resserrée par mer, ainsi qu'elle l'étoit par terre, lorsqu'un coup de vent le jeta dans le golfe de Naples, où ses vaisseaux avariés furent

saisis, et où lui-même fut arrêté. Il parvint à s'échaper de prison ; mais son crédit étoit épuisé, et ne lui permit plus de donner suite à ses premiers desseins. 1736-39.

Gênes, dans l'intervalle, avoit reclamé l'intervention de la France, comme quelques années auparavant celle de l'Empereur. Un plan de pacification, dressé sous les yeux du cardinal de *Fleury*, fut destiné à être porté en Corse par le comte de *Boissieux*, neveu de *Villars*. Il partit dans les premiers jours de 1738, et on lui donna cinq régimens pour appuyer sa médiation. Ces forces devinrent suspectes aux habitans, sur-tout quand on leur demanda leurs armes. Ils feignirent de se résigner à leur sort, et profitèrent de la sécurité qu'ils avoient inspirée pour surprendre les Français et les repousser dans Bastia. Le comte de *Boissieux*, déjà malade, en mourut de chagrin, et fut remplacé en 1739 par le marquis de *Maillebois*. Les bonnes dispositions de celui-ci soumirent l'île en trois semaines ; mais cette conquête fut sans aucun fruit, parceque les événemens d'un plus grand intérêt qui agitèrent l'Europe l'année suivante, forcèrent la France de retirer presqu'aussitôt ses troupes. Ainsi les Corses reprirent la supériorité sur les

Intervention de la France. Conquête de l'île et son évacuation.

1734. Secchia, le 14 septembre; et cinq jours après, poursuivant son premier avantage, il attaqua de nouveau les alliés, réuni sous Guastalle et Luzara, et aussi empressés que lui de combattre pour laver la honte de leur échec. *Kœnigseck* fut battu, mais il ne perdit guères que le champ de bataille, et son habileté rendit la victoire sans résultat.

Conquête de Naples et de la Sicile par D. Carlos.

A la faveur de cette puissante diversion des alliés sur le Rhin et dans le Milanais, *Don Carlos* abordoit à Naples, et repoussoit le vice-roi *Visconti*, trop foible pour lui résister. Les Impériaux se retirèrent sur la Pouille, et gagnèrent Bitonto près de Bari, où ils se retranchèrent. Le général espagnol, comte de *Montemar*, les y suivit, et les ayant forcés à mettre bas les armes le 25 mai, en reçut le glorieux surnom de duc de *Bitonto*. *Don Carlos*, sans permettre aux Autrichiens de respirer, descend au mois d'août avec une partie de ses troupes en Sicile, où le joug allemand étoit peu goûté, et où tout, à l'exception de Messine et de Syracuse, s'empressa de se soumettre.

Préliminaires de la paix.

1735. L'année suivante ces deux villes se rendirent. *Kœnigseck*, appréhendant de perdre ses communications avec l'Allemagne, fut contraint de fuir vers

Adige ; et de foibles avantages du comte de *Seckendorff*, sur le Rhin, n'y améliorèrent pas la position de l'empereur. Attaqué si violemment de tous les côtés, il chercha à négocier sous la médiation des Anglais et des Hollandais, qui ne voyoient pas sans inquiétude les triomphes de la France et de l'Espagne. Ils proposèrent des préliminaires qui furent signés à Vienne le 3 octobre 1735, et suivis d'une suspension d'armes qu'on proclama le même mois en Italie. *Don Carlos* avoit été couronné à Palerme roi de Sicile, dès le 5 juillet de cette année. 1735.

La France acquiert la Lorraine.

Par les préliminaires de Vienne, *Stanislas* renonce au royaume de Pologne, n'en conservant que le titre sa vie durant. En dédommagement, on lui accorde les duchés de Lorraine et de Bar, qui seront reversibles en pleine souveraineté à la France après sa mort ; et au duc *François-Etienne*, on assure, en échange, la possession du grand duché de Toscane, sitôt que la mort de *Jean Gaston*, dernier mâle de la maison de Médicis, qui ne devoit pas tarder, ouvriroit cette succession. L'infant *Don Carlos*, en échange de Parme et de Plaisance, obtient de l'empereur la ces-

1735. sion de Naples et de la Sicile, ainsi que les ports de Toscane, pour lui, pour ses descendans, et à leur défaut pour les autres enfans d'*Elisabeth Farnèse*, reine d'Espagne, et pour leurs descendans, selon l'ordre de primogéniture. Le roi de Sardaigne a pour sa part le pays de Tortone et de Novarre, ainsi que les fiefs des Langhes voisins de ses états du Piémont. L'empereur rentre dans les duchés de Milan et de Mantoue, que le sort des armes lui avoit enlevés, et les rois d'Espagne et de Naples renoncent à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir sur Parme et Plaisance, ainsi que sur la Toscane et ses dépendances. Les choses furent rétablies sur le Rhin comme elles l'étoient avant les hostilités.

Et garantit la pragmatique. Enfin, et c'est ce qui contribua encore à rendre l'empereur facile, la France se rendit garante de la pragmatique autrichienne et de la succession par elle établie. L'article est conçu en ces termes : *la France accepte la pragmatique, telle qu'elle existe par l'acte solennel publié le 19 avril 1719, promet de la défendre, maintenir, et, comme on dit, garantir de toutes ses forces contre qui que ce soit, toutes les fois qu'il en sera besoin.* L'Espagne, qui regrettoit toujours les possessions en-

levées à son sceptre par le traité d'Utrecht, refusa d'abord de sous rire à ces préliminaires : mais, hors d'état de faire valoir seule ses prétentions, elle y consentit enfin l'année suivante. La rédaction des traités définitifs auxquels prirent part presque toutes les puissances de l'Europe, pour les intérêts divers qu'elles avoient à ces transactions, éprouva encore de longs retards. Le traité de Vienne ne fut signé qu'en 1738, et l'Espagne n'y accéda même qu'en 1739. Dès 1737, cependant, *Stanislas* avoit été investi de la Lorraine, et le prince Lorrain étoit entré en possession de la Toscane, dont il hérita cette année par la mort du grand duc. 1735.

Ce fut durant l'oisiveté de ces années de paix que des courtisans corrupteurs, spéculant sur les vices et les foiblesses du maître, s'essayèrent à corrompre les mœurs d'un prince que son apathie seule eut défendues de l'erreur des passions. Des intrigues, préparées avec un art infernal, y firent coopérer jusqu'aux vertus de la reine; et triomphant de l'attachement exclusif qu'aimoit à lui garder le monarque, le firent enfin tomber dans les piéges qui lui étoient tendus. La comtesse de *Mailli*, *Louise*; Changement dans les mœurs du roi.

1736-39. Génois; et, s'ils eussent pu étouffer leurs propres discordes, il est probable qu'à la faveur des longues hostilités où se trouvèrent engagées les puissances prépondérantes de l'Europe, ils auroient invariablement affermi leur indépendance.

Mort de Charles VI. 1740. L'empereur avoit peu joui du bénéfice de la paix. Les préliminaires du traité de Vienne étoient à peine signés, qu'il se vit engagé dans une nouvelle guerre contre la Turquie. Une alliance contractée en 1726 avec la Russie le mettoit dans l'obligation de donner des secours à cette puissance, qui s'étoit laissée gagner aux sollicitations perfides de l'usurpateur du trône de Perse, *Thamas Kouli-Kan*, lequel avoit besoin d'occuper les Turcs pour vaquer sans trouble à une expédition qu'il méditoit dans l'Inde. *Eugène* n'étoit plus : l'Autriche s'en aperçut à ses revers. Une paix honteuse et précipitée, vint y mettre un terme par le sacrifice des conquêtes de ce grand général. Temeswa, Belgrade, et toute la partie de la Servie, dont il avoit accru l'héritage de la maison d'Autriche à la paix de Passarowitz, en furent détachés per celle de Belgrade, du 1er septembre 1739. Mais à ce prix même, *Charles* s'estimoit heureux de pouvoir assurer à

1740.

le l'intégrité du reste de ses do-
es. Depuis vingt ans c'étoit le but
s ses transactions politiques, et
flattoit de l'avoir atteint, lorsqu'il
ut le 20 octobre 1740. Il descendit
beau avec cette ferme confiance,
par la garantie de sa pragmatique,
par les principales puissances de
ope, l'archiduchesse *Marie-Thé-*
sa fille aînée, alloit entrer dans la
ssion paisible de tous les états de
ison d'Autriche; mais à peine avoit-
yeux fermés, qu'il se présenta une
de prétendans, et que se vérifia
ot du prince *Eugène*: *que la meil-*
de toutes les garanties seroit une
e de cent mille hommes.

Intérêts des diverses puissances à sa succession.

s électeurs de Bavière et de Saxe
noient la succession entière; le
ier, comme descendant d'une fille
npereur *Ferdinand I*, à laquelle
toit substituée *à défaut d'hoirs*
s, selon lui, et *à défaut d'hoirs*
s fils, selon la Cour de Vienne;
cond, ce roi de Pologne, que
les avoit mis sur le trône, comme
de la fille aînée de l'empereur *Jo-*
Le roi d'Espagne faisoit aussi
e des droits surannés sur les royau-
e Hongrie et de Bohême, comme
ndant de la branche aînée, par son

1740. aïeule, femme de *Louis XIV*, et par la mère de celui-ci, non qu'il visât directement à la possession de ces royaumes, mais afin de se faire de ces prétentions le droit de ménager, aux dépens de la maison d'Autriche, un établissement en Italie pour l'infant *Don Philippe*, qui venoit d'épouser la fille de *Louis XV*. Le roi de Sardaigne réclamoit, de son côté, le duché de Milan, du chef d'une trisaïeule, et le roi de Prusse différentes portions de la Silésie, auxquelles les électeurs de Brandebourg avoient un droit de reversion par des pactes de famille et de confraternité avec les princes Silésiens, portions qu'il soutenoit avoir été injustement enlevées à sa maison par celle d'Autriche, sous le prétexte que ces pactes violoient les lois féodales, et en vertu de renonciations équivoques qui avoient eté extorquées par la violence. *En un* mot, disoit-il, dans l'exposition de ses droits, *je demande par force et les armes à la main, ce que la force et la supériorité des armes m'a ravi et me retient.*

Premières hostilités. Rien n'étoit moins prouvé que ses titres, mais toute prétention est bonne quand on a une armée nombreuse et bien disciplinée, un trésor bien fourni, de la capacité et de l'audace ; or, tels

étoient les moyens du jeune *Frédéric II*, électeur de Brandebourg, et roi de Prusse, par la mort de son père, arrivée cette même année. Ainsi songea-t-il moins à raisonner qu'à agir. Il ne négligea pas pourtant la voie de la négociation; et, au prix de l'abandon qu'il sollicitoit, il promettoit d'accepter la pragmatique et de la soutenir. *Marie*, qui n'avoit pu être conseillée encore par l'infortune, rejette ses propositions: dès-lors il entre en Silésie. C'étoit à la mi-décembre que ses demandes étoient ainsi rejetées, et à la fin du même mois, il étoit maître de Breslau, capitale de la province, et de plusieurs places susceptibles de fortifications, qu'il mit en bon état de défense. 1740.

Bataille de Molwitz, gagnée par le roi de Prusse sur les Autrichiens. 1741.

Mais, dès le mois de mars de l'année suivante, le comte de *Neuperg*, le négociateur infortuné de la paix de Belgrade, tiré de sa captivité par *Marie-Thérèse*, débouchoit de la Moravie et faisoit reculer le roi de Prusse au-delà de la Neisse. Grotkau retomba entre les mains des Autrichiens, et Olhau, le magasin de l'armée prussienne étoit menacée du même sort, lorsque *Frédéric* se détermina aux hasards d'une bataille pour le sauver. Elle se livra, le 9 avril dans les champs de Molwitz. Les Prus-

l'observer. Les hostilités s'engagèrent d'elles-mêmes en 1739, et au commencement de 1740 l'amiral *Vernon* s'étoit emparé de Portobelo.

1741.

Succès des armes françaises.

En exécution du traité de Versailles, une armée de quarante mille Français, auxquels on donna le nom de troupes auxiliaires, passa le Rhin sur la fin d'août, sous les ordres du comte de *Belle-Isle*, devenu maréchal de France, et ayant gagné Donawert, elle s'embarqua sur le Danube pour se rendre à Passau, dont l'électeur venoit de s'emparer. Dans le même temps, le maréc de *Maillebois*, avec une armée a forte, se portoit en Westphalie, et arrêtoit un corps de trente mille hommes que *Georges II*, roi d'Angleterre, menoit au secours de la reine de Hongrie. La supériorité des Français, prêts à s'emparer de son électorat de Hanovre, le força de renoncer à ce projet, et de signer un traité de neutralité le 27 septembre 1741.

Entrée des Français en Allemagne.

L'armée combinée de France et de Bavière, pénétra sans obstacle dans la Haute-Autriche. L'électeur se fit couronner à Lintz en qualité d'Archiduc, occupa Ens par un détachement, poussa même au-delà, et envoya jusqu'aux portes de Vienne des partis qui sem-

1741. siens avoient l'avantage de l'infanterie; les Autrichiens celui de la cavalerie. Le baron de *Romer*, qui commandoit la gauche de ceux-ci, profitant de sa supériorité, accable par un vigoureux effort la droite des ennemis, menée par le roi de Prusse lui-même. Il la dissipe et tourne aussitôt sur le flanc de l'infanterie où il jette quelque désordre. *Frédéric* juge la bataille perdue, et, soit de son propre mouvement, soit de l'avis de son général, le maréchal de *Schwerin*, qui se chargeoit de la retraite, il prend le parti de se mettre en sûreté par la fuite. Il étoit à trois lieues du champ de bataille, lorsque la fortune du combat changea. Depuis son départ, *Sehwerin* avoit obtenu sur les Autrichiens à son aile les mêmes succès que *Romer* à l'aile opposée; et celui-ci, ayant été tué dans sa quatrième charge contre l'inébranlable infanterie prussienne dirigée par le prince d'*Anhalt*, le sort de la bataille fut fixé. *Neuperg* se retira sous Neisse, que sa présence maintint encore quelque-temps, et qui succomba comme les autres places de la Silésie, lorsque la reine de Hongrie rappela son armée à la fin d'octobre, pour l'opposer à des dangers plus imminens.

1741. Ligue contre la reine de Hongrie.

it que *Frédéric* agissoit, on béroit à Versailles. Le cardinal de *Fleuri*, soit lassitude des affaires, bien cu ple à quatre-vingt-huit ans, iance absolue dans la capacité Belle-Isle, lui avoit laissé ndre un grand ascendant dans le eil. On ne peut décider si le desir se rendre considérable par la guerre, comte le parti qu'il proposa, ce fut une vraie conviction et tage de la France qui lui fit repré- er au conseil, que l'exécution de gmatique devant donner à la mai- d'Autriche dans l'Europe une pré- rance que la maison de *Bourbon* voit toujours redoutée, il falloit pro- iter, pour l'abattre, de l'occasion qui présentoit de former contre elle une e puissante. Le cardinal étoit retenu la garantie si solennelle jurée à la atique dans le traité de Vienne, t sans doute par la crainte d'une uerre qui alloit fatiguer ses dernières innées. Quant à *Louis XV*, on sait comment il se comportoit dans le con- eil : il écoutoit, jugeoit solidement, lisoit son avis, mais avec tant d'indif- érence, qu'il n'imposoit nullement la écessité de partager son opinion. On ssure qu'après avoir manifesté son sen-

1741. timent, et indiqué le meilleur parti à suivre, il lui est arrivé de dire : *Vous verrez qu'ils prendront le plus mauvais.*

C'est ce qui arriva dans cette circonstance : on décida de s'opposer à la pragmatique, mais point assez ouvertement pour être publiquement convaincu d'infidélité à une promesse qui devoit être sacrée. Le comte de *Belle-Isle* fut chargé de cette affaire. Il prit le biais de faire avec l'électeur de Bavière une alliance offensive et défensive, qui obligeoit à le secourir dans les guerres qu'il pourroit avoir, ce qui donnoit à la France le droit de choquer la pragmatique, sans pouvoir être accusée directement de mauvaise foi. Le négociateur fit entrer dans son plan la jonction de l'Espagne, et les deux Cours signèrent de concert à Versailles, le 28 mai 1741, une alliance avec l'électeur de Bavière, à laquelle se joignirent successivement les rois de Prusse et de Sardaigne, celui de Pologne comme électeur de Saxe, et les électeurs Palatin et de Cologne.

La réunion de tant de forces fit croire que le partage de la succession de *Charles VI* seroit l'affaire d'un coup de main. Voici comme on en assignoit

s : à l'électeur de Ba- 1741.
ɔo ı impériale, le royaume
ne, la Haute-Autriche et le
A l'électeur de Saxe, la Moravie
le-Silésie, le surplus au roi de
in les possessions autrichien-
talie au roi d'Espagne, pour y
un ét ement à l'infant *Don*
, frère *Don Carlos*, sauf
ı iets ur le roi de Sardai-
ı l atin et celui de Co-
oient ıt de partage, mais
dans le traité d'alliance l'a-
d'avoir des sauve-gardes pour
s pendant la guerre. On laissoit
Thérèse, la Bohême, la Hon-
s Pays-Bas, la Basse-Autriche et
h le Carinthie et de Carniole.
te espèce de conjuration gé-
contre cette princesse, il lui
'électeur de Hanovre, roi d'An-
ı, les subsides du parlement
ays, et sur-tout le desir, ou plu-
ɔn des Anglais de susciter des
à la France, dont l'intention
téger les Espagnols, alors en
avec la Grande-Bretagne, avoit
ssente, d'anéantir en consé-
sa marine, déjà détériorée par
agemens pusillanimes du cardi-
ur égard, et par ses économies

1741. mal entendues; et enfin, d'envahir telles de ses colonies qui seroient à leur convenance, ou du moins de placer dans l'étendue des mers des stations fortifiées, comme des balises dans un chenal difficile, pour arriver au commerce universel.

Guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. Tel étoit depuis long-temps le but presque unique de la politique de l'Angleterre, et c'étoit aussi la cause qui venoit de la constituer en guerre avec l'Espagne. Peu satisfaite, et du privilége qu'elle avoit obtenu au traité d'Utrecht, de l'*assiento* des Nègres; accord qui lui donnoit le droit de pourvoir de nègres, durant trente ans, les colonies Espagnoles, et de la permission qui y avoit été jointe de commercer librement dans les mêmes colonies avec un vaisseau de cinq cents tonneaux, elle avoit frauduleusement étendu cette concession, d'abord en doublant les dimensions du bâtiment, et peu après en faisant suivre, à quelque distance, des batimens inférieurs qui ne laissoient pas désemplir *le vaisseau* dit *de permission*, en sorte que ce navire équivaloit lui seul à toute une flotte. Le besoin que l'Espagne eut quelque temps de l'Angleterre, lui fit fermer les yeux d'abord sur une contravention extrêmement préjudiciable

commerce, et dont l'usage 1741.
peu à être considéré comme un
par les négocians anglais qui
roient. Delà des résistances lors-
s gardes-côtes espagnols reçurent
dres formels pour empêcher la
ebande, et delà encore, de la part
ux-ci, des insultes, des voies de
même des cruautés. Le capitaine
s *Jenkins*, arrêté par eux en
mer, eut une oreille coupée, et
enacé même d'un sort plus fu-
. Interrogé à la barre du parle-
sur cette barbarie et sur des pa-
outrageantes du capitaine espa-
à l'égard du roi d'Angleterre, il
qua au plus haut degré l'indigna-
le l'auditoire par l'éloquente sim-
é de sa narration. *Quand on m'eut
maltraité*, dit-ce marin, *on me
ça de la mort. Je recommandai
mon âme à Dieu et ma ven-
e à ma patrie.* Les deux nations
également exaspérées, l'une de
ice de la contrebande, l'autre des
mens qui en furent la suite, le
nal de *Fleuri* interposa en vain ses
offices pour les concilier. Il par-
ien à leur faire signer un accord :
aucune des parties ne fut fidèle à

l'observer. Les hostilités s'engagèrent
1741. d'elles-mêmes en 1739, et au commencement de 1740 l'amiral *Vernon* s'étoit emparé de Portobelo.

Succès des armes Françaises.

En exécution du traité de Versailles, une armée de quarante mille Français, auxquels on donna le nom de troupes auxiliaires, passa le Rhin sur la fin d'août, sous les ordres du comte de *Belle-Isle*, devenu maréchal de France, et ayant gagné Donawert, elle s'embarqua sur le Danube pour se rendre à Passau, dont l'électeur venoit de s'emparer. Dans le même temps, le maréchal de *Maillebois*, avec une armée aussi forte, se portoit en Westphalie, et arrêtoit un corps de trente mille hommes que *Georges II*, roi d'Angleterre, menoit au secours de la reine de Hongrie. La supériorité des Français, prêts à s'emparer de son électorat de Hanovre, le força de renoncer à ce projet, et de signer un traité de neutralité le 27 septembre 1741.

Entrée des Français en Allemagne.

L'armée combinée de France et de Bavière, pénétra sans obstacle dans la Haute-Autriche. L'électeur se fit couronner à Lintz en qualité d'Archiduc, occupa Ens par un détachement, poussa même au-delà, et envoya jusqu'aux portes de Vienne des partis qui sem-

bloient annoncer à cette capitale un siége prochain. C'étoit le plan d'invasion qu'avoit tracé *Villars* quarante ans auparavant, et qu'il avoit en vain conseillé au père de l'électeur. Le fils commit la même faute que son père. Tandis que l'on trembloit à Vienne des simples apparences d'un siége, l'électeur appréhendoit de son côté la longueur dont il pourroit être, longueur qui permettroit aux secours de Hongrie de traverser ses projets, et aux Saxons de conquérir peut-être pour leur propre compte cette Bohême sur laquelle il avoit jeté son dévolu. Ainsi la jalousie commençoit déjà à diviser sourdement les alliés. La France d'ailleurs ne vouloit qu'affoiblir la maison d'Autriche, et il n'étoit pas dans son intention d'en dépouiller entièrement l'héritière. Du concours de ces vues différentes sortit la résolution de diriger immédiatement l'armée sur la Bohême. Elle quitta donc les bords du Danube, à la fin d'octobre, sous la conduite de l'électeur et du maréchal de *Broglie*, qui remplaçoit le maréchal de *Belle-Isle*, nommé plénipotentiaire à Francfort, pendant l'élection de l'empereur; et à l'exception de quinze mille hommes, qui furent laissés à Lintz, au marquis 1741.

174. de *Segur*, pour la garde du pays, elle se dirigea en plusieurs colonnes sur Prague, sous les murs de laquelle on arriva le 25 novembre.

Prise de Prague : consigne donnée par Chevert. L'électeur de Bavière est couronné roi de Bohême.

Le grand duc, époux de *Marie-Thérèse*, qui n'avoit pu empêcher le roi de Prusse de conquérir la Moravie, profitant d'un armistice qu'il venoit de conclure avec lui, accourut au secours de la place, et coupa les communications des alliés avec le Danube. Il ne leur restoit de salut aux approches de l'hiver, que dans la prise de Prague : mais dans la proximité où se trouvoit le grand duc, qui n'étoit plus qu'à cinq lieues, ce ne pouvoit être que le résultat d'un coup de main. Il fut arrêté pour la nuit du 25 au 26 novembre, et l'exécution en fut confiée au comte de *Saxe*, alors lieutenant-général. Le comte disposa trois attaques et assigna la principale à *Chevert*, simple lieutenant-colonel du régiment de Beauce, mais l'un des hommes les plus fermes et les plus intrépides de l'armée, doué sur-tout d'un don particulier pour inspirer sa confiance au soldat. On n'oubliera jamais l'ordre qu'il donna en cette occurence à l'un de ses grenadiers. *Vois-tu cet enfoncement*, lui dit-

atrant l'angle rentrant d'un 1741.
, *tu monteras par-là*; *on te*
; *q vive*, *une fois*, *deux fois*,
fois; *réponds pas*, *et avance*
irs: *la sentinelle te mettra en joue*,
ra, *te manquera*; *tu fondras aussi-*
ur elle, *et je suis là pour te soutenir*.
. habitude d'une soumission qui
met point de réplique, soit con-
ion que les choses doivent se passer
que l'a évu son chef, le soldat,
re moindre objection, monte
t uillité, exécute de point en
sa c gne, et *Chevert* se trouve
vem sur ses pas pour le se-
ir. Le rempart est occupé, les
ont ouvertes et la ville est prise
moindre désordre et sans qu'il
t coûté plus d'une cinquantaine
mmes. Le 19 décembre l'électeur
couronné roi de Bohême, dignité
e à sa maison; et un mois après,
encore élu empereur à Francfort,
le nom de *Charles VII*. Ce fut
erme de ses succès.

Les Espagnols descendent en Italie.

Les Espagnols, sous les ordres du
de *Bitonto*, débarquoient en
-temps en Italie. Ils y avoient
t portés sous l'escorte d'une
te française et espagnole. Soit res-
t pour la neutralité de l'Angleterre,

1741. égard pour la France, ou cause d'infériorité, l'amiral anglais *Haddock*, qui croisoit dans la Méditerranée, ne troubla point le passage. Ces troupes traversèrent les états du grand duc, qui, pour conserver son territoire intact, fut contraint de se déclarer neutre dans la cause de sa femme et de son fils.

Défection du roi de Sardaigne, qui s'allie à la reine de Hongrie.

Mais déjà le roi de *Sardaigne* se repentoit de ses engagemens avec les alliés. Les prétentions trop affichées de l'Espagne à la totalité des possessions autrichiennes en Italie, contrarioient trop les vues qu'il avoit toujours manifestées lui-même sur la Lombardie, pour qu'il pût entrer sincèrement dans les intérêts de *Philippe*. Il en fut détaché entièrement avant la fin de l'année, par le sacrifice de quelques parties de cette province, auquel se résigna sagement *Marie-Thérèse*; et d'ennemi de cette princesse, il devint un de ses plus utiles défenseurs, par le double service qu'il lui rendit, de fermer les Alpes aux Espagnols et aux Français, et de remettre à sa disposition, pour les employer en Allemagne, la majeure partie des troupes destinées par elle à défendre l'Italie.

Un autre secours lui arrivoit encore de Hongrie. Réfugiée dans ce royaume

1741.

Discours de Marie-Thérèse aux états de Hongrie.

Dévouement des Hongrois.

lorsqu'elle vit menacée la capitale de l'Autriche, elle assembla les états; et, s'y présentant avec son fils, depuis *Joseph II*, qu'elle portoit dans ses bras, et qui étoit âgé de quelques mois. « Abandonnée, dit-elle, de mes amis, persé« cutée par mes ennemis, et attaquée « par mes plus proches parens, je n'ai « de ressource que dans votre fidélité et « dans ma constance. Je remets en vos « mains la fille et le fils de vos rois, « qui attendent de vous leur salut. « Gardez-vous de trop craindre mes « adversaires. Parjures à leurs enga« gemens envers mon père, ils le « seront à ceux qu'ils ont pris entre « eux. Ils se diviseront pour le partage « des dépouilles d'une femme et d'un « enfant, qui ne sont rien pour eux, « mais qui sont beaucoup aux yeux du « Dieu protecteur de l'innocence et « vengeur des traités. Puisse cet enfant « que je vous présente et que je vous « confie, croître pour vous aimer et « pour vous défendre un jour, ainsi « qu'il aura été défendu par vous ». Attendris par le touchant abandon de ces paroles, que *Marie* prononça en latin, l'idiôme des états, les Magnats, oubliant leurs vieux griefs contre les précédens monarques, tirent leurs

1741. sabres, et s'écrient avec enthousiasme : *Mourons pour notre roi*, Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse rentre en possession de l'Autriche. L'électeur de Bavière élu empereur sous le nom de Charles VII, est dépouillé de ses états.

Ce noble élan fut suivi de prompts effets : une cavalerie nombreuse et une nuée de troupes légères, sous les noms de Hussards, Croates, Pandours et Talpaches, sortirent de cette contrée et des contrées voisines, et portèrent par toute l'Allemagne la terreur de leurs armes et de leur indiscipline. A leur aide, dès la fin de l'année, ou dès les premiers jours de l'année suivante, le général *Kevenhuller* et le partisan *Mentzel* avoient reconquis l'Autriche, envahi la Bavière, et forcé le marquis de *Ségur*, après une longue et inutile résistance, à capituler à Lintz, au moment même où l'électeur étoit proclamé empereur à Francfort. Vaine compensation qui ne pouvoit le dédommager de la perte de ses états.

Mort de la czarine. Le jeune czar Ivan détrôné par Elisabeth Petrovna.

La Russie n'avoit pu porter de secours à sa fidèle alliée. Les intrigues de la France avoient su lui susciter au dehors et au dedans des embaras qui l'en détournèrent. Par les instigations de celle-ci, et à l'aide de ses subsides, la Suède venoit de déclarer la guerre à la Russie, que travailloit encore une fermentation sourde, occasionnée par

les prétentions de la famille de *Pierre le Grand* au trône. Sept jours seulement après la mort de *Charles VI*, la czarine *Anne Jvanovna* l'avoit suivi au tombeau, et avoit institué pour lui succéder *Jvan de Brunswick*, son petit-neveu, âgé de deux mois, fils d'*Antoine Ulric*, frère du duc régnant de Brunswick, et d'*Anne de Mecklenbourg*, sa nièce, laquelle étoit fille elle-même de *Catherine Jvanovna*, sœur ainée de la czarine. Au préjudice du père et de la mère de l'enfant, elle avoit établi pour régent son favori *Biren*, duc de Courlande. Ce fut une première cause de dissentions, dont *Biren* ne tarda pas à être victime. Au bout d'un mois il étoit relégué en Sibérie, et le duc et la duchesse de *Brunswick* reconnus régens. Mais étrangers l'un et l'autre au pays par la naissance, et dirigés par d'autres étrangers, *Ostermann* et *Munich*, leur gouvernement fut vû d'un œil d'envie; et un parti se forma bientôt pour la princesse *Elisabeth*, seconde fille de *Pierre le Grand*, et évincée déjà trois fois de la succession paternelle. Assurée, par ses émissaires, du régiment des gardes, elle se transporte, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1741, à leur caserne, 1741.

1741. et de-là au palais, où furent arrêtés à-la-fois le jeune czar, son père, sa mère, leurs ministres et leurs conseils. *Elisabeth* fut proclamée avec le jour sans que cette révolution eut coûté une goutte de sang, présage heureux d'un regne débonnaire qui ne vit pas une seule exécution. Dans le cours de l'année, elle fit reconnoître pour son successeur, par tous les corps de l'état, *Charles-Pierre-Ulric de Hollstein-Gottorp*, fils de sa sœur aînée.

Paix de Breslau entre le roi de Prusse et Marie-Thérèse.

1742. Cependant le duc d'*Harcourt*, envoyé par la France au secours de la Bavière, ayant passé le Rhin le 10 mars, arriva assez tôt pour faire lever le siége de Straubing. Dans le même temps, le comte de *Saxe* prenoit Egra sur la frontière occidentale de la Bohême, poste important qui fut le salut de l'armée française, en lui donnant une communication avec la Bavière. Le roi de *Prusse*, de son côté, après s'être emparé du comté de Glatz, avoit pénétré en Bohême, et battoit, à Czaslaw, le prince *Charles de Lorraine*, frère du grand duc, pendant que le maréchal de *Broglie*, remportoit à Sahay un avantage pareil sur le prince de *Lobkowitz* : la fortune enfin de l'empereur sembloit reprendre le dessus, lorsqu'une nou-

velle défection vint le replonger dans un abîme plus profond. Ce fut celle du roi de *Prusse*. Ses victoires diminuèrent l'éloignement de *Marie-Thérèse* à traiter avec lui; et les pressantes sollicitations de l'Angleterre, en obtenant pour *Frédéric* l'abandon du comté de Glatz et de la Silésie, détachèrent facilement un prince à qui les irrésolutions, la foiblesse et les négociations du cardinal faisoient craindre d'être sacrifié. Le 11 juin la paix fut signée à Breslau entre les deux puissances. Les Saxons y étoient compris; en sorte que les Français, réduits en Bohême à trente mille hommes, se virent comme livrés aux efforts de deux armées qui, réunies, comptoient le double de soldats, et qui pouvoient encore se recruter. — 1742.

Blocus de Prague. Vaines tentatives du maréchal de Maillebois pour dégager l'armée française.

De Budweiss, sur la frontière méridionale de la Bohême, où le maréchal de *Broglie* avoit poussé le prince de *Lobkowitz*, et où il attendoit un renfort qui fut coupé, il rétrograda à la hâte et non sans quelque perte, derrière la Blanitz, où il arrêta l'ennemi, et d'où, à la faveur de la nuit, gagnant une marche, il arriva, sans être entamé davantage, jusqu'à Prague; mais sans pouvoir s'opposer non plus à l'investissement de la ville

1742. et de son camp, par le comte de *Kœnigseck*. Le maréchal de *Belle-Isle* vint prendre part aux dangers qu'avoit appelés son imprudente exaltation; et, muni de pleins-pouvoirs, il joignit aux faits d'armes les artifices de la négociation. Pour prix de la liberté de l'arı française, il offroit d'abandonner Bohême; et il permettoit au carc ıal de *Fleuri* de rejeter sur lui tout le blâme de l'aggression, dans des leur où le prélat déclaroit avoir été entraî à la guerre malgré lui. Soit aveugler ıt du succès, ou conseil de sa propre sûreté, la reine de Hongrie livra au mépris de l'Europe la foiblesse du cardinal, (faisant imprimer ses lettres, et exigea qu'au préalable de toute stipulation, l'armée française se rendit prisonnière; condition déshonorante, que ne pouvoient accepter deux maréchaux. La tranchée fut donc ouverte : mais lorsqu'on croyoit les assiégés abattus par le découragement et la disette, une sortie de douze mille hommes, commandés par le duc de *Biron*, détruisit en un seu jour les longs ouvrages des assiégeans et l'avis de l'arrivée prochaine du maréchal de *Maillebois*, chargé de faire lever le siége, ranima encore leu courage. A son approche d'Egra, le

Autrichiens abandonnèrent en effet leurs lignes, et le maréchal de *Broglie* put marcher au-devant de lui jusqu'à Toplitz. Mais le grand duc et son frère tenoient les défilés intermédiaires avec des forces si imposantes, que *Maillebois* crut inutile d'essayer de les forcer. Pensant avoir atteint le but de son expédition par la levée du blocus qu'il avoit procurée, et considérant qu'il n'avoit plus de vivres que pour peu de jours, il se rapprocha du Danube; et, en menaçant l'Autriche, il fit évacuer la Bavière. Cependant on fut mécontent de lui, et son armée fut donnée au maréchal de *Broglie*, qui, pour la rejoindre, s'échappa de Prague, habillé en courier. 1742.

Retraite de Prague par le maréchal de Belle-Isle.

Contraint de se réfugier de nouveau dans cette ville, privé désormais de toute espérance de secours, et menacé encore de la disette qui, malgré toutes les précautions prises pendant la levée du siége, devoit bientôt assaillir une population de cent mille ames, *Belle-Isle* ne prolongeoit plus sa résistance que dans l'espoir de saisir quelque heureuse occasion d'échapper à la vigilance de l'ennemi. L'hiver vint la lui offrir. Les environs de la ville, ravagés par les Autrichiens à l'époque du pre-

1742. mier siége, les forçoient de tenir leurs cantonnemens éloignés. Ils n'avoient laissé que des troupes légères sur la gauche de la Moldau, qui traverse la ville, et la crainte des glaces que charrioit la rivière, leur avoit même fait lever les ponts par lesquels communiquoient leurs quartiers. Le maréchal profite de ces circonstances, et la nuit du 16 au 17 décembre, muni de vivres pour douze jours, il sort en silence à la tête de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux, et se dirige sur Egra, éloignée de trente-huit lieues. Le temps nécessaire au rétablissement des ponts, conservant au maréchal l'avance qu'il s'étoit donnée, il put continuer sa route, sans être presque inquiété que par les troupes légères. Les grands obstacles vinrent de l'extrême rigueur de la saison. Des otages enlevés de Prague moururent de froid dans les voitures du maréchal. Les longues nuits qu'il falloit passer au bivouac au milieu de la glace et de la neige, et sans rencontrer toujours le bois nécessaire à allumer des feux, enlevèrent à l'armée un monde prodigieux. La terre étoit jonchée de pelotons d'officiers et de soldats dont les membres avoient été saisis par la gelée, et qui traçoient, de

a manière la plus lamentable, la route 1742.
l'armée. A peine cinquante hommes
tu ibèrent sous le fer de l'ennemi, et
ze cents périrent de froid dans le chemin. Le dixième jour enfin on gagna Egra, et cinq cents hommes périrent encore à l'hôpital des suites de cette pénible retraite. Elle fit un juste honneur à la sagacité, à la résolution, à l'intelligence et à la conduite du maréchal; mais on eut tort dans le temps de la comparer à celle des dix mille. Cinq cents lieues de pays, depuis les environs de Babylone et à peu de distance du Golphe Persique, jusqu'à la colonie grecque de Trébizonde, sur le Pont-Euxin, parcourus en cinq mois par un moindre nombre de guerriers, malgré les défilés, les montagnes et les fleuves qui les arrêtoient à chaque pas; malgré les pluies, le froid, la neige qui les assiégeoient, et la faim sur-tout qui les minoit; malgré enfin des armées innombrables qui ne cessoient de les harceler: c'est là un fait unique dans l'histoire, et qui n'a pas encore son pendant.

Capitulation de Chevert à Prague.

Chevert, demeuré à Prague avec cinq à six mille malades, ne s'en montra pas plus disposé à se rendre prisonnier. Egalement pressé par la ville et par

1742. l'armée, il contint l'une et l'autre, en menaçant, si on ne lui accordoit une capitulation honorable, de mettre le feu aux quatre coins de la ville, et de s'ensevelir sous ses ruines. Sa fermeté connue en imposa ; et, le 2 janvier, il obtint du prince de *Lobkowitz*, conformément à ses desirs, de rejoindre ses compagnons d'armes à Egra. L'armée regagna les frontières de la France, et il ne fut laissé dans Egra qu'une simple garnison qui, isolée au milieu de l'Allemagne évacuée par les Français, fut réduite à se rendre à la fin de l'année.

Les Français et les Espagnols attaquent la Savoie.

En Italie, le roi de Sardaigne et les Autrichiens faisoient reculer les Espagnols, et s'étoient emparé de Modène, quand l'apparition en Savoie des Français et de l'infant *Don Philippe*, appela le roi de Sardaigne à la défense des Alpes. Les efforts des deux nations se brisèrent contre les obstacles qu'il leur opposa ; mais ses derrières pouvoient être inquiétés par la réunion Espagnols et des Napolitains, lorsqu'un événement inattendu vint l'affranchir de cette crainte.

Don Carlos forcé à la neutralité par le capitaine anglais Martin.

Renonçant à leur neutralité, les Anglais forcèrent *Don Carlos*, avec lequel ils n'étoient point en guerre, à

s'y soumettre lui-même, et à rappeler les troupes dont il aidoit les Espagnols. Ce fut l'effet de la brusque expédition du capitaine *Martin*, détaché par l'amiral *Matthews*, qui avoit remplacé *Haddock* dans la Méditerranée. Le 12 août, il se présente à l'improviste, avec douze vaisseaux, dans le port de Naples, qui n'étoit point préparé à une attaque; et, nouveau *Popilius*, il donne au roi une heure pour accéder à ses propositions. La menace de réduire la ville en cendres, en cas de refus, ne permit pas au prince de délibérer. Les Anglais s'étoient flattés en Amérique d'un succès plus directement profitable à leurs intérêts, et furent trompés dans leur attente. Trente vaisseaux de ligne et douze mille hommes de débarquement attaquèrent Carthagène et furent repoussés. Ils cherchèrent à s'en dédommager en Allemagne, et au mépris de leurs engagemens, ils y firent passer des troupes qui hivernèrent dans le pays de Liége. 1742.

Le maréchal de *Noailles*, également recommandable comme administrateur et comme guerrier, avoit été chargé de les observer sur le Mein, où ils s'étoient avancés au retour de la belle saison. Ils y étoient réunis aux Hanovriens et à un corps de troupes

Habiles dispositions du maréchal de Noailles, contre l'armée anglaise entrée en Allemagne. 1743.

1743. de la reine de Hongrie. Le comte d*e*
Stairs, élève de *Marlborough*, le mêm*e*
qui étoit ambassadeur en France à l*a*
fin du règne de *Louis XIV* et a*u*
commencement de la régence, l*a*
commandoit. *Georges II*, et le du*c*
de *Cumberland*, son second fils, s'é-
toient rendus à l'armée. De l'avis expr*ès*
du roi, elle s'étoit enfoncée jusqu'*à*
Aschaffembourg, au-dessus de Hanau,
entre les montagnes du Spessart et l*e*
Mein, dont le cours et les passages
tant au-dessus qu'au-dessous de l'ar-
mée anglaise, étoient au pouvoir de*s*
Français. Dans cette imprudente posi-
tion, elle tarda peu à ressentir les in-
convéniens de la disette, et à se voi*r*
menacée même du sort plus fâcheu*x*
d'être contrainte à mettre bas les armes.
Le plus prompt retour pouvoit seu*l*
prévenir ce malheur; mais le marécha*l*
avoit fait des dispositions propres à l*e*
rendre extrêmement hasardeux. Non-
seulement dans un passage étroit pa*r*
où l'armée anglaise devoit défiler, l*e*
corps de bataille et l'arrière-garde de-
voient être foudroyés par des batter*ies*
disposées de l'autre côté du Mein;
mais un autre danger attendoit e*n*
même-temps la tête de l'armée, dans l*e*
village de Dettingen. Le duc de *Gram*

1743.

mont, neveu du maréchal, lieutenant-général et colonel des gardes-françaises, y étoit caché avec toute la maison du roi, derrière un ravin profond où il falloit que descendît l'armée anglaise, et où elle devoit être attaquée avec avantage. Enfin un corps de troupes étoit destiné à passer le Mein à Aschaffembourg, sur les derrières de l'ennemi, pour le presser dans le défilé et lui interdire la retraite. De ces habiles dispositions, louées par le roi de *Prusse*, bon connoisseur en pareille matière, devoient résulter et la destruction de l'armée anglaise, et la prise peut-être du roi, ce qui eût pu amener la paix. Un courage déplacé ruina tant de belles espérances.

Défaite des Français à Dettingue par l'imprudente témérité du duc de Grammont.

Le 26 juin dans la nuit, et par le plus grand silence, le roi avoit levé son camp. Mais il étoit observé, et le maréchal n'attendoit, pour donner l'ordre de l'attaque, que l'instant où l'ennemi seroit engagé de toutes parts, lorsque le duc de *Grammont*, par une impatience, une audace, ou une présomption également inexcusables, quitte son poste et marche en avant du ravin. L'armée anglaise se forme aussitôt dans l'espace étroit dont elle peut disposer, sous la protection d'une artillerie for-

1743. midable, avantageusement postée
une colline. Le duc ne laisse pas
l'assaillir, et engage un combat d'
tant plus inégal que, masquant
cette nouvelle imprudence l'artill
qui devoit rompre les rangs ennem
ce second moyen de victoire fut enc
perdu.

Contraint de renoncer à ces
combinaisons, le maréchal se voit
duit à aviser aux moyens de secon
la témérité de son neveu, et fait pas
l'armée de l'autre côté du Mein, d
un champ reserré qui ne pouvoit
contenir. Mais ni ses dispositions n
velles, ni la présence et l'exemple
cinq princes du sang et d'une noble
nombreuse, ne purent réparer tant
fautes. On vit un régiment d'éli
celui des gardes-françaises, repasse
Mein à la nage, d'où leur vint le sol
quet de *Canards du Mein*, qui a
verser bien du sang dans des comb
particuliers. Après trois heures d'
mêlée sanglante et inutile, le maréc
fit sonner la retraite, et repassant
la gauche du Mein, il laissa le cha
et le passage libre aux Anglais. Le
d'Angleterre et le duc de *Cumberla*
ne s'étoient pas moins distingués
les princes français, et le dernier

la jambe percée d'une balle. Comme on se disposoit à le panser, ses yeux s'arrêtèrent sur un mousquetaire français grièvement blessé, qui avoit été porté près de sa tente. *Commencez*, dit-il aux chirurgiens, *par panser cet officier français ; il est plus blessé que moi ; il pourroit manquer de secours, et moi je n'en manquerai pas*. Le roi d'Angleterre ne s'arrêta sur le champ de bataille que le temps d'en prendre possession, et d'y réparer ses forces par quelque nourriture ; il continua sa marche sur Hanau, recommandant ses blessés à la générosité française. 1743.

Evacuation de la Bavière par les Français. Vaines tentatives du prince Charles de Lorraine sur le Rhin.

Pendant ce temps, le maréchal de *Broglie*, trop foible pour se soutenir sur le Danube devant le prince *Charles*, qui se trouvoit à la tête d'une armée nombreuse, se retiroit avec peine, lorsqu'un corps de douze mille hommes que lui avoit fait passer le maréchal de *Noailles*, sous la conduite du marquis de *Ségur*, lui facilita sa retraite sur le Rhin. Le prince l'y suivit, mais il fit de vains efforts pour franchir cette barrière, qui lui fut fermée par le maréchal de *Coigny*, comme celle de la Basse-Alsace le fut au roi d'Angleterre par le maréchal de *Noailles*.

1743. Rebuté de ces inutiles tentatives, le prince prit de bonne heure ses quartiers dans le Brisgau, et le roi d'Angleterre dans les Pays-Bas. Le barbare *Mentzel*, qui avoit trouvé moyen de percer en Lorraine, fut tué d'un coup de fusil sur les remparts de Saarbruck.

Préliminaires entre l'empereur et la reine de Hongrie. Evacuation de l'Allemagne par les Français.

L'évacuation de la Bavière par les Français, la fit retomber sous la puissance de l'Autriche. Le malheureux *Charles VII*, obligé encore une fois d'abandonner sa capitale, se vit réduit à intéresser la compassion de celle qu'il s'étoit imprudemment promis de dépouiller. Elle écouta enfin des propositions qu'elle avoit long-temps rejetées; et, le 27 juin, jour même de la bataille de Dettingue, l'empereur obtint un traité par lequel il renonçoit à ses prétentions sur l'Autriche, s'engageoit, ainsi que l'Empire, à demeurer neutre pendant la continuation de la guerre, et laissoit la Bavière sous la main de *Marie-Thérèse*, jusqu'à la conclusion de la paix générale. Ainsi la France se trouva avoir à supporter tout le poids d'une guerre, dans laquelle elle avoit paru n'entrer que comme auxiliaire. Feignant encore de n'être que partie secondaire, elle donna une déclaration pour retirer ses troupes

Allemagne, puisque les parties intéessées sembloient être d'accord. La éritable raison, c'est qu'elles ne pouoient plus s'y soutenir. 1743.

Mort du cardinal de Fleuri. Bases de son administration.

Le cardinal de *Fleuri* ne vit pas cet révolution. Il étoit mort à la fin j vier, âgé de quatre-vingt-dix ans s quelques mois, et après avoir seize ans, malgré son grand âge, timon de l'Etat. Plein d'urbanité lans ses manières, de simplicité dans mœurs, ennemi du faste et étranger cupidité, ce ministre trouva dans qualités qui faisoient le fond de a caractère, les deux bases sur lesq lles il établit son administration : la paix au-dehors, et l'économie audedans. A l'aide de ces deux moyens, aussi puissans que modestes, il cicatrisa peu-à-peu les plaies qu'avoient faites à France, et les guerres de *Louis XIV* et les folies du systême. Le royaume lui doit encore la réunion de la Lorraine, qui avoit été inutilement tentée depuis plusieurs siècles; et les sciences, l'important voyage des astronomes français *Bouguer*, *Godin* et *la Condamine* à Quito, sous l'équateur; et *Maupertuis*, *Clairault*, *Camus* et *le Monnier*, à Tornéo, sous le cercle polaire, pour mesurer dans ces latitudes

1743. extrêmes un degré du méridien, et vérifier la théorie de *Newton* sur l'applatissement des pôles de la terre, et sur l'accroissement de la longueur des degrés terrestres, à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur.

Motifs du dépérissement où il laisse tomber la marine.

Mais parce qu'il n'est rien de bon qui sous quelque rapport ne prête à la critique, on a accusé le cardinal d'avoir trop sacrifié à l'amour ou au besoin même de la paix. Persuadé qu'il n'y avoit que les Anglais qui pussent troubler la tranquillité dont il vouloit jouir au-dehors, il montra trop la crainte de les mécontenter. Ceux-ci en devinrent exigeans, et *Fleuri* porta, dit-on, la condescendance jusqu'à mesurer sur leurs desirs, quelquefois impérieux, les forces de la marine. Il s'y résigna avec d'autant moins de difficulté que, dans le retranchement des dépenses qu'il auroit fallu faire pour cet objet, il trouvoit à satisfaire le goût d'économie qui lui étoit naturel; et qu'il comptoit d'ailleurs sur le caractère également pacifique de *Robert Walpole*, qui dirigeoit alors le cabinet britannique. Mais lorsqu'une opposition fougueuse eut précipité celui-ci de sa place, un an précisément avant la mort de *Fleuri*, et que les circonstances

1743.

ramenèrent la guerre, la marine décrépite qui restoit, et l'adolescente qu'on y joignit, ne purent résister à celle des Anglais qui étoit en pleine vigueur.

De sa conduite dans les affaires ecclésiastiques.

Un reproche plus grave et mieux fondé peut-être, c'est celui d'un zèle persécuteur à l'égard du Jansénisme, pour lequel on suppose qu'il n'eut pas l'indifférence convenable à un homme d'état. Mais lorsque des ecclésiastiques du second ordre, mettant leur propre sens au-dessus des décisions de l'Episcopat, seul juge compétent de la doctrine dans la république chrétienne, ne cessoient de perpétuer le trouble, en renouvellant avec acharnement leurs déclamations contre la bulle *Unigenitus*; bulle acceptée par l'immense majorité des évêques, et devenue loi de l'état par des enregistremens multipliés; et que, des censures ou des interdictions provoquées par leur révolte, ils en appeloient au parlement qui recevoit leur appel : il falloit bien que le gouvernement intervînt entre deux autorités opposées; et selon le parti en faveur duquel il prononceroit, il ne pouvoit manquer d'être traité par l'autre de persécuteur. Tel fut le cas où se trouva le cardinal. Obligé d'en courir la chance, il crut qu'il étoit de la dignité du pou-

1743. voir suprême de ne pas tergiverser dans ses sentimens, et qu'il étoit d'ailleurs aussi juste que conséquent de s'arrêter sans variation à la cause de la loi et à l'opinion de la majorité des juges. Il reste à savoir si dans l'exécution de ce plan raisonnable, il sut se tenir d'ailleurs dans les bornes de la modération, et si l'exil qui éloignoit des ministres insurbordonnés des lieux où ils fomentoient le schisme, n'étoit pas de toutes les rigueurs, la moindre qu'il pût employer.

La France déclare la guerre à l'Angleterre et à l'Autriche.

1744. L'objet primitif de la guerre avoit disparu, et rien dès-lors ne sembloit plus aisé à conclure que la paix. Elle étoit offerte par la France et repoussée par *Marie-Thérèse*, qui étoit aveuglée à son tour par l'ivresse du succès, et qui se flattoit de trouver dans la continuation de la guerre, des dédomagemens aux cessions qu'elle avoit faites en Silésie et dans le Milanais, et peut-être même l'occasion de rentrer dans ces provinces et dans le royaume de Naples. Elle étoit entretenue dans cet espoir par un nouveau traité d'alliance qu'elle venoit de contracter à Worms avec l'Angleterre et le roi de Sardaigne, en sorte que la France se vit contrainte de renoncer, malgré son inclination,

au rôle d'auxiliaire, et de déclarer franchement la guerre à des puissances avec lesquelles elle se trouvoit depuis long-temps dans un état trop réel d'hostilités. 1744.

Combat naval devant Toulon.

Les premiers jours de cette année avoient même été témoins de deux entreprises spécialement dirigées par la France contre l'Angleterre. Le délàbrement de la marine n'avoit pas été si complet que par les soins du ministre de ce département, *Jean Frédéric Phélypeaux*, comte de *Maurepas*, petit fils du chancelier de *Pontchartrain*, quatorze vaisseaux ne se trouvassent alors équippés dans le port de Toulon, pour seconder seize vaisseaux espagnols qui, après avoir transporté des troupes et des munitions à *Don Philippe*, y étoient bloqués par trente-quatre vaisseaux de ligne anglais aux ordres de l'amiral *Mathews*. Le 22 février, la flotte combinée osa, malgré son infériorité, braver l'expérience des Anglais, et le résultat d'un combat indécis fut à l'avantage des alliés, en ce qu'ils purent gagner Carthagène, pendant que l'amiral anglais alloit se réparer à Minorque. De *Court*, âgé de quatre-vingts ans,

1744. commandoit les Français, et *Don Joseph de Navarro*, les Espagnols. Malgré mille preuves de bravoure qu'avoit données l'amiral Anglais, l'orgueil national humilié de ce qu'il n'avoit pas vaincu, le traduisit devant une cour martiale, qui le jugea au moins incapable de servir; et le vieux de *Court* qui avoit sauvé l'amiral espagnol d'une ruine certaine, accusé par lui de l'avoir laissé tomber dans cette détresse, par un secours tardif, fut relégué dans ses terres. Le seul *Navarro* qui, à la vérité avoit résisté à cinq vaisseaux anglais, mais qui blessé au commencement de l'action, n'y avoit eu de part que celle que lui firent prendre ses lieutenans, *Girardin* et de l'*Age*, officiers français, en recueillit toute la gloire, et fut comblé d'honneurs dans sa patrie.

Tentative inutile pour porter le second prétendant en Angleterre.

Dans le même temps, vingt-six autres vaisseaux français, sous le comte de *Roquefeuille*, sortoient de Brest et gagnoient en plusieurs divisions les côtes de l'Angleterre. Ils y transportoient vingt-quatre mille hommes et le prince *Charles Edouard*, fils du *chevalier de S. Georges*. Courageux, entreprenant, secret, indifférent à la fa-

igue, ferme dans l'adversité, modéré lans le succès, on pouvoit tout at- 1744.
endre de son caractère ; et il avoit en-
ore le comte de *Saxe* pour guide et
our appui. Aucun moment d'ailleurs
pouvoit être plus favorable pour
semblable expédition. La majeure
rtie des troupes anglaises étoit sur le
ntinent, et la plupart des vaisseaux
lais en commission. Mais il ne faut
'un coup de vent pour rompre les opé-
ons maritimes les mieux concertées.
uvent cette cause avoit ruiné les es-
nces des *Stuarts*. Cette fois encore
es subirent la même fatalité. Dejà
on touchoit aux côtes de Kent, lorsque
6 mars un ouragan violent rejeta la
tte sur les côtes de France, où plu-
ieurs bâtimens se perdirent.

Mesures financières pour pousser la guerre avec vigueur. Le roi de Prusse promet une diversion.

Ce ne fut qu'après cette agression formelle, agression légitimée par une foule d'autres dans lesquelles les Anglais avoient assailli les vaisseaux français sous le prétexte mensonger de les prendre pour des vaisseaux espagnols, que la guerre fut solennellement déclarée. On prit en même-temps des mesures pour la pousser avec vigueur. L'impôt du dixième qui avoit été levé durant la guerre de Pologne, avoit déjà été ré-
tabli. Le contrôleur-général *Orri*, qui

1744. avoit succedé à des *Forts* en 1730, y joignit les ressources dont il alimentoit depuis ce temps le trésor royal; savoir: des rentes sur les Gabelles, sur les aides, les tailles, les postes; des tontines, des emprunts viagers, une loterie royale, des créations d'offices nouveaux et des taxes sur les anciens. On essaya d'autre part d'ébranler la fidélité du roi de Prusse aux engagemens qu'il avoit contractés à Breslau; et ce prince, qui croyoit avoir des motifs pour soupçonner quelques regrets à la reine de Hongrie, sur l'abandon de la Silésie, promit en effet une diversion. Enfin *Don Carlos*, que la nécessité seule avoit retenu dans la neutralité, fut excité à la rompre; et les Génois qu'avoient aliénés le traité de Worms, par lequel *Marie-Therèse* mettoit au nombre des cessions faites par elle au roi de Sardaigne, les droits qu'elle prétendoit avoir sur le marquisat de Final, quoiqu'il eût été vendu par son père à la république, furent encore invités à faire cause commune avec la France.

Le roi se rend à l'armée de Flandre.

Quant au plan de campagne qui fut adopté, le prince de *Conti*, digne petit-neveu du Grand *Condé*, devoit commander les Français dans les Alpes, et y seconder *Don Philippe* et les Espa-

nols ; le maréchal de *Coigny*, demeurer sur la défensive en Alsace ; et les hostilités principales être portées dans les Pays-Bas. Le maréchal de *Noailles* devoit s'attacher aux siéges des places-fortes, et le comte de *Saxe* promu à la dignité de maréchal de France, en couvrir les opérations. Le roi se rendit à l'armée, et la duchesse de *Chateauroux*, dame d'honneur de la reine, osa prendre congé de cette princesse pour le suivre.

1744.

Savante campagne du maréchal de Saxe en Flandre. Invasion du prince Charles en Alsace.

Contre les cent mille Français qui envahissoient les Pays-Bas, les alliés n'opposoient que soixante et dix mille hommes commandés par *Wade*, élève de *Marlborough*, et le comte d'*Aremberg*, élève d'*Eugène*. Les Hollandais devoient se joindre à eux, et s'étoient déjà avancés dans les plaines de Lille ; mais la promptitude de l'invasion déconcerta leurs desseins. Le roi arriva à Lille le 12 mai, et le 10 juillet Menin, Ypres, Knoque et Furnes étoient déjà en son pouvoir. On se flattoit de conquérir le reste de la Flandre avec la même rapidité, lorsqu'on apprit que le prince *Charles*, à la tête de quatre-vingt mille hommes, avoit passé le Rhin à Spire le premier juillet, qu'il s'étoit emparé des lignes

1744. de Weissembourg, et avoit repoussé au-delà de Saverne le maréchal de *Coigny*, trop foible pour lui résister. Il fallut changer de plan ; porter les principales forces en Alsace, et se tenir au contraire en Flandre sur la défensive. On en donna le soin au maréchal de *Saxe*, à qui on ne laissa que quarante-cinq mille hommes ; mais les savantes manœuvres de ce général, pendant le reste de la campagne, suppléèrent au petit nombre, et fixèrent sa place au rang des premiers capitaines.

Le roi de Prusse s'empare de Prague. Le Prince Charles repasse le Rhin.

Le maréchal de *Noailles*, avec le reste des forces, se dirigea sur le Rhin. Le roi l'y suivoit lorsqu'il fût arrêté à Metz par une maladie. Pendant ce temps, le roi de Prusse, jugeant l'armée autrichienne suffisamment occupée par l'armée française, et inquiétée encore sur ses derrières par les troupes de Bavière et de la régence de Hesse-Cassel, entra de nouveau en Moravie et en Bohême, et en douze jours, fit capituler le 16 septembre, à Prague, une garnison de dix-huit mille hommes, qui, à la vérité, ne s'attendoit guères à y être attaquée. Mais déjà, dès le 24 août, le prince *Charles* avoit repassé le Rhin sans avoir eté entamé par les Français, qui, au lieu de le suivre et

d'essayer de l'arrêter par une action, quelqu'en pût être l'événement, se bornèrent à investir Fribourg, dont les châteaux tinrent deux mois et ne se rendirent, faute de vivres, que le 25 novembre. Le roi, qui étoit venu au siége après son rétablissement, répartit pour la capitale, aussitôt après la reddition de la ville, qui avoit capitulé le premier novembre.

1744.

Invasion de la Bohême par les Prussiens, et de la Bavière par les Autrichiens.

Cependant le prince *Charles* se hâtoit vers la Bohême. Aidé par la diversion de vingt-cinq mille Saxons, que le roi de Pologne venoit de mettre à la disposition de la reine, sous la promesse d'une partie de cette Silésie qu'elle ne possédoit plus, il harcela et fatigua tellement les Prussiens, en les tenant dans de continuelles alarmes pour leurs magasins, que le 27 novembre ils évacuèrent Prague, après en avoir fait sauter les fortifications. L'empereur seul gagna à tous ces mouvemens : la Bavière se trouva évacuée, et pour la troisième fois, il put rentrer à Munich; mais dans un état de détresse et de dénuement que sa dignité rendoit encore plus sensible, et qui dut beaucoup diminuer pour lui des amertumes de la mort, qui le surprit dans les premiers jours de l'année suivante.

1744. Escalade de Château-Dauphin.

En Italie, le prince de *Conti* et *Don Philippe* avoient ouvert la campagne dès le premier avril qu'ils avoient passé le Var, et s'étoient emparés de Nice sans combat. Avec plus de fatigue et de gloire, ils s'étoient rendu maîtres de Villefranche où le roi de Sardaigne, retranché dans les montagnes avec vingt mille hommes, avoit été battu et forcé de s'embarquer sur la flotte anglaise de l'amiral *Mathews*, qui le transporta à Vado avec ses troupes. Les deux généraux se proposoient de suivre les côtes de la mer, mais la menace de l'amiral anglais de considérer la violation du territoire de Gênes, comme une infraction de sa neutralité, les forcèrent de renoncer à ce projet. Ils remontèrent en conséquence jusqu'à Château-Dauphin, à l'entrée de la vallée de la Sture. Le bailli de *Givry* et le brave *Chevert* escaladèrent le roc le 19 juillet, et malgré l'artillerie des Piémontais et la présence du roi de Sardaigne, ils en atteignirent le sommet et l'emportèrent après un combat sanglant qui coûta deux mille hommes aux assiégés et le double aux alliés. L'acharnement fut égal de part et d'autre; tous les défenseurs du fort y périrent: il fallut en arracher le roi de Sardaigne,

qui vouloit se faire tuer dans les retranchemens ; et du côté des Français, on vit des grenadiers profiter du recul des pièces d'artillerie, pour se jeter dans le fort à travers les embrâsures. 1744.

Entrée des Français en Piémont et retraite.

Mais ce n'etoit pas assez de cet exploit pour pénétrer en Piémont : il falloit emporter encore le poste des barricades, triple retranchement de quelques toises dans la largeur de la vallée, entre deux montagnes dont la cîme se perdoit dans les nues, et, au débouché, le fort de Démont. On trouva heureusement le moyen de tourner le premier obstacle, et Démont incendié par un boulet rouge qui porta dans un magasin de mèches, se rendit à discrétion le 17 août. Dès-lors le Piémont fut mis à contribution, et la tranchée fut ouverte le 13 septembre devant Coni. Une bataille que le roi de Sardaigne, renforcé de dix mille autrichiens, hasarda pour secourir la place, ne remplit pas son objet ; mais le gouverneur, confiant en l'approche de la mauvaise saison, ne laissa pas de tenir. Sa constance fut payée de succès. Au bout de trois semaines la chute des neiges et le débordement de la Stüre, avertirent les assiégeans de faire une prompte retraite, ce qu'ils exécutèrent

1744. monarque les consolations célestes ; mais il y mit un prix, celui de faire cesser le scandale d'un attachement illégitime. Le moribond s'y résigna et donna l'ordre du renvoi de la duchesse. Mille opprobres de la part du peuple accompagnèrent son départ et son voyage. Pendant le même temps la reine arrivoit pour prodiguer ses soins à son époux. Elle le retrouva donnant l'espoir d'une guérison prochaine, et disposé à réparer ses injustices envers elle. Le peuple ravi de voir son prince rendu à la fois à la vie et à la vertu, le proclama le *Bien-aimé*, et se livra dans toute la France à un enthousiasme inexprimable. Accablé de toutes parts de témoignages de sensibilité, le roi demandoit ce qu'il avoit pu faire pour mériter tant d'amour ; et le peuple lui savoit gré, comme d'un acte de modestie, de la naïveté de sa question. Mais poursuivi bientôt par des conseils corrupteurs, il se lassa d'un empressement qui imposoit des efforts à sa foiblesse. Des rencontres qui sembloient fortuites, et qui étoient ménagées par l'adresse de la séduction, le rengagèrent dans ses coupables liens. La duchesse fut rappelée avec éclat, et le prélat qui n'avoit fait que remplir les

obligations étroites de son ministère, fut exilé dans son diocèse. Ce triomphe du vice fut de courte durée, et quelques jours s'étoient à peine écoulés depuis le retour de la favorite à la Cour, qu'elle se sentit frappée des atteintes de la mort. Moins heureuse que le monarque, elle y succomba ; et cette funèbre et effrayante leçon fut encore perdue pour lui. 1744.

Mort de l'empereur Charles VII. Paix de la Bavière avec l'Autriche. 1745.

L'aigreur réciproque qui avoit gagné les puissances belligérantes, leur fit négliger la nouvelle occasion de terminer leurs différends, que leur offroit la mort de *Charles VII*, arrivée le 20 de janvier. L'Angleterre, piquée des tentatives de la France pour rétablir *Charles Edouard* sur le trône de ses pères, maintenoit de tout son pouvoir, par d'immenses subsides, les anciennes prétentions de la reine de Hongrie. Celle-ci en formoit de nouvelles à la dignité impériale pour son époux, et la France au contraire se proposoit de l'assurer dans la maison de Bavière et d'en décorer le jeune électeur *Maximilien Joseph*. Mais ce prince, poussé jusqu'à Ausbourg par les troupes autrichiennes, qui étoient rentrées en Bavière, et éclairé par les malheurs de son père sur les illusions du diadême, fit sa paix

1745. avec *Marie-Thérèse*, lui promit sa voix pour le Grand Duc, et reconnut la légitimité du vote de Bohême que la force avoit rejeté, lors de l'élection de *Charles VII*.

Bataille de Fontenoy.

Trompée encore une fois dans ses espérances de paix, la France se vit forcée à de nouveaux efforts pour la conquérir. On résolut de se tenir sur la défensive en Allemagne, et de porter les grands coups en Italie, et sur-tout en Flandre. Le maréchal de *Saxe* y commandoit encore cette année. Le premier mai, après avoir donné le change aux ennemis, il investit Tournay, qui, en vertu du traité de la Barrière, tenoit garnison hollandaise. L'armée alliée commandée par le duc de *Cumberland*, s'ébranla pour la secourir. Déjà elle étoit proche, lorsque le maréchal, laissant quinze mille hommes dans ses lignes pour contenir la garnison, se forme dans une plaine au-delà de l'Escaut, ayant le village de Fontenoy devant son centre, celui d'Antoin à sa droite, et le bois de Bari à sa gauche, tous ces postes hérissés de canons, qui les rendoient inabordables. Le 11 mai cependant, il fut attaqué dans cette position par l'armée combinée. Les Anglais occupoient le

centre, les Autrichiens, sous le comte de *Kœnigseck*, tenoient la droite, les Hollandais qui s'étoient enfin prononcés, formoient la gauche sous le prince de *Waldeck*. Les deux armées étoient à-peu-près égales, et chacune comptoit environ quarante-cinq mille hommes. Le roi, ainsi que le dauphin sortoit à peine des fêtes de l'hyméne, s'étoient rendus à l'armée sur l'apparence prochaine d'une bataille. 1745.

L tion s'engagea sur les neuf heures (tin par une canonade long-temps o gée, qui n'offrit point de résultat sensible. *Kœnigseck* donnoit le conseil de s'en tenir à ce genre d'attaque, qui suffisoit pour interrompre les travaux du siége, mais l'impatience des Anglais s'en irrite, et avec une rare intrépidité ils s'avancent contre le village de Fontenoy. Cependant toujours repoussés par l'artillerie formidable qui les foudroie, ils renoncent à aborder les Français par ce point, et s'engagent pour parvenir jusqu'à eux, entre le village et le bois. Mal secondés par leurs auxiliaires, qu'une résistance opiniâtre empêcha de marcher d'un pas égal, seuls ils se portent en avant, exposés à tout le feu des batteries de Fontenoy et des redoutes de Bari. C'est

1745. alors que pour essayer d'y dérober leurs flancs, la nécessité les fit se resserrer en une épaisse et redoutable colonne, qui par sa masse et son feu toujours roulant, écrasoit les foibles corps d'infanterie successivement opposés à son attaque. Dans sa marche lente, mais continue, cette espèce de forteresse ambulante perça deux lignes d'infanterie française. Il ne lui restoit plus qu'à dissiper la réserve de cavalerie : alors, hors de la portée des batteries, elle eût pu rabattre sur sa gauche, et enlever Antoin où le maréchal avoit marqué le quartier du roi et du dauphin. Déjà l'alarme s'y répandoit, et l'on avoit conseillé au roi le parti prudent de la retraite. Il s'y refusoit, craignant de porter peut-être le découragement dans l'armée, lorsque le maréchal survenant, confirma le monarque dans sa résolution, en lui annonçant une victoire qui ne pouvoit plus tarder. Les pertes en effet que l'artillerie ne cessoit de faire éprouver à la colonne, diminuoient de plus en plus sa consistance, et le moment approchoit où elle devoit la perdre tout-à-fait. On le hâta, sur l'avis de *Richelieu*, à l'aide de quatre pièces de canon qui avoient été réservées pour couvrir, en cas de né-

cessité, la retraite du monarque, et qui, inutiles à l'effet du combat, furent livrées par lui pour coopérer au succès de la journée. Pointées sur le front même de la colonne, elles en éclaircissent les rangs, et mettant obstacle à ce qu'ils pussent se réformer, un vide considérable tarda peu à s'y faire remarquer. Aussitôt le signal de la charge est donné à une cavalerie d'élite qui fond avec rapidité sur cette masse imposante, et qui la pénétrant de toutes parts, la dissipe en moins d'un quart d'heure, comme par enchantement. Ce qui échappe à un massacre affreux, fait une retraite périlleuse sous le feu des batteries de Bari, et n'est hors de danger qu'après avoir laissé neuf mille hommes sur le champ de bataille. Les vaincus ne furent point poursuivis. Un plus grand intérêt ramena l'armée victorieuse dans les lignes de Tournay, qui, dix jours après, devint le prix de cette importante victoire. 1745.

Elle fit d'autant plus d'honneur au maréchal de *Saxe*, qu'il étoit mourant alors, et qu'incapable de monter à cheval, c'étoit en litière qu'il se faisoit transporter par-tout où sa présence étoit nécessaire. Le roi, au milieu des

Particularités sur cette bataille. Conquête de la Flandre.

1745. cris de triomphe qui retentissoient sur le champ de bataille. fixa l'attention de son fils sur le spectacle déchirant du carnage; et, en lui faisant envisager avec horreur, à quel prix s'achète une victoire, il lui donna l'utile leçon de ménager le sang de ses peuples. Le jeune prince, dans un transport de bravoure qu'il avoit fallu réprimer, avoit mis l'épée à la main, lors de la dernière charge contre la colonne, et avoit voulu donner avec les braves qui la dissipèrent. Le maréchal de *Noailles* renouvela en cette occasion l'exemple de patriotisme et de générosité donné par le maréchal de *Boufflers*, à la campagne de Malplaquet. Il n'hésita point à agir en second sous le maréchal de *Saxe*, qui, non-seulement étoit son cadet, mais presque son ouvrage. Un boulet de canon lui enleva dans cette journée l'imprudent neveu qui lui avoit ravi une victoire certaine, et qui n'avoit cependant pas cessé de lui être cher. Lorsqu'on apprit au roi cette mort: *combien d'autres*, dit-il en soupirant, *nous aurons à pleurer ce soir.* Les ennemis affoiblis par leurs pertes, ne purent mettre obstacle aux rapides progrès de l'armée française, le reste de la campagne fit tomber en son

pouvoir Gand, Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Nieuport, Ath, toute la Flandre en un mot; et enfin au cœur de l'hiver, et lorsque l'on croyoit la campagne terminée, la capitale du Brabant, Bruxelles, où l'on trouva des munitions pour nourrir l'armée pendant quatre mois. 1745.

Conquête de l'Italie autrichienne.

Les succès n'étoient pas moindres en Italie. Gênes, malgré les menaces des Anglais, avoit adhéré à l'alliance française et espagnole, et malgré le bombardement de ses places, y avoit persisté. Elle avoit joint dix mille hommes et un train d'artillerie à l'armée de *Don Philippe* et du maréchal de *Maillebois*, qui remplaçoit le prince de *Conti*, mécontent de son collègue, et qu'on avoit cette année envoyé en Allemagne. Tandis qu'ils entrent par le ponent dans l'état de Gênes, le comte de *Gages* y arrivoit par le levant, et tous ensemble ils descendent dans le Montferrat. Ils s'emparent de Serra-Valle, en présence des Piémontais et des Autrichiens, réunis à Novi, et ensuite de Plaisance, de Parme et de Pavie. Le roi de *Sardaigne* et le comte de *Schullembourg*, réfugiés sous le canon de Tortone, ne s'y croient point en sûreté, et, mettant le Tanaro entre eux

1745. et les ennemis, ils se couvrent à la fois de cette rivière et du Pô, vers le point où le premier se jette dans le second. L'adresse du comte de *Maillebois*, fils du maréchal, qui feint de marcher sur Milan, les sépare; aussitôt le Tanaro est franchi, et les Piémontais, battus à Bassignano, reculent jusqu'à Casal, qui tombe bientôt au pouvoir des alliés, ainsi que les villes d'Alexandrie, de Valence, d'Asti, et enfin de Milan, où *Don Philippe* reçut au mois de décembre, le serment de fidélité du sénat et du peuple. Toutes les possessions autrichiennes d'Italie, à quelques citadelles près, étoient conquises, et le roi de Sardaigne étoit presque réduit à sa capitale, menacée d'un siége.

Le grand duc François Etienne élu empereur. Paix de Dresde entre le roi de Prusse et l'impératrice.

L'armée d'Allemagne, dont le but étoit de s'opposer à l'élection du grand duc, réduite par les renforts qu'on en tiroit pour la Flandre, devint incapable de remplir son objet. Le grand duc lui-même, avec une armée supérieure, couvrit Francfort et força même le prince de *Conti* à repasser le Rhin. Dès-lors rien n'empêcha l'effet de la majorité des suffrages que l'impératrice s'étoit assurée, et le 15 septembre, son époux fut élu empe-

eür, malgré les protestations du roi 1745.
le *Prusse*, et même malgré ses vic-
oires. Le 4 juin, en effet, il avoit battu
e prince *Charles* à Friedberg en Si-
lésie, et acquitté, ainsi qu'il l'écrivoit à
Louis XV, la lettre-de-change tirée
sur lui à Fontenoy. Depuis, quoique
r [illegible] is et inférieur de moitié, il le battit
[illegible] e à Sohr ou Prandnitz en Bohême;
et le 15 décembre enfin, une nouvelle
défaite des Autrichiens et des Saxons
à Kesseldorff, sous les murs de Dresde,
lui livra cette capitale de la Saxe, d'où
s'éloigna le roi de *Pologne*, et où
entra aussitôt *Frédéric* en vainqueur
plein d'aménité. Mais déjà le roi d'*Angleterre* interposoit de nouveau sa médiation pour le réconcilier avec l'impératrice. Le peu d'avantages d'une part, que tiroit le roi de Prusse de la diversion de la France en Flandre, où il prétendoit que les victoires de *Louis XV*, ne lui profitoient pas plus que si elles eussent été remportées sur le Scamandre, et d'une autre le desir naturel à l'impératrice de sauver un allié, dépouillé de ses états, et de porter en Italie les forces que réclamoit la défense de la Bohême, facilitèrent le rapprochement; et, dès le 25 décembre, moyennant la cession du comté de

1745. Glatz, ajoutée par l'impératrice à celle de la Silésie, et un million d'écus d'Empire que se soumit à payer le roi de Pologne, le roi de Prusse fut rendu à sa neutralité.

Le Prétendant débarque en Ecosse, et est proclamé régent à Edimbourg

Les Anglais s'étoient emparés, au mois de juin, de Louisbourg et de toute l'île Royale ou du cap Breton, voisine de l'Acadie, conquête importante, qui les rendoit à-peu-près maîtres exclusifs des pêcheries de Terre-Neuve, et qui interrompoit en partie les communications de la France avec le Canada. Mais presque dans le même temps, l'Angleterre eut à trembler pour ses propres foyers. Le prince *Edouard*, que n'avoit pu porter l'année précédente en A gleterre une flotte de vingt vaisseaux ligne, osa confier sa fortune à petite frégate de dix-huit canons, frét par un négociant de Nantes, et portoit sept officiers, quelques fus et peu d'argent. Avec ce foible appareil, il débarque au mois d'août sur l'une des îles occidentales de l'Ecosse, gagne la côte voisine de Loch-Aber, et publie un manifeste où il s'annonce pour revendiquer ses droits, à l'aide seule de ses concitoyens. Cette déclaration lui donne aussitôt une armée de trois mille montagnards avec lesquels il s'avance

ju'à Perth. Le 15 décembre, il y est 1745.
ré régent des trois royaumes pour
m re; et, quatre jours seulement
, fortifié des secours qu'il reçoit
cette ville, des nobles écossais et
leurs vassaux qui s'attachent à sa
, il est proclamé de nouveau à
dimbourg.

Cependant *sir Jean Cope*, général troupes anglaises dans le nord de cosse, qui avoit refusé d'abord de oire à la nouvelle du débarquement u prince, rassemble les troupes régu-ères qui sont à sa disposition, ainsi que s Ecossais attachés à la maison régnante, embarque avec quatre mille hommes Aberdeen, descend à Dumbar, près Edimbourg, et s'approche de cette lle jusqu'à Preston-Pans. Le jeune *ouard* n'hésite point à l'y attaquer ec trois mille montagnards seule-ent, et il ne fallut à leur courage que ix minutes pour triompher du nombre t de l'expérience de leurs ennemis. De ceux-ci, cinq cents furent tués, uf cents blessés, et quatorze cents s prisonniers. Munitions, armes, agages, artillerie, tombèrent au pou-oir des vainqueurs, et leur procu-èrent les moyens offensifs qui leur uoient. Le prince, dont la tête

Il bat les Anglais à Preston-Pans.

1744. monarque les consolations célestes; mais il y mit un prix, celui de faire cesser le scandale d'un attachement illégitime. Le moribond s'y résigna et donna l'ordre du renvoi de la duchesse. Mille opprobres de la part du peuple accompagnèrent son départ et son voyage. Pendant le même temps la reine arrivoit pour prodiguer ses soins à son époux. Elle le retrouva donnant l'espoir d'une guérison prochaine, et disposé à réparer ses injustices envers elle. Le peuple ravi de voir son prince rendu à la fois à la vie et à la vertu, le proclama le *Bien-aimé*, et se livra dans toute la France à un enthousiasme inexprimable. Accablé de toutes parts de témoignages de sensibilité, le roi demandoit ce qu'il avoit pu faire pour mériter tant d'amour; et le peuple lui savoit gré, comme d'un acte de modestie, de la naïveté de sa question. Mais poursuivi bientôt par des conseils corrupteurs, il se lassa d'un empressement qui imposoit des efforts à sa foiblesse. Des rencontres qui sembloient fortuites, et qui étoient ménagées par l'adresse de la séduction, le rengagèrent dans ses coupables liens. La duchesse fut rappelée avec éclat, et le prélat qui n'avoit fait que remplir les

obligations étroites de son ministère, fut exilé dans son diocèse. Ce triomphe du vice fut de courte durée, et quelques jours s'étoient à peine écoulés depuis le retour de la favorite à la Cour, qu'elle se sentit frappée des atteintes de la mort. Moins heureuse que le monarque, elle y succomba ; et cette funèbre et effrayante leçon fut encore perdue pour lui. 1744.

Mort de l'empereur Charles VII. Paix de la Bavière avec l'Autriche.

L'aigreur réciproque qui avoit gagné les puissances belligérantes, leur fit négliger la nouvelle occasion de terminer leurs différends, que leur offroit la mort de *Charles VII*, arrivée le 20 de janvier. L'Angleterre, piquée des tentatives de la France pour rétablir *Charles Edouard* sur le trône de ses pères, maintenoit de tout son pouvoir, par d'immenses subsides, les anciennes prétentions de la reine de Hongrie. Celle-ci en formoit de nouvelles à la dignité impériale pour son époux, et la France au contraire se proposoit de l'assurer dans la maison de Bavière et d'en décorer le jeune électeur *Maximilien Joseph*. Mais ce prince, poussé jusqu'à Ausbourg par les troupes autrichiennes, qui étoient rentrées en Bavière, et éclairé par les malheurs de son père sur les illusions du diadême, fit sa paix 1745.

1745. avec *Marie-Thérèse*, lui promit sa voix pour le Grand Duc, et reconnut la légitimité du vote de Bohême que la force avoit rejeté, lors de l'élection de *Charles VII*.

Bataille de Fontenoy.

Trompée encore une fois dans ses espérances de paix, la France se vit forcée à de nouveaux efforts pour la conquérir. On résolut de se tenir sur la défensive en Allemagne, et de porter les grands coups en Italie, et sur-tout en Flandre. Le maréchal de *Saxe* y commandoit encore cette année. Le premier mai, après avoir donné le change aux ennemis, il investit Tournay, qui, en vertu du traité de la Barrière, tenoit garnison hollandaise. L'armée alliée commandée par le duc de *Cumberland*, s'ébranla pour la secourir. Déjà elle étoit proche, lorsque le maréchal, laissant quinze mille hommes dans ses lignes pour contenir la garnison, se forme dans une plaine au-delà de l'Escaut, ayant le village de Fontenoy devant son centre, celui d'Antoin à sa droite, et le bois de Bari à sa gauche, tous ces postes hérissés de canons, qui les rendoient inabordables. Le 11 mai cependant, il fut attaqué dans cette position par l'armée combinée. Les Anglais occupoient le

centre, les Autrichiens, sous le comte de *Kœnigseck*, tenoient la droite, les Hollandais qui s'étoient enfin prononcés, formoient la gauche sous le prince de *Waldeck*. Les deux armées étoient à-peu-près égales, et chacune comptoit environ quarante-cinq mille hommes. Le roi, ainsi que le dauphin qui sortoit à peine des fêtes de l'hyménée, s'étoient rendus à l'armée sur l'apparence prochaine d'une bataille. 1745.

L'action s'engagea sur les neuf heures du matin par une canonade long-temps prolongée, qui n'offrit point de résultat sensible. *Kœnigseck* donnoit le conseil de s'en tenir à ce genre d'attaque, qui suffisoit pour interrompre les travaux du siége, mais l'impatience des Anglais s'en irrite, et avec une rare intrépidité ils s'avancent contre le village de Fontenoy. Cependant toujours repoussés par l'artillerie formidable qui les foudroie, ils renoncent à aborder les Français par ce point, et s'engagent pour parvenir jusqu'à eux, entre le village et le bois. Mal secondés par leurs auxiliaires, qu'une résistance opiniâtre empêcha de marcher d'un pas égal, seuls ils se portent en avant, exposés à tout le feu des batteries de Fontenoy et des redoutes de Bari. C'est

1746. moitié demeura sur-le-champ de bataille; et le reste se divisa en pelotons qui ne purent plus se rallier.

Dangers qu'il court pendant cinq mois. Il aborde en France.

Blessé, mais échappé aux fureurs de cette journée, où l'on vit l'impitoyable vainqueur explorer le champ de bataille, non pas pour sauver les mourans, mais pour les massacrer, *Edouard* marcha cinq jours et cinq nuits sans pouvoir se reposer, suivi d'une vingtaine de compagnons de son infortune, qui furent bientôt contraints de l'abandonner, pour ne pas éveiller par leur nombre l'attention de ceux qui le cherchoient. Il ne lui en resta que deux, dont il fut encore obligé de se séparer de temps en temps. Avec eux il se rend dans un petit port où ses partisans de France étoient convenus de faire aborder les vaisseaux chargés des secours qu'ils pourroient lui fournir. Il les y attend; mais presque reconnu, il est forcé de fuir. Il passe la nuit dans les boues d'un marais, et s'éloigne au point du jour de ce lieu funeste. Cependant les vaisseaux qui paroissoient au loin envoyent un canot sur le rivage, le prince n'arrive pas à temps, et les vaisseaux gagnent le large. L'infortuné se rejette dans ces pays sauvages : il y marche à l'aventure, ne

, , Oudenarde , 1745.
; , Nieuport ,
Fl un mot ; et
l'hiv , et lorsque
la campa e terminée, la
nt, B elles, où l'on
tions pour nourrir l'ar-
quatre mois.

n'étoient pas moindres en
, malgré les menaces des
adhéré à l'alliance fran-
nole, et malgré le bom-
ses places, y avoit per-
oit joint dix mille hommes
d'artillerie à l'armée de
e et du maréchal de *Mail-*
nplaçoit le prince de *Conti*,
de son collègue, et qu'on
née envoyé en Allemagne.
is entrent par le ponent
Gê , le comte de
le levant, et tous
dent dans le Mont-
s'e arent de Serra-Valle,
des Piémontais et des Au-
réunis à Novi, et ensuite de
de Parme et de Pavie. Le
laigne et le comte de *Schul-*
, réfugiés sous le canon de
s'y croient point en sû-
ant le Tamaro entre eux

Conquête de l'Italie autrichienne.

1745. alors que pour essayer d'y dérober leurs flancs, la nécessité les fit se resserrer en une épaisse et redoutable colonne, qui par sa masse et son feu toujours roulant, écrasoit les foibles corps d'infanterie successivement opposés à son attaque. Dans sa marche lente, mais continue, cette espèce de forteresse ambulante perça deux lignes d'infanterie française. Il ne lui restoit plus qu'à dissiper la réserve de cavalerie : alors, hors de la portée des batteries, elle eût pu rabattre sur sa gauche, et enlever Autoin où le maréchal avoit marqué le quartier du roi et du dauphin. Déjà l'alarme s'y répandoit, et l'on avoit conseillé au roi le parti prudent de la retraite. Il s'y refusoit, craignant de porter peut-être le découragement dans l'armée, lorsque le maréchal survenant, confirma le monarque dans sa résolution, en lui annonçant une victoire qui ne pouvoit plus tarder. Les pertes en effet que l'artillerie ne cessoit de faire éprouver à la colonne, diminuoient de plus en plus sa consistance, et le moment approchoit où elle devoit la perdre tout-à-fait. On le hâta, sur l'avis de *Richelieu*, à l'aide de quatre pièces de canon qui avoient été réservées pour couvrir, en cas de né-

cessité, la retraite du monarque, et qui, inutiles à l'effet du combat, furent livrées par lui pour coopérer au succès de la journée. Pointées sur le front même de la colonne, elles en éclaircissent les rangs, et mettant obstacle à ce qu'ils pussent se réformer, un vide considérable tarda peu à s'y faire remarquer. Aussitôt le signal de la charge est donné à une cavalerie d'élite qui fond avec rapidité sur cette masse imposante, et qui la pénétrant de toutes parts, la dissipe en moins d'un quart d'heure, comme par enchantement. Ce qui échappe à un massacre affreux, fait une retraite périlleuse sous le feu des batteries de Bari, et n'est hors de danger qu'après avoir laissé neuf mille hommes sur le champ de bataille. Les vaincus ne furent point poursuivis. Un plus grand intérêt ramena l'armée victorieuse dans les lignes de Tournay, qui, dix jours après, devint le prix de cette importante victoire. 1745.

Elle fit d'autant plus d'honneur au maréchal de *Saxe*, qu'il étoit mourant alors, et qu'incapable de monter à cheval, c'étoit en litière qu'il se faisoit transporter par-tout où sa présence étoit nécessaire. Le roi, au milieu des

Particularités sur cette bataille. Conquête de la Flandre.

cris de triomphe qui retentissoient sur
1745. le champ de bataille, fixa l'attention de son fils sur le spectacle déchirant du carnage ; et, en lui faisant envisager avec horreur, à quel prix s'achète une victoire, il lui donna l'utile leçon de ménager le sang de ses peuples. Le jeune prince, dans un transport de bravoure qu'il avoit fallu réprimer, av mis l'épée à la main, lors de la dernière charge contre la colonne, et avoit voulu donner avec les braves qui la dissipèrent. Le maréchal de *Noailles* renouvela en cette occasion l'exemple de patriotisme et de générosité donné par le maréchal de *Boufflers*, à la campagne de Malplaquet. Il n'hésita point à agir en second sous le maréchal de *Saxe*, qui, non-seulement étoit son cadet, mais presque son ouvrage. Un boulet de canon lui enleva dans cette journée l'imprudent neveu qui lui avoit ravi une victoire certaine, et qui n'avoit cependant pas cessé de lui être cher. Lorsqu'on apprit au roi cette mort : *combien d'autres*, dit-il en soupirant, *nous aurons à pleurer ce soir*. Les ennemis affoiblis par leurs pertes, ne purent mettre obstacle aux rapides progrès de l'armée française, le reste de la campagne fit tomber en son

1745.

ɒvoir Gand, Bruges, Oudenarde, ɭendermonde, Ostende, Nieuport, ɩth, toute la Flandre en un mot; et in au cœur de l'hiver, et lorsque croyoit la campagne terminée, la e du Brabant, Bruxelles, où l'on des munitions pour nourrir l'ar- pendant quatre mois.

Conquête de l'Italie autrichienne.

Les succès n'étoient pas moindres en . Gênes, malgré les menaces des s, avoit adhéré à l'alliance fran- et espagnole, et malgré le bom- ment de ses places, y avoit per- . Elle avoit joint dix mille hommes un train d'artillerie à l'armée de *Don Philippe* et du maréchal de *Mail- ois*, qui remplaçoit le prince de *Conti*, content de son collègue, et qu'on v t cette année envoyé en Allemagne. Tandis qu'ils entrent par le ponent l'état de Gênes, le comte de *ges* y arrivoit par le levant, et tous semble ils descendent dans le Mont- rrat. Ils s'emparent de Serra-Valle, n présence des Piémontais et des Au- richiens, réunis à Novi, et ensuite de aisance, de Parme et de Pavie. Le oi de *Sardaigne* et le comte de *Schul- nbourg*, réfugiés sous le canon de ortone, ne s'y croient point en sû- eté, et, mettant le Tanaro entre eux

1745. et les ennemis, ils se couvrent à la-fois de cette rivière et du Pô, vers le point où le premier se jette dans le second. L'adresse du comte de *Maillebois*, fils du maréchal, qui feint de marcher sur Milan, les sépare; aussitôt le Tanaro est franchi, et les Piémontais, battus à Bassignano, reculent jusqu'à Casal, qui tombe bientôt au pouvoir des alliés, ainsi que les villes d'Alexandrie, de Valence, d'Asti, et enfin de Milan, où *Don Philippe* reçut au mois de décembre, le serment de fidélité du sénat et du peuple. Toutes les possessions autrichiennes d'Italie, à quelques citadelles près, étoient conquises, et le roi de Sardaigne étoit presque réduit à sa capitale, menacée d'un siége.

Le grand duc François Etienne élu empereur. Paix de Dresde entre le roi de Prusse et l'impératrice.

L'armée d'Allemagne, dont le but étoit de s'opposer à l'élection du grand duc, réduite par les renforts qu'on en tiroit pour la Flandre, devint incapable de remplir son objet. Le grand duc lui-même, avec une armée supérieure, couvrit Francfort et força même le prince de *Conti* à repasser le Rhin. Dès-lors rien n'empêcha l'effet de la majorité des suffrages que l'impératrice s'étoit assurée, et le 15 septembre, son époux fut élu empe-

, malgré les protestations du roi Prusse, et même malgré ses victoires. Le 4 juin, en effet, il avoit battu prince *Charles* à Friedberg en Si- 1745.
, et acquitté, ainsi qu'il l'écrivoit à *XV*, la lettre-de-change tirée lui à Fontenoy. Depuis, quoique pris et inférieur de moitié, il le battit ore à Sohr ou Prandnitz en Bohême; le 15 décembre enfin, une nouvelle aite des Autrichiens et des Saxons esseldorff, sous les murs de Dresde, livra cette capitale de la Saxe, d'où oigna le roi de *Pologne*, et où ra aussitôt *Frédéric* en vainqueur in d'aménité. Mais déjà le roi d'*Anterre* interposoit de nouveau sa méion pour le réconcilier avec l'impérice. Le peu d'avantages d'une part, e tiroit le roi de Prusse de la diverside la France en Flandre, où il prédoit que les victoires de *Louis XV*, lui profitoient pas plus que si elles ssent été remportées sur le Scamane, et d'une autre le desir naturel à ératrice de sauver un allié, dépillé de ses états, et de porter en le les forces que réclamoit la défense la Bohême, facilitèrent le rapprochement; et, dès le 25 décembre, oyennant la cession du comté de

[illegible] par le roi de Prusse, Louvain, Malines, Arschot, [illegible], Mons, S.-Guilain, Charleroi, Namur enfin, furent le fruit et les suites de [illegible] et les savantes manœuvres du maréchal. Le mois d'octobre [illegible], il fit proposer au prince *Charles*, qui commandoit les alliés, de prendre l'un et l'autre leurs quartiers. Mais le prince, qui se rappeloit [illegible] la prise de Bruxelles, au cœur de l'hiver dernier, se défiant d'une proposition qui n'avoit été suggérée que par amour de l'humanité, répondit qu'il n'avoit pas de conseils à recevoir de ses ennemis. *Puisqu'il s'y refuse*, dit *Maurice*, *il faut donc l'y forcer*, et il lui présenta la bataille, qui fut acceptée. Le prince *Charles*, adossé à la gauche de la Meuse, étoit posté entre *Liége* et Maëstricht, couvrant cette place, objet des ardens desirs du maréchal, qui, maître de ce point important, eût innondé la Hollande sans obstacle. Les villages de Liers, de Warem et de Raucoux, munis d'une artillerie nombreuse, étoient sur le front des alliés. Il falloit les emporter pour parvenir jusqu'aux ennemis, et les Français étoient dans la même position, où se trouvèrent les Anglais

1746.

à Fontenoy. Mais ils furent plus heureux dans leur manœuvre. Les postes de Warem et de Raucoux, emportés à la bayonette, permirent à leur impétuosité de se déborder dès-lors avec moins de danger. La victoire en fut le fruit; mais la brièveté des jours, à l'époque du 11 octobre, leur déroba une partie des avantages qu'ils en devoient attendre. Le prince *Charles*, de tous les généraux, le moins déconcerté par une défaite, repassa la Meuse à la faveur de la nuit, et put protéger encore Maëstricht.

Prise de Madras par la Bourdonnaie. Disgraces de ce général.

Les Anglais inquiétèrent les côtes de Bretagne et firent une tentative inutile contre la ville de l'Orient, dépôt de la Compagnie française des Indes-Orientales. Le 3 octobre, ils débarquèrent au nombre de cinq mille hommes; mais, soit terreur panique, soit crainte des avaries que pouvoit éprouver leur flotte en cette saison sur une côte découverte, ils se rembarquèrent cinq jours après. Ils ignoroient alors les pertes que leur propre Compagnie faisoit en ce moment au centre même de sa puissance. *La Bourdonnaie*, gouverneur de l'île de Bourbon, dont la colonie nouvellement formée l'avoit été des débris d'une colonie plus ancienne dans l'île

1746. voisine de Madagascar, et *Dupleix*, gouverneur de l'établissement de Pondicheri, sur la côte orientale de la presqu'île de l'Inde, leur portoit ces coups funestes.

La Bourdonnaie, qui avoit prévenu sans succès le ministère, qu'en vain l'on se flattoit de maintenir dans un état de neutralité les établissemens commerciaux des deux nations, dans cette partie du monde, et qui n'avoit pu l'amener à lui confier des forces suffisantes pour y protéger les propriétés françaises, avoit suppléé par son industrie à la négligence du gouvernement. Il construisit lui-même des navires, arma des bâtimens marchands, et se forma ainsi une escadre de neuf petits vaisseaux, avec laquelle il affronta et battit, à la hauteur de Negapatnam, la flotte Anglaise de l'amiral *Peyton*, lui enleva pour un temps l'empire de ces mers, et en profita pour mettre le siége devant Madras, chef-lieu des établissemens anglais sur la côte de Coromandel. Il s'en empara le 21 septembre; mais, astreint par ses instructions à ne point garder de conquêtes, il mit la ville à rançon, moyennant onze cent mille pagodes, environ dix millions de nos livres. *Dupleix*, que l'on soupçonne de préventions jalouses

à l'[illegible] l de *la Bourdonnaie*, refusa 1746.
[illegible] r cette convention et prit pos-
[illegible] de la ville. Il pretexta que le
[illegible] té n'étoit point assez avantageux à la Compagnie, dont les intérêts avoient pu être sacrifiés à ceux du général, et il dénonça au gouvernement, comme un traître, un guerrier plein de zèle et de lumières, qui, au-lieu des honneurs et des grâces qu'il sembloit devoir attendre dans sa patrie à son retour, n'y trouva que des fers. Ce ne fut qu'après trois ans de souffrances à la Bastille, que son innocence fut reconnue, et il ne sortit de son cachot, que pour succomber aux infirmités qu'il y avoit contractées.

Second mariage du dauphin. Caractère de la dauphine.

L'année 1747 s'ouvrit à Versailles par des fêtes, à l'occasion du second mariage du dauphin. L'année précédente, au mois de juillet, il avoit perdu l'infante 1747. *Marie-Thérèse*, sa première épouse : elle étoit morte en couche d'une fille qui ne survécut que deux ans à sa mère. Sa seconde femme, *Marie-Josephe*, fut choisie chez les alliés mêmes des ennemis de la France. Elle étoit fille de l'électeur de *Saxe*, qui avoit évincé *Stanislas* du trône de Pologne, et lui avoit fait courir tant de dangers à Dantzick ; mais la gloire du maréchal de *Saxe*, son oncle naturel, avoit commencé à écarter des préventions, que

1747. les qualités personnelles de la princesse achevèrent de dissiper. Dès les premiers jours de son mariage, elle donna des preuves de l'agrément et de la solidité de son esprit. Le dauphin avoit conservé pour la mémoire de l'infante un attachement profond, que trahirent ses larmes au milieu même des apprêts de l'hymen. La dauphine s'en aperçut : *Laissez couler vos pleurs en liberté, Monsieur*, lui dit-elle, *ils m'apprennent ce que je dois attendre de votre estime, si j'ai le bonheur de la mériter.* L'étiquette exigeoit encore que l'un de ses plus brillans atours fut un bracelet orné du portrait de son père. La reine n'osoit y porter les yeux : elle crut cependant devoir s'y résigner. *Ma fille*, lui dit-elle, *voila donc le portrait de votre pere.* — *Oui maman*, répond la dauphine, *voyez comme il est ressemblant :* en même-temps elle l'approche de ses yeux, et lui fait reconnoître *Stanislas*.

Levée du siége de Gênes.

Gênes avoit peu tardé à voir reparoître sous ses murs les Autrichiens et les Piémontais, et les excès qui avoient accompagné sa délivrance, lui avoient fait une nécessité de se défendre. Mais, de quelque dévouement que fussent animés ses citoyens, ils auroient bientôt

ıbé, si la France n'eût trouvé 1747.
ıyen de leur faire tenir, avec quel-
secours en argent, quatre à cinq
ılle hommes, qui, sous le commande-
nt du duc de *Bouflers*, digne héri-
r du mérite militaire de son père,
rinrent à tromper la vigilance de la
e Anglaise. Fortifiés de cette troupe
ıin ıtée, les Génois attaquent avec
les postes les plus rapprochés
ı ıs, et les forcent de s'éloi-
ıde ıs en plus de leur enceinte.
ı le même temps, le maréchal de
Bel Isle passoit le Var, et, rentrant
ı le comté de Nice, il obligea le
de *Sardaigne* à abandonner Gênes,
p r courir à la défense de ses propres
états. Les Autrichiens délaissés par lui, ne se croyant plus assez forts pour reduire cette ville, se retirèrent, et la flotte Anglaise levant dès-lors un blocus devenu inutile, Gênes fut entièrement délivrée. Attaqué de la petite-vérole, le duc de *Bouflers*, dont l'habileté et la constance avoient amené ce succès, ne vit pas l'heureuse issue de ses travaux, et ce fut le duc de *Richelieu*, envoyé pour le remplacer, qui en recueillit les fruits. Inscrit au livre d'or de la noblesse de Gênes, et honoré d'une statue placée parmi celle des grands

1747. hommes qui avoient mérité de la république, la reconnoissance génoise s'acquitta envers lui de ses services et de ceux de son prédécesseur.

Combat funeste du col de l'Assiette.

Le véritable auteur du salut de Gênes, qu'il avoit opéré par sa diversion, le maréchal de *Belle-Isle*, toujours livré à son caractère entreprenant, imagina d'inquiéter alors le roi de *Sardaigne* pour le Piémont même, et fit remonter à cet effet le comte de *Belle-Isle*, son frère, jusqu'au-delà de Briançon, pour forcer le col de l'Assiette, sur le chemin d'Exilec. Quatorze mille hommes, partagés en trois divisions, devoient l'attaquer en tête et à revers. Le comte, arrivé le premier au rendez-vous avec sa colonne, ne juge point à propos d'attendre les deux autres, et sans artillerie, avec une témérité, que le succès même ne pouvoit excuser, il aborde des retranchemens épais, construits sur un roc presque inaccessible, garnis d'une artillerie formidable, et défendus en partie par des déserteurs qui n'avoient pas de quartier à attendre, et par d'autres troupes dont le nombre encore problématique, a été enflé ou diminué, selon qu'on a voulu flétrir ou justifier l'entreprise du général français. Deux heures d'inutiles efforts, et pendant lesquelles

1747.

s Piémontais purent choisir leurs vic-
imes à leur gré, coûtèrent aux Français
eux mille blessés, quatre mille morts,
resque tous leurs officiers, et parmi
ux le chef imprudent qui les guidoit,
t qui planta en vain un drapeau dans
retranchemens ennemis. Privé par
s essures de l'usage de ses mains,
i voit encore avec plus de déses-
oir que de véritable courage d'ar-
acher, dit-on, les palissades avec ses
lents, lorsqu'il reçut le coup mortel.
Après cet affreux désastre, qui arriva
e 22 juillet, on se trouva trop heu-
eux de pouvoir hiverner encore dans
e comté de Nice.

Le prince d'Orange, proclamé Stathouder, sur la menace d'invasion de la Hollande.

Les Hollandais qui, sous la qualité de
imples auxiliaires des ennemis de la
France, faisoient à celle-ci une guerre
rop réelle, espéroient toujours, de leur
apparence de neutralité, que leur ter-
ritoire continueroit à être affranchi des
calamités de la guerre, et en étoient
d'autant moins ardens à voir finir des
démêlés où leur commerce trouvoit à
bénéficier. Mais, désabusé de l'espoir
d'en faire les médiateurs d'un accom-
modement, le roi changea de politique
à leur égard, et forma la résolution de
les amener, par leurs propres périls, à
des dispositions sincèrement pacifiques.

1746. se résolvent à la tirer de Gênes. Les Autrichiens en ordonnent l'extraction, et poussent l'oubli des convenances jusqu'à forcer les bourgeois de la descendre de leurs remparts. Déjà ulcérés par des contributions exorbitantes qui, exigées sans délai, avoient tari les trésors de la Banque, et épuisé ensuite les ressources des particuliers, dont les plaintes étoient punies par de nouvelles taxes, ceux-ci, avec un dépit concentré, se résignoient à ce surcroît d'humiliation, lorsqu'un coup de canne donné par un officier autrichien, à l'un des malheureux conducteurs de l'artillerie, fut comme une étincelle électrique, qui, en un moment, fit passer tout le peuple de l'extrémité de l'abjection à toute l'exaltation du courage et de la vengeance. Tous les autrichiens répandus par la ville, et bien loin de la pensée d'un soulèvement, sont massacrés sur l'heure. Le marquis de *Botta*, leur chef, qui partageoit leur sécurité, avoit son quartier dans un faubourg: les portes de la ville lui sont fermées. L'arsenal est enfoncé, le tocsin sonne, les paysans d'alentour affluent au secours de la populace armée, et cette troupe inexpérimentée, suppléant par son énergie, à ce qui lui manque sous

le rapport de l'art, pousse le marquis, non-seulement hors de ses murs, mais hors même du territoire de la république. 1746.

Cet événement eut une influence immédiate sur la Provence, où les Autrichiens menaçoient Toulon et Marseille. Déjà le comte de *Brown*, qui avoit tout rançonné et devasté jusqu'à la Durance, commençoit à manquer de vivres, qu'il tiroit auparavant de Gênes, lorsque le maréchal de *Belle-Isle*, savant dans la guerre de chicane, arriva avec quelques troupes, rassura la province, et arrêta, dès le premier moment, les progrès de l'ennemi. Aidé depuis d'un renfort d'Espagnols, envoyé par le nouveau roi d'Espagne, *Ferdinand IV*, qui venoit de succéder à *Philippe V*, son père, il fit craindre aux Autrichiens d'être cernés, et les détermina ainsi à une prompte retraite ; elle eut lieu dans les premiers jours de l'année suivante.

Les Autrichiens abandonnent la Provence.

La France étoit plus heureuse en Flandre qu'en Italie. Le roi qui s'y étoit rendu fut témoin d'une partie des conquêtes du maréchal de *Saxe* et du prince de *Conti*. Celui-ci avoit été rappelé d'Allemagne, où sa présence étoit inutile depuis la neutralité des Cercles,

Conquête du Brabant par les Français. Bataille de Raucoux.

1746. qui avoit été procurée par le roi de Prusse. Louvain, Malines, Arschot, Anvers, Mons, S.-Guillain, Charleroi, Namur enfin, furent le fruit et des coups de vigueur et des savantes manœuvres du maréchal. Le mois d'octobre étoit arrivé. Il fit proposer au prince *Charles*, qui commandoit les alliés, de prendre l'un et l'autre leurs quartiers. Mais le prince, qui se rappeloit peut-être la prise de Bruxelles, au cœur de l'hiver dernier, se défiant d'une proposition qui n'avoit été suggérée que par amour de l'humanité, répondit qu'il n'avoit pas de conseils à recevoir de ses ennemis. *Puisqu'il s'y refuse*, dit *Maurice*, *il faut donc l'y forcer*, et il lui présenta la bataille, qui fut acceptée. Le prince *Charles*, adossé à la gauche de la Meuse, étoit posté entre Liége et Maëstricht, couvrant cette place, objet des ardens desirs du maréchal, qui, maître de ce point important, eût innondé la Hollande sans obstacle. Les villages de Liers, de Warem et de Raucoux, munis d'une artillerie nombreuse, étoient sur le front des alliés. Il falloit les emporter pour parvenir jusqu'aux ennemis, et les Français étoient dans la même position, où se trouvèrent les Anglais

à Fontenoy. Mais ils furent plus heureux dans leur manœuvre. Les postes de Warem et de Raucoux, emportés à la bayonette, permirent à leur impétuosité de se déborder dès-lors avec moins de danger. La victoire en fut le fruit; mais la brièveté des jours, à l'époque du 11 octobre, leur déroba une tie des avantages qu'ils en devoient t dre. Le prince *Charles*, de tous les généraux, le moins déconcerté par une défaite, repassa la Meuse à la faveur de la nuit, et put protéger encore Maëstricht. 1746.

Prise de Madras par la Bourdonnaie. Disgraces de ce général.

Les Anglais inquiétèrent les côtes de Bretagne et firent une tentative inutile contre la ville de l'Orient, dépôt de la Compagnie française des Indes-Orientales. Le 3 octobre, ils débarquèrent au nombre de cinq mille hommes; mais, soit terreur panique, soit crainte des avaries que pouvoit éprouver leur flotte en cette saison sur une côte découverte, ils se rembarquèrent cinq jours après. Ils ignoroient alors les pertes que leur propre Compagnie faisoit en ce moment au centre même de sa puissance. *La Bourdonnaie*, gouverneur de l'île de Bourbon, dont la colonie nouvellement formée l'avoit été des débris d'une colonie plus ancienne dans l'île

1746 qui avoit été procurée par le roi de Prusse. Louvain, Malines, Arschot, Anvers, Mons, S.-Guillain, Charleroi, Namur enfin, furent le fruit et des coups de vigueur et des savantes manœuvres du maréchal. Le mois d'octobre étoit arrivé. Il fit proposer au prince *Charles*, qui commandoit les alliés, de prendre l'un et l'autre leurs quartiers. Mais le prince, qui se rappeloit peut-être la prise de Bruxelles, au cœur de l'hiver dernier, se défiant d'une proposition qui n'avoit été suggérée que par amour de l'humanité, répondit qu'il n'avoit pas de conseils à recevoir de ses ennemis. *Puisqu'il s'y refuse*, dit *Maurice*, *il faut donc l'y forcer*, et il lui présenta la bataille, qui fut acceptée. Le prince *Charles*, adossé à la gauche de la Meuse, étoit posté entre Liége et Maëstricht, couvrant cette place, objet des ardens desirs du maréchal, qui, maître de ce point important, eût innondé la Hollande sans obstacle. Les villages de Liers, de Warem et de Raucoux, munis d'une artillerie nombreuse, étoient sur le front des alliés. Il falloit les emporter pour parvenir jusqu'aux ennemis, et les Français étoient dans la même position, où se trouvèrent les Anglais

à Fontenoy. Mais ils furent plus heureux dans leur manœuvre. Les postes de Warem et de Raucoux, emportés à la bayonette, permirent à leur impétuosité de se déborder dès-lors avec moins de danger. La victoire en fut le fruit; mais la brièveté des jours, à l'époque du 11 octobre, leur déroba une partie des avantages qu'ils en devoient attendre. Le prince *Charles*, de tous les généraux, le moins déconcerté par une défaite, repassa la Meuse à la faveur de la nuit, et put protéger encore Maëstricht. 1746.

Prise de Madras par la Bourdonnaie. Disgraces de ce général.

Les Anglais inquiétèrent les côtes de Bretagne et firent une tentative inutile contre la ville de l'Orient, dépôt de la Compagnie française des Indes-Orientales. Le 3 octobre, ils débarquèrent au nombre de cinq mille hommes; mais, soit terreur panique, soit crainte des avaries que pouvoit éprouver leur flotte en cette saison sur une côte découverte, ils se rembarquèrent cinq jours après. Ils ignoroient alors les pertes que leur propre Compagnie faisoit en ce moment au centre même de sa puissance. *La Bourdonnaie*, gouverneur de l'île de Bourbon, dont la colonie nouvellement formée l'avoit été des débris d'une colonie plus ancienne dans l'île

1747. les qualités personnelles de la princesse achevèrent de dissiper. Dès les premiers jours de son mariage, elle donna des preuves de l'agrément et de la solidité de son esprit. Le dauphin avoit conservé pour la mémoire de l'infante un attachement profond, que trahirent ses larmes au milieu même des apprêts de l'hymen. La dauphine s'en aperçut : *Laissez couler vos pleurs en liberté, Monsieur*, lui dit-elle, *ils m'apprennent ce que je dois attendre de votre estime, si j'ai le bonheur de la mériter*. L'étiquette exigeoit encore que l'un de ses plus brillans atours fut un bracelet orné du portrait de son père. La reine n'osoit y porter les yeux : elle crut cependant devoir s'y résigner. *Ma fille*, lui dit-elle, *voila donc le portrait de votre pere. — Oui maman*, répond la dauphine, *voyez comme il est ressemblant :* en même-temps elle l'approche de ses yeux, et lui fait reconnoître *Stanislas*.

Levée du siége de Gênes. Gênes avoit peu tardé à voir reparoître sous ses murs les Autrichiens et les Piémontais, et les excès qui avoient accompagné sa délivrance, lui avoient fait une nécessité de se défendre. Mais, de quelque dévouement que fussent animés ses citoyens, ils auroient bientôt

combé, si la France n'eût trouvé 1747.
yen de leur faire tenir, avec quel-
c rs en argent, quatre à cinq
mille h(qui, sous le commande-
nt du duc de *Bouflers*, digne héri-
r du mérite militaire de son père,
rinrent à tromper la vigilance de la
te Anglaise. Fortifiés de cette troupe
imentée, les Génois attaquent avec
;e les postes les plus rapprochés
is, et les forcent de s'éloi-
gn de us en plus de leur enceinte.
le me temps, le maréchal de
lle-Isle passoit le Var, et, rentrant
d le comté de Nice, il obligea le
de *Sardaigne* à abandonner Gênes,
pour courir à la défense de ses propres
états. Les Autrichiens délaissés par lui,
ne se croyant plus assez forts pour re-
duire cette ville, se retirèrent, et la
flotte Anglaise levant dès-lors un blocus
devenu inutile, Gênes fut entièrement
délivrée. Attaqué de la petite-vérole,
le duc de *Bouflers*, dont l'habileté
et la constance avoient amené ce suc-
cès, ne vit pas l'heureuse issue de ses
travaux, et ce fut le duc de *Richelieu*,
envoyé pour le remplacer, qui en re-
cueillit les fruits. Inscrit au livre d'or de
la noblesse de Gênes, et honoré d'une
statue placée parmi celle des grands

1747. *nola*, où depuis, *Cohorn* avoit épuisé toutes les ressources de son art, que ses marais défendoient d'une circonvallation entière, à qui ses communications avec la mer offroient la ressource des ravitaillemens de toute espèce, et qui étoit protégée enfin par une armée campée au milieu des inondations qui les couvroient l'une et l'autre, passoit pour imprénable, et sembloit devoir l'être. Cependant, elle fut investie par le comte de *Lowendahl*. Du service de Russie qu'il avoit quitté à l'avénement d'*Elisabeth*, ainsi que *Keith* et *Lasci*, dans la crainte de partager le sort de *Munich*, *Lowendahl*, né à Hambourg, du petit-fils d'un bâtard du fameux *Frédéric III*, roi de Danemarck, avoit passé au service de France en qualité de lieutenant-général. Malgré ses talens, deux mois de travaux opiniâtres, un feu perpétuel et des pertes considérables, avoient permis à peine de faire une brêche médiocre au corps de la place. Mais la valeur française y trouva un accès suffisant pour l'emporter d'assaut le 16 septembre, au moment où la mauvaise saison alloit rendre impossible la prolongation du siége. Cet exploit important valut au comte le bâton de maréchal.

1747. Actions navales et destruction de la marine française.

On trembloit à Amsterdam, et l'on n'étoit pas sans inquiétude à Londres. Cependant les Anglais obtenoient sur mer d'immenses avantages, et ils achevoient de détruire les restes de la marine française, qui depuis le commencement des hostilités, luttoit avec quarante vaisseaux contre cent vingt que comptoit alors l'Angleterre. Le 14 juin, le marquis de *la Jonquière*, se rendant aux Indes Orientales avec six vaisseaux qui escortoient un convoi, tomba, à la hauteur du cap Finistère, dans un escadre de dix-sept vaisseaux Anglais commandés par les amiraux *Warren* et *Anson*, et ne put sauver que l'honneur. Quatre mois après, huit vaisseaux, derniers débris de notre puissance navale, destinés pour l'Amérique et commandés par M. de *l'Etanduère*, se trouvant également interceptés près de Belle-Isle par l'amiral anglais *Hawke*, fort de quatorze vaisseaux, on se battit avec le même courage qu'à Finistère, et à peu de chose près avec la même fortune. Cependant un convoi de deux cent cinquante voiles fut sauvé : mais des vaisseaux de guerre, deux seulement, le Tonnant, monté par l'*Etanduère*, et l'Intrépide, par le comte de *Vaudreuil*, purent rentrer à Brest, et

1747. formèrent alors toute la marine de la France. Ce combat est célèbre dans les annales de la marine française, pour la résistance qu'offrit le Tonnant, attaqué quelque temps par la ligne entière des Anglais: fatigués de leurs efforts, ceux-ci, le considérant comme une proie qui ne pouvoit les fuir, le laissent respirer un moment; mais, trompés dans leur attente, ils recommencent un combat aussi inutile que le premier. Il parvient à leur échapper, remorqué par l'Intrépide, qui étoit venu partager ses dangers, et qui eut également part à sa gloire.

Investissement de Maëstricht, et préliminaires de la paix.

1748. La lassitude de cette guerre, qui duroit depuis huit ans, la difficulté de fournir au recrutement des armées, les dévastations et les contributions qui frappoient les pays envahis, la ruine des commerçans de toutes les nations belligérantes, le desir des rois de Prusse et de Sardaigne de consolider leurs acquisitions par une paix générale, l'appréhension sur-tout des Hollandais sur leur propre existence, et leurs instances auprès de leurs alliés, étoient de grands acheminemens à une pacification, pour laquelle un congrès avoit déjà été ouvert à Bréda, et tenu depuis à Aix-la-Chapelle. Mais, malgré le vœu général, les dispositions présentes étoient plus

hostiles que jamais ; les alliés attendoient même un secours de trente mille Russes qui avoient déjà atteint la Moravie, et il ne falloit pas moins qu'un grand coup pour donner une impulsion décisive aux velléités pacifiques. Le maréchal de *Saxe*, qui ne cessoit de répéter que la paix étoit dans Maëstricht, se prépara à le porter. Menaçant à-la-fois Breda et Luxembourg, il inquiéta les alliés sur son véritable dessein ; et quand ceux-ci, toujours incertains de son point d'attaque, se furent enfin déterminés à abandonner les bords de la Meuse, rabattant à l'improviste sur ses deux rives, il parvint enfin à cerner Maëstricht. Sa prédiction se vérifia avec une exactitude singulière : car cette ville fut investie le 15 avril, et le 30 les préliminaires si desirés étoient signés à Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Les autres puissances belligérantes y accedèrent successivement, et dès le 18 octobre, ils furent convertis en une paix définitive, avec une précipitation d'ailleurs, et une incurie impardonnables, et qui d'un moyen de rétablir la bonne intelligence entre les peuples, fit naître au contraire la cause d'une nouvelle guerre. 1748.

Jamais, après des hostilités aussi

1748. longues, et auxquelles tant de puissances
Paix d'Aix-la-Chapelle. avoient pris part, on ne vit de moindres mutations dans leurs domaines. L'Espagne ne perdit rien, elle consentit seulement à accorder aux Anglais la continuation de l'*assiento* des Nègres pour quatre ans, dont il auroient eu le droit de jouir encore, si la guerre ne fût survenue. Ce qui regardoit l'Allemagne avoit été presque définitivement réglé dans l'accord de la reine de Hongrie avec le roi de Prusse : ainsi il n'y eut pas grand travail à ce sujet. Les difficultés ne furent pas non plus considérables pour l'Italie, qui demeura à-peu-près partagée comme elle l'étoit auparavant. A l'exception de l'état de Plaisance et du marquisat de Final, le roi de Sardaigne demeura en possession de ce qui lui avoit été concédé au traité de Worms par la reine de Hongrie, savoir du Vigévanasque et de la partie du Pavesan entre le Pô et le Tesin. Le marquisat de Final fut reconnu aux Génois, et les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalle furent donnés à *Don Philippe*, frère cadet de *Don Carlos*, en reconnoissance de ce que la France rendoit les Pays-Bas à l'impératrice, la Savoie et Nice au roi de Sardaigne.

Les Anglais, qui avoient essayé en vain

de recouvrer Madras, et aussi vainement de s'en dédomager sur Pondicheri, assiégée par l'amiral *Boscawen*, et glorieusement défendue par *Dupleix* et par *Bussi*, son lieutenant, furent rétablis dans l'Inde sur le pied où ils étoient avant la guerre. De leur côté, ils restituèrent Louisbourg et l'Ile-Royale, ou le Cap-Breton ; mais ils se firent accorder l'Acadie d'une manière indéfinie, abandonnant la fixation des limites à des discussions amicales qui auroient lieu à ce sujet, et suivant cette stipulation insignifiante, *que toutes choses seront remises sur le pied qu'elles étoient*, ou devoient être, *avant la guerre*. On a droit de conjecturer, par les suites de cette clause suspensive, qu'ils dévoroient d'avance la totalité des possessions françaises dans ces climats, pour s'approprier exclusivement la pêche de la morue et le commerce des pelleteries ; et que s'ils soumirent leurs prétentions à des conférences, ce n'étoit que pour mûrir en quelque manière les moyens de l'invasion projetée. On rendit aux Hollandais tout ce qu'on leur avoit pris ; de sorte, qu'après huit ans d'une guerre sanglante et ruineuse, qui accrut de douze cent millions la dette de l'état, il ne resta rien à la France, pas même

1748.

1748. la satisfaction desecouer l'opprobre de Dunkerque, et de rendre à cette ville l'avantage de son port.

On croit qu'il y eut dans le traité d'Aix-la-Chapelle un article secret touchant le prétendant. Le jeune prince, retiré à Paris, reçut en effet du roi, d'abord des insinuations, ensuite des exhortations pressantes, puis des ordres de quitter la France. Persuadé que, s'il s'éloigne il sera oublié pour toujours, il s'obstine à rester; mais il est enlevé et transporté au-delà des frontières, non sans qu'un cri d'indignation ne s'élevât de toutes les parties de la France contre la foiblesse du monarque, qu'on accusoit d'obéir servilement à l'Angleterre, et d'oublier la noble prérogative de son royaume, d'être l'asyle des rois malheureux. Depuis ce temps, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1788, *Charles-Edouard* a mené, en différens pays, une vie obscure, mais avec la gloire de ne s'être pas refusé aux occasions, de les avoir recherchées, et de s'être exposé à tout pour recouvrer la couronne de ses pères.

Vie privée de Louis XV. 1748-57. *Louis XV* s'étoit montré, dans plusieurs occasions de cette guerre, d'une manière qui lui mérita quelque gloire militaire; mais, peu sensible à ces triomphes, on le vit souvent les abandonner

brusquement, pour revenir se livrer, dans l'indolence de sa Cour, aux désordres qui ont fait le déshonneur de sa vie. A la duchesse de *Châteauroux* avoit succédé dans l'intimité du roi une femme des dernières classes du peuple, à qui sa beauté avoit procuré l'alliance du sieur *le Normand d'Etioles*, sous-fermier, et qui fut connue depuis sous le nom de la marquise de *Pompadour*. Une mère dépravée avoit bercé son enfance de la pensée coupable de captiver le cœur d'un monarque, et ses artifices y réussirent. Mais, politique dans son projet, la passion n'y entra pour rien. Aussi n'eut-elle aucune des jalousies de l'amour; au contraire, au temps de sa plus grande faveur, et indubitablement par ses soins, puisque rien dans l'état n'étoit réglé que par elle, on vit le monarque français, le roi très-chrétien, au mépris des mœurs et des regards de l'Europe, se former, à l'exemple des potentats musulmans de l'Asie, un véritable serail de beautés vulgaires, qui ne pouvoient prétendre à la domination, et y prodiguer des sommes qui eussent suffi pendant des années entières à l'entretien de flottes nombreuses et d'armées considérables. On estime que cent millions *d'acquits au comptant*, billets, 1748-57.

1748-57. qui sans spécification du service auxquels ils étoient affectés, n'avoient besoin que de la signature du monarque pour être acquittés, défrayoient en majeure partie ces honteuses dépenses. Il nous reste une multitude de mémoires sur cette partie de la vie privée de *Louis XV*, dont il vaut mieux sans doute laisser ignorer les détails, que de les présenter même sous le sceau du blâme. Quoique l'on couvre le feu pour l'empêcher de pétiller, il brûle toujours. On remarque seulement cette différence entre *Louis XV* et *Louis XIV* son bisaïeul, qu'il a malheureusement trop imité dans ses déréglemens, que ce dernier monarque mettant de la dignité jusque dans ses vices, eut presque l'art de les annoblir par le voile brillant de galanterie dont il les couvrit, au-lieu que le petit-fils s'est déshonoré par des amours vils, que ne purent excuser la surprise ou le délire de la passion, et par des désordres abjects, dont le bas-peuple même fuit la honte. Par un contraste fort bizarre, au milieu de ses plus grands déréglemens, *Louis XV* conserva toujours beaucoup de respect pour la religion, et l'on remarque qu'alors même il étoit de la plus grande exactitude à en remplir certaines pratiques. Il ne

pas qu'on y portât atteinte dans 1748-57.
ours ; et il a souvent témoi-
les disputes de l'église lui fai-
moins de peine pour les embaras
lui causoient, que pour le
s qu'elles procuroient aux in-
es.

loctrine de ceux-ci, doctrine qui oit et qui devoit ébranler égale- le trône et l'autel, faisoit alors des progrès. C'étoit la suite d'un dement d'écrits et de pamphlets dus philosophiques, dont les sar- s nombreux, moins aiguisés par goût que par l'oubli grossier de les bienséances, n'outrageoient oins la morale et l'autorité, que ion. *Voltaire*, que l'éminence et iété de ses talens littéraires, eus- nvironné d'une gloire pure et non stée, s'il n'eût trop souvent pros- sa plume à ce mauvais genre de osition, enivré alors d'une espèce eur contre le christianisme, s'étoit hef et patriarche de la nouvelle *Diderot* et d'*Alembert* étoient de ses lieutenans; d'*Argens*, *Boul- er*, *Freret*, *de Prades*, *la Met-* et autres adeptes moins connus, factieux des sociétés d'*Helvetius*, *Holbach*, en étoient pour ainsi

Progrès de la Philosophie.

5

1748-57. n'avoit éprouvé aucune contradiction. Il n'en fut pas de même de la tentative nouvelle que fit l'année suivante le contrôleur-général pour obtenir du clergé une estimation de ses biens, afin de les faire concourir aux charges publiques dans la même proportion que ceux des autres citoyens. Plus heureux que les autres ordres de l'état, le clergé avoit su se maintenir jusqu'alors dans le droit de discuter l'impôt qui lui étoit demandé, et de l'accorder librement, d'où étoit provenu le nom de *don gratuit*. On ne pouvoit lui faire un crime d'avoir su se conserver son droit; mais ce fut à lui une maladresse de le vouloir défendre, en alléguant ses immunités, et même un malheur d'y réussir. Il y parvint à l'aide de quelques légers sacrifices, dont il accrut son don gratuit, et eut même le crédit de faire transférer à la marine, le ministre dont il redoutoit la fermeté dans le contrôle. M. de *Sechelles*, et un après, M. de *Moras*, son gendre, que la marquise lui donna pour successeurs, ne pouvoient inquiéter la chose publique que par leur insuffisance. Peu avant cette translation M. de *Machault* avoit fait rendre, le 17 septembre, le fameux arrêt pour la liberté du commerce des grains

Tentatives pour faire contribuer le clergé comme les autres citoyens. Liberté du commerce intérieur des grains.

dans l'intérieur du royaume, disposition qui devoit donner une nouvelle vie à l'agriculture. M. *Rouillé*, son prédécesseur au ministère de la marine, passa alors à celui des affaires étrangères. 1748-57.

Renouvellement des querelles du Jansénisme.

Le triomphe du clergé parut odieux à la philosophie. Plus que jamais il devint en butte à ses traits, et malheureusement il prêtoit alors au mépris et à la calomnie par le scandale de nouvelles dissentions religieuses, qui affoiblirent son autorité en le commettant avec la magistrature. L'indiscrétion des jansénistes avoit souvent donné lieu à ces résurrections soudaines de troubles que l'on croyoit étouffés. Cette fois on ne put la reprocher qu'à leurs adversaires. M. de *Beaumont* étoit alors établi sur le siége épiscopal de la capitale. Orthodoxe dans sa foi, instruit, désintéressé, charitable, il possédoit toutes les vertus de son ministère; mais il ignora peut-être la mesure de condescendence dont la prudence lui faisoit une loi. C'est un principe reconnu, qu'il y a des tolérances nécessaires à l'égard de certains esprits, qui ne sont pas assez forts pour porter toute vérité; et il n'est pas moins constant, que cette tolérance doit aussi avoir des bornes, pour n'être pas complice du vice ou de

1748-57. qui sans spécification du service auxquels ils étoient affectés, n'avoient besoin que de la signature du monarque pour être acquittés, défrayoient en majeure partie ces honteuses dépenses. Il nous reste une multitude de mémoires sur cette partie de la vie privée de *Louis XV*, dont il vaut mieux sans doute laisser ignorer les détails, que de les présenter même sous le sceau du blâme. Quoique l'on couvre le feu pour l'empêcher de pétiller, il brûle toujours. On remarque seulement cette différence entre *Louis XV* et *Louis XIV* son bisaïeul, qu'il a malheureusement trop imité dans ses déréglemens, que ce dernier monarque mettant de la dignité jusque dans ses vices, eut presque l'art de les annoblir par le voile brillant de galanterie dont il les couvrit, au-lieu que le petit-fils s'est déshonoré par des amours vils, que ne purent excuser la surprise ou le délire de la passion, et par des désordres abjects, dont le bas-peuple même fuit la honte. Par un contraste fort bizarre, au milieu de ses plus grands déréglemens, *Louis XV* conserva toujours beaucoup de respect pour la religion, et l'on remarque qu'alors même il étoit de la plus grande exactitude à en remplir certaines pratiques. Il ne

souffroit pas qu'on y portât atteinte dans les discours; et il a souvent témoigné que les disputes de l'église lui faisoient moins de peine pour les embaras qu'elles lui causoient, que pour le triomphe qu'elles procuroient aux incrédules. 1748-57.

Progrès de la Philosophie.

La doctrine de ceux-ci, doctrine qui menaçoit et qui devoit ébranler également le trône et l'autel, faisoit alors de rapides progrès. C'étoit la suite d'un débordement d'écrits et de pamphlets prétendus philosophiques, dont les sarcasmes nombreux, moins aiguisés par le bon goût que par l'oubli grossier de toutes les bienséances, n'outrageoient pas moins la morale et l'autorité, que la religion. *Voltaire*, que l'éminence et la variété de ses talens littéraires, eussent environné d'une gloire pure et non contestée, s'il n'eût trop souvent prostitué sa plume à ce mauvais genre de composition, enivré alors d'une espèce de fureur contre le christianisme, s'étoit fait chef et patriarche de la nouvelle secte. *Diderot* et d'*Alembert* étoient comme ses lieutenans; d'*Argens*, *Boullanger*, *Freret*, *de Prades*, *la Mettrie*, et autres adeptes moins connus, tenans factieux des sociétés d'*Helvetius*, et d'*Holbach*, en étoient pour ainsi

1748-57. dire le corps d'armée. Quelques noms plus illustres méritèrent à certains égards d'enfler cette liste scandaleuse : tels furent ceux de *Buffon*, de *Montesquieu*, de *Condillac*, qu'on ne sauroit cependant y aggréger sans injustice. Le paradoxal et inconséquent *J. J. Rousseau* fit bande à part : un ton plus décent, un style parfait, une élocution entraînante, l'air sur-tout d'être persuadé, lui acquirent plus d'estime, quoiqu'il fût presqu'aussi peu estimable, et conquirent à la philosophie les esprits d'un naturel plus doux, que révoltoient l'âcreté et le cynisme de l'école de *Voltaire*.

Edit de main-morte. Changemens dans le ministère. Etablissement de l'Ecole militaire.

Ce fut en cette occurence que parut en 1749 l'édit de *main-morte*, qui interdisoit au clergé, déjà privé de la faculté d'aliéner ses biens, celle d'en accumuler de nouveaux. Ce fut le dernier que scella le chancelier d'*Aguesseau*, qui, âgé alors de quatre-vingt-un ans, demanda et obtint sa retraite l'année suivante. Il eut pour successeur dans sa dignité, *Guillaume de Lamoignon de Blanc-Mesnil*; mais les sceaux furent donnés à l'auteur de l'édit, au contrôleur-général de *Machault*, qui depuis 1745 remplaçoit *Philibert Orry*, trop économe au gré de madame de *Pompadour*. La favorite avoit eu le cré-

dit de faire congédier de même, en 1749, le comte de *Maurepas*, fort aimé du roi, et qui tenoit depuis vingt-sept ans le ministère de la marine, mais qui s'étoit permis de sanglantes épigrammes contre la marquise. Son emploi passa à *Antoine Rouillé*, auquel on n'accordoit aucune notion en marine, dont le court ministère néanmoins fut marqué par d'utiles progrès dans le nombre et la forme des constructions, et par l'émulation des connoissances qu'il fit naître parmi les marins. Le seul comte d'*Argenson*, ministre de la guerre, second fils du garde des sceaux de même nom, et dernière créature du cardinal de *Fleury*, qui l'avoit élevé au ministère quelques jours avant sa mort, résistoit à la marquise, par le besoin qu'on croyoit en avoir. Ce fut lui qui fit instituer, en 1751, l'Ecole militaire, pour l'instruction de cinq cents gentilshommes dépourvus de fortune. On lui devoit déjà d'avoir fait accorder la noblesse au mérite des militaires parvenus au grade d'officier-général, et même à ceux qui, n'ayant atteint que celui de capitaine, comptoient un père et un aïeul dans le même grade.

1748-57

Les dispositions de l'édit de main-morte étoient si évidemment sages, qu'il

1748-57. siers et autres officiers subalternes, refusèrent de faire le service. Cet état de choses dura quatorze mois.

Le roi rappelle le parlement et exile quelques évêques.

Enfin le 23 août 1754, la nce du duc de *Berri*, trop connu sous le nom de l'infortuné *Louis XVI*, parut au roi une occasion favorable se relâcher de sa sévérité; et par ses ordres, le contrôleur-général de *Machault*, ennemi du comte d'*Argens* entama une négociation qui, le 5 septembre, amena la réintégration du parlement. Il fut convenu qu'on ne donner pas de suite aux procédures commencées, et que le silence le plus absolu ser gardé sur ces matières. Le parlement même chargé d'y tenir la main. Mal reusement le roi ne s'étoit pas si ment assuré de la discrétion des évêques. Les refus recommencèrent; le parlement les punit par des bannisemens et des amendes; et, comme il n'ordonna pas d'administrer les sacremens, le roi l'appuya et exila même l'archevêque de Paris et les évêques d'Orléans et de Troyes, qui avoient soutenu leurs inférieurs dans ces actes.

Mais qui sait s'arrêter dans ses triomphes? La faveur accordée au parlement, le rendit entreprenant à son tour; et, à l'occasion de quelque nouveau refus

qu'il réprima, il reçut le procureur-général appelant comme d'abus de la bulle *unigenitus* elle-même, en ce qu'*aucuns ecclésiastiques lui attribuoient le caractère et les effets de règle de foi.* C'étoit un peu tard s'en percevoir. Le Conseil se vit contraint de réprimer cette nouvelle entreprise, qui pouvoit tout replonger dans le cas, et rappela comment maintes-fois bulle avoit été reconnue loi de l'é- et de l'état. Cette déclaration ren- quelque énergie au clergé, qui de- le retour du parlement avoit été enu dans l'humiliation. 1748-57.

Dans son assemblée ordinaire de l'année 1755, pour voter sur le don gratuit accoutumé, il profita de la réunion d'une partie de ses membres, pour aviser aux moyens de rendre le calme aux esprits et aux consciences. Mais les évêques se divisèrent sur ce point: seize furent pour une opinion et dix-sept pour une autre; ils ne purent s'accorder que dans une consultation, qu'ils adressèrent au pape, pour recevoir ses instructions. C'étoit une œuvre digne de *Benoît XIV*, pontife plein de charité, qui avoit su se concilier l'estime et le respect de tous les dissidens de la communion romaine, et auquel on attribua des

L'assemblée du clergé consulte le pape. Bref de Benoît XIV supprimé par le parlement.

1748-57. projets de réunion pour les différentes sectes séparées de l'église. Il repondit aux demandes des prélats, et aux instances même du roi, par une lettre angélique, faite pour rapprocher les parties, mais qui par sa sagesse même ne pouvoit être encore appréciée par des esprits trop émus. Rappelant les constitutions apostoliques de ses prédécesseurs sur l'autorité de la bulle, règle de foi qu'on ne pouvoit enfreindre sans crime, il déclaroit indignes en effet des sacremens, et assimilés aux pécheurs publics, ceux dont la révolte étoit ouverte et notoire; mais quant aux malades qui étoient simplement soupçonnés, il vouloit, afin de prévenir tout scandale, qu'ils fussent seulement avertis du danger où ils mettoient leur salut, en persistant dans des sentimens reprouvés par l'église, et qu'ils fussent administrés d'ailleurs à leurs risques et périls. Ce bref du 16 octobre 1756, fut supprimé le 17 novembre par le parlement, sous le prétexte qu'il contrevenoit à la loi du silence; prétexte misérable qui décéla peu de bonne foi dans le desir d'étouffer les troubles, et qui au contraire, manifestoit une mauvaise humeur dont les suites funestes tardèrent peu à se faire sentir, et à inspirer enfin aux magistrats de tardifs et inutiles regrets.

1748-57.

On entroit alors en guerre avec l'Angleterre, et les hostilités menaçoient de s'étendre en Allemagne. Il falloit des impôts, et pour les rendre légitimes, on avoit besoin de l'enregistrement du parlement. Ce corps s'étoit promis de le racheter son aquiescement. La Cour tira éluder ses projets par un-lit-de justice qui fut convoqué à Versailles pour le 21 d'août. Le parlement refusa d'opiner, et protesta à son retour à Paris. Dans le même temps il se liguoit avec les autres parlemens du royaume contre les atteintes du grand Conseil, qu'il soupçonnoit le monarque de vouloir lui substituer; et à l'effet d'offrir plus de résistance, il essayoit de former de toutes les cours supérieures, un seul corps de magistrature, un parlement unique, distingué seulement en différentes classes.

Le Parlement de Paris refuse d'enregistrer les impôts, et se ligue avec les autres parlemens.

A ces prétentions, dont le chancelier de *Lamoignon* exposa le danger dans le conseil, le roi opposa le 13 décembre un nouveau lit-de-justice, dans lequel il fit enregistrer trois déclarations. Par la première, on renouveloit l'injonction du respect dû à la bulle, mais celle-ci n'étoit plus qualifiée de règle de foi; le jugement des refus de sacremens étoit renvoyé aux tribunaux ecclésias-

Déclarations du roi contre le parlement. Démissions de ses membres.

1748-57. tiques, mais l'appel comme d'abus étoit réservé au parlement : foibles restrictions, trop insuffisantes pour atténuer l'amertume de ce qui restoit à faire connoître. La seconde déclaration étoit relative à la police du parlement : les chambres ne pouvoient plus s'assembler sans la permission de la grand'chambre : aucune dénonciation ne devoit se faire que par l'organe du procureur-général : point de voix délibérative avant dix ans de service : ordre d'enregistrer les édits après la réponse du roi aux remontrances permises : défense enfin d'interrompre le cours de la justice, sous peine de désobéissance. La troisième déclaration completta la stupeur par la suppression de la majeure partie des chambres des enquêtes et des requêtes, foyer ordinaire de toutes les résolutions extrêmes. Les magistrats demeurèrent quelque temps étourdis de ce coup inattendu; mais, revenus à eux-mêmes, et outrés de n'avoir pu faire prévaloir leurs systêmes, ils crurent aussi honorable pour eux, qu'embarassant pour la Cour, d'offrir leurs démissions : trente et un membres seulement de la grand'chambre, eurent la fermeté de ne pas céder à la séduction de l'exemple, et de braver l'opinion de passer pour des lâches.

1748-57.

Discorde dans Paris.

Il faut l'avoir vu pour concevoir l'esè de frénésie qui s'empara des Pa-, que les remontrances sur les pôts, adroitement mêlées aux représtations sur les affaires de l'église, achoient fortement au parlement.)n savoit que les résolutions vigoureues, contre les édits vexatoires, partoient resque toujours de la jeunesse, et le églement du lit-de-justice l'excluoit resqu'entière. Delà des regrets pour eux qui étoient supprimés par force, les louanges et des applaudissemens pour les démissionaires volontaires qui s'attachoient au sort des exclus, et de violens reproches à ceux qui ne les imitoient pas. On se regardoit de mauvais œil, on se contrarioit dans les conversations ; le schisme régnoit dans le clergé, la discorde dans les familles. Les propos contre le gouvernement, et même contre le roi, qui se tenoient sur-tout dans les maisons des magistrats démis, étoient violens, et malreusement trop capables d'ébranler s têtes foibles.

Assassinat du roi.

Rappel du parlement.

On en eut la preuve dans ce qui arriva à Versailles le 5 janvier 1757. Le roi montant en carosse, fut frappé d'un coup de couteau par *Robert-François, Damiens*, scélérat sombre, débauché,

[illegible]

le jansénisme pour lui. Le coup ne fut pas mortel. On vit avec plaisir qu'il n'avoit pas de complices, et qu'il fut porté à ce crime par le mécontentement général. Il s'exhaloit en plaintes et en discours peu ménagés sur la conduite du roi. L'assassin lui-même déclaroit n'avoir pas eu le dessein de le tuer, mais seulement de l'avertir de mieux gouverner. Il n'en fut pas moins condamné par le petit nombre de magistrats qui restoient encore de la grand'chambre, au supplice des criminels de lese-majesté. Le zèle qu'ils marquerent en cette rencontre et l'abattement du peuple, touchèrent le roi. Il est vrai qu'il se fit une révolution subite dans les esprits. On étoit comme étonné de s'être livré à des excès dont l'effet avoit pensé être si funeste. Cette disposition engagea les plus opiniâtres à ne point trop chicaner sur les conditions d'un accommodement. Il ne fut pas moins équivoque que les précédens : toujours quelques clauses pour l'un et l'autre parti. Rétablissement de la plupart des conseillers démis, mais non pas de tous : liberté de reparoître accordée à quelques-uns des évêques, qu'un zèle trop ardent pour la bulle avoit fait confiner dans leurs diocèses ou ailleurs, et exil au fond du

igord de l'archevêque de Paris, dont fit envisager au roi l'obstination à ... les sacremens comme l'une des ... du danger qu'il avoit couru : ... injonction nouvelle de garder le ... e sur les matières controversées, pard... , amnistie et oubli général du passé. A ces conditions, le parlement fut rétabli le 1er. septembre, et tel fut le dernier acte des querelles religieuses dont le jansénisme fut la cause avouée. 1748-57.

Dans le premier moment de la catastrophe, dans celui où l'on avoit cru devoir trembler pour la vie du monarque, la favorite avoit été écartée, et le dauphin, qui avec les qualités de son aïeul, le duc de *Bourgogne*, étoit retenu comme lui par la défiance, dans la contrainte et l'inutilité, avoit été appelé au conseil. Il n'y demeura qu'un moment; les alarmes dissipées ramenèrent madame de *Pompadour* triomphante. M. de *Machault*, *l'homme selon le cœur du roi*, mais qui avoit comme intimé à la favorite l'ordre de s'éloigner, et le comte d'*Argenson* qui avoit hautement triomphé de sa disgrace, lui furent sacrifiés, et le ministère fut désormais sans vigueur. Le département de la guerre fut confié au neveu du comte, associé à son oncle depuis MM. de Machault et d'Argenson éloignés du ministère.

1748-57. 1751, à M. de *Paulmy*, fils du marquis d'*Argenson*, qui avoit eu la direction des affaires étrangères de 1744 à 1747, et l'auteur des *Considérations sur le gouvernement*. Quant à M. de *Machault*, il fut remplacé par le contrôleur-général *Périne de Moras*, qui cumula les deux emplois, et qui s'y trouva aussi insuffisant que *Chamillard* l'avoit été autrefois à celui des finances et de la guerre. Le reste du ministère se composoit du comte de *S. Florentin*, que sa souplesse conserva dans son emploi, et de l'abbé de *Bernis*, comte de Lyon, et depuis cardinal, qui n'avoit encore de réputation que celle qu'il s'étoit acquise par des vers agréables, mais qui, protégé par la marquise, fut porté par elle au département des affaires étrangères.

Conférences de Paris touchant l'Amérique. 1750-53. Pendant qu'avec une surabondance de zèle les docteurs traitoient les affaires de l'église, des commissaires français et anglais commencèrent, à la fin de septembre 1750, à discuter à Paris, avec une patience de négociateurs, les intérêts que les stipulations mal définies de la paix d'Aix-la-Chapelle avoient laissées à régler entre la France et l'Angleterre. Ces intérêts étoient : 1°. les limites de l'Acadie ou nouvelle Ecosse, que

Anglais étendoient jusqu'au fleuve 1750-53.
t nt-Laurent, et que les Français
ı moyen des forts de Beau-Séjour et
ı Gasparaux, qu'ils avoient bâtis dans
l' hme, vis-à-vis de ceux qu'y avoient
Anglais, resserroient dans la pénin-
it entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Angleterre ; 2°. Les îles Caraïbes, de Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago, dont les deux nations se disputoient la propriété.

Il n'est pas étonnant que pour de pareils objets, qui demandoient des vérifications sur les lieux, par conséquent les voyages et des délais, qui en sont le suite nécessaire, les conférences se ient prolongées. Pendant les controverses, qui durèrent cinq ans, tantôt animées, tantôt languissantes, les deux tions se tenoient comme dans un état de guerre. Les Français bâtissoient des vaisseaux et renforçoient leur marine ; es Anglais virent dans ces précautions, non-seulement l'intention de se défendre, mais même le dessein formé d'attaquer ; et croyant devoir trancher par l'épée le nœud des difficultés, dont ils craignoient peut-être que la solution ne fût pas à leur avantage, ils prirent brusquement le parti de prévenir leurs adversaires, et portèrent, en 1754, les hosti-

1754. lités sur les confins des provinces, jets de la querelle.

Entreprise des Anglais au-delà des Apalaches.

Ils avoient franchi les mont Apalaches, qui séparoient leurs c nies des colonies françaises du Ca et de la Louisiane, prétendant q espace de mille ou douze cents lie interposé entre ces deux provinces pouvoit en faire partie, et qu'i avoient un droit égal aux Français. C ci, qui avoient le plus grand inté ne pas laisser interrompre la com nication de leurs établissemens, guoient la possession, et apporto en preuve une chaîne de forts q avoient construits dans ces déserts, sur les lacs d'où coule au nord le fl Saint-Laurent, que sur l'Ohio qui nant sa source près des mêmes lacs, cend au midi dans le Mississipi, par ce fleuve, dans le golphe du M que. Mais cette preuve étoit le grief m dont se plaignoit l'Angleterre, qui ditoit la ruine de ces points d'ap et qui, dans ce dessein, cherchoit à donner à elle-même de semblables ces contrées. Delà la construction tive de divers forts, et entre autr celui de *la Nécessité*, dans le sinage du fort du Quesne, que les F çais avoient sur l'Ohio.

1754.

Premières hostilités. Assassinat de Jumonville.

Instruit de cette entreprise, le commandant des établissemens français sur l'Ohio députe au fort de la Nécessité, un officier nommé *Jumonville*, chargé d'une lettre par laquelle les Anglais étoient invités à ne point troubler la paix par leurs sourdes usurpations. Mais, tandis que l'envoyé, croyant se rendre à une conférence pacifique, se détachoit d'une escorte de cinquante hommes qui l'accompagnoit, il est assassiné d'un coup de fusil, et sa troupe est arrêtée prisonnière. Le chef qui commandoit les Anglais en cette circonstance étoit le major *Washington*, qui depuis s'est rendu si célèbre par des exploits d'un autre genre.

Les Français font capituler Washington au fort de la Nécessité.

Cet événement étoit du 24 mai, et dès le 8 juillet, *Villiers*, frère de *Jumonville*, envoyé pour punir les violateurs du droit des gens, recevoit à capitulation le fort de la Nécessité, qu'il eût pu emporter d'assaut, s'il eût été moins généreux. A l'étonnement extrême des sauvages, qui ne pouvoient comprendre sa modération, il sacrifia sa vengeance particulière à la satisfaction de rompre les liens des compagnons de son frère. La promesse lui fut donnée de les faire revenir de Boston, où ils avoient été conduits, et elle ne fut jamais entièrement exécutée.

sur les lacs d'où coule au no
Saint-Laurent, que sur l'Oh
nant sa source près des mêm
coule au midi dans le Mis
par ce fleuve, dans le golph
que. Mais cette preuve étoit le
dont se plaignoit l'Angleter
disoit la ruine de ces poin

1754.

Premières hostilités. Assassinat de Jumonville.

ıstruit de cette entreprise, le comant des établissemens français sur ı député au fort de la Nécessité, fficier nommé *Jumonville*, chargé lettre par laquelle les Anglais invités à ne point troubler la par leurs sourdes usurpations. tandis que l'envoyé, croyant se à une conférence pacifique, se d'une escorte de cinquante qui l'accompagnoit, il est as- d'un coup de fusil, et sa troupe ée prisonnière. Le chef qui comoit les Anglais en cette circonsétoit le major *Washington*, qui ıis s'est rendu si célèbre par des oits d'un autre genre.

Les Français font capituler Washington au fort de la Nécessité.

et événement étoit du 24 mai, et dès juillet, *Villiers*, frère de *Jumon-*, envoyé pour punir les violateurs du gens, recevoit à capitulation le la Nécessité, qu'il eût pu emporter ut, s'il eût été moins généreux. A nnement extrême des sauvages, qui voient comprendre sa modération, ia sa vengeance particulière à la ction de rompre les liens des comıons de son frère. La promesse lui fut ıée de les faire revenir de Boston, ls avoient été conduits, et elle ne amais entièrement exécutée.

1755. Invasion du général Braddock, et sa défaite par les Français.

L'échec éprouvé par *Washington* éveilla la sollicitude du cabinet de Londres, qui fit passer de nombreux renforts dans ses colonies, et qui, sans déclaration de guerre, se crut autorisé à concerter des plans d'invasion contre les établissemens français. L'expédition la plus considérable, dirigée contre le fort du Quesne, fut confiée au général *Braddock*, officier désigné par le duc de *Cumberland* lui-même, comme également recommandable, et sous le rapport du courage et s(celui des connoissances militaires. cette tactique de manœuvres et de - ploiemens, dont *Braddock* pouvoit être fier en Europe, étoit un talent inutile dans les forêts épaisses et infréquentées de l'Amérique. Cependant il lui donna de la présomption, et elle s'accrut encore par la comparaison qu'il fit de la supériorité de ses troupes, montant à cinq à six mille hommes, et du petit nombre de ses adversaires. Parti du fort de Cumberland, sur la fin de juin 1755, et instruit que les Français attendent un renfort, il se hâte de prévenir cette jonction, et plein de la pensée que l'ennemi doit trembler de son approche et se cacher dans ses retran-

1755.

iens, il ne s'occupe que de l'attein-
et néglige d'explorer les voies qui
nisent à lui. Le 9 juillet, il touchoit
ju'à son but, et s'applaudissoit à-la-
de l'habileté de sa diligence et de
ctitude de son jugement, lorsqu'au
u d'une gorge étroite, et au plus
d'un bois presque impraticable,
lécharge inattendue, partant d'en-
s invisibles, jette une terreur pa-
e dans sa troupe, qui se débande
it. *Braddock* essaye en vain de
lier, l'officier seul entend sa voix;
ce foible support ne peut rappe-
r fortune du combat, et l'impru-
général, honteux de reculer, et
tinant à tenir ferme, ne fait
surer sa ruine. Cet heureux coup
in fut le fruit du courage de deux
cinquante Français seulement, et
inq à six cents sauvages qui les
ndoient, et qui, montés sur des
es, ou tapis derrière des brous-
s, portoient dans les rangs anglais,
une adresse merveilleuse, des
s certains, qui s'adressèrent prin-
nent aux officiers. Le général
ddock fut du nombre de leurs vic-
s: et ce fut *Washington* qui fit la
ite. On trouva sur *Braddock* tout
n de l'invasion du Canada, tracé en

1755. pleine paix par son gouvernement, (
sans doute, s'étoit proposé de faire (
corder les opérations maritimes, a
celles qu'il projetoit sur terre.

Sans déclaration de guerre, les Anglais enlèvent trois cents vaisseaux marchands.

Le 10 juin en effet, au mon
que *Braddock* se mettoit en mo
ment pour son expédition, l'esc
anglaise de l'amiral *Boscawen*, a
quoit et enlevoit, à la hauteur de T
Neuve, deux vaisseaux de guerre f
çais, séparés d'une escadre qui
porté des renforts au Canada; et
médiatement après, trois cents l
mens marchands, qui, sur la foi (
paix, parcouroient les mers avec s
rité, furent enlevés comme l'eu
été par des forbans des navires san
fense. Cette perte fut immense po
France, qui, forcée à une guerre r
time, se vit ainsi privée de l'expéi
irréparable de cinq à six mille mate

La France menace l'Angleterre d'une descente, et en effectue une à Minorque.

Le cabinet de Versailles ne poi
se méprendre sur l'impossibilité d'é
la guerre; mais ses dispositions
la soutenir n'étant pas encore faite
continua à négocier, et demanda 1
ration des brigandages commis à l'é
de sa marine marchande. Un refus p
1756. d'y satisfaire, tant que subsister
chaîne de forts au-delà des Apala
signifié le 13 janvier 1756, par I

depuis lord *Holland*, et alors mi- 1756.
'e des affaires étrangères, amena en-
des deux parts les déclarations de
ie qu'on ne pouvoit plus différer. La
ice avoit à cette époque soixante-trois
u ix de ligne, mais quarante-cinq
nent étoient en état d'être équi-
M. de *Machault* eut le talent de
ibuer de telle sorte ce petit nombre
âtimens, qu'il tint en échec toute
iarine anglaise. Une démonstration
lescente préparée sur les côtes de
mandie, une flotte toute armée
i le port de Brest, disposée à la fa-
ier, une autre à Toulon, dont la
ination étoit inconnue, quelques
ix en divers parages de l'Amé-
e, et l'envoi du marquis de *Mont-*
en Canada, opérèrent cet effet.
ngleterre, qui s'étoit flattée de tout
hir sans obstacle, se vit réduite,
les premiers jours de la guerre, à
ibler pour ses foyers; et tandis
lle appeloit à son aide des troupes
is sur le continent, la France, pro-
t de son erreur, débarquoit le 17
à Minorque, une armée de douze
e hommes, qui, sous le comman-
ent du duc de *Richelieu*, entre-
le siége du fort Saint-Philippe, la
forte place de l'Europe après Gi-,
ar.

1756.

La Galissonnière remporte une victoire navale à Minorque, sur l'amiral Byng.

Ses fortifications tracées sur les dessins de *Vauban*, et à l'épreuve de la bombe et du canon, étoient taillées dans un roc, qui au-dedans recéloit des casemates, où le soldat trouvoit un abri sûr, et au-dehors offroit une croûte impénétrable, qui ne permettoit pas d'ouvrir des tranchées. Enfin des mines nombreuses pouvoient engloutir à chaque instant les braves, que leur courage, malgré tant d'obstacles, eût rendu maîtres de quelques points importans des défenses de la place. Depuis deux mois on travailloit avec assez peu de progrès à établir des batteries d'attaque, lorsqu'on signala une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de ligne, arrivant au secours des assiégés. Elle étoit commandée par l'amiral *Byng*, fils du vainqueur de Passaro. Quoiqu'inférieure de trois vaisseaux, l'escadre française, sous les ordres du marquis de la *Galissonière*, n'hésita pas à se porter en avant pour faire échouer le projet des Anglais, et le 20 mai, il s'engagea entre les deux escadres, un combat célèbre, où l'art et le courage eurent une égale part, mais qu'une artillerie servie avec la plus grande activité, décida en faveur des Français. *Byng*, extrêmement mal-

traité, et après d'inutiles efforts pour s'approcher de la ville et la ravitailler, fut obligé de gagner la baie de Gibraltar, conduisant plusieurs de ses vaisseaux à la remorque. 1756.

Prise du fort S. Philippe, par le maréchal de Richelieu.

Malgré l'échec de la flotte anglaise, l'issue du siége étoit incertain; et les maladies qui gagnoient l'armée, sembloient même présager une retraite. Le maréchal crut devoir essayer dès-lors de se procurer par un assaut, ce qu'il désespéroit d'obtenir des moyens méthodiques qu'il avoit employés jusque-là. L'ordre en fut donné pour le 27 juin. Le soldat, descendu dans des fossés de vingt et de trente pieds de profondeur, sembla un instant réduit à l'impossibilité de gravir le roc, parce que les échelles se trouvèrent trop courtes. Mais parvenus au dernier échelon, les officiers et les soldats s'élancent à l'envi sur les épaules les uns des autres, et malgré un feu terrible, gagnent par ce moyen le sommet du rocher. Ainsi furent emportes trois des cinq forts extérieurs qui soutenoient la place. Frappé d'épouvante, le lieutenant-général *Blakeney* demande à capituler, et cette place, réputée imprenable, tombe au pouvoir des Français.

1756. Ceux-ci, en y entrant et en considérant la force de ses défenses, et les dangers qu'ils avoient courus, furent effrayés à leur tour de leur audace, et essayèrent en vain de répéter de sang-froid la manœuvre hardie qui leur avoit livré cette forteresse. Ce coin de terre, témoin de tant d'exploits glorieux au nom français, vit encore un moyen de discipline qui fait honneur à la sagacité du général. Celui-ci, après mille défenses sévères et toujours inutiles pour extirper l'ivrognerie de son armée, s'avisa de mettre à l'ordre, que tout soldat qui seroit trouvé ivre seroit privé de l'honneur de monter à l'assaut, et de ce moment il ne fut plus question de ce vice dans l'armée.

L'amiral Byng condamné à mort.

L'amour-propre de l'Angleterre fut encore plus humilié de cette expédition, qu'il ne l'avoit été au commencement de la guerre précédente; mais plus malheureux que l'amiral *Matthews*, *Byng* en fut la victime. On ne pouvoit disconvenir qu'il n'eût été brave et qu'il n'eût fait de véritables efforts pour remplir sa mission; mais ils n'avoient point été heureux; on trouva qu'ils avoient été insuffisans, et en torturant le code pénal, *Byng* fut déclaré coupable et condamné à la

peine capitale. L'infortuné amiral avoit reconnu de bonne heure la violence des préventions élevées contre lui, et l'impossibilité de les vaincre ; aussi disoit-il à ses amis : « Cessez de me dé-« fendre ; mon procès est une affaire « de politique, et non pas l'examen de « ma conduite. » 1756.

Guerre continentale, malgré les desirs et les intérêts de la France et de l'Angleterre.

L'Angleterre ne chercha point alors à s'assurer l'aide de l'Autriche, autrefois sa fidèle alliée. Elle craignit que la seule conquête des Pays-Bas par les Français, ne la contraignît à restituer celles que la supériorité de sa marine lui promettoit en Amérique et dans les Indes. La France qui, de son côté, pouvoit concevoir la pensée d'établir des compensations par l'invasion de l'électorat de Hanovre, en étoit détournée par un examen plus réfléchi de sa position : une guerre continentale devoit diminuer d'autant ses ressources, pour soutenir la guerre maritime. Ces deux puissances néanmoins se trouvèrent entraînées malgré elles par l'ambition de l'Autriche. *Marie-Thérèse* regrettoit toujours la Silésie, et faisoit des armemens qui inquiétoient le roi de Prusse. Elle s'étoit même unie, pour le dépouiller, à la Russie et à l'électeur de Saxe, et elle cherchoit, par

1756. des offres séduisantes, et sur-tout des prévenances multipliées envers l dame de *Pompadour*, à engager core la France dans sa querelle.

Frédéric eut connoissance de menées par l'Angleterre, qui jeta lui les yeux pour défendre l'électo en cas d'attaque. Leur intérêt mu leur fit signer à Londres, le 16 j vier 1756, une alliance qui avoit p but d'empêcher l'entrée des tr étrangères en Allemagne. Cette c vention ne faisoit aucun tort aux i rêts bien entendus de la France ; r son amour-propre fut piqué d' mesure qui sembloit lui imposer loi, et le dépit, joint aux séduct de l'Autriche, donnèrent lieu à contre-alliance du 1.er mai, qui, a les longs efforts des deux maiso l'une contre l'autre, parut une m truosité. Un secours de vingt-qu mille hommes étoit stipulé par ce t en faveur de celle des deux puissa qui seroit attaquée sur le continent cette clause très inutile à la Fra qui n'étoit menacée par person tarda peu à l'entraîner dans d'au engagemens plus considérables, paralysèrent tous ses efforts sur m et finirent par causer la destruct entière de sa marine.

Cependant le roi de Prusse, menacé d'un orage qui sembloit devoir l'anéantir, ne s'effraya pas, et essaya de compenser, par sa célérité à prévenir les desseins de ses ennemis, la disproportion de ses forces avec les leurs. Quoique toutes les dispositions fussent à la guerre, par-tout on étoit encore en pleine paix. Au mépris de cet état de choses, mais contraint par la nécessité de sa propre conservation, *Frédéric*, dont le trésor étoit abondant, l'armée toujours prête et parfaitement instruite, fait entrer à l'improviste en Saxe le prince *Ferdinand de Brunswick*, son beau-frère, qui, le 20 d'août, s'empara de Leipsick. Un mois après, lui-même étoit entré à Dresde, d'où le roi de Pologne, pris au dépourvu, venoit de sortir, faisant porter à son ennemi des propositions de paix, auxquelles celui-ci ne répondit que par ces paroles sèches et accablantes : « Tout ce que vous me proposez ne « me convient pas. » Plus ferme que son mari, la reine de Pologne fille de l'empereur *Joseph*, étoit demeurée à Dresde. *Frédéric* y étoit à peine arrivé, qu'il se transporte au palais, et delà aux archives. La reine lui en ferme l'entrée de sa propre personne : mais

1756.

Invasion de la Saxe par le roi de Prusse, et commencement de la guerre de sept ans.

1756.

sans respect pour sa dignité, on l'écarte par la force, et *Frédéric* extrait le fatal traité qui justifie son invasion.

Il bat le maréchal de Brown à Lowositz, et fait capituler les Saxons à Pirna.

L'armée saxonne montant à dix-sept mille hommes, s'étoit rassemblée à Pirna sur l'Elbe, à peu de distance de Dresde, dans un camp inattaquable par sa position, mais mal pourvu de vivres, où elle attendoit avec sécurité la jonction de ses alliés. *Frédéric* la bloque avec une partie de ses troupes, et, avec le reste, il marche vers la frontière de Bohême, au-devant du maréchal de *Brown*, commandant une armée de cinquante mille Autrichiens, que *Marie-Thérèse* envoyoit contre lui, après lui avoir fait faire une vaine sommation d'évacuer l'électorat. *Brown* avoit déjà passé l'Eger, et suivant le cours de l'Elbe il approchoit de Pirna, lorsque, le 1er octobre, il rencontra à Lowositz la foible armée de *Frédéric*, moins forte que la sienne de moitié. Mais l'habileté du monarque, l'enthousiasme qu'il inspire à ses soldats, et l'arme terrible de la baïonnette, triomphent du nombre, et forcent *Brown* à repasser l'Eger. *Frédéric* revole aussitôt à Pirna, dont les défenseurs consternés de sa victoire, et abattus par la faim, sont contraints de capituler.

Aussi habile politique que savant 1756.
uerrier, il tente alors de se faire un
llié du prince même qu'il vient de dé-
ouiller; mais, rebuté des défiances du
aincu, il retire ses offres, lui permet
gagner la Pologne, et agit dès-lors
souverain dans sa conquête, et s'y
ocure les ressources qu'il avoit at-
idu des négociations, en y recru-
ant son armée, et en y incorporant l'ar-
e saxonne elle-même toute entière.
Ainsi s'ouvrit la guerre dite de *sept*
is, de la même manière à-peu-près,
it par le même prince, qui avoit
né le signal de celle qu'avoit ter-
iée la paix d'Aix-la-Chapelle.

Tableau de la guerre de sept ans.

Du reste, cette guerre ne res-
ible pas à celle de la pragmatique,
ui a été entremêlée de traités perpé-
tuels : celle-ci fut non-seulement très-
sanglante, mais encore très opiniâtre,
sans presqu'aucune proposition d'ac-
commodement, parce que les trois
puissances ne pouvoient se persuader
que du moins à la longue elles ne par-
vinssent à réduire un prince dont les
forces étoient si inférieures, et que
lui au contraire, soutenu par son
courage et un génie fécond en res-
sources, ne se laissoit ni abattre par
les revers, ni endormir par les succès.

1756. Une défaite étoit pour lui le prélude d'une victoire : il multiplioit ses troupes en les faisant pour ainsi dire voler d'une extrémité de ses états à l'autre. Vaincu, poursuivi, il se représentoit en force où on l'attendoit le moins. Il perdit sa capitale et la reprit, fit face au roi de Suède, qui, de bonne heure grossit la ligue de ses ennemis ; à la France, qui envoya contre lui des forces imposantes ; aux Russes et aux Autrichiens enfin, qui, commandés par d'habiles généraux, l'investirent, percèrent ses états, et séparèrent ses armées : mais ces échecs multipliés deviennent pour *Frédéric* un moyen de triomphe plus éclatant ; il concentre ses efforts, rentre dans ses places, pénètre chez ses ennemis, leur fait desirer la paix, et à force de constance et de talens, obtient et mérite à-la-fois et le repos et le surnom de *Grand*. Tel est le tableau général de cette guerre, dont les détails ne sont pas plus glorieux pour la France, que ses motifs pour la faire n'étoient justes, et que la politique qui la dirigea n'étoit prudente.

Le soldat français se montra, comme à l'ordinaire, brave, intrépide, amateur de la gloire de sa nation ; mais il

fut souvent mal commandé. L'intrigue des familles, l'ascendant d'une favorite, la considération du nom et de la naissance, plus que la capacité, donnèrent des chefs aux armées. Il y eut dans celles de terre des trahisons connues et non punies ; dans les flottes, des lâchetés dissimulées. Nos escadres, ou exposées imprudemment ou mollement défendues, disparurent de dessus la mer, pendant que nos ennemis y promenoient insolemment leur pavillon à la vue de nos côtes qu'ils insultèrent quelquefois. A la vérité, on gagna des batailles autant qu'on en perdit, et nos efforts sur le continent de l'Europe furent assez heureux ; mais ils ralentirent nos opérations maritimes. Les Anglais s'emparèrent de presque tous nos établissemens dans les autres parties du monde, ruinèrent ainsi la Compagnie des Indes, et anéantirent notre commerce. 1756.

Frédéric n'avoit aucun tort à l'égard de la Cour de Versailles, si ce n'est quelques plaisanteries qu'il s'étoit permises sur la foiblesse du monarque dans son conseil, où il ne se donnoit pas la peine de dominer, et sur ses attachemens peu relevés, qui devinrent plus vils encore dans la suite. Le mo- Motifs qui l'ont fait entreprendre.

1756. narque prussien ne cherchoit qu'à co server la Silésie; la France auroit dû l'aider, parce que c'étoit autant d forces arrachées à la maison d'Autriche qui n'étoit que trop puissante. Mais l ressentiment de *Louis XV*, les flat teries de l'Autriche envers madame d *Pompadour*, traitée d'*amie* et d *bonne cousine*, dans des lettres con dentielles de *Marie-Thérèse*, et supplications de la jeune dauphine, c l'on fit intercéder pour son père, e ordonnèrent autrement, et amenèren cette fatale détermination, dont tou les inconvéniens avoient été prév

Le Maréchal d'Estrées commande l'armée française.

La France ne se contenta plus d'êtr auxiliaire, et au-lieu de livrer seule ment les vingt-quatre mille homme qu'elle s'étoit si gratuitement engagé

1757. à fournir, et que commandoit l prince de *Soubise*, elle fit passer e Allemagne une autre armée de soixant mille hommes, destinée à conquérir Hanovre, et à en faire la compensa tion des conquêtes de l'Angleter hors du continent. Le maréchal d *Saxe* n'existoit plus alors pour conduire à la victoire : cet illust guerrier, qui ne fut grand d'ailleu qu'à la tête des soldats, étoit mort 1750, des suites funestes d'une inten

rance habituelle. Mais c'étoit un de ses lèves, le maréchal d'*Estrées*, qui enoit sa place. Dans un temps où la marquise distribuoit tous les emplois, et où il falloit l'aduler pour y parvenir, le maréchal, petit-fils de *Louvois*, et neveu par sa mère du dernier maréchal d'*Estrées*, du nom et des biens duquel il avoit hérité, n'avoit dû qu'à son mérite le choix qui avoit été fait de lui. Aussi, à peine étoit-il nommé, e déjà l'on s'occupoit de son successeur, et que l'intrigue faisoit espérer à pl eurs officiers-généraux de son are de pouvoir l'être. Dans le nombre, on citoit particulièrement le comte de *Maillebois*, petit-fils de *Desmarets*; et gendre du ministre de la guerre. 1757.

Le duc de *Cumberland*, trop foible pour résister aux soixante mille Français qui envahissoient l'électorat, n'avoit opposé au passage du Rhin et à l'occupation de la Hesse, qu'une retraite nécessaire, mais prudente, qui ne laissoit pas que d'exiger de la circonspection de la part du maréchal. Les envieux de ce dernier en prenoient occasion de le calomnier. Ce n'étoit point avec cette timide réserve qu'on devoit, disoient-ils, conduire des Français, et mieux dirigés, depuis long-

Vainqueur à d'Hastenbeck il est remplacé par le maréchal de Richelieu.

1757. temps ils auroient dû avoir dissip l'ennemi. A ces plaintes, dictées la jalousie, le maréchal répondit le 2 juillet, en attaquant l'armée hano vrienne à Hamelen, sur la droite d Weser. Le général anglais, fortemen retranché derrière un bois, avoit s droite appuyée à la ville, et sa gauch au village d'Hastemberk, au pied d montagnes qui séparent la Westphal du pays de Hanovre, et qui, couvert de bois, étoient coupées de ravins e garnies d'artillerie. L'intrépide *Chevert*, chargé de tourner cette gauch et de la forcer, s'acquitta de sa missio avec son intelligence et sa bravour accoutumées, et delà se porta sur l centre de l'ennemi, imaginant que l comte de *Maillebois*, qui command à la droite, et dont l'habileté éto connue, alloit faire occuper le post qu'il abandonnoit : mais la lenteur d celui-ci à se mouvoir, permit au princ héréditaire de *Brunswick* de le prévenir, et de couper le retour à *Chevert* L'inaction du comte, après cette première faute, et même ses disposition de retraite, faillirent rendre inutiles le succès de *Chevert*, et compromettre l salut d'une armée victorieuse, qui c jour-là devoit anéantir l'armée an-

Trompé par les fausses mesures les faux avis même de son lieutenant, maréchal alloit ordonner qu'on cédât champ de bataille, lorsqu'il reconnut l'ennemi étoit lui-même en pleine route. Il le poursuivit jusqu'à Hanovre, lui ouvrit ses portes, et ce fut là le r ; de ses progrès. Une cabale, pen- qu'il battoit l'ennemi, venoit de lui r le maréchal de *Richelieu* pour cesseur, et elle eut la honte de dé- , dans tout l'éclat de son triom- , un général habile, que la trahi- même n'avoit pu priver de la ictoire. Ainsi du moins fut taxée la conduite du comte de *Maillebois*. Traduit au tribunal des maréchaux de France, des égards pour son père, et a faveur d'une protection puissante, parurent avoir arrêté le cours de la justice : on ne connut de son procès et de son jugement, que la courte détention qu'il subit au château de Dourlens, et après laquelle il reparut à la Cour. 1757.

Le maréchal de *Richelieu*, suivant les plans de son prédécesseur, qui après les lui avoir communiqués, en bon citoyen, étoit parti en héros, (*lett. du maréchal de Richelieu*) pressoit l'armée battue avec une activité que l'on comparoit, avec peu de jus- Capitulation de Closterseven.

1757. tice, à la lenteur du maréchal d'*Estrées*. Dans les premiers jours de septembre, il avoit tellement acc les Hanovriens aux environs du Stade, sur l'Elbe, qu'ils devoient être contraints de subir sous peu le sort des troupes saxonnes au camp de Pirna. Dans cette situation, presque dé pérée, le duc de *Cumberland* recours à la médiation du roi de nemarck; et, sous cette foible garantie, fut conclue, le 8 septembre, la fameuse et équivoque convention de Closterseven, qui renvoyoit une par de l'armée hanovrienne dans ses foyers; confinoit le reste dans Stade, mett l'électorat, jusqu'à la fin de la guerre, sous la main de la France, et par quelle enfin le maréchal se félicitoi d'avoir tout à-la-fois, et dissous l'ar anglaise, et enlevé au roi de Pr l'appui qu'il s'étoit promis de ce côt pour couvrir ses états.

Le roi de Prusse bat le le prince Charles à Prague.

Ce prince, dès le commencemen de la campagne, laissant un foibl corps sous les ordres du vieux gén *Lehwald*, opposé aux Russes qui s'approchoient lentement, avoit pris l'offensive en Bohême, se flattant d'anéantir par sa célérité deux armées que l pératrice formoit dans ce royaume;

première aux ordres du prince *Charles* 1757.
e Lorraine, et la seconde sous ceux
maréchal de *Daun*. *Frédéric*,
avoir repoussé le comte de *Ko-*
seck, qui défendoit la frontière,
être sans obstacle jusqu'à Prague, et
rencontre le prince *Charles*. Une
lle ardeur de combattre, qui en-
deux chefs, leur fait sup-
ter avec impatience, et même avec
pris, les avis plus prudens ou plus
ides de leurs habiles lieutenans,
hwerin, d'une part, et *Brown*, de
utre, et le 6 mai, le signal de la
ruction de quarante mille hommes
nné. Tel fut en effet la suite de
charnement mutuel des combattans,
i rendit cette bataille la plus meur-
ère de toutes celles qui furent li-
ées dans le cours du 18e siècle.
chwerin demeura sur le champ de
taille, et *Brown* mourut peu de
urs après, des blessures qu'il y reçut.
La victoire resta au roi de *Prusse*; et
oique ses pertes fussent presque
es à celles du vaincu, il osa inves-
dans Prague quarante mille Autri-
ns qui avoient échappé au carnage.
Cependant le maréchal de *Daun*, Il est battu à Chotzemitz par le maré-chal de Daun.
ant reçu ses renforts, s'avançoit au
cours de la place. *Frédéric* forme

1757. le dessein de le surprendre, et laissant le maréchal *Keith*, avec vingt mille hommes seulement dans ses lignes, il s'échappe avec le plus grand secret. *Daun* récule devant lui, et semble céder à l'ascendant d'un monarque victorieux. *Frédéric*, sourd aux représentations de ses généraux, qui soupçonnent une feinte dans cette retraite, ne l'en presse que plus vivement. Le maréchal s'arrête enfin, le 18 juin, sur l'Elbe, vers Kolin et Chotzemitz, où il s'étoit choisi un champ de bataille sur la croupe d'une colline, et où échouèrent contre ses habiles dispositions et contre l'immobilité de ses soldats, sept assauts furieux des Prussiens, et tout l'art et toute la tactique savante et nouvelle, dont *Fréderic* étoit l'inventeur. La perte de vingt-cinq mille soldats que firent en cette occasion les Prussiens, en morts, blessés et déserteurs, et une sortie heureuse de la garnison de Prague, à la nouvelle de la bataille, forcèrent *Frédéric* à lever le siége et à évacuer même la Bohême. Ce fut à l'occasion de la bataille de Chotzemitz, et pour récompenser les braves qui s'y distinguèrent, et ceux qui suivroient leurs exemples, que l'impératrice institua son ordre de *Marie-Thérèse*.

A ce premier revers qu'éprouvoit le roi de Prusse, succédèrent coup sur coup, la défaite de son allié à Hastembeck, celle du général *Lehwald* à Welau sur la Pregel en Prusse par le général russe *Apraxin*, un avantage prince *Charles* sur le prince de Brunswick-Bevern et sur le maréchal *Keith* dans la Silésie, et la capitulation enfin de Closterseven, plus sensible r lui qu'une bataille perdue. Dans le même temps les Russes étoient entrés à Mémel, les Suédois en Poméranie, et le général autrichien *Haddick* avoit mis Berlin à contribution. *Frédéric*, retranché dans la Saxe qu'il ravageoit, mais tenu en échec par le maréchal de *Daun*, et entouré d'ennemis puissans et victorieux, sembloit destiné être enveloppé bientôt dans l'immense filet tendu autour de lui. Personne ne doutoit de sa ruine prochaine, et lui-même y crut quelques instans. Il avouoit dans des lettres confidentielles, ne voir que dans la mort un remède à sa position désespérante. Peu-à-peu la gaîté soulagea son ame, et la confiance enfin s'y établit. Ses ennemis la firent renaître en partie par leurs fausses mesures. *Apraxin*, maître de pénétrer en Si- 1757. Sa situation alarmante.

1757.. lésie après sa victoire, se retira, ce qui permit à *Lehwald*, de se porter en Poméranie et d'en chasser les Suédois, Le maréchal de *Richelieu*, d'une autre part, attendoit dans l'inaction la ratification de sa convention avec le duc de *Cumberland*, et se laissoit prévenir à Magdebourg par le prince *Ferdinand de Brunswick*, qui mit cette place hors d'atteinte.

Il bat le Prince de Soubise à Rosbach.

Vingt-cinq mille Français cependant, sous les ordres du prince de *Soubise*, avoient quitté la Hesse; et, réunis à l'armée des Cercles, forte de trente mille hommes et commandée par le prince de *Saxe Hildburghaus*, menaçoient d'aller chercher le roi Prusse en Saxe, lorsque celui-ci, forcé de battre ses ennemis séparément, pour leur échapper, jugea à propos de frapper les premiers coups de ce côté. Par une habileté admirable, il dérobe avec vingt mille homm , surveillance du maréchal de *D*, et vient renforcer un foible corps ses troupes, qui ne pouvoit qu'observer les mouvemens des Impériaux. Mais on étoit alors à la fin d'octobre, et déjà les alliés, renonçant à leur premier projet, repassoient la Sala pour prendre des quartiers d'hiver. C'étoit précisément ce que desiroit prévenir

ic, qui ne vouloit point avoir 1757.
ouver cet ennemi en tête au re-
du printems, et qui avoit besoin
leurs d'exploits éclatans pour
blir sa réputation et l'influence
armes. Pour amener donc les
au combat, il cesse de dissimuler
fériorité, affecte de la crainte, et
ne avec une précipitation hasar-
, mais qui étoit nécessaire à son
n, il se retire vers Mersebourg,
cache pour ainsi dire à Rosbach.
alliés qui avoient laissé échapper
oment favorable de le poursuivre,
isent quand il est hors de danger,
e 5 novembre, se flattant de lui
per la retraite sur la Saxe, ils s'ap-
chent de son camp, et se mettent
devoir de le tourner. *Frédéric* en-
ient leur sécurité par un repos ab-
, et laisse tranquillement défiler
colonnes le long de ses retranche-
Mais quand il juge qu'elles sont
nment fourvoyées, et hors d'é-
de pouvoir se reformer, tout-à-coup,
tentes s'abaissent et offrent à l'en-
mi en désordre, une armée rangée
bataille et protégée par des batte-
élevées qu'il leur est impossible
faire taire. Les premières décharges
pent les troupes stupéfaites des

1757. Cercles, déjà à demi vaincues par la surprise, et cette armée nombreuse, qui s'étoit promis de tourner la foible armée de *Frédéric*, est tournée elle-même. La cavalerie prussienne tombe par des chemins inaperçus sur la cavalerie française qui est prise à dos, et l'infanterie qui se croit trahie, se dé en un clin d'œil. Le combat ne d pas un quart d'heure : la réserve c mandée par le comte de *S. Germain*, n'eut pas le temps d'arriver, et ne que recueillir les fuyards, qui n gnèrent, les uns la Hesse, et les autr la Franconie. Ils avoient laissé tr mille morts et sept mille prison s, tandis que le roi de Prusse perdit à peine cinq cents hommes.

Rupture de la capitulation de Closterseven.

Le maréchal de *Richelieu* tarda p à ressentir en Westphalie, le contre-coup de la défaite de Rosbach, et à reconnoître l'insuffisance des é tions qu'il avoit prises pour s'a urer de l'armée hanovrienne. Sitôt que la force qui la contenoit d Stade, plutôt que le respect p engagemens, vint à se relâcher, par de l'échec éprouvé par les Fran , les prétextes abondèrent pour é r la capitulation ; et sous un nouveau chef, le prince *Ferdinand de Brunswick*, qui se prétendit étranger à ces

transactions, elle reparut en campagne, couvrant de nouveau les états du roi de Prusse et les conquêtes de ce monarque. En vain le maréchal rappelle au prince les stipulations du duc de *Cumberland*; en vain il menaça de mettre tout à feu et à sang dans le pays qu'il occupoit, si l'Angleterre persistoit à méconnoître ses engagemens; en vain, avec une sévérité outrée, il mit à exécution ses menaces dans le Hanovre qu'il garda encore tout l'hiver; le prince n'en continua pas moins de suivre sa pointe, et par d'habiles manœuvres, semant l'inquiétude parmi les quartiers du maréchal, auxquels il fit craindre de se voir coupés, il parvint, malgré un léger échec, à rejeter les Français de l'autre côté de l'Aller. 1757.

Frédéric bat Daun et le prince Charles à Lissa.

De Rosbach, *Frédéric* avoit revolé en Silésie, où, pendant son absence et sept jours après sa victoire, le prince *Bevern* avoit été battu et fait prisonnier par le prince *Charles*, à [Br]eslau. Cette ville et celle de Schweidnitz, étoient même tombées au pouvoir des Autrichiens, et la Silésie paroissoit sur le point d'échapper à la Prusse. Il falloit encore un coup de témérité pour prévenir cette perte.

1757. *Frédéric* le tenta : le soldat, que son absence avoit découragé, applaudit à sa résolution, et quoiqu'inférieur de moitié, il aspire à se retrouver en présence du prince *Charles*. Fier de ses derniers succès, celui-ci s'indignoit de la réserve de *Daun*, qui conseilloit d'attendre l'ennemi ; il voulut lui épargner une partie du chemin, et se priva des avantages d'une position choisie. Les deux armées se rencontrèrent le 8 décembre dans les plaines de Lissa, près de Breslau. A peine *Frédéric* avoit aperçu l'ennemi, qu'il le jugea vaincu : mais ce ne fut pas d'ailleurs sans employer un art profond et des mouvemens énigmatiques qui déçurent la sagacité du maréchal, et qui procurèrent aux Prussiens une victoire plus complette encore que celle de Rosbach. Les Autrichiens jonchèrent de leurs corps le champ de bataille, et perdirent plus de vingt mille prisonniers, dont la majeure partie s'étoit refugiée à Breslau. Telles furent sur le continent les opérations importantes de cette campagne célèbre : au dehors la lutte resta circonscrite entre la France et l'Angleterre.

Vaines tentatives des Anglais sur Louisbourg et sur les côtes de France.

Elle fut à l'avantage de la France, dans le Canada, où MM. de *Montcalm* et de *Vaudreuil*, s'emparèrent

du fort d'Oswego ou de Chouaquen, sur le lac Ontario, et du fort Georges ou Guillaume-Henri, l'un des boulevards des établissemens anglais, sur le lac du S.-Sacrement, au sud de celui de Chamblain. Ils détruisirent ce dernier, ce qui déconcerta les projets des Anglais sur les colonies du Canada et de la Louisiane. Plusieurs escadres dirigées de divers points sur Louisbourg, déjouèrent une autre invasion méditée par l'Angleterre et confiée à l'amiral *Holbourne*, qui commandoit quinze vaisseaux de ligne. Mais lorsqu'il approchoit de la rade pour mettre son plan à exécution, dix-huit vaisseaux qu'il aperçut l'y firent renoncer. Cependant ayant reçu un renfort il se disposoit à une attaque, lorsqu'une tempête furieuse désempara tous ses bâtimens et le força de relâcher à Halifax. La flotte française qui avoit été très-avariée par la même tempête, ne se crut pas en état de le poursuivre, et l'amiral, M. *Dubois de la Mothe*, crut devoir regagner Brest, où quatre mille malades qu'il débarqua en arrivant, parurent le justifier; mais ce funeste départ livra Louisbourg sans défense à une nouvelle attaque des Anglais l'année suivante, et faute 1757.

1757. de secours, cette importante colonie fut perdue pour le royaume. Quelques tentatives de descente sur les côtes de France, foibles diversions aux premiers succès des Français en Allemagne, n'eurent aucun effet et ne tournèrent qu'à la honte des Anglais. Ils ne furent heureux cette année que dans les Indes orientales.

Situation des Compagnies française et anglaise dans l'Inde. Rappel de Dupleix.

La paix d'Aix-la-Chapelle n'y avoit point interrompu les hostilités entre les deux Compagnies. Auxiliaires de divers princes de l'Inde, *Dupleix*, d'un côté, et *Saunders* de l'autre, avoient continué de s'affronter sous les enseignes des Soubas, Nababs et Rajahs, qui, dans la décadence du puissant empire du Mogol, se disputoient les royaumes, les provinces et districts, dont la politique ou la foiblesse du prince, investissoit souvent plusieurs concurrens à-la-fois. Les Anglais dans le Tanjaour, et les Français dans le Décan et dans la Nababie d'Arcate, où se trouve Pondichéri, avoient recueilli les effets de la reconnoissance du parti qu'ils avoient fait triompher. Mais dans cette distribution les Français avoient été les plus favorisés, et outre un vaste territoire autour de Pondicheri et de Karikal, ils avoient encore acquis, au sud et

sur la frontière du Tanjaour, l'île de Chéringham, formée par les diverses branches du Caveri, et au nord, Masulipatam, et Chicacol, avec quatre ou cinq provinces qui procuroient deux cents lieues de côtes à leur commerce. Enfin *Dupleix* avoit eu le crédit de se faire offrir la Nababie du Carnate par la Cour de Delhi. Mais, soit que la France fut effrayée de la puissance de son propre agent, soit jalousie des ministres, soit crainte d'en inspirer aux Anglais, on lui enjoignit de renoncer à une dignité qui devoit assurer aux Français la prépondérance dans l'Inde, et on lui refusa les secours qu'il sollicitoit pour la rendre inexpugnable. Les Anglais au contraire faisoient passer *Clive* dans la presqu'île avec des renforts. Cette différence de conduite amena une révolution dans l'Inde. L'audace de *Dupleix* ne put suppléer à sa foiblesse ; il éprouva un échec, dont les suites, à l'immense détriment de la France, firent passer la Nababie d'Arcate, des mains de *Chanda-Saeb*, qui la tenoit de la protection des Français, entre celles de *Mehemet-Ali-Kan*, son rival, l'ami et le protégé des Anglais. Ces événemens furent le prétexte du rappel

1757.

[illegible]
armes.

[illegible]

La Compagnie française avo
ponctuellement exécuté le traité,
l'administrateur pacifique qui t
rênes du gouvernement, des h
qui s'élevèrent entre les Angl
souba du Bengale, n'avoient
pour elle une occasion de ch
reconquérir la supériorité qu'e
laissé perdre. Mais peut être y
elle, lorsque la guerre se

quarante-six Anglais, qui en 1757.
t la garnison, furent entassés
un eau qui n'avoit que dix-
pieds en quarré et deux petites
vertures seulement, par où l'air pou-
à peine s'introduire. On n'osa éveil-
le souba pour lui transmettre les
plications des malheureux captifs,
, périssant faute de pouvoir respi-
, sollicitoient d'être transférés ail-
ırs. Le lendemain vingt-trois seule-
ıt étoient en vie, et de ceux-ci,
plusieurs moururent encore des suites de la contagion qu'ils contractèrent dans cette affreuse nuit.

Mais déjà une flotte anglaise sous l'amiral *Watson*, après avoir châtié les brigandages du pirate *Angria*, près de Bombay, arrivoit à la fin de 1756 dans ces parages, et descendoit à terre l'heureux *Clive*. Il ne lui fallut que deux heures pour reprendre Calcuta ; et deux mille Européens suffirent pour détruire l'armée du souba, forte de soixante mille Indiens. *Jaffer-Ali-Kan*, ministre du vice-roi, sourdement incité par les Anglais, profita de ses revers pour le supplanter, et paya ses protecteurs de retour par des concessions qui acheminèrent rapidement les Anglais à la souveraineté du Bengale, que leur abandonna

1757. un empereur détrôné. Affranchi d'inquiétude de ce côté, *Clive* tourna ses armes contre l'établissement français de Chandernagor, sur le Gange, au-dessus de Calcuta : il s'en empara en cinq jours, au mois de février, malgré cent soixante bouches à feu et une garnison de cinq cents Français et de sept cents Cipayes, et par cette conquête, les Anglais se virent encore délivrés d'une concurrence, qui long-temps leur avoit enlevé la moitié du commerce de cette riche contrée.

Le comte de Clermont battu à Crevelt par le prince Ferdinand.

1758.

La légèreté du maréchal de *Richelieu* à l'époque de la convention de Closterseven, ses dévastations dans le Hanovre, et la ruine de la discipline parmi les troupes, favorisée par sa connivence, ou au moins par son insouciance, avoient occasionné son rappel, et l'on jugea même qu'il ne falloit pas moins que le double ascendant de la naissance et de la dignité réunies en un prince du sang, pour réorganiser l'armée et en imposer à l'esprit de rapine et de licence, qui en avoit infecté tous les rangs. Le comte de *Clermont*, oncle du prince de *Condé*, et frère de M. le *Duc* et du comte de *Charolois*, prince qui s'étoit distingué en différentes occasions, fut celui sur qui l'on jeta les yeux pour remplir cette tâche difficile. Le châtiment de quelques fournisseurs

infidèles, et le renvoi de cinquante-deux officiers qui furent cassés pour cause d'insubordination, signalèrent son arrivée à l'armée. Il s'occupa ensuite d'en resserrer les cantonnemens; qui, disséminés sur un front de cinquante lieues, prêtoient aux entreprises de l'ennemi pour les couper les uns des autres. Mais sa prévoyance ne put prévenir ce malheur. Des ordres conditionnels, mal interprêtés, firent évacuer Verden, et ouvrirent par cette ville un passage sur l'Aller, au prince *Ferdinand*, qui se trouva ainsi au centre des quartiers français. Une marche rétrograde et l'évacuation du Hanovre, furent la suite obligée de ce malentendu; mais une position respectable derrière le Weser, entre Minden et Hamelen, permettoit de tenir encore l'ennemi en échec, lorsque la première de ces villes, capitulant au bout de cinq jours, quoique renfermant huit bataillons et autant d'escadrons, découvrit la gauche de l'armée, et la mit dans une nouvelle nécessité de reculer, sans pouvoir se donner d'autre ligne d'appui que le Rhin. La Westphalie fut donc entièrement évacuée, et les Français se cantonnèrent dans la Gueldre, de l'autre côté du fleuve. 1758.

1758. Mais une nouvelle négligence de la part d'un officier général, permit au prince *Ferdinand* de passer le Rhin à Emmerick, en sorte qu'il se rencontra encore une fois au milieu des divisions françaises. Le comte de *Clermont* ne parvint à les réunir qu'à la hauteur de Crevelt, près de Dusseldorf, où il attendit l'ennemi, et où s'engagea, le 23 juin, un combat qui fut encore à la honte des Français. L'aile gauche, commandée par le comte de *S. Germain*, fut presque la seule portion de l'armée qui fit quelque résistance, et le salut même en fut gravement compromis, par la retraite hâtive et malheureuse de tout le reste sur Cologne. Sept mille morts du côté des Français, demeurèrent sur le champ de bataille, et parmi eux se trouva le comte de *Gisors*, fils du maréchal de *Belle-Isle*, jeune guerrier de la plus grande espérance. Dusseldorf, Neuss, Ruremonde, tombèrent au pouvoir des Hanovriens et des Prussiens, dont les troupes légères portèrent l'effroi jusqu'à Bruxelles. Le comte de *Clermont*, qui prétendoit pour la troisième fois avoir été mal obéi, demanda lui-même son rappel, et fut remplacé par le marquis de *Contades*, depuis maréchal de France. Le dau-

avoit sollicité en vain de paroître rmée, pour rendre quelque con- 1758.
e au soldat. *Votre lettre, mon* lui répondit le roi, *m'a touché u'aux larmes; je suis ravi de ître en vous les sentimens de* *; mais il n'est pas encore is que je vous sépare de moi.*

s sa vint d'où on ne l'atten- ; d'une diversion que tentoit maréchal de *Soubise*, qui, les bords du Mein, rentroit dans , et dont l'avant-garde, aux es du duc de *Broglie*, défit à rs-Hausen, proche Cassel, et un précisément après la bataille de elt, huit mille Hanovriens commandés par le prince d'*Issembourg*. incident, qui rétablit les Français le Hanovre, rappela le prince *dinand* de l'autre côté du Rhin, s'étoit aussi porté le maréchal de *tades*, et devint pour le prince *Soubise* l'occasion de réparer l'af- t de Rosbach. Le 10 octobre en , il battit de nouveau les Hessois, aux Hanovriens, à Lutzelberg, de Cassel; mais la saison déjà ncée pour les opérations militaires, lui permit pas de profiter de son ntage, et il reprit ses quartiers sur

Batailles de Sonders-Hausen et de Lutzelberg, gagnées par le duc de Broglie et le prince de Soubise.

1758. le Mein, d'où il étoit parti; ainsi sa dernière victoire ne fut guères profitable qu'à lui-même, par le bâton de maréchal de France, qu'elle lui acquit.

Daun fait lever le siége d'Olmutz au roi de Prusse.

Le roi de Prusse de son côté avoit ouvert la campagne par la prise de Schweidnitz, et de-là s'étoit porté en Moravie, province que n'avoit pas encore désolé le fléau de la guerre. Il espéroit enlever Olmutz avant que le temporiseur *Daun* ne pût la secourir. mais moins d'habileté d'une part dans la tactique de siége que dans celle de bataille, et de l'autre la brave résistance du gouverneur, trompèrent les calculs du monarque. *Daun* eut le temps d'arriver; mais toujours prudent, il évita les occasions d'une affaire générale dont il rédoutoit l'événement, et appliqua ses soins à couper les convois de l'ennemi, ce qui devoit le conduire au même but. La sagesse des plans qu'il concerta, et l'activité de *Laudhon* à les exécuter, obtinrent l'effet qu'il s'étoit proposé; et *Frédéric*, privé de vivres, fut obligé de décamper. Mais il entra en Bohême, dans le dessein de rompre au moins les communications entre les Autrichiens et les Russes, qui, déjà maîtres de la Prusse, pénétroient au cœur du Brandebourg,

et qui, sous les ordres du nouveau général *Fermer*, assiégeoient alors Custrin sur l'Oder. 1758.

C'étoit le point qu'il étoit le plus urgent de secourir. Laissant donc le prince *Henri*, son frère, avec une partie de son armée, opposé à *Daun*, *Frédéric*, avec le reste et les troupes du comte de *Dohna*, qu'il rappela du blocus de Stralsund, se porta au-devant des Russes. Le 25 août, il étoit en leur présence à Zorndorf, presque sous les murs de Custrin, et il y donna le signal d'un combat à outrance. Irrité des atrocités gratuites commises sur ses sujets par les Russes, il avoit donné ordre de ne faire aucun quartier, et ne pénétra que trop les troupes de son indignation. Aussi la fureur, plus que l'art, dirigea-t-elle les combattans dans cette bataille meurtrière, qui eut trois reprises dans le même jour. Les Prussiens perdirent onze mille hommes et les Russes le double, outre trois mille prisonniers. La nuit qui sépara les combattans presque sur le champ de bataille, leur laissa la vaine gloire de se proclamer vainqueurs les uns et les autres; mais les Russes effectivement plus affoiblis, levèrent le siége et regagnèrent la Pologne.

Bataille de Zorndorf entre les Prussiens et les Russes.

1758. Tranquille de ce côté, *Frédéric*, condamné à une activité dont il ne pouvoit se relâcher sans périr, revole vers son frère, que *Daun* pressoit aux environs de Dresde. Celui-ci tenoit le prince en échec, pendant qu'un corps d'Autrichiens assiégeoit Neiss en Silésie. Le roi de Prusse se proposoit de secourir cette place, et se promettoit d'en venir à bout à l'aide de l'habituelle circonspection de l'Autrichien. *Daun* en effet n'apportoit aucun changement à sa prudente tactique, mais en y restant fidèle, il n'épioit pas moins l'ennemi pour profiter de la moindre négligence qu'il se permettroit. Cette occasion, qu'il attendoit avec patience et persévérance, il crut l'avoir trouvée enfin le 14 d'octobre à Hochkirchen, en Lusace, près de Budissin. Après une journée où, par des mesures de précaution excessives, il avoit affecté plus de défiance de ses forces qu'à l'ordinaire, il pénètre la nuit par un bois épais jusqu'au camp prussien, l'attaque à l'improviste dans les ténèbres, s'empare des batteries et disperse les bataillons, qui essayent en vain de se rallier. L'intrépide *Laudhon* sur-tout renverse tout ce qui tente de résister. *Keith* et le prince *François* de *Brunswick*, frère du prince *Ferdinand*

Frédéric battu par Daun à Hochkirchen, délivre néanmoins Neiss.

t tués, le prince d'*Anhalt* est blessé, 1758.
Frédéric enfin, après des efforts qui
ıfirent qu'ajouter à ses pertes, est con-
nt à la retraite. Mais ce qui fut un sujet
lmiration pour toute l'Europe, c'est
;e monarque, après avoir perdu son
ıllerie et tous ses équipages, osa cam-
r à une demie-lieue du champ de bataille, et y défier le vainqueur. Il y attendit les munitions qui lui manquoient pour suivre ses premiers desseins sur Neiss, et cette ville fut effectivement sauvée. Le général autrichien espéroit se dédommager sur Dresde ; mais, à la vue des flammes dont le gouverneur *de Schmettau* embrâsa les superbes faubourgs de la ville, préjugeant une défense désespérée de la part des Prussiens, et les malheurs qui retomberoient sur une cité populeuse, où résidoit encore la famille du roi de Pologne, il cessa de la presser par respect pour l'humanité, et prit ses quartiers en Bohême, évitant le roi de Prusse qui revenoit en Saxe.

Expéditions en Canada.

En Angleterre un nouveau ministère à la tête duquel étoit M. *Pitt*, depuis Lord *Chatam*, donnoit une nouvelle énergie aux opérations maritimes mal combinées jusqu'alors, et s'attachoit sur-tout à celles qui avoient pour but

1757. de *Dupleix* ; et cet homme qui avoit joué dans l'Inde le rôle d'un souverain, arrivant à Paris, lorsque la *Bourdonnais* sortoit de la Bastille, se vit oublié, et réduit à disputer les restes de sa fortune aux représentans de la compagnie. M. *Godeheu*, qu'on lui donna pour successeur, homme dénué de toute ambition et appliqué aux seuls intérêts commerciaux de la compagnie, ménagea une trève avec *Saunders*, et renonça d'accord avec lui à toutes les dignités indiennes, et à prendre part désormais aux querelles des princes du pays. Telle étoit la situation des affaires dans l'Inde lorsque la guerre éclata.

Conquête du Bengale par les Anglais, et prise par eux de Chandernagor.

La Compagnie française avoit scrupuleusement exécuté le traité, et sous l'administrateur pacifique qui tenoit les rênes du gouvernement, des hostilités qui s'élevèrent entre les Anglais et le souba du Bengale, n'avoient pas été pour elle une occasion de chercher à reconquérir la supériorité qu'elle avoit laissé perdre. Mais peut-être y pensoit-elle, lorsque la guerre se ralluma entre les métropoles. L'occasion étoit favorable, le souba venoit de s'emparer du fort de Calcuta, qui protégeoit le principal établissement des Anglais sur le Gange. Ce fut en cette occasion

nt quarante-six Anglais, qui en rt la garnison, furent entassés da un caveau qui n'avoit que dix-huit pieds en quarré et deux petites ouvertures seulement, par où l'air pouvoit à peine s'introduire. On n'osa éveiller le souba pour lui transmettre les supplications des malheureux captifs, qui, périssant faute de pouvoir respirer, sollicitoient d'être transférés ailleurs. Le lendemain vingt-trois seulement étoient en vie, et de ceux-ci, plusieurs moururent encore des suites de la contagion qu'ils contractèrent dans cette affreuse nuit. 1757.

Mais déjà une flotte anglaise sous l'amiral *Watson*, après avoir châtié les brigandages du pirate *Angria*, près de Bombay, arrivoit à la fin de 1756 dans ces parages, et descendoit à terre l'heureux *Clive*. Il ne lui fallut que deux heures pour reprendre Calcuta ; et deux mille Européens suffirent pour détruire l'armée du souba, forte de soixante mille Indiens. *Jaffer-Ali-Kan*, ministre du vice-roi, sourdement incité par les Anglais, profita de ses revers pour le supplanter, et paya ses protecteurs de retour par des concessions qui acheminèrent rapidement les Anglais à la souveraineté du Bengale, que leur abandonna

1759. et le commandement laissé à son collègue, qui fut encore décoré à quarante et un an, du bâton de maréchal de France.

Le général Solticove bat le comte de Dohna à Zullichau, et le roi de Prusse à Cunersdorf.

Le roi de Prusse de son côté, voulant prévenir la jonction des Autrichiens et des Russes, avoit envoyé au-devant de ceux-ci le comte de *Dohna*, qui avec trente mille hommes avoit la mission d'en arrêter le double. Il ne put la remplir, et fut forcé le 23 juillet à Palzig ou Zullichau, près de Crossen sur l'Oder, à un combat inégal, après lequel aspiroient les Russes, impatients de se venger des cruautés des Prussiens à Zorndorf. Cette action livra aux Russes Crossen et Francfort, où ils firent leur jonction avec *Laudhon*. Mais déjà le 11 août, *Frédéric*, qui n'avoit laissé que vingt mille hommes en Saxe, en avoit soixante mille à leur opposer, sous les murs de la dernière ville, et le lendemain s'engagea une nouvelle bataille à Kunersdorf, sur la droite de l'Oder. Elle commença à midi, et à six heures du soir, *Frédéric* avoit détruit la gauche des Russes, emporté leurs retranchemens et enlevé cent pièces de canon. *Soltieove* éprouvoit une perte qui le forçoit à la retraite. Mais *Frédéric* voulant l'anéantir, le forçoit depuis une heure

1759.

uer le combat, lorsque *Lau-*
c , qui n'avoit pu donner encore,
rvint et chargea si vigoureusement la
alerie prussienne, qu'il la mit dans
ne déroute complette, et ramena la
toire du côté des Russes. *Frédéric*
la nuit à deux lieues du champ
taille, avec cinq mille hommes seu-
nt; et le lendemain, recueillant ses
s, il prit une position pour couvrir
lin. Mais *Solticove*, étoit trop affoi-
une perte de vingt mille hommes,
uble de celle des Prussiens, pour
à se porter en avant. Il essaya
ler nt de se rapprocher de *Daun*:
les dispositions de *Frédéric*,
tte jonction ne put s'opérer, et la di-
tte des vivres dans un pays ruiné par
nt d'armées, contraignit encore une
les Russes à retourner sur leurs pas.

Prise de Dresde par l'armée des Cercles. Combat de Maxen.

Défait de ce redoutable ennemi, *Frédéric* revient sur Dresde, dont l'ar-
ée des Cercles, commandée par le
ince de *Deux-Ponts*, s'étoit emparé
lant les mouvememens des grandes
mées, et forme même l'audacieux
ssein de couper, au maréchal de *Daun*,
retraite sur la Bohême. Il échoua
r-tout; et le général *Finck*, déta-
é par lui avec dix-huit mille hommes
ns les montagnes de Maxen, près de

1759. Pirna, y fut cerné par le maréchal; et, après un combat sanglant, forcé de mettre bas les armes le 20 novembre. Mais *Daun*, qui savoit vaincre, ne savoit tirer aucun profit de ses victoires, et la fin de trois campagnes plus meurtrières qu'aucune de celles des guerres précédentes, trouva les puissances belligérantes, dans la même position à peu près, que quand elles avoient levé leurs quartiers.

Bataille de Québec. Mort des deux généraux. Le Canada passe au pouvoir des Anglais.

Avec moins d'éclat, les Anglais avoient des succès plus réels sur mer et dans les colonies. Quarante mille hommes qu'ils avoient portés sur divers points dans le Canada, devoient leur assurer la conquête d'un pays où la France ne pouvoit faire passer de renforts. Cependant le siége de Québec, l'une des expéditions projetées par eux, pensa échouer par le courage et l'intelligence du gouverneur *Ramsay* et de sa garnison; et les Anglais, échappés au danger de voir détruire leur flotte dès l'abord, par huit brûlots qui ne furent pas dirigés avec assez de sang-froid pour opérer leur effet, ne surent long-temps qu'incendier la ville par leurs bombes, sans oser en approcher: ce ne fut qu'au bout de deux mois, et lorsque la saison, déjà avancée,

plus problématique que jamais, 1759.
du siége que le général *Wolfe*,
commandoit l'expédition, et qui
à soutenir la réputation qu'il s'é-
te à la prise de Louisbourg, se
da à un véritable effort, en essayant
ner des hauteurs qui comman-
la ville. Les Français avoient
de les occuper, les croyant suf-
nent protégées par une ceinture
rc iers escarpés qui les environ-
ent. Le marquis de *Montcalm*,
courn au secours de la place, avec
ois lle cinq cents hommes, ne
çut de son erreur que lorsque
Anglais eurent gravi ce poste im-
tant. Il résolut de les en déloger,
il s'en suivit une bataille, moins cé-
re par le nombre des combattans,
ue par l'influence qu'elle eut sur les
inées de ce pays, et particulière-
nt aussi par la mort des deux gé-
raux, également dignes d'estime l'un
l'autre pour leurs talens, mais sur-
out pour les sentimens d'humanité
u'ils rappelèrent en ces déserts, où
fréquentation des sauvages les faisoit
rop oublier. *Wolfe*, plus heureux
ue son rival, vit fuir les Français
lécouragés de la perte de leur chef,
t put prévoir la reddition de Qué-

1759. bec, qui eut lieu en effet le 10 septembre, six jours après la bataille. Le fort de Niagara, entre les lacs Érié et Ontario, après une vigoureuse résistance, qui avoit coûté la vie au général anglais *Prideaux*, avoit cédé pareillement aux efforts de *Johnson*, son successeur, et le général *Amherst*, le conquérant de Louisbourg, envoyé contre le fort *Carillon*, le trouva évacué et détruit. Ainsi le Canada, privé de tous ses points d'appui, sembloit devoir être assujéti. Mais quelques braves, sous le commandement de MM. de *Vaudreuil* et de *Levis*, et toujours soutenus par l'espoir d secours de la métropole, disputère encore un an cette possession aux A glais. Peu s'en fallut même qu'ils n reprissent Quebec au retour du pr temps. Un contre-temps impossible prévoir, fit manquer la surprise qu avoient méditée, et ce ne fut qu'à fin de la campagne de 1760, q cernés à Montréal et privés de to espérance ultérieure, ils capitulèrent pour toute la colonie. Une partie Antilles françaises avoit également succombé à la supériorité des forces glaises dans ces parages.

Dans l'Inde, M. de *Lally*, pri

pour attaquer Madras, de la flotte du comte d'*Aché*, essaya de s'en passer, et attendit le départ de l'amiral *Pocock* pour mettre à exécution le projet qu'il méditoit depuis long-temps. Au com- ment de décembre 1758, quatre le Européens et trois mille Cipayes ıtassins indiens, se mirent en ro pour cette expédition, et le 14 n :nétra dans la ville Noire, qui reçoit nom de la couleur de la majeure tie de ses habitans, et qui est pro- ement, le faubourg de la ville Blan- che, ou fort Saint-Georges, reservé ıx seuls Anglais. Dans une sortie que t ceux-ci le même jour, ils firent risonnier le comte d'*Estaing*, com- ndant le régiment de Lorraine; mais y furent d'ailleurs assez maltraités, ur ne pas essayer de troubler l'établis- ment des batteries. Elles commencè- rent à jouer le premier janvier 1759, et avec assez de succès pour faire brèche ux remparts. Cet avantage fut de ɔurte durée: faute de poudre le feu se entit, les Anglais ranimèrent le leur ur démonter nos pièces, et au bout : six semaines l'artillerie de l'ennemi, les maladies et la désertion avoient em- orté le tiers de l'armée. Sur ces entre- , l'apparition d'une escadre de six

1759.

Siége de Madras par M. de Lally. Révolte de ses troupes.

1759. bec, qui eut lieu en effet le 10 septembre, six jours après la bataille. Le fort de Niagara, entre les lacs Érié et Ontario, après une vigoureuse résistance, qui avoit coûté la vie au général anglais *Prideaux*, avoit cédé pareillement aux efforts de *Johnson*, son successeur, et le général *Amherst*, le conquérant de Louisbourg, envoyé contre le fort *Carillon*, le trouva évacué et détruit. Ainsi le Canada, privé de tous ses points d'appui, sembloit devoir être assujéti. Mais quelques braves, sous le commandement de MM. de *Vaudreuil* et de *Levis*, et toujours soutenus par l'espoir d'un secours de la métropole, disputèrent encore un an cette possession aux Anglais. Peu s'en fallut même qu'ils ne reprissent Québec au retour du printemps. Un contre-temps impossible à prévoir, fit manquer la surprise qu'ils avoient méditée, et ce ne fut qu'à la fin de la campagne de 1760, que, cernés à Montréal et privés de toute espérance ultérieure, ils capitulèrent pour toute la colonie. Une partie des Antilles françaises avoit également succombé à la supériorité des forces anglaises dans ces parages.

Dans l'Inde, M. de *Lally*, privé,

1759. Siége de Madras par M. de Lally. Révolte de ses troupes.

at Madras, de la flotte du d' ; essaya de s'en passer, part de l'amiral *Pocock* exécution le projet qu'il it depi long-temps. Au com- de cembre 1758, quatre Euro et trois mille Cipayes s indiens, se mirent en pour cette expédition, et le 14 ra dans la ville Noire, qui reçoit de la couleur de la majeure de ses habitans, et qui est pro- it, le faubourg de la ville Blan- ou fort Saint-Georges, reservé seuls Anglais. Dans une sortie que it ceux-ci le même jour, ils firent nnier le comte d'*Estaing*, com- lant le régiment de Lorraine; mais furent d'ailleurs assez maltraités, r ne pas essayer de troubler l'établis- ent des batteries. Elles commencè- à jouer le premier janvier 1759, vec assez de succès pour faire brêche remparts. Cet avantage fut de e durée: faute de poudre le feu se ntit, les Anglais ranimèrent le leur r démonter nos pièces, et au bout semaines l'artillerie de l'ennemi, ladies et la désertion avoient em- té le tiers de l'armée. Sur ces entre- l'apparition d'une escadre de six

1759. vaisseaux, qui venoit de Bourbon et qui mouilla le 1er février dans la rade de Madras, détermina une retraite précipitée sur Arcate. Les Anglais firent de vains efforts pour la troubler ; ils furent battus à Vandavachi : mais une révolte, qui s'éleva soudainement parmi les troupes françaises, auxquelles on devoit une année de solde, ne permit pas de poursuivre ce succès, et donna au contraire à l'ennemi le temps de se fortifier. A défaut d'argent dans les caisses, il fallut que les officiers de *Lally* se cotisassent pour satisfaire le soldat, qu'une amnistie solennelle et exigée, acheva de rendre à l'obéissance, mais non à la bonne volonté, et trop tard d'ailleurs pour rien entreprendre de salutaire.

Combats indécis entre l'amiral Pocock et M. Aché, Vaisseaux unitaires [illegible] celui-ci à son retour.

Cependant M. d'*Aché*, qu'on n'attendoit plus, tant la saison étoit déjà avancée, reparut enfin dans les premiers jours de septembre, avec un renfort de trois vaisseaux. Privé à l'île de France, de la ressource des vivres sur laquelle il avoit compté, il s'étoit vu forcé de s'en pourvoir jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et telle étoit la cause de son retard. Mais à peine arrivé dans les mers de l'Inde, il y fut attaqué le 10 septembre, par l'amiral *Pocock*, à la hauteur de Negapatnam, et rendit contre lui,

un troisième combat, que sa supériorité laissa néanmoins aussi indécis que les deux autres. *Pocock* rentra à Madras : quant à l'amiral français, il se prétendit battu, ou du moins trop maltraité pour demeurer à Pondichéri, qu'il supposa privé des moyens de radoub nécessaires à sa flotte. Malgré des instances plus pressantes encore, que celles de l'année précédente, malgré la promesse de lui fournir tout ce dont il pourroit avoir besoin pour se réparer, malgré enfin une nouvelle protestation formelle, qui le rendoit responsable de la perte de la colonie, il fut infléxible : et fidèle apparemment à des instructions positives, il fit voile sous l'île de France, après avoir débarqué le peu de troupes et de munitions dont il étoit chargé pour l'Inde. Cet incident augmenta le découragement qui naissoit déjà de la pénurie des ressources, du peu de concert des chefs, de l'indiscipline du soldat, et de la dispersion de l'armée en divers corps éloignés les uns des autres ; ce qui facilita aux Anglais plus concentrés les moyens de reprendre l'offensive, et d'enlever plusieurs des forts qui couvroient au loin Pondichéri. 1759.

La France qui ne connoissoit pas

1759.

Les flottes françaises de la Clue et de Conflans détruites par les amiraux Boscawen et Hawke.

encore toute l'étendue de ses désastres, faisoit mine alors de vouloir venger, au sein même de la Grande-Bretagne, ceux dont elle étoit instruite. Deux armées, l'une en Bretagne, sous le duc d'*Aiguillon*, l'autre à Dunkerque, sous *Chevert*, menaçoient l'Angleterre d'une descente. M. de la *Clue*, avec douze vaisseaux, abandonnant le port de Toulon, devoit rejoindre à Brest le maréchal de *Conflans*, qui en commandoit vingt et un, et protéger avec lui cette expédition. Mais bientôt le commodore *Boys*, devant Dunkerque, et les amiraux *Hawke* et *Boscawen*, le premier devant Brest et l'autre devant Toulon, tinrent étroitement bloquées les flottes françaises. Cependant un coup de vent force *Boscawen* à quitter sa station, et à se radouber à Gibraltar. *La Clue* qui eût pu le suivre et mettre à profit son désastre, tarda à se mettre en mer, en sorte que son adversaire étoit réparé, lorsque lui-même passant par le travers de Gibraltar, fut signalé dans la nuit du 16 au 17 août, et atteint le lendemain par quatorze vaisseaux anglais, sur la côte de Portugal, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Pour comble de malheur, une bourrasque ou une fatalité qu'on crai-

t d'approfondir, avoit séparé de lui 1759.
dant la nuit, cinq de ses vaisseaux,
ce fut avec sept seulement qu'il eut à
enir l'effort de l'ennemi. L'issue du
ıbat répondit à la disproportion des
: trois vaisseaux français furent
deux brûlés sur la côte, les deux
niers se sauvèrent à Lisbonne.

L'amiral *Hawke* devant Brest, avoit
ouvé le 12 octobre le même contre-
nps que *Boscawen* devant Toulon,
le maréchal de *Conflans* avoit com-
s par une timide prudence, la même
te que M. de la *Clue*. Il ne mit en
qu'à la mi-novembre, et rencontra
20 et au sud de Belle-Isle, la flotte
laise toute réparée, et forte de vingt-
s vaisseaux de ligne. L'action étoit
éeentre les deux parties, lorsqu'un
p de vent, ou une fuite honteuse, ou
manœuvre mal-habile de l'amiral
ınçais, sépara les combattans. M. de
Conflans, au moyen de ses pilotes cô-
iers, s'étoit flatté d'une retraite facile
u milieu des écueils qui bordoient la
côte, et qui devoient être une cause de
perte pour les Anglais. Mais son arrière-
garde, livrée par cette mesure à la
éunion des efforts de l'ennemi, la dé-
ion de l'avant garde, qui se dirigea
ur l'île d'Aix, et l'entrée inattendue

1759. de l'une de ses divisions dans la rivière de Vilaine, d'où elle ne put ressortir, firent de cette journée, connue sous le nom, *de la bataille de M. de Conflans*, une journée d'opprobre, dans le désordre de laquelle un vaisseau fut pris, deux furent brûlés, et trois autres s'échouèrent ou s'engloutirent.

Embaras des finances. Subvention territoriale de M. de Silhouette, contrôleur-général.

Tant de revers s'accroissoient de l'embaras du trésor public, dont les administrateurs déplacés chaque année, ne pouvoient rien opérer d'utile. Aussi stérile en ressources, que son prédécesseur, M. de *Boulogne* avoit cédé le porte-feuille à M. de *Silhouette*, maître des requêtes, dont on attendoit des merveilles, d'après la restauration des finances du duc d'*Orléans*, due à son intelligence. Sa première opération parut justifier le choix qu'on avoit fait de lui. Réduisant à moitié les profits des fermiers-généraux, il créa soixante douze mille actions de mille livres chacune, auxquelles il attribua le bénéfice de l'autre moitié, appât qui produisit en effet soixante et douze millions en vingt-quatre heures. Quelques économies dans les dépenses, et la suspension de divers priviléges concernant la taille, ajoutèrent au concert de louanges dont on chargeoit déjà le nouveau ministre.

entôt celles-ci commencèrent à 1759.
ıer, lorsque par des retranchemens
r les pensions, il vint à s'attaquer
ux classes plus relevées de la société, et
se convertirent même tout-à-fait
mens de haine, à l'occasion d'un
subvention territoriale, que,
22 septembre, il fit enregistrer en
-justice à Versailles. Cet édit sou-
oit à l'impôt sans exception, tous
c ›s qui, jusque-là s'étoient fait un
vilége, et même une gloire de s'y
ıstraire. La magistrature fut par sa
tion la première à réclamer, et son
sition fut si vive, que l'édit ne put
oır d'exécution. Les bourses des grands
ıtalistes se refermèrent en même-
ps, et la pénurie reparut.

M. de *Silhouette* auroit dû se retirer Il est remplacé par M. Bertin.
ılors. Il avoit indiqué dans l'égale répar-
ıtion des charges entre les citoyens,
e seul fonds qui pût former la base d'un
ıystême régulier de finances, et suppléer
ıux expédiens toujours petits, précaires
désastreux, des imaginations fiscales.
Ce n'étoit point sa faute, si la Cour, par
ıa prodigalité, et les riches par une cupi-
dité mal entendue, mettoient un égal
obstacle au rétablissement de cette
partie de l'administration qui donne la
vie à toutes les autres. Il demeura:

de l'une de ses divisions dans la rivièr
1759. d Vilaine, d'où elle ne put ressortir
firent de cette journée, connue sous l
nom, *de la bataille de M. de Conflans*
une journée d'opprobre, dans le désor
dre de laquelle un vaisseau fut pris
deux furent brûlés, et trois autres s'é-
chouèrent ou s'engloutirent.

Embaras des finances. Subvention territoriale de M. de Silhouette, contrôleur-général.

Tant de revers s'accroissoient de l'embaras du trésor public, dont l administrateurs déplacés chaque année, ne pouvoient rien opérer d'utile. Aussi stérile en ressources, que son prédécesseur, M. de *Boulogne* avoit cédé le porte-feuille à M. de *Silhouette*, maître des requêtes, dont on attendoit des merveilles, d'après la restauration des finances du duc d'*Orléans*, due à son intelligence. Sa première opération parut justifier le choix qu'on avoit fait de lui. Réduisant à moitié les profits des fermiers généraux, il créa soixante douze mille actions de mille livres chacune, auxquelles il attribua le bénéfice de l'autre moitié, appât qui produisit en effet soixante et douze millions en vingt-quatre heures. Quelques économies dans les dépenses, et la suspension de divers priviléges concernant la taille ajoutèrent au concert de louanges dont on chargeoit déjà le nouveau ministre

1759.

s. entôt celles-ci commencèrent à r, lorsque par des retranchemens les pensions, il vint à s'attaquer x classes plus relevées de la société, et s se convertirent même tout-à-fait si :ir ns de haine, à l'occasion d'un subvention territoriale, que, septembre, il fit enregistrer en justice à Versailles. Cet édit soutoit à l'impôt sans exception, tous corps qui, jusque-là s'étoient fait un ivilége, et même une gloire de s'y istraire. La magistrature fut par sa n la première à réclamer, et son p ition fut si vive, que l'édit ne put oir d'exécution. Les bourses des grands pitalistes se refermèrent en mêmen, et la pénurie reparut.

Il est remplacé par M. Bertin.

. de *Silhouette* auroit dû se retirer alors. Il avoit indiqué dans l'égale répartition des charges entre les citoyens, le seul fonds qui pût former la base d'un systême régulier de finances, et suppléer aux expédiens toujours petits, précaires et désastreux, des imaginations fiscales. Ce n'étoit point sa faute, si la Cour, par sa prodigalité, et les riches par une cupidité mal entendue, mettoient un égal obstacle au rétablissement de cette partie de l'administration qui donne la vie à toutes les autres. Il demeura :

1759. bec, qui eut lieu en effet le 10 s
tembre, six jours après la ba
Le fort de Niagara, entre les lacs I
et Ontario, après une vigoureu
sistance, qui avoit coûté la vie au
néral anglais *Prideaux*, avoit c
pareillement aux efforts de *Johns*
son successeur, et le général *Amhe*
le conquérant de Louisbourg, env
contre le fort *Carillon*, le trouva
cué et détruit. Ainsi le Canada, p
de tous ses points d'appui, semb
devoir être assujéti. Mais quel
braves, sous le commandement
MM. de *Vaudreuil* et de *Levis*
toujours soutenus par l'espoir
secours de la métropole, disputè
encore un an cette possession aux
glais. Peu s'en fallut même qu'
reprissent Québec au retour du p
temps. Un contre-temps impossib
prévoir, fit manquer la surprise q
avoient méditée, et ce ne fut qu
fin de la campagne de 1760, q
cernés à Montréal et privés de t
espérance ultérieure, ils capitulè
pour toute la colonie. Une partie
Antilles françaises avoit également
combé à la supériorité des forces
glaises dans ces parages.

Dans l'Inde, M. de *Lally*, pr

p r attaquer Madras, de la flotte du mte d'*Aché*, essaya de s'en passer, attendit le départ de l'amiral *Pocock* r mettre à exécution le projet qu'il méditoit depuis long-temps. Au commencement de décembre 1758, quatre lle Européens et trois mille Cipayes fantassins indiens, se mirent en rche pour cette expédition, et le 14 on pénétra dans la ville Noire, qui reçoit son nom de la couleur de la majeure partie de ses habitans, et qui est proprement, le faubourg de la ville Blanche, ou fort Saint-Georges, reservé aux seuls Anglais. Dans une sortie que firent ceux-ci le même jour, ils firent prisonnier le comte d'*Estaing*, commandant le régiment de Lorraine; mais ils y furent d'ailleurs assez maltraités, pour ne pas essayer de troubler l'établissement des batteries. Elles commencèrent à jouer le premier janvier 1759, et avec assez de succès pour faire brèche aux remparts. Cet avantage fut de courte durée: faute de poudre le feu se ralentit, les Anglais ranimèrent le leur pour démonter nos pièces, et au bout de six semaines l'artillerie de l'ennemi, les maladies et la désertion avoient emporté le tiers de l'armée. Sur ces entrefaites, l'apparition d'une escadre de six

1759.

Siége de Madras par M. de Lally. Révolte de ses troupes.

1759. vaisseaux, qui venait de Bombay et qui mouilla le 17 février dans la rade de Madras, détermina une retraite précipitée sur Arcate. Les Anglais firent de vains efforts pour la troubler; ils furent battus à Vandavachi; mais une révolte, qui s'éleva soudainement parmi les troupes françaises, auxquelles on devoit une année de solde, ne permit pas de poursuivre ce succès, et donna au contraire à l'ennemi le temps de se fortifier. A défaut d'argent dans les caisses, il fallut que les officiers de *Lally* se cotisassent pour satisfaire le soldat, qu'une amnistie solennelle et exigée, acheva de rendre à l'obéissance, mais non à la bonne volonté, et trop tard d'ailleurs pour rien entreprendre de salutaire.

Combat indécis entre l'amiral Pocock et M. d'Aché, Vaines tentatives pour retenir celui-ci à Pondicheri.

Cependant M. d'*Aché*, qu'on n'attendoit plus, tant la saison étoit déjà avancée, reparut enfin dans les premiers jours de septembre, avec un renfort de trois vaisseaux. Privé à l'île de France, de la ressource des vivres sur laquelle il avoit compté, il s'étoit vu forcé de s'en pourvoir jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et telle étoit la cause de son retard. Mais à peine arrivé dans les mers de l'Inde, il y fut attaqué le 10 septembre, par l'amiral *Pocock*, à la hauteur de Negapatnam, et rendit contre lui,

un troisième combat, que sa supériorité laissa néanmoins aussi indécis que les deux autres. *Pocock* rentra à Madras : quant à l'amiral français, il se prétendit battu, ou du moins trop maltraité pour demeurer à Pondichéri, qu'il supposa privé des moyens de radoub nécessaires à sa flotte. Malgré des instances plus pressantes encore, que celles de l'année précédente, malgré la promesse de lui fournir tout ce dont il pourroit avoir besoin pour se réparer, malgré enfin une nouvelle protestation formelle, qui le rendoit responsable de la perte de la colonie, il fut infléxible : et fidèle apparemment à des instructions positives, il fit voile sous l'île de France, après avoir débarqué le peu de troupes et de munitions dont il étoit chargé pour l'Inde. Cet incident augmenta le découragement qui naissoit déjà de la pénurie des ressources, du peu de concert des chefs, de l'indiscipline du soldat, et de la dispersion de l'armée en divers corps éloignés les uns des autres ; ce qui facilita aux Anglais plus concentrés les moyens de reprendre l'offensive, et d'enlever plusieurs des forts qui couvroient au loin Pondichéri. 1759.

La France qui ne connoissoit pas

1759. encore toute l'étendue de ses désastres, faisoit mine alors de vouloir venger, au sein même de la Grande-Bretagne, ceux dont elle étoit instruite. Deux armées, l'une en Bretagne, sous le duc d'*Aiguillon*, l'autre à Dunkerque, sous *Chevert*, menaçoient l'Angleterre d'une descente. M. de la *Clue*, avec douze vaisseaux, abandonnant le port de Toulon, devoit rejoindre à Brest le maréchal de *Conflans*, qui en commandoit vingt et un, et protéger avec lui cette expédition. Mais bientôt le commodore *Boys*, devant Dunkerque, et les amiraux *Hawke* et *Boscawen*, le premier devant Brest et l'autre devant Toulon, tinrent étroitement bloquées les flottes françaises. Cependant un coup de vent force *Boscawen* à quitter sa station, et à se radouber à Gibraltar. *La Clue* qui eût pu le suivre et mettre à profit son désastre, tarda à se mettre en mer, en sorte que son adversaire étoit réparé, lorsque lui-même passant par le travers de Gibraltar, fut signalé dans la nuit du 16 au 17 août, et atteint le lendemain par quatorze vaisseaux anglais, sur la côte de Portugal, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Pour comble de malheur, une bourrasque ou une fatalité qu'on crai-

Les flottes françaises de la Clue et de Conflans détruites par les amiraux Boscawen et Hawke.

t d'approfondir, avoit séparé de lui 1759.
lant la nuit, cinq de ses vaisseaux,
ce fut avec sept seulement qu'il eut à
enir l'effort de l'ennemi. L'issue du
bat répondit à la disproportion des
: trois vaisseaux français furent
deux brûlés sur la côte, les deux
niers se sauvèrent à Lisbonne.

L'amiral *Hawke* devant Brest, avoit
ouvé le 12 octobre le même contre-
mps que *Boscawen* devant Toulon,
le maréchal de *Conflans* avoit com-
par une timide prudence, la même
te que M. de la *Clue*. Il ne mit en
qu'à la mi-novembre, et rencontra
20 et au sud de Belle-Isle, la flotte
li toute réparée, et forte de vingt-
vaisseaux de ligne. L'action étoit
ngagée entre les deux parties, lorsqu'un
up de vent, ou une fuite honteuse, ou
manœuvre mal-habile de l'amiral
ançais, sépara les combattans. M. de
onflans, au moyen de ses pilotes cô-
, s'étoit flatté d'une retraite facile
milieu des écueils qui bordoient la
ite, et qui devoient être une cause de
te pour les Anglais. Mais son arrière-
rde, livrée par cette mesure à la
union des efforts de l'ennemi, la dé-
tion de l'avant garde, qui se dirigea
r l'île d'Aix, et l'entrée inattendue

1759. de l'une de ses divisions dans la rivière de Vilaine, d'où elle ne put ressortir, firent de cette journée, connue sous le nom, *de la bataille de M. de Conflans*, une journée d'opprobre, dans le désordre de laquelle un vaisseau fut pris, deux furent brûlés, et trois autres s'échouèrent ou s'engloutirent.

Embaras des finances. Subvention territoriale de M. de Silhouette, contrôleur-général.

Tant de revers s'accroissoient de l'embaras du trésor public, dont administrateurs déplacés chaque année, ne pouvoient rien opérer d'utile. Aussi stérile en ressources, que son prédécesseur, M. de *Boulogne* avoit cédé le porte-feuille à M. de *Silhouette*, maître des requêtes, dont on attendoit des merveilles, d'après la restauration des finances du duc d'*Orléans*, due à son intelligence. Sa première opération parut justifier le choix qu'on avoit fait de lui. Réduisant à moitié les profits des fermiers-généraux, il créa soixante douze mille actions de mille livres chacune, auxquelles il attribua le bénéfice de l'autre moitié, appât qui produisit en effet soixante et douze millions en vingt-quatre heures. Quelques économies dans les dépenses, et la suspension de divers priviléges concernant la taille, ajoutèrent au concert de louanges dont on chargeoit déjà le nouveau ministre.

1759.

entôt celles-ci commencèrent à
h r, lorsque par des retranchemens
les pensions, il vint à s'attaquer
classes plus relevées de la société, et
s se convertirent même tout-à-fait
ns de haine, à l'occasion d'un
ion territoriale, que,
sep re, il fit enregistrer en
d jus à Versailles. Cet édit sou-
oit à l' pôt sans exception, tous
corps qui, jusque-là s'étoient fait un
vilége, et même une gloire de s'y
straire. La magistrature fut par sa
n la première à réclamer, et son
tion fut si vive, que l'édit ne put
r d'exécution. Les bourses des grands
talistes se refermèrent en même-
, et la pénurie reparut.

Il est remplacé par M. Bertin.

. de *Silhouette* auroit dû se retirer
rs. Il avoit indiqué dans l'égale répar-
tion des charges entre les citoyens,
e seul fonds qui pût former la base d'un
ystême régulier de finances, et suppléer
ux expédiens toujours petits, précaires
désastreux, des imaginations fiscales.
'étoit point sa faute, si la Cour, par
a prodigalité, et les riches par une cupi-
lité mal entendue, mettoient un égal
obstacle au rétablissement de cette
partie de l'administration qui donne la
vie à toutes les autres. Il demeura :

1759. et comme il se trouva privé des moyens énergiques qu'il avoit médités, il se réduisit lâchement et honteusement aux mesquines inventions de ses prédécesseurs. La suspension d'une partie des paiemens exigibles sur le trésor royal, et une exhortation aux citoyens de porter leur argenterie à la monnoie, pour être convertie en espèces, ne produisirent que des murmures, peu de ressources, et ce qu'il y eut de pis, détournèrent l'Angleterre de traiter avec une puissance dont elle crut toutes les ressources épuisées. Poursuivi par le mécontentement et par le ridicule, M de *Silhouette* se vit contraint de résigner son emploi, et M. *Bertin*, son successeur, remplaça sa subvention inexécutée, par l'établissement d'un troisième vingtième, par un doublement de capitation, et par des emprunts de diverses natures, que le parlement l'année suivante se montra moins difficile à enregistrer.

Le prince héréditaire est battu à Corbach et à Clostercamp. Dévouement du chevalier d'Assas.

1760.

Le maréchal de *Broglie* justifia par de nouveaux succès, la dignité qui venoit de lui être conférée. Quittant ses cantonnemens sur le Mein, pour se porter de nouveau sur la Hesse, le 10 juin, il battit le prince héréditaire de *Brunswick*, *Charles-Guillaume*, à

ck, à quelques lieues à l'ouest de 1760.
l, et prépara ainsi la prise de cette
ərnière ville, et de celle de Minden,
le prince *Xavier de Saxe*, frère
dauphine. Le prince de *Soubise*,
a' içoit en même-temps du Rhin
ərs la Hesse. A cette double attaque
nce *Ferdinand* opposa une diver-
sur le Bas-Rhin, et il en confia la
ndement au prince héréditaire,
veu, qui commençoit à se faire une
utation militaire, que de fréquentes
ites ne lui ont pas enlevée. Clèves et
umberg tardèrent peu à tomber en son
avoir, et Wesel étoit bloqué par lui,
rsque le marquis de *Castries*, détaché
le maréchal de *Broglie*, vint faire
au prince héréditaire, et s'éta-
à Clostercamp, près de Rhimberg,
r la gauche du fleuve. Il fut attaqué le
ıō octobre, et remporta une victoire
ıi délivra Wesel, et força le prince de
replier sur l'armée de son oncle. Un
lévouement sublime, a rendu cette
urnée mémorable. Le chevalier d'*As-
ts*, capitaine au régiment d'Auvergne,
envoyé pendant la nuit à la découverte,
tombe dans un détachement de grena-
diers hanovriens, tout près de surpren-
dre le camp. *Si tu parles, tu meurs*, lui
it-on en le saisissant, et vingt baïon-

1760. nettes sont sur sa poitrine. Il se recueille un moment, puis s'écrie de toute sa force : *Auvergne, à moi, c'est l'ennemi*. Il tombe mort à l'instant; mais le camp ne fut pas surpris. Le combat de Clostercamp finit la campagne de ce côté, et permit aux Français de prendre leurs quartiers dans la Hesse et dans la Westphalie.

Frédédéric cerné par plusieurs armées à Liegnitz, leur échappe et bat Laudhon. Belle retraite de celui-ci.

Le roi de Prusse, posté sur l'Elbe au-dessous de Dresde, observé par l'armée des Cercles, par le maréchal de *Daun*, et toujours menacé chaque année par les Russes, se voyoit à la veille de perdre la Silésie. L'entreprenant *Laudhon*, après avoir forcé à se rendre prisonnier à Landshut, le corps du général *Fouquet*, que le courage le p opiniâtre et la résistance la plus pérée ne purent soustraire à son sort, s'étoit porté sur Breslau. Mais ses efforts furent inutiles, les Russes arrivèrent trop tard pour le soutenir, et le prince *Henri*, par d'habiles manœuvres fit lever le siége, et prévint encore la jonction ; cependant il n'auroit pu se maintenir long-temps avec cet avantage, si son frère ne fût arrivé à son secours. *Frédéric* avoit pris position à Liegnitz ; bientôt il s'y trouva pressé par *Daun*, par *Laudhon* et par *Lascy*,

ni devoient l'attaquer de concert. Le 1760.
5ı ût, instruit de leur plan, *Frédéric*
ımpe la nuit même, et tombe sur
udhon, qui s'avançoit pour le sur-
dre, et qui se trouva surpris et
ti lui-même au milieu d'une ar-
ı Moins d'audace et de présence
:sprit dans ce dernier, et sa division
ntière étoit perdue. Au-lieu de reculer
'abord, il se précipite sur la gauche
es Prussiens, qu'il enfonce, couvre
endant ce mouvement, une partie de
tillerie, par un ruisseau qu'il lui
repasser; puis à l'aide de son feu,
pendant que les Prussiens se refor-
t, il traverse lui même le ruisseau,
t ıve au moins les deux tiers de son
de. Cette brillante retraite obtint
éloges du vainqueur. *Je n'ai point*
ü, dit-il, *de manœuvre plus belle*
ıns toute la guerre, et le plus beau
ɔur de Laudhon, *est celui ou je l'ai*
attu.

Les Russes pénetrent jusqu'à Berlin et regagnent aussitôt la Pologne.

Le monarque marche aussitôt sur
:slau. Ce mouvement détermina les
.usses à repasser l'Oder, et à chercher
our pénétrer en Brandebourg, quelque
oint moins défendu. Ils le rencontrè-
:nt vers Francfort, et parvinrent
ıême, le 9 octobre, jusqu'à Berlin,
ui fut mis une seconde fois à contri-

1760. bution, et où les Cosaques mutilèrent une foule de monumens des arts. Mais cette irruption de barbares, en eut la foible consistance ; et *Frédéric* quittoit la Silésie, pour voler à la défense de sa capitale, que déjà ils avoient repassé l'Oder et regagné la Pologne, comme il leur étoit ordinaire.

Frédéric bat le maréchal de Daun à Torgau, et le force à reculer.

Daun, qui l'avoit suivi en Saxe, étoit plus difficile à éloigner. Le 3 novembre *Frédéric* l'attaqua près de Torgau sur l'Elbe. A huit heures du soir *Daun* étoit victorieux, et le mandoit à sa Cour. A dix heures, et malgré les ténèbres de la nuit, le général prussien *Ziethen*, s'étant emparé des hauteurs de Supplitz, le combat changea de face, et *Frédéric* qui pensoit à la retraite, força *Daun* de la faire. Celui-ci avoit été blessé grièvement à la jambe, et le roi de Prusse avoit reçu une légère contusion, à la poitrine. *O Donnell*, qui au défaut de *Daun*, commanda la retraite, la fit sous Dresde, où les Autrichiens prirent leurs quartiers ; et le résultat d'une bataille qui coûta trente mille morts aux deux partis, fut de reculer les cantonnemens autrichiens d'une douzaine de lieues.

Les Anglais poursuivoient pendant ce temps leurs progrès dans l'Inde, et une nouvelle bataille à Vandavachy,

le cours. Le colonel *Coote*, s comme M. de *Lally*, battit ier, fit prisonnier M. de *Bussy*, immédiatement Arcate, puis forts qui protégeoient de plus ndichéri, et enfin avec quatre nglais et dix mille Indiens, iége devant cette ville qui ren- quatre-vingt mille habitans, ne comptoit effectivement que nts défenseurs. L'amiral anglais interceptoit en même temps munications par mer, et elle en vain que M. d'*Aché* vint ger de ce côté. Accoutumé à es protestations, il venoit d'en Isle-de-France, comme il avoit ondichéry; et les plus vives ré- ons du gouverneur et des habi- ui pressoient son départ, sur le u'ils étoient affamés par la pré- e son escadre, n'avoient pu lui anger de résolution. Enchaîné nment par des instructions po- le protéger l'île, menacée à n supposoit par les Anglais, étoit peut-être une adresse de litique, il demeura stationnaire point qui ne fut pas attaqué, donna entièrement celui qui oit se soutenir que par ses se-

1760.

Le colonel Coote bat le comte de Bussy dans l'Inde. Le comte d'Aché ne reparoit point à la côte de Coromandel.

1760. cours. Leçon frappante d
des instructions trop absolues
parages si éloignés.

Siége, prise et destruction de Pondichéri par les Anglais.

Forcé de se renfermer dans les
de Pondichéri, le seul des étab
mens indiens qui restât à la F
sur la côte, M. de *Lally* s'y vit
touré de tous les ennemis que la
lité de sa mission, l'âpreté de
commandement, la dureté et l'i
de ses propos lui avoient faits, e
se trouvoient intéressés à le
échouer. Il demanda des vivr
chacun cacha les siens; de l'
il n'y en avoit point dans les caisse
soulagement à ses soldats, excéd
gardes et de corvées, et personn
habitans, ou des employés de la
pagnie, ne se prêtoit à les sup
ou ne s'y prêtoit qu'à regret et à
de contraintes. Un secours né
chez les Marates par le marqui
Bussy, manqua faute d'argent
sorte qu'il ne resta d'espoir que
les pluies abondantes de l'arrière
son, et la violence des orages
ces mers à la même époque. Ma
les pluies, ni les orages ne
vaincre l'obstination des Anglais
étoient soutenus par la perspective
néantir sans retour dans l'Inde, av

u de constance, la puissance des 1760.
ançais. Ils persistèrent sept mois dans
blocus incommode pour eux, par
tempérie de la saison, mais cent
pire pour les assiégés, par les
reurs de la disette. La garnison ex-
e par la faim, n'avoit pas la force
tenter des sorties, et elle étoit dé-
ée encore par l'impossibilité de
er ses pertes. Le général aigri par
contrariétés qu'il éprouvoit au de-
is et au-déhors, et également pré-
u contre le citoyen et contre l'en-
ni, n'attendoit aucun secours du
nier qu'il taxoit de malveillance,
refusoit de traiter avec le second
'il accusoit de mauvaise foi. Il ar-
va ainsi sans avoir pu s'arrêter à au-
ie détermination avec les uns ou
vec les autres, jusqu'à l'époque où
n'y eut plus de vivres dans la ville
ie pour un jour. Sommé alors par
conseil souverain de demander une
nsion d'armes, il persista à ne
uloir point capituler en forme, et
borna à ne pas s'opposer à l'occu-
ion de la place qui, le 15 janvier
761, fut ainsi livrée comme à discré-
ion. Le vainqueur au reste ne pré-
endoit pas lui faire d'autres conditions,
it il abusa de sa fortune d'une ma-

1760. nière déplorable. Non-seulement les fortifications furent rasées, mais les magasins, les églises, et le palais du gouverneur, l'édifice le plus magnifique de l'Inde, furent encore abattus. On prétend que ce fut une espèce de représailles, et que les instructions données par la Compagnie aux comtes de *Lally* et d'*Aché*, interceptées par l'ennemi, défendoient à ces généraux d'accorder aucune composition aux établissemens anglais, dont ils pourroient s'emparer.

Procès de M de Lally.

Les officiers de l'armée, et tous les agens de la Compagnie, furent transportés en Angleterre. M. de *Lally*, sur des bruits défavorables à son honneur que l'on faisoit circuler en France, demanda et obtint la permission de passer de Londres à Paris. Mais ses nombreux ennemis reçurent la même faveur, et tardèrent peu à le dénoncer, comme la cause des malheurs de l'Inde. Des inculpations particulières, on en vint à un procès. Le conseil de Pondichéri en corps, présenta requête au parlement, et le procureur-général rendit plainte contre le comte de *Lally*, comme *coupable de vexations, concussions, trahisons et crimes de lèse-majesté.*

Sa condamnation.

Ses amis, témoins de l'animosité de

s parties, et des manœuvres employées 1760.
our le perdre, lui conseilloient de
uitter la France. *Moi!* s'écria-t-il,
missant de colère, *moi! que je fuie,*
hé du soupçon d'une infâme tra-
ison! j'y perdrai plutôt la vie. Fort
contraire du sentiment de son inno-
, il offre de se constituer prison-
à Bastille; et cette généreuse
te fut déloyalement accueillie. Il
eura quinze mois dans le cachot
la Bourdonnaie, avant de subir son
remier interrogatoire, fut balotté en-
ite en divers tribunaux, et renvoyé
fin à celui de la grand'chambre du
lement. Captif et privé du secours
un conseil, que les lois du temps,
éjugeant le crime dans le simple prê-
nu, refusoient aux accusés de haute
ahison, et réduit à ses seules écritures,
ne la prudence ne dictoit pas toujours,
ntre des ennemis adroits, libres et
ulens, il succomba dans cette lutte
gale; et le 6 mai 1766, il fut con-
mné, après dix-huit mois de pro-
dures, à être décapité, *comme dû-*
ent atteint et convaincu d'avoir
ahi les intérêts du roi, de l'état et
e la Compagnie des Indes, d'abus
'autorité, vexations et concussions.
n fut étonné de ce que la sentence ne

1760. portoit pas expressément qu'il av *vendu la ville*. Ces mots, *avoir trahi les intérêts du roi*, ne paroissoient l'équivalent de ceux qu'on auroit employer pour caractériser une vile basse perfidie, qu'il falloit nommer en propres termes si elle étoit prouvée, ne fût-ce que pour justifier la rigueur d'une pareille sentence contre un officier général, qui, à la tête d'un régiment de son nom, avoit combattu pour la France, dans huit batailles rangées; à dix-huit siéges, dont plusieurs avoi réussi sous sa direction; reçu quatorze blessures; et qui étoit recommandable enfin par la science des marches et des campemens, par son activité, et par une continuité de services aussi utiles brillans.

Son caractère, sa mort et sa réhabilitation.

Des procédés despotiques, qui furent prouvés, mais qui pouvoient trouver leur excuse, dans des momens difficiles où l'obéissance étoit urgente; des discours peu mesurés, mais que le sentiment de l'honneur et du devoir arrachoient à un homme vif et emporté, qui ne voyoit autour de lui qu'indifférence, lâcheté ou trahison; des rigueurs enfin, mais employées contre des révoltés; attestoient plus les torts de son caractère que de sa conduite; mais présentés

1760.

ju'à satiété aux yeux du public, ils
ıt offusqué son jugement, dé-
rı l'attention de son véritable
, et formé contre l'accusé un
: confus, dont les magistrats ne
ent peut-être pas se défendre.
lui, il étoit loin de se croire cou-
Aussi, au prononcé du jugement,
t son être se révolta-t-il contre
justice, et il ne put se retenir de la
rocher à ses juges, avec toute la
émence de son caractère. Ce fut le
te d'une nouvelle barbarie : le
rat chargé de l'exécution d'une
ice déjà trop rigoureuse, ne rou-
p de flétrir d'un bâillon infâme,
traîner au supplice dans un humi-
ıt tombereau, un militaire chargé
onorables cicatrices, qu'il pouvoit
dans l'intention du foible monar-
de laisser conduire à la mort, mais
moins sans ignominie. *Voltaire* osa
premier appeler de cette sentence
tribunal de l'opinion publique, en
ervant du comte de *Lally*, que
toit un homme sur lequel tout le
nde avoit droit de mettre la main,
epté le bourreau. La faveur qu'il
it commencé à donner à cette cause,
des suites heureuses ; et cinq jours
nt sa mort, peut-être put-il éprouver

1760. quelque satisfaction, de savoir l'arrêt du parlement juridiquement infirmé par le conseil, qui, le 25 avril 1778, réhabilita la mémoire de l'infortuné général, et accorda ce triomphe aux efforts réunis de l'éloquence et de la piété filiales. Le sort de M. de *Lally*, que l'histoire ne doit pas laisser ignorer, avertit du danger qu'il y a d'être entraîné à choquer sans prudence des corps puissans en richesses et en crédit.

Pacte de famille. 1761. Tant de pertes, que la France avoit éprouvées depuis quelques-années, ne pouvoient être réparées par elle seule, dans l'état de délabrement où étoit sa marine. Le duc de *Choiseul*, qui à la mort du maréchal de *Belle-Isle*, arrivée au commencement de cette année, venoit d'être investi du ministère de la guerre, et qui, sans avoir le titre de premier ministre, en exerçoit réellement le pouvoir, tenta, en mars 1761, des négociations avec l'Angleterre. *Georges II*, étoit mort à la fin de l'année précédente, et les dispositions de *Georges III*, son petit-fils, dirigé par lord *Bute*, qui désapprouvoit une guerre ruineuse pour l'Angleterre, malgré ses conquêtes, offroient une chance de succès. Mais M. *Pitt* conservoit encore assez de crédit pour les faire échouer.

1761.

Louis ordonna que les conditions équitables, et même déjà un peu humiliantes qu'il offroit, fussent mises sous les yeux du public, pour ranimer l'énergie de la nation, comme avoit fait *Louis XIV* après les infructueuses conférences de Gertruydemberg; mais *Louis XV* ne réussit pas. Pendant son règne, qui étoit déjà long, il ne s'étoit pas, comme ce grand monarque, acquis l'estime des Français. On ne le croyoit pas, ainsi que son bisaïeul, touché des maux du peuple, sensible à la gloire de la nation : on imita son apathie et son insouciance. L'écrit fut lu tranquillement, sans qu'on montrât la moindre indignation de la superbe indifférence de l'ennemi, ni aucun empressement pour abattre son orgueil.

Le ministre, dans l'impossibilité de remuer cette masse devenue inerte, tenta d'émouvoir les Espagnols, et imagina d'associer à la marine française, si déchue, celle de l'Espagne, qui étoit dans un état de vigueur respectable. Ce n'étoit plus *Ferdinand II* qui régnoit sur cette contrée, mais *Charles III*, son frère, roi des deux Siciles, fils, comme lui, de *Philippe V*, mais de la seconde femme de ce prince. Ne pouvant aux termes du traité d'Aix-

la-Chapelle, réunir les deux couronnes
1761. sur sa tête, après avoir fait constater l'imbécillité de son fils aîné, il avoit fait reconnoître *Ferdinand*, son troisième, pour lui succéder à Naples, et étoit passé en Espagne, avec le second, *Charles-Antoine*, destiné à y régner après lui. *Charles* accueillit les propositions de *Louis XV*, et se liant généreusement à sa fortune, il en résulta le traité célèbre, connu sous le nom du *pacte de famille*, lequel fut signé à Paris le 16 août 1761, et trois mois après les offres de paix faites à l'Angleterre. Cet acte qui avoit été négocié avec le plus grand secret, stipuloit des secours respectifs entre toutes les branches de la maison de *Bourbon*, pour le maintien de leurs états, et déclaroit ennemi de chacune des Puissances contractantes, quiconque à l'avenir le deviendroit de l'une d'entre elles, il ne devoit d'ailleurs avoir d'application, suivant le 2e article, que lorsque la paix auroit terminé la guerre subsistante entre la France et l'Angleterre. Mais parce qu'il étoit sensible que plus d'un incident pouvoit hâter l'effet de ces stipulations, on jugea convenable de faire en constructions maritimes, des efforts qui pussent ré-

iarer le vide de trente-sept vaisseaux 1761.
ligne et de cinquante-six frégates
l'on avoit perdus depuis la guerre,
de donner ainsi à l'Espagne une
antie de ne pas soutenir la lutte
ec les seules forces qu'elle avoit à
ournir. Delà des offres multipliées de
vaisseaux de diverses grandeurs par
les provinces, des villes, et des corporations dont on eut le talent d'exciter le patriotisme. Delà encore la concentration des ministères de la guerre et de la marine entre les mains du duc
Choiseul, qui dès-lors se déchar-
, pour la forme, de celui des affaires
trangères, en faveur de *César Gabriel*, comte de *Choiseul*, depuis duc
Praslin, son parent, ou du moins
d'un même aïeul, tige commune,
vers la moitié du quinzième siècle, des
branches de *Beaupré* et de *Praslin*.
Le ministre de la marine *Berryer* fut
lédommagé de son emploi par celui de
de-des-sceaux, dont le roi n'avoit
disposé depuis la retraite de M. de
achault.

Combat de Filingshausen. Exil du maréchal de Broglie.

L'inutilité des démarches, pour amener la paix, avoit rendu nécessaire la continuation des hostilités. Le prince Ferdinand ouvrit la campagne par l'investissement de Cassel, où s'étoit

1761. enfermé avec dix mille hommes, le comte de *Broglie*, frère du maréchal, et il fit couvrir le siége par le prince héréditaire. Mais un avantage, que le maréchal remporta sur celui-ci à Grunberg, fit lever le siége et rétablit les armées dans leurs quartiers. Elles en sortirent de nouveau à la fin de juin : les maréchaux de *Soubise* et de *Broglie*, effectuèrent même une jonction à Soest, près de la Lippe, et plus forts d'un tiers, que les princes de *Brunswick*, ils sembloient devoir les écrâser à Filingshausen, où ils les attaquèrent le 16 juillet, le lendemain de leur réunion. Le défaut de concert entre les généraux français, leur fit éprouver à eux-mêmes la honte d'une défaite, et les replaça l'un et l'autre aux points d'où ils étoient partis. Le maréchal de *Broglie* se plaignit d'une jalousie envieuse, qui, pour lui dérober la victoire, ne l'avoit pas soutenu dans ses premiers succès, et le prince de *Soubise*, d'une vanité coupable, qui, pour acquérir une gloire sans partage, s'étoit abstenu de concerter l'attaque, et de lui en indiquer le moment; ce qui avoit permis au prince *Ferdinand* de porter la presque totalité de ses troupes sur l'aile du maréchal. Dans cette espèce de procès

1761.

ıtre les deux chefs de l'armée, le blic fut pour le maréchal; mais la vorite fut pour le prince, et le preier fut exilé.

Frédéric perd Schweidnitz et Colberg. Situation fâcheuse où il se trouve.

Le roi de Prusse eut encore à combattre cette année, l'armée des Cercles le maréchal de *Daun* en Saxe; *Laudhon* et les Russes, sous le feld maréchal *Butturline*, en Silésie. Il opposa le prince *Henri* aux premiers et marcha lui-même contre les autres. *Laudhon* gêna tellement sa marche, qu'il ne put empêcher les Russes de passer l'Oder, au-dessous de Breslau, et de se réunir aux Autrichiens entre Javer et Hohenfriedberg. On s'attendoit à une bataille, et la supériorité des alliés leur en promettoit une issue favorable; mais *Frédéric*, qui ne voyoit aucun avantage pour lui, même dans une victoire, laquelle ne pourroit manquer de l'affoiblir considérablement, changea sa tactique accoutumée, et mit tous ses soins à se retrancher d'une manière inexpugnable. Il réduisit ainsi l'ennemi à l'inaction, et la disette qui, dans un pays foulé par tant d'armées, ne pouvoit manquer de se faire bientôt sentir, sépara ses adversaires. Les Russes quittèrent les premiers leur position et descendirent l'Oder, pour pro-

1761. téger une division de leur armée, qui, sous le comte de *Romanzove*, assiégeoit Colberg sur la Baltique. *Frédéric* leva alors son camp dans l'intention de traverser leurs desseins. Mais son éloignement laissa à *Laudhon* la liberté de se présenter devant Schweidnitz, qu'il savoit dégarnie de troupes : il attaqua à l'improviste et si vivement, qu'il étoit dans la place avant que le commandant eût pu proposer une capitulation. Cet incident, qui donnoit des quartiers d'hiver aux Autrichiens dans la Silésie, força *Frédéric* à se rapprocher de Breslau, et livra par suite Colberg aux Russes, qui s'en emparèrent le 16 décembre, et qui se procurèrent les moyens d'alimenter désormais leur armée par mer, et de commencer leurs opérations de meilleure heure. Ainsi non-seulement la campagne fut défavorable au roi de Prusse, mais tout faisoit présager que la suivante seroit sa ruine, lorsqu'un événement inattendu vint le sauver.

Elle change par la mort de l'impératrice Elisabeth.

Cet événement étoit la mort de l'impératrice *Elisabeth Petrowna*, qui eut lieu le 5 de janvier 1762. *Pierre*
1762. *III*, son neveu et son successeur, admirateur fanatique du héros prussien, voyoit avec peine les Russes con-

sourire à la destruction de son idole. 1762.
La première démarche fut de rappeler ses troupes, et peu après il en mit une partie à la disposition de *Frédéric*. Dans le même temps, les Suédois mal payés des subsides que leur avoit promis la France, et hors d'état de suffire par eux-mêmes aux dépenses de la guerre, firent aussi la paix ; en sorte que le monarque prussien, que l'on avoit cru réduit à la position défensive la plus alarmante, se vit en état au contraire de reprendre l'offensive. Trompant la pénétration du maréchal de *Daun*, il investit Schweidnitz vers la mi-juillet ; mais cette ville qui avoit été enlevée l'année précédente par un coup de main, munie alors de nombreux défenseurs, exigea un siége, d'autant plus long, que le maréchal s'efforçoit d'y mettre obstacle. Pendant sa durée, une nouvelle révolution pensa changer encore une fois la fortune du roi de Prusse.

Pierre III, empereur de Russie, s'allie à Frédéric. Sa déposition et sa mort.

Pierre III, livré au délire des innovations, changeoit et brusquoit tout en Russie, sans égard aux opinions religieuses du peuple, aux mœurs et aux préjugés de la nation, et malgré les sages avis de *Frédéric*, qu'il faisoit profession de considérer comme

1762. son ami et comme son maître, et qui, tout philosophe qu'il étoit lui-même, se gardoit bien d'appliquer ses principes particuliers au gouvernement de son état. Le mécontentement inévitable que soulevа de toutes parts une conduite si irréfléchie, suggéra l'idée de le supplanter à *Catherine* d'*Anhalt-Zerbst*, son épouse, menacée d'être répudiée, et de voir déclarer son fils illégitime. Le sénat qui avoit essuyé des duretés du monarque, lors des remontrances qu'il avoit hasardé de lui présenter au sujet de ses nouvelles institutions, et la garde impériale qu'humilioit le régime prussien, qu'on vouloit lui faire adopter, entrèrent facilement dans les vues de *Catherine*; une journée lui suffit pour se rendre maîtresse de la personne de l'imprévoyant empereur que l'on força d'abdiquer le 10 juillet, et qui mourut le 17.

Catherine II, impératrice de Russie, se déclare neutre.

Catherine, reconnue solennellement par l'empire, et bien aise néanmoins d'appuyer son autorité de la présence de ses troupes, voulut demeurer neutre dans les débats de l'Europe, et rappela son armée de la Silésie. Mais la lenteur du comte de *Czernicheve* à exécuter ses ordres, sous divers prétextes, retenant encore quelque temps en échec

partie des forces du maréchal de 1762.
ıun, qui ignoroit cette révolution, rmit à *Frédéric* de poursuivre ses proches et de reprendre enfin weidnitz le 4 octobre, après deux ıs et demi d'un siége célèbre par talent des ingénieurs qui dirigeoient que et la défense : l'un étoit l'in- ıur prussien *Lefebvre*, et l'autre comte de *Gribeauval*.

Bataille de Freyberg gagnée par le prince Henri.

·édéric et *Daun* demeurèrent le te de la campagne dans un état tuel d'observation ; mais les secours ıe le premier envoya au prince *Henri*, on frère, qui avoit été forcé de recu- ır devant le comte de *Stolberg*, gé- ıéral cette année de l'armée des ;ercles, lui rendirent le 29 octo- ı, à la journée de Freyberg, près ıe Dresde, la supériorité qu'il avoit ıerdue, et forcèrent le comte de rétro- ırader à son tour dans la basse Saxe.

Les maréchaux d'Estrées et de Soubise battus à Wilhelmstadt.

Victoire du prince de Condé à Johannesberg.

Les généraux français n'avoient pas ıé plus heureux sur le théâtre ordi- ıaire de leurs opérations. Le vieux ma- échal d'*Estrées*, qui avoit commencé a guerre par la victoire d'Hastembeck, appelé au commandement par la dis- ace du maréchal de *Broglie*, la ermina d'une manière moins glo- ıeuse. Passant la Dimmel à Wilhelm-

1762. suit, dans le dessein de se rapprocher de Cassel, et d'en prévenir le siége. Lui et le prince de Soubise, furent [illegible], à leur désavantage, le [illegible] par le prince *Ferdinand*. Ils gardèrent néanmoins Cassel; mais peu après ils reculèrent jusqu'à Francfort. Le prince de *Condé* prit le 30 octobre sa revanche de cet échec à Johannesberg, près de Fridberg, au nord de Francfort, où il battit le prince héréditaire, et retarda, sinon les progrès, l'humiliation des armes françaises. Le prince *Ferdinand* en effet, se rendit maître de Cassel le 1er novembre: mais ce fut le dernier exploit de cette guerre, les préliminaires ayant été signés le 3 novembre à Fontainebleau, entre les Cours de France, d'Angleterre et d'Espagne.

Pertes de l'Espagne [illegible] premi[illegible]. Cette dernière puissance s'étoit impliquée pour son malheur, dans le dernier acte de cette sanglante tragédie. L'Angleterre, à qui les articles du *pacte de famille* n'étoient pas bien connus, en prit de l'ombrage. Elle en demanda communication, et la demanda d'un ton qui choqua la fierté espagnole. Son ambassadeur devoit faire expliquer la Cour de Madrid sur la résolution de joindre ou non ses

1762.

à celles de la France, et prendre moindre tergiversation pour une claration de guerre. *Charles* répont que la rupture étoit l'ouvrage ême des ministres anglais, lorsqu'ils étoient permis de hasarder une quessi inconsidérée, et dès-lors la rre fut allumée. La marine anglaise, qui la réduction de presque toutes les lonies de la France, laissoit le champ re à de nouvelles conquêtes, fut dirie dès-lors contre les colonies espaoles; et Cuba, Manille, douze vaisix de ligne et cent millions de ses, devinrent dans le cours de l'ane, la proie des Anglais. Une foible diversion sur le Portugal, que l'Espagne et la France attaquèrent sans trop de justice, dans la vue d'en faire un objet de compensation, eut pu être vaine selon les apparences, sans les dispositions pacifiques du lord *Bute*, qui étoit parvenu à éloigner enfin M. *Pitt* d'un cabinet qu'il ne gouvernoit plus. Les Espagnols qui, dès 1760, s'étoient portés pour médiateurs, et qui avoient même fait convenir les parties belligérantes d'un congrès à Ausbourg, remirent alors leurs offres en avant par la médiation de la Sardaigne, et elles furent agréées. On s'en-

1762. voya de part et d'autre, des ambassadeurs, et les hostilités cessèrent enfin par les préliminaires de Fontainebleau.

Le roi de Prusse décide la paix en Allemagne.

Il n'étoit plus question que de la Prusse et de la reine de Hongrie. Cette princesse avoit armé l'Empire contre *Frédéric*. Pour accélérer la paix, il crut devoir forcer l'Empire à la neutralité. Dans cette intention, il y fit entrer un corps d'armée, qui s'avança jusqu'à Ratisbonne. Les électeurs de Bavière et de Mayence, et les Cercles voisins menacés demandèrent la paix, et s'engagèrent à retirer leurs contingens de l'armée de l'Empire. La France, de son côté, refusa tout secours à l'impératrice. Elle se trouva ainsi seule avec la Saxe contre le roi de Prusse. N'ayant rien pu gagner sur *Frédéric* quand elle avoit toute l'Europe pour elle, *Marie-Thérèse* ne pouvoit se flatter de réussir quand elle en étoit abandonnée : de sorte qu'après avoir marchandé avec le Prussien, offert de partager entre eux le différend, de lui laisser la Silésie, mais de retenir le comté de Glatz, ce qu'il ne voulut pas accorder, elle fut obligée de conclure la paix aux conditions qui plurent au monarque. Elle fut si-

gnée à Huberstsbourg, le 15 février 1763, entre lui, l'impératrice reine, et l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Par ce traité, tout fut rétabli entre les trois puissances, comme il étoit avant la guerre, sans presque aucun changement. Un article séparé assura la voix du roi de Prusse à l'archiduc *Joseph*, qui fut élu roi des Romains, l'année suivante, et qui, à ce titre, succéda à l'Empire, le 18 août 1765. Tel fut le résultat de sept campagnes aussi meurtrières que dispendieuses.

1762.

Cinq jours auparavant, c'est-à-dire, le 10 février 1763, la paix définitive avoit été signée à Paris entre la France et l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Il faut, quoi qu'il en coûte à la fierté française, cruellement outragée, faire connoitre en détail ce honteux traité de Paris et ses funestes effets.

Paix de la France, traité de Paris.

1763.

La France cède aux Anglais (art. II et III), l'Acadie et la Nouvelle-Ecosse, le Canada et ses dépendances, *le Canada, la plus ancienne des colonies françaises, et toute peuplée de Français*; l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles dans le golfe et fleuve de Saint-Laurent. On laisse à la France la liberté de la pêche dans le

1763. terres et les forts qui l'approchoient.

Possessions anglaises. Les Anglais eurent soin de faire rappeler nommément, dans ce traité de Paris, ceux de Westphalie, de Nimègue, de Riswik, d'Utrecht, de Bade, de la triple et quadruple alliance, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. Cette mention leur étoit nécessaire pour leur garantir les acquisitions faites en un siècle dans les quatre parties du monde.

A la paix de Westphalie, en 1648, ils ne possédoient, hors de chez eux, que les îles de Jersey et Guernesey; et à la paix de Paris, en 1763, c'est-à-dire, dans l'espace de cent quinze ans, ils se sont trouvé posséder:

En Europe, outre Gersey et Guernesey, Gibraltar, Minorque, et l'avantage de rendre Dunkerque inutile;

En Afrique, Sainte-Helene, et des forts et des comptoirs dans les rivières de Senegal et de Gambie, et sur les côtes de la Guinée ou Nigritie;

En Asie, le port de Bombaye et l'île de Salcette, le fort St.-David, la ville de Goudelour, le fort Saint-Georges, Madras, le Bengale, avec la ville de Calcuta, le fort William, Bancouli, etc.

En Amerique, la Barbade, Saint

nt, l'Anguille, la Barboude, 1763.
· Cristophe, Newis, Antigoa,
at, la Dominique, la Gre-
t les Grenadins, les Bermudes,
naïque; Bahama, les côtes du
it septentrional, garnies de
opulentes depuis la Caroline jus-
Acadie, ou la Nouvelle-Ecosse,
ie toutes les îles de ces mers, et
le Canada, la baie d'Hudson et
riviléges pour couper des bois
baie de Honduras.

it alors aussi que la marine de
e étant presque anéantie, les
is ont pu se flatter de posséder
re des mers. Sans doute *Louis*
itit la honte du traité de Paris.
nnut les moyens que le royaume
nissoit de se soustraire à cette
ion, on croit qu'il ne les mit
œuvre, parce qu'il voyoit dans
nploi, des sollicitudes, des em-
, et qu'il lui auroit fallu des ef-
it de l'activité : ce à quoi il ne
it se résoudre; et le duc de
eul, ministre ardent, se plia à
nté du maître, peut-être jusqu'à
de la revanche.

les guerres deux événemens
it le règne de *Louis XV*; l'ex-
n des Jésuites et la destruction

1763. terres et les forts qui l'approchoient.

Possessions anglaises. Les Anglais eurent soin de faire rappeler nommément, dans ce traité de Paris, ceux de Westphalie, de Nimègue, de Riswik, d'Utrecht, de Bade, de la triple et quadruple alliance, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle. Cette mention leur étoit nécessaire pour leur garantir les acquisitions faites en un siécle dans les quatre parties du monde.

A la paix de Westphalie, en 1648, ils ne possédoient, hors de chez eux, que les îles de Jersey et Guernesey; et à la paix de Paris, en 1763, c'est-à-dire, dans l'espace de cent quinze ans, ils se sont trouvé posséder;

En Europe, outre Gersey et Guernesey, Gibraltar, Minorque, et l'avantage de rendre Dunkerque inutile;

En Afrique, Sainte-Hélène, et des forts et des comptoirs dans les rivières de Sénégal et de Gambie, et sur les côtes de la Guinée ou Nigritie;

En Asie, le port de Bombaye et l'île de Salcette, le fort St.-David, la ville de Goudelour, le fort Saint-Georges, Madras, le Bengale, avec la ville de Calcuta, le fort William, Bancouli, etc.

En Amérique, la Barbade, Saint

1763.

ent, l'Anguille, la Barbonde, nt-Cristophe, Newis, Antigoa, ntferrat, la Dominique, la Grede et les Grenadins, les Bermudes, Jamaïque; Bahama, les côtes du tinent septentrional, garnies de s opulentes depuis la Caroline jusl'Acadie, ou la Nouvelle-Ecosse, toutes les îles de ces mers, et n le Canada, la baie d'Hudson et priviléges pour couper des bois is la baie de Honduras.

C'est alors aussi que la marine de France étant presque anéantie, les Anglais ont pu se flatter de posséder l'empire des mers. Sans doute *Louis XV* sentit la honte du traité de Paris. S'il connut les moyens que le royaume lui fournissoit de se soustraire à cette humiliation, on croit qu'il ne les mit pas en œuvre, parce qu'il voyoit dans leur emploi, des sollicitudes, des embaras, et qu'il lui auroit fallu des efforts et de l'activité : ce à quoi il ne pouvoit se résoudre; et le duc de *Choiseul*, ministre ardent, se plia à la volonté du maître, peut-être jusqu'à l'occasion de la revanche.

Après les guerres deux événemens signalent le règne de *Louis XV*; l'expulsion des Jésuites et la destruction

1763. des Parlemens, deux corps qui, après avoir long-temps combattu l'un contre l'autre, ont disparu de l'arêne presqu'ensemble.

Affaires des Jésuites.

1764. On se rappelle les querelles élevées dans l'église de France à l'occasion du formulaire et de la constitution, les signatures exigées, les refus de sacremens, les discussions aigres et violentes qui du clergé passèrent au barreau, l'interruption de la justice, l'exil enfin des magistrats, précédé par celui des prêtres, des curés et d'autres ecclésiastiques respectables. Un grand nombre de personnes dans toutes les classes également vexées, attribuant ces maux aux Jésuites, à leur ambition, au moins à leur faux zèle, en gardoient un profond ressentiment, et n'attendoient que l'occasion de se venger. Elle se présenta en 1760 avec des circonstances propres à déterminer contre eux l'opinion publique, qui leur étoit déjà très-défavorable.

Depuis long-temps on les accu de songer plus, dans les missions, à leur profit qu'à l'avantage de la re gion, et de faire sous ce voile commerce immense, qui leur procuroit les richesses avec lesquelles ils gnoient des créatures dans les Cours

, et gouvernoient les royaumes 1764.
ıolıques. Que cet emploi des pro-
its du commerce soit vrai ou faux, il
c tain qu'ils en faisoient un très-
rable. Un de leurs Pères nom-
la Vallette, visiteur général et
apostolique des missions éta-
à la Martinique, y emmagasinoit
marchandises, chargeoit des vais-
x, tenoit une banque publique,
commis et des comptoirs dans les
res îles, et répandoit son papier
avoit un grand crédit dans toutes
villes commerçantes de France, et
de l'Europe entière.

navires comblés de richesses
c roient les mers avec sécurité,
que les Anglais se permettant des
ilités inattendues, en saisirent
ieurs adressés aux frères *Lionay* et
uffre, qui tenoient une maison de
ue considérable à Marseille. Dans
tente de deux millions de mar-
ıandises, ils avoient accepté pour un
lion et demi de lettres-de-change.
ıelques-unes pressoient. Les ban-
ıiers ont recours au P. de *Sacy*,
ocureur-général des missions, qui
ıoit à Paris la correspondance de
Vallette. Il écrit à ses supérieurs
Rome. Il y eut une fatalité dans

1764. cette affaire. Le général venoit de mourir ; l'élection d'un successeur demanda du temps. Il ne fut pas plutôt en charge qu'il envoya ordre de fournir des fonds aux *Lionay*. Le courier arrive le 22 février 1756, et ils avoient déposé leur bilan le 19. N'ayant pu sauver l'éclat, les Jésuites crurent devoir retirer leur appui à ceux qui en quelque sorte n'étoient que leur prête-nom.

Procès au Parlement.

Quatre ans se passèrent d'abord en démarches soumises des banquiers auprès des religieux, en supplications de les aider, ensuite en menaces de les mettre en cause. Les Jésuites font quelques efforts ; mais soit mauvaise volonté, soit impuissance, ils suspendent des secours périodiques qui étoient promis. Les paiemens cessent. Il paroît une multitude de créanciers, et les tribunaux retentissent de leurs plaintes. Les Jésuites obtiennent des lettres patentes qui réunissent toutes les contestations à ce sujet par-devant la grand'-chambre du parlement de Paris. Ils avoient, dit-on, le dessein d'éviter la plaidoierie et de faire appointer le procès pour le rendre interminable par les écrits qui résulteroient de cette marche ; mais contre leur attente il fut

1764.

idé que la cause seroit appelée. outes ces manœuvres durèrent quatre s, comme nous l'avons dit, et ce ne t qu'à la fin de 1760 que le procès mmença véritablement.

Défenses et répliques.

Les Jésuites y firent la plus grande te que l'on puisse commettre en res, qui est de varier dans les dé-. Toute la société étoit intimée. prétendirent d'abord que les négoations du P. *la Vallette* ne devoient esser que la maison de la Martiue; ensuite ils dirent que ce n'ét pas même la maison, mais le P. *la allette* seul qui devoit être inculpé, mme violateur des canons de l'ése, qui défend le commerce aux reeux, comme coupable par consét d'un délit personnel. Or, comme tait de crime personnel il n'y a pas garant, la dette du P. *la Vallette* pouvoit retomber même sur la maison de la Martinique, moins encore sur toute la société.

Les *Lionay* répondoient : Dans le gouvernement des Jésuites tout est soumis au pouvoir du général; il est le seul propriétaire et dispensateur des biens de la compagnie; le P. *la Vallette* n'a pu être que l'agent et le préposé du chef, et ils prouvoient cette assertion

1764. par les constitutions de la société qu'ils invoquoient et qu'ils citoient. Les Jésuites offrent de démontrer par ces mêmes constitutions que la société en général n'est propriétaire de rien; que les biens appartiennent à chaque collége ou maison, et qu'elles ne sont point solidaires l'une pour l'autre. Leur offre est acceptée; en conséquence arrêt du 17 avril 1761, qui ordonne que leurs constitutions seront déposées au greffe pour y subir un examen.

Ils sont condamnés à payer.

Il ne fut pas long quant à la solidarité. Dès le 8 mai parut l'arrêt qui condamnoit le général, et en sa personne la société, à acquitter les lettres-de-change, et à tous les dépens, dommages et intérêts. Ils se soumirent : ils trouvèrent moyen de payer en six ou sept mois, plus de douze cent mille livres, sans toucher aux biens de la société; et il est probable qu'en peu d'années ils auroient acquitté le reste, sans le nouveau coup que le parlement leur porta. Depuis long-temps une conjuration étoit ourdie contre eux. *C'est proprement la philosophie*, dit d'*Alembert*, qui devoit savoir à quoi s'en tenir à cet égard, *c'est proprement la philosophie qui, par la bouche des magistrats, aporté l'arrêt*

ltre les Jésuites ; le jansénisme n'en été que le solliciteur. Déjà, sous ı prétexte de complicité de quelques-s de leurs membres avec l'assassin un roi débauché, sur qui un père et mari offensé avoit tenté de venger n injure, *Carvalho*, marquis de *ɔmbal*, et ministre de confiance du i *Joseph I*, avoit eu le crédit, en 759, de les expulser du Portugal : on rint jaloux en France de suivre cet nple. 1764.

1... La société des Jésuites se compo-t de cinq classes : 1° des *Novices*, étoient admis à faire des vœux ıples après deux années de noviciat ; *Frères convers*, livrés aux oc-pations serviles des maisons reli-ıuses ; 3° des *Ecoliers approuvés*, ısi nommés de ce qu'ils étoient en-ı yés dans les colléges pour y ap-prendre les langues savantes et pour les y enseigner ensuite ; 4° des *Pro-fès*, qui, âgés au moins de trente-trois ans, ayant régenté sept ans et fait une troisième année de noviciat, pronon-çoient les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et devenoient alors capables de possé-der les charges de l'ordre jusqu'à celle de recteur de collége ; 5° enfin *les* Constitutions des Jésuites.

1764. *Profès des quatre vœux*, dont les talens distingués étoient mis en œuvre, moyennant un quatrième vœu d'obéissance particulière au pape, en tout ce qui concernoit le salut des ames et la propagation de la foi. Sur tous les membres de la société dominoit un chef unique qui portoit le nom de général. Sa dignité étoit à vie. Il étoit assisté d'un conseil formé d'un profès de chacune des nations, dans lesquelles les Jésuites étoient établis; mais il n'étoit pas tenu de déférer aux avis du conseil. Seul il avoit le droit de faire de nouvelles constitutions, d'assembler le chapitre général, de le dissoudre, et d'admettre enfin dans la société et d'en exclure, sans être tenu de rendre compte de sa conduite. Tel étoit l'institut des Jésuites; et ce régime célèbre qui a été considéré par quelques-uns comme le modèle d'une monarchie tempérée.

Mais que ce mérite en soi, fut un titre à la louange ou au blâme, « de l'examen « des constitutions résulta, dit un « écrivain, un tableau admirable et « effrayant tout à la fois de cet ordre, « dont tous les membres unis en- « semble, par la conformité de la mo- « rale et par la ressemblance de la

doctrine et des mœurs, et avec leur chef, par les liens d'une soumission aveugle et d'une obéissance ardente et prompte, étoient ainsi pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule ame, et formoient dans l'état un corps absolument distinct, ne recevant de lois que celles d'un étranger son général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur et sur l'institut même ». Tel fut du moins l'exposé du rapporteur l'abbé *Chauvelin*, ardent janséniste, qui, rapprochant historiquement la naissance et les progrès de la société, de son état actuel, la représenta *comme un colosse redoutable, qui de ses bras embrassoit les deux mondes et affectoit l'empire de l'univers.* Il n'oublia pas de lui reprocher l'attachement aux maximes ultramontaines réprouvées en France, les maximes régicides répandues dans les livres de plusieurs de ses casuistes, qu'il prétendit être la doctrine du corps. Il ajouta que les Jésuites n'avoient été reçus en France que pour enseigner comme les particuliers, qu'ils en avoient même été exclus comme ordre religieux, que leur existence dans le royaume étoit 1761.

1764. l'effet de la tolérance et non le fruit de l'adoption, qu'il n'y avoit pas de contrat formé entre l'état et ces religieux, et qu'il n'y avoit d'autre formalité à suivre à leur égard, pour les détruire, que de dégager des liens de l'Ordre ceux qui voudroient rester en France, et de renvoyer les autres.

La conclusion de cette affaire est suspendue.

Cette conclusion auroit eu aussitôt son effet, si les partisans nombreux que les Jésuites avoient à la Cour n'eussent fait entendre au roi qu'il ne falloit pas précipiter cette affaire, ni laisser les accusés entièrement à la discrétion des magistrats, qui avoient d'anciennes injures à venger. Le roi défendit en conséquence, par une déclaration du 2 août 1761, que pendant un an il ne fût rien statué, définitivement ni provisoirement, sur tout ce qui pouvoit concerner l'institut, les constitutions et les établissemens de la société; et en même temps il nomma une commission de son conseil pour réviser les pièces de ce procès.

Sentimens des évêques sur l'utilité des Jésuites.

Les commissaires s'adjoignirent des évêques au nombre de douze. On réduisit l'examen à ces quatre propositions : De quelle utilité sont les Jésuites en France? Quel est leur enseignement sur les opinions ultramon-

taines, et la doctrine régicide des casuistes? Quelle est leur conduite intérieure, et quel usage font-ils, à l'égard des évêques et des curés, des priviléges qui leur sont accordés par les papes? Enfin, comment peut-on remédier aux inconvéniens de l'autorité excessive que leur général exerce sur eux? Ce fut principalement ce dernier article qui fixa l'attention des commissaires. Mais sur leur propre demande et préalablement à toute décision, le roi convoqua encore, à la fin de 1761, une assemblée extraordinaire d'évêques pour avoir leur avis, et sur l'institut des Jésuites, et sur l'utilité de ces religieux dans le royaume. Sur cinquante et un prélats qui se trouvèrent chez le cardinal de *Luynes*, quarante-cinq furent entièrement favorables à la société, et l'assemblée ordinaire du clergé de l'année suivante, lui donna de nouveaux témoignages de l'intérêt qu'elle prenoit à sa conservation en France.

1764.

Efforts inutiles pour les sauver.

De ces suffrages honorables, et de ceux de plusieurs autres évêques qui n'avoient pas fait partie de ces réunions, la commission établie par le roi, conclut enfin à la nécessité, non d'éteindre la société, mais de modifier

[illegible]

l'existence des Jésuites en France. On [illegible] avec [illegible] point. [illegible] de leur proscription.

La société est dissoute en France.

Le 6 août 1762 parut l'arrêt qui, sans attendre le vœu du monarque, tant sur le fond que sur les accessoires, dissout la société, fait défense aux Jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du général, d'entretenir avec lui, ou autres supérieurs nommés par lui, aucune correspondance directe ni indirecte; leur enjoint de quitter leurs maisons, leur fait défense de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, des pensions alimentaires, qui furent fixées à quatre cents livres. Des vieillards respectables par leurs travaux dans l'éducation, ou leur capacité dans les sciences et la littérature, furent traités avec la même parcimonie que les autres; et on ne leur épargna aucune tribulation.

Les Jésuites s'élevèrent avec force contre cet arrêt de destruction. Ils se

plaignirent avec assez de justice de n'avoir pas été entendus ; réclamèrent contre les assertions tronquées, recueillies de leurs casuistes, et qui, lors même qu'elles eussent été exactes, étoient perfidement imputées à la société ; demandèrent enfin où étoit le corps de délit constaté qui les faisoit proscrire ; et pour dernière apologie, purent présenter le vœu de quelques parlemens en leur faveur, et l'accueil de tous ceux qui, bien loin de les croire coupables des principes anti-sociaux, motifs de leur condamnation, s'empressèrent de toutes parts, et à la Cour même, de leur offrir un asyle, et de les mettre ainsi à l'abri tout à la fois et du besoin et du parjure. « Ce « qu'on doit regarder en effet comme « le dernier excès de la persécution, « c'est qu'on mit leur subsistance au « prix de l'infamie, et qu'on les for- « çoit de mentir à leur propre cons- « cience, en leur prescrivant une for- « mule de serment, par lequel ils dé- « clareroient, sous peine d'être privés « de la pension, qu'ils abjuroient « comme abominable, un ordre et « un institut qu'ils avoient embrassé « comme saint, et qu'ils regardoient « encore comme tel ». Il est à re- 1764.

1764. marquer qu'un grand nombre de ceux qui leur imposèrent ces tyranniques obligations, étoient passés des bancs de leurs classes sur les fleurs-de-lis, et que la plupart leur devoient les talens qu'ils avoient acquis. L'autorité royale fit entendre enfin sa voix protectrice. Par son édit du 26 novembre 1764, elle annula ces tortures odieuses de la conscience ; et tout en confirmant par sa déclaration la dissolution de la société en France, elle permit néanmoins à ceux qui la composoient, d'y vivre en particuliers, sous l'autorité spirituelle des ordinaires et en se conformant aux lois.

Raisons pour détruire la société.

Entre les moyens employés auprès du roi, afin de le déterminer pour ou contre les Jésuites, on doit distinguer d'un côté, les vœux souvent manifestés en faveur de ces religieux, de la part de la reine, du dauphin, de la dauphine, des princesses leurs sœurs, et de toutes les personnes qui faisoient profession de piété à la Cour ; de l'autre, les craintes perpétuellement inspirées au monarque, à l'égard d'une société ambitieuse, dominante, et professant, disoit-on ouvertement, le régicide. Souvenez vous, lui répétoit-on sans cesse, des troubles de l'église ; ce

que vous ont causé d'embaras le formulaire, la constitution, les refus des sacremens, la fermentation du peuple, l'agitation de la magistrature, le schisme entre les évêques, les lits-de-justice, les chambres royales; enfin, la nécessité d'employer contre votre propre caractère, la réclusion, l'exil, les proscriptions : ces querelles, qui ne sont qu'assoupies, peuvent se réveiller et troubler de nouveau le repos de votre vie. Menace effrayante pour un homme qui mettoit tout son bonheur dans la sécurité de jouissances privées. 1764.

On ne peut guères douter que M. de *Choiseul*, qui sacrifioit beaucoup au désir de capter l'opinion publique, que dirigeoit alors le philosophisme, n'ait contribué à l'expulsion des Jésuites, s'il ne l'a pas provoquée. On croit qu'il en conçut le projet à Rome, où il eut occasion d'approfondir leur gouvernement et leur politique, pendant une ambassade. Sa pénétration leur déplut, ils lui suscitèrent quelques désagrémens. Il résolut de s'en venger et réussit. Mais en se donnant le plaisir d'une vengeance personnelle, il priva, sans le prévoir, l'autorité royale d'une ressource dans des temps difficiles.

1764. Les Jésuites avoient à Paris, et dans toutes les villes où ils étoient établis, ce qu'ils appeloient des *congrégations*, c'est-à-dire, des rassemblemens d'hommes de tous états, qui venoient à des jours indiqués assister à des conférences, dans lesquelles il est notoire que ces religieux savoient mêler à propos aux instructions morales, les opinions qu'ils vouloient faire prévaloir. Il est encore certain qu'étant directeurs très-accrédités, ils savoient les secrets de presque toutes les familles, se mêloient de leur conduite intérieure, de mariages, de testamens, d'établissemens honorables ou lucratifs, toutes choses pour lesquelles ils avoient des facilités procurées par l'étendue de leurs relations. Rien n'échappoit à leur surveillance. On prétend qu'attentifs à tout, ils plaçoient chez les grands et les ministres des affidés, dont le dévouement et la pénétration suppléoient dans le besoin à la discrétion des maîtres. On sent combien ces manœuvres que leurs ennemis et leurs envieux ont peut-être exagérées et trop généralisées, pouvoient servir à un gouvernement qui auroit su en profiter. Il ne falloit peut-être qu'entretenir ces étais peu

Motifs pour la conserver

remarquables, pour empêcher le bouleversement de l'édifice. On peut ajouter aux motifs qui devoient porter à conserver un ordre utile, les besoins de l'enseignement public. Les jésuites ont été difficilement et souvent mal remplacés dans les colléges, et plusieurs villes sont encore privées de l'instruction qu'elles recevoient gratuitement. 1764.

Evénemens de la Cour. 1764-68.

Sans avoir le titre de premier ministre, ainsi que nous l'avons remarqué, M. de *Choiseul* réunissoit sous sa main, ou dans celle de ses protégés, tous les genres d'administrations. Habile à inventer, hardi à entreprendre, fécond en moyens, prompt à exécuter, il soulageoit admirablement *Louis*, en ne lui montrant dans les affaires que ce qu'il y avoit de plus facile. Aussi, s'il est un temps où ce prince se soit abandonné à l'indolence, se soit étendu, pour ainsi dire, avec délices sur le duvet de la volupté, c'est celui où dans la bonne intelligence du ministre et de la favorite, concert assez rare, l'un le déchargeoit de tous les soins fatigans du trône, et l'autre du foible souci même, de penser à ses plaisirs.

Mort de madame de Pompadour.

La honteuse carrière de celle-ci finit en 1764, le 15 avril. Loin

1764–68. de la regretter, *Louis*, qui ne lui étoit asservi ni par l'estime de son caractère, ni par l'enivrement de ses charmes dès long-temps flétris, mais par une pure habitude, parut se trouver soulagé d'être affranchi, par sa mort, de l'occasion du crime. Aussi sa famille, retenue jusqu'alors dans l'éloignement, osa se rapprocher de lui, et conçut quelques jours l'espoir de l'arracher à ses anciennes foiblesses. Hélas! il ne fallut que ce court intervalle pour fatiguer son courage. Bientôt même, abjurant les derniers sentimens de la pudeur, on le vit, excité et encouragé par le même homme, qui avoit déjà corrompu sa jeunesse, accueillir et agréer de sa main un vil objet de la dépravation publique, qu'une alliance infâme avoit décoré du nom de comtesse *du Barri*, et dont l'impudente familiarité, nouvelle pour un roi, devint l'attrait piquant qui reveilla ses sens blasés. *Louis*, oubliant toute décence, osa lui destiner à la Cour une place distinguée qui l'approchoit des princesses ses filles; et on a lieu de croire que ce fut en partie la crainte de subir l'humiliation de la souffrir à ses côtés, ou de déplaire à son père, qui détermina madame *Louise* à

Madame du Barri.

endre le voile en 1770, dans l'ordre ère des Carmélites. 1764-68.

Louis avoit perdu le dauphin, son s, la dauphine et la reine, lorsqu'il na ce nouveau scandale. L'indiffé-ıce et la défiance même qu'éprouvoit premier de la part de son père, lement où il étoit retenu, et par la orite qui le haïssoit, et par le duc *Choiseul*, qui osoit le braver, l'intérêt qu'il portoit aux Jésuites, dont ses vœux n'avoient pu prévenir la chûte, la perte enfin du duc de *Bourgogne*, son fils aîné, jeune prince, qui, à l'âge de dix ans, donnoit des témoignages précoces d'une ame aussi généreuse que sensible, étoient pour lui des sources de chagrin, qui, peu à peu, minèrent une constitution robuste, et finirent par affecter sa poitrine. Le goût des exercices militaires, penchant sur lequel il avoit toujours été contrarié, parut ranimer un peu sa santé, lorsqu'à l'occasion d'un camp de plaisance et d'instruction, formé à Compiègne, il lui fut permis d'aller étudier dans un simulacre de guerre, les opérations dont il lui avoit été interdit de courir les hasards. Mais le zèle avec lequel il se livra au commandement des manœuvres, et la fatigue

Mort du dauphin.

1761-68. qu'il éprouva, accélérèrent rapidement les progrès d'un mal incurable; et il y succomba le 20 décembre 1765, âgé de trente-six ans et demi. Privé de toutes les occasions de paroître, et gêné par une situation difficile, ce prince ne put qu'être deviné : mais l'austérité de ses mœurs, la fermeté de ses principes religieux, l'étendue variée de ses connoissances, et sur-tout son application au travail et à l'étude de ses devoirs, annonçoient le pendant du duc de *Bourgogne*, son aïeul, et une perte égale pour la France. Ce fut aussi le même deuil et la même douleur par tout le royaume.

Entre plusieurs traits qui peuvent aider à peindre le dauphin, nous citerons les deux suivans. Il avoit eu le malheur de blesser à la chasse un de ses écuyers; dans le désespoir qu'il en éprouvoit, on essayoit de le calmer par cette considération, que la plaie ne seroit peut-être pas mortelle. *Eh quoi!* s'écria-t-il, *faudroit-il donc que j'eusse tué un homme, pour être dans la douleur.* Inconsolable de cet accident, il se promit de se sévrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste, et sa résolution fut inébranlable. En 1761, peu après la mort du duc de *Bourgogne*,

1764-68.

t fait suppléer les cérémonies du ıtême à ses autres enfans, le duc de rri, depuis *Louis XVI*, le comte *Provence*, le comte d'*Artois* et *Elisabeth*, leur sœur, il se apporter les registres de la paroisse, les ayant ouverts sous leurs yeux: *voyez votre nom placé*, leur ıl, *à la suite de celui du pauvre de l'indigent. La religion et la ure mettent ainsi tous les hommes niveau; la vertu seule apporte tre eux quelque différence: et peut-que celui qui vous précède, sera us grand aux yeux de Dieu, que us ne le serez jamais aux yeux des uples.*

De la Dauphine.

Tels étoient les sentimens que ce vertueux prince essayoit de faire germer dans le cœur de ses fils. La dauphine, digne d'être sa compagne, par les exemples qu'elle donnoit à la cour, ne lui survécut que quinze mois. Déjà elle avoit altéré sa santé par les soins sidus qu'elle avoit prodigué à son mari, avec un zèle que rien n'étoit capable de rebuter, et qui l'avoit fait prendre pour une garde précieuse par un médecin qui ne la connoissoit pas. Elle acheva de la détruire par l'amertume de ses regrets et par la fatigue

it, sept bataillons, sous la con- 1768.
e du comte de *Marbeuf*, occu-
: à la fin de 1764 Bastia, San-
iorenzo, Calvi et Ajaccio. Leur mis-
on n'étoit que conservatrice, et ils
ent même en médiateurs. Ils of-
ient au nom de Gênes, toujours im-
ssante dans ses tentatives, de con-
rmer la nouvelle constitution de l'é-
, et d'en subordonner seulement
nspection à l'autorité circonscrite et
odérée d'un résident génois. Mais les
cès de *Paoli* dans l'île, et au de-
s même, où il s'empara de Capraia
des nombreux magasins qu'y tenoient
Génois, le rendit d'autant plus sourd
toutes les propositions d'accommo-
nent, qu'il comptoit encore sur les
cours de l'Angleterre. Ce fut à ce
oment que le duc de *Choiseul* pro-
osa à la république, trop convaincue
ue le départ prochain des troupes
ançaises seroit le signal de la cessation
e l'autorité génoise dans l'île, de céder
droits à la France. Le traité réussit :
fut signé le 15 mai 1768; et le 15
it le roi rendit un édit de réunion
e la Corse à la France.

En vertu de cette déclaration, M. de
hauvelin, descendu dans l'île à la fin
'août, ayant fait proclamer *Louis XV*,

1768. comme roi de Corse, dans les places maritimes, dont il disposoit, ce fut dans toute l'île un cri général d'indignation. Les états réunis à Corte, se préparèrent à la défense, et se plaignirent dans un manifeste véhément, que la France qui, au terme de sa médiation, n'avoit cessé de les considérer comme un peuple libre et independant, affectoit aujourd'hui, sans respect pour leurs droits et sans égard pour leur volonté, la prétention insultante de les acquérir comme un vil troupeau de moutons. Leur exaspération étoit encore alimentée par les bruits sourdement répandus, que l'accord même de la France avec Gênes, n'étoit qu'un accord simulé, et que la première n'alloit entreprendre de conquérir l'île, que pour la rendre soumise à la république. *Paoli* étoit trop éclairé pour partager un fanatisme qui aveugloit ses concitoyens sur l'inutilité de la résistance, mais il eut couru des dangers, en essayant de les desabuser, et pour sa sûreté comme pour sa gloire, il continua d'en diriger les mouvemens.

Le premier acte d'hostilité eut lieu dans les montagnes de l'isthme, interposées entre les villes de Bastia et de San-Fiorenzo, dont le marquis de

uvelin voulut assurer la communi- 1768.
i i. *Paoli* fut chassé de ce poste et
celui d'Oletta, à la pointe de l'isthme,
ce ne fut pas sans une résis-
ice obstinée qui coûta cher au vain-
ur, encore ce succès ne fut-il que
l'un instant, et bientôt le chef corse
e ut en mesure de disputer le ter-
a pied à pied. Soit conviction, soit
r de se justifier, le général français, en
sant part de ces échecs à *Louis XV*,
e ésenta la conquête de l'île comme
: entreprise folle, qui ne dédom-
geroit jamais du sang et des trésors
qu'elle devoit coûter, et même comme
ipossible, pour peu que les Anglais
assent les Corses. Mais la honte de
:uler, l'idée d'enlever aux Anglais
possibilité d'un établissement si im-
tant dans la Méditerrannée, et l'a-
vantage sur-tout des bois de construc-
tion, qu'on se promettoit d'en tirer pour
e service de la marine, exposés avec
force, par le ministre, décidèrent à
continuer des efforts qu'on étoit sur
e point de cesser. Le comte de *Mar-
beuf*, envoyé pour relever le marquis
de *Chauvelin*, donna d'abord quel-
qu'espoir de réussite, à l'aide des ren-
forts qu'il avoit amenés ; mais peu
après on reconnut qu'il falloit une vé-

1768. ritable armée pour soumettre l'île complètement. Cinquante bataillons et une artillerie formidable furent donnés en conséquence au comte de *Vaux*, qui débarqua en Corse, au commencement d'avril 1769, ayant sous lui deux lieutenans-généraux et trois maréchaux de camp. L'Angleterre fit passer à *Paoli* quelques secours en armes et en argent, mais ils étoient à-peu-près nuls. L'attention de cette puissance se dirigeoit alors, presque exclusivement, sur ses colonies d'Amérique, et les inquiétudes qu'elle commençoit à concevoir de leur soulèvement, enchaînoient également sa libéralité et ses bonnes intentions. La division, née de l'impuissance et du découragement, vint encore affoiblir les Corses : en moins de deux mois, la plupart de leurs postes furent enlevés, les uns après les autres, presque sans coup férir, et il ne resta à *Paoli* de ressource que la fuite. Il s'y détermina le 13 juin 1769, et son embarquement à Porto-Vecchio, sur un vaisseau qui le transporta à Londres, fut le signal de la soumission de l'île: mais régie en pays d'état, elle conserva dans le droit de régler ses subsides, et d'en opérer le recouvrement, des

mes libres et républicaines qui lui 1768.
ſgèrent le poids de la dépendance.

Il est remarquable que deux mois
·ès le départ de *Paoli*, le 15 août
39, et précisément à l'anniversaire
l'édit de réunion de la Corse, nais-
t dans cette île un enfant destiné
la Providence à venger pour ainsi
e son pays, à dominer Gênes et à
seoir même sur le trône de la
ıce; à prévenir sur-tout la disso-
on de ce dernier royaume, attaqué
dedans par l'anarchie, et au-dehors
une conjuration de l'Europe en-
e; à reculer ses limites au-delà de
es que *Charlemagne* avoit données
on empire; et à assujétir enfin,
s le cours de dix ans, soit à sa do-
ation immédiate, soit à la protec-
ı suprême, plus de provinces et
ats, que la fortune des Capétiens
oit pu leur permettre d'en réunir
s le cours de huit siècles.

Naissance de l'empereur Napoléon.

'ignorance propagée autrefois dans
e l'Europe, par les invasions des
ples du nord, avoit circonscrit le
de lumières qui y restoit dans la
se des ecclésiastiques, dévoués par
s fonctions à l'étude et particulière-
t à celle de la morale. Juges ex-
ıſs en matières spirituelles, et déjà

Cause des démêlés avec la Cour de Rome.

1768. arbitres de la plupart des différends des particuliers, par l'estime qu'on faisoit de leur vertu, ils tardèrent peu à se voir investir par les princes eux-mêmes, d'une partie de leur propre jurisdiction, que, presque seuls, ils étoient capables d'exercer. Plusieurs abus résultèrent de cette confusion de pouvoirs. Le clergé s'accoutuma à considérer comme un droit, un privilége essentiellement révocable : les immunités naquirent ; et enfin il s'opéra un mélange intime des deux jurisdictions, qu'il fut difficile de débrouiller dans la suite, lorsque le renouvellement des études ayant étendu le progrès des lumières jusqu'aux laïcs, ceux-ci revendiquèrent les droits imprescriptibles du prince. Ce fut l'objet d'une discussion formelle entre *Pierre de Cugnières* et *Paul Bertrandi*, à l'avénement des *Valois* au trône des *Capétiens* ; mais comme cette conférence eut peu de suites, et que depuis, ce ne furent que des occasions particulières, qui, de temps à autres, permirent d'éclaircir certains faits relatifs à la distinction des deux puissances, il en arriva que, de nos jours même, cette espèce de départ n'étoit point encore fait, ou ne l'étoit pas généralement, et

qu'en certaines contrées, Rome exer- 1768.
çoit encore des droits plus ou moins étendus, dont en d'autres lieux elle avoit depuis long-temps perdu l'usage. *Benoît XIV*, qui avoit apprécié ces vieilles prétentions, savoit au besoin y renoncer noblement; de-là aussi les égards des princes temporels à ne les réclamer jamais de lui, qu'avec des égards qui mettoient toujours sa dignité à l'abri. Il n'en fut pas de même sous *Clément XIII* (*Charles Rezzonico*), qui lui succéda en 1758. Ce pontife avoit toutes les vertus de son prédécesseur; mais il lui manquoit son aménité et son esprit de conciliation, qualités précieuses dans un temps où les doctrines philosophiques minoient sourdement l'autorité pontificale, et persuadoit aux princes qu'il n'étoit plus de leur dignité de négocier et de composer avec elle, mais de tout enlever de haute lutte, et sans s'arrêter à douter de la justice de leurs desirs. Ainsi, par un contraste frappant, si les papes autrefois avoient affiché la prétention de tout juger au temporel comme au spirituel, sous prétexte de conscience, les princes, à leur tour, sous prétexte de police, étoient excités à élever des prétentions non moins tranchantes à

1768. tout régir, sans intervention étrangère. Tels furent les préjugés opposés qui firent naître un nouveau démêlé entre le pape et les diverses branches de la maison de Bourbon.

Affaire de Parme. Saisie d'Avignon.

Poursuivant les plans de réforme de son père, qui trois ans auparavant avoit soumis aux charges publiques les ecclésiastiques de ses duchés, le duc de Parme, *don Ferdinand*, ou plutôt le conseil de ce prince, qui n'étoit âgé que de dix-sept ans, avoit fait publier, au mois de janvier 1768, une pragmatique, qui défendoit à ses sujets de porter aucune cause à des tribunaux étrangers, et de solliciter au-dehors, sans permission expresse, aucun bénéfice dépendant de ses états : elle interdisoit de plus ces bénéfices aux étrangers, et déclaroit nuls tous rescrits venant de Rome, qui ne seroient pas munis du *regium exquatur*, ou approbation royale. *Clément XIII*, blessé par cette attaque, et se souvenant trop, et des maximes du temps passé, et de l'ancienne vassalité des ducs de Parme, cassa non-seulement cette ordonnance, mais déclara encore tous ceux qui y avoient concouru, soumis aux censures portées par la bulle *in cœna Domini*, comme violateurs des im-

nités ecclésiastiques. Le jeune 1768.
nce, membre de la maison de Bour-
, neveu du roi d'Espagne, et petit-
de *Louis XV*, avoit une importance
érieure à celle qu'il tiroit de ses
its états; et certain de faire partager
injure, il pouvoit oser davantage
la repousser. Aussi supprima-t-il
bref, encouragé par l'exemple que
en donna le parlement de Paris;
mple qui fut imité en Espagne, à
es, en Portugal, et même à Vienne.
s d'abord, et avec assez peu de
ice, se vengeant sur ses propres su-
des mécontentemens qu'il éprou-
du pape, il expulsa tous les Jé-
es de ses états. Il ne pouvoit au
e porter un coup plus sensible au
ır du pontife, qui pénétré de l'uti-
de ces religieux, les soutenoit de
t son pouvoir. C'étoit une mesure
certée entre les ministres qui gou-
noient dans les Cours de la maison
Bourbon, *Choiseul* à Paris, d'*A-
da* à Madrid, *Tanucci* à Naples,
elino à Parme. Dès l'année précé-
te, tous les Jésuites avoient été arrê-
en un même jour en Espagne,
etés sur les côtes de l'état ecclésias-
ie, et ils avoient subi le même sort à
les, où le conseil du jeune roi,

1768. de même âge et du même nom que le duc de Parme, se trouvoit alors sous l'influence du conseil d'Espagne. La France fut encore le pays où les Jésuites éprouvèrent le moins de persécutions, et où leurs compatriotes ne craignirent point de les avouer pour tels. Le ministère d'ailleurs, de concert avec les autres cabinets, n'en sollicita pas moins, avec le zèle le plus ardent, l'extinction même de l'ordre; et ce fut à cette condition qu'ils offrirent la restitution d'Avignon, de Bénévent et de Ponté-Corvo, qui avoient été séquestrés par les rois de France et des Deux-Siciles. Mais *Rezzonico* étoit un autre *Odescalchi*, que nulle considération ne pouvoit faire fléchir; et un prix mis à sa condescendance étoit à ses yeux un appât suspect, qui bien loin de l'amorcer devoit éloigner toute conciliation. Déjà brouillé avec le Portugal et avec Venise, il ne vit pas d'un œil moins ferme la nouvelle conjuration qui s'élevoit contre lui. Son inflexibilité pouvoit avoir des suites les plus funestes, lorsque sa mort, au commencement de l'année suivante, et l'élection de *Clément XIV* (*Laurent Ganganelli*), cordelier, le seul régulier qui fût alors dans le sacré

›llége, vint rendre l'espoir de quelque pprochement.

Extinction de l'ordre des Jésuites, et leur dernier état.

Il étoit fondé sur les dispositions ›nnues du nouveau pape à l'égard des ›sures rigoureuses de son prédéces›ur; et sur son caractère personnel, ri, vif, aimable, conciliant, et rap›lant celui de *Benoît XIV*, pour la mé›ire duquel il faisoit une profession éclarée d'estime et de vénération. Son remier soin fut de lever les censures e *Clément XIII*; et peu après il donna n gage remarquable de son éloigne›ent pour les prétentions exagérées de ı tiare, en faisant cesser l'usage annuel e la publication de la bulle *in cœna Domini*, dont plusieurs dispositions toient incompatibles avec les droits es souverains. Mais ces témoignages 'égards et de considération ne purent › délivrer des instances importunes de eux-ci, au sujet de l'extinction des ésuites. En vain il temporisa, sous rétexte de prendre des renseignemens ui pussent autoriser et justifier sa conluite; en vain il allégua le besoin de onsulter le vœu de toutes les puisances catholiques: la politique aplanit les difficultés, fit disparoître les ›rétextes, et l'amena au point de ne ›ouvoir reculer. Pressé par elle, il se

1773. rendit enfin, et signa le 21 juillet 1773, le fameux bref qui éteignit l'ordre. Mais, soit qu'il se reprochât une déférence contraire à sa propre conviction, et quelques rigueurs qui en avoient été la suite; soit qu'il partageât les appréhensions d'une vengeance dont les ennemis des Jésuites les supposoient capables: de ce moment, des terreurs multipliées assiégèrent son esprit, et le poursuivirent jusqu'à sa mort, qui eut lieu quatorze mois après. Le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, qui tous deux, à titre de non catholiques, pouvoient méconnoître l'autorité d'un bref du pape, et qui ne partageoient pas la prévention des autres princes à l'égard de la doctrine régicide attribuée aux Jésuites, conservèrent ces religieux dans leurs états; et, deux mois avant sa mort, *Clément*, par un rescrit particulier, les maintint dans le *statu quo* où ils se trouvoient. *Pie VI*, son successeur, confirma cette disposition en 1777, et accorda même aux Jésuites de Russie la faculté de se choisir un vicaire-général. Enfin *Pie VII* les réintégra en 1804 à Naples, sur la demande du même *Ferdinand IV*, au nom duquel ils avoient été expulsés pendant sa mi-

norité : mais les événemens presque immédiats, qui renversèrent le trône de ce prince, entraînèrent avec lui cet essai de rétablissement. 1768.

Il entroit dans la destinée de *Louis XV*, qu'adorateur du repos, jamais il ne pût sacrifier tranquillement à son idole. Les impôts, qui s'étoient multipliés pendant la guerre, ne furent pas diminués ou retirés à la paix, comme le roi l'avoit promis. Le parlement de Paris négocia avec la Cour pour alléger le fardeau, ne pouvant le repousser tout entier; mais le parlement de Besançon, n'entendant pas ces ménagemens, refusa. Les membres récalcitrans furent exilés. Presque tous les parlemens du royaume prirent fait et cause pour celui de Besançon. Celui de Paris, comme chef des autres, présenta des remontrances; le roi répondit que cette affaire lui étoit étrangère. Le parlement répliqua qu'elle lui étoit personnelle, parce que tous les parlemens n'en composoient qu'un seul, divisé en différentes *classes*. Ce systême, qui parut nouveau, fut discuté dans des écrits longs et multipliés. Le roi en détourna l'attention par la satisfaction qu'il donna au parlement de Besançon, en retirant l'intendant

Affaires des parlemens. 1763-71.

1763-71. de la province, M. de *Boynes*, qui étoit en même-temps premier président, et en rappelant les exilés. Quant aux impôts sur lesquels les chefs du parlement de Paris transigeoient secrètement avec les ministres, il fut convenu, que pour sauver son honneur aux yeux du peuple, l'enregistrement ne paroîtroit pas volontaire, mais forcé. En conséquence le roi tint, le 31 mai 1763, un lit-de-justice, dans lequel le second vingtième, qui devoit finir avec les hostilités, fut continué, ainsi que d'autres impôts. On y ajouta de prétendues restrictions ou adoucissemens, enveloppés dans des opérations financières qui paroissoient les alléger, sans diminuer le produit, tels que l'établissement d'une caisse d'amortissement, et le projet d'un cadastre.

Pour remercier le parlement de sa complaisance, et en attirer de nouvelles, le roi établit, par lettres-patentes du premier décembre 1763, une commission composée de magistrats chargés d'examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances; et afin de leur marquer tout l'abandon de la confiance qu'il avoit en eux, il nomma M. de *Laverdy*, l'un d'entre eux, contrôleur-

général. Dans le même temps, *René-Charles* de *Maupeou*, ancien premier président, venoit de recevoir les sceaux, avec le titre de *vice-chancelier*; et *René Nicolas*, fils de celui-ci, destiné sous peu à jouer un rôle majeur, fut revêtu de la première présidence. 1763-71.

Loin de la Cour et de ses grâces, les autres parlemens avoient montré beaucoup plus de fermeté à l'égard des impôts. Ils opposèrent la plupart une résistance courageuse à l'enregistrement qu'on vouloit exiger, et bravèrent les menaces des commandans envoyés pour les contraindre. Le duc de *Fitz-James*, commandant en Languedoc, fit mettre aux arrêts, dans leurs maisons, les membres du parlement de Toulouse. Cependant comme la justice ne se rendoit plus, et que le peuple murmuroit, il fallut les relâcher. Leur première opération, quand ils se trouvèrent réunis, fut de décréter le commandant de prise de corps. Il étoit duc et pair, et réclama son privilége d'être jugé par les pairs; le parlement de Toulouse n'en continua pas moins ses procédures, et les envoya au parlement de Paris, pour le procès être *continué, fait et parfait, par la cour des pairs, dans le lieu où elle seroit convoquée,*

1763-71. Les ministres, intéressés à diviser les parlemens, insinuèrent à celui de Paris, que par les mots, *continuer et parfaire*, celui de Toulouse sembloit vouloir faire entendre qu'il avoit droit de procéder contre un pair; et qu'ils ne devoient pas laisser mettre en doute que la cour des pairs pût siéger ailleurs que dans son sein. Le roi se prêta au desir que ces magistrats montrèrent de s'assurer ce privilége, et il voulut bien reconnoître le parlement de Paris pour être *éminemment et essentiellement la cour des pairs*. En conséquence ils appelèrent comme de droit les pairs en séance, cassèrent, à la fin de 1763, tout ce qui s'étoit fait à Toulouse, recommencèrent le procès, et par abondance de complaisance pour la Cour, donnèrent un arrêt équivoque, qui ne justifia le duc de *Fitz-James* ni ne le condamna; mais ne l'*entacha* pas. Les autres parlemens firent presque tous des arrêtés contre le privilége qu'affectoit celui de Paris d'être seul *la cour des pairs*; et rappelèrent le système des *classes*. Les magistrats de Paris, honteux de s'être privés de cet appui, déclarèrent que leur dignité de seule et unique cour des pairs ne devoit point

·e la confraternité entre les mem- 1763-71.
l'un même corps. Les parlemens
ent se contenter de ce palliatif;
la morgue de celui de Paris of-
celle des autres, et mit entre
e la froideur.

pendant le besoin commun les Affaire de Bretagne.
t à l'occasion de ce qu'on a ap-
l'*affaire de Bretagne* : voici
ne on la raconte. Elle doit être
ntée avec quelque détail, parce
e est liée à la catastrophe du par-
nt de Paris qu'elle a amenée. Le
'*Aiguillon* avoit été nommé com-
ant en Bretagne. Arrivé dans la
nce, cet arrière-petit-fils d'un
neveu du cardinal de *Richelieu*,
ndit y être le maître. Il fit des
nens durs et vexatoires, tant au
des corvées, qu'à l'égard d'autres
d'administration attachées à son
nandement, et voulut les faire
ter avec hauteur. Il s'éleva des
tes contre lui; le parlement, auquel
parvinrent, en prit connoissance.
ocureur-général, nommé la *Cha-*
:, porta la parole à ce sujet avec
nence. C'étoit le même qui avoit
ontre les Jésuites le rapport fou-
t d'après lequel fut prononcée au
nt la dissolution de la société.

1768. de même âge et de même nom que le duc de Parme, se trouvoit alors sous l'influence du conseil d'Espagne. La France fut encore le pays où les Jésuites éprouvèrent le moins de persécutions, et où leurs compatriotes ne craignirent point de les avouer pour tels. Le ministère d'ailleurs, de concert avec les autres cabinets, n'en sollicita pas moins, avec le zèle le plus ardent, l'extinction même de l'ordre; et ce fut à cette condition qu'ils offrirent la restitution d'Avignon, de Bénévent et de Ponté-Corvo, qui avoient été séquestrés par les rois de France et des Deux-Siciles. Mais *Rezzonico* étoit un autre *Odescalchi*, que nulle considération ne pouvoit faire fléchir; et un prix mis à sa condescendance étoit à ses yeux un appât suspect, qui bien loin de l'amorcer devoit éloigner toute conciliation. Déjà brouillé avec le Portugal et avec Venise, il ne vit pas d'un œil moins ferme la nouvelle conjuration qui s'élevoit contre lui. Son inflexibilité pouvoit avoir des suites les plus funestes, lorsque sa mort, au commencement de l'année suivante, et l'élection de *Clément XIV* (*Laurent Ganganelli*), cordelier, le seul régulier qui fut alors dans le sacré

collége, vint rendre l'espoir de quelque rapprochement. 1768.

Extinction de l'ordre des Jésuites, et leur dernier état.

Il étoit fondé sur les dispositions connues du nouveau pape à l'égard des mesures rigoureuses de son prédécesseur; et sur son caractère personnel, i, vif, aimable, conciliant, et rappelant celui de *Benoît XIV*, pour la mémoire duquel il faisoit une profession déclarée d'estime et de vénération. Son premier soin fut de lever les censures de *Clément XIII*; et peu après il donna un gage remarquable de son éloignement pour les prétentions exagérées de la tiare, en faisant cesser l'usage annuel de la publication de la bulle *in cœna Domini*, dont plusieurs dispositions étoient incompatibles avec les droits des souverains. Mais ces témoignages d'égards et de considération ne purent le délivrer des instances importunes de ceux-ci, au sujet de l'extinction des Jésuites. En vain il temporisa, sous prétexte de prendre des renseignemens qui pussent autoriser et justifier sa conduite; en vain il allégua le besoin de consulter le vœu de toutes les puissances catholiques: la politique applanit les difficultés, fit disparoître les prétextes, et l'amena au point de ne pouvoir reculer. Pressé par elle, il se

1765—1.

Afin de donner à la violence un air de justice, on offrit au parlement de Bretagne de le rétablir pour juger ses confrères, mais on l'offrit sans lui accorder satisfaction sur les points qui avoient déterminé ces magistrats à donner leur démission. Ils refusèrent la plupart de reprendre leurs charges. Ceux qui les acceptèrent enregistrèrent le 16 janvier 1766, des lettres-patentes qui, non-seulement, les autorisoit à rentrer dans leurs fonctions ordinaires, mais encore leur enjoignoient de vaquer sans délai à l'instruction du procès criminel commencé à St-Mâlo. Quand ces conseillers se furent installés, presque tous, ou par parenté avec les prisonniers, ou par haine et affaire litigieuse avec ces même détenus, se trouvèrent dans le cas de se récuser, et la cour arrêta *qu'attendu les motifs de récusation de la plupart de ses membres, que la compagnie jugeoit valables, et qui la mettoient hors d'état de prendre connoissance de ce procès, le roi seroit supplié de retirer ses lettres-patentes.* C'est ce qu'on desiroit.

Prête à prononcer, elle est suspendue.

L'affaire fut reportée à St.-Mâlo, et suivie avec tant d'ardeur, tant de violation des formes ordinaires, et tant

de traitemens rigoureux, qu'il étoit difficile de n'y pas voir la main de la vengeance. Le duc d'*Aiguillon* avoit mis en mouvement tous ses amis à la Cour; ils étoient nombreux; à leur tête paroissoit le ministre qui avoit la Bretagne dans son département; de toutes parts on souffloit au roi que les Bretons étoient une race turbulente, contrariante, rebelle, et qu'il falloit faire chez eux un exemple frappant pour les contenir. La condamnation des magistrats étoit, dit-on, résolue à Versailles, avant que la commission partît; il ne s'agissoit plus que de se procurer des preuves propres à fonder un jugement de mort. On a dit que, faute d'autres, et afin de tirer par les tourmens des aveux des accusés, on fit venir de Paris le bourreau avec ses instrumens de torture, comme s'il ne s'en trouvoit pas en Bretagne. Mais le parlement de Paris, réveillé par le danger de laisser juger ses confrères par d'autres que par leurs pairs, faisoit remontrances sur remontrances. Elles touchèrent le roi, qui étoit bon, quand elles lui firent connoître que l'activité de la procédure alloit mener à la mort des magistrats dont le crime commençoit à lui paroître douteux. Excité par

1763-71.

1763-71. le duc de *Choiseul*, qui s'affichoit pour le protecteur des parlemens, il se hâte de suspendre les pouvoirs de la commission de Saint-Mâlo, et de renvoyer l'affaire à ses juges naturels.

L'affaire finit sans jugement.

Les accusés déclinèrent la jurisdiction de leur parlement, sur ce que n'étant presque pas alors assez nombreux pour juger des particuliers, il étoit inhabile à prononcer sur le sort de magistrats, qui ne devoient être jugés que par toutes les chambres assemblées. Ils demandèrent à être renvoyés par-devant le parlement de Bordeaux : des difficultés élevées exprès les empêchèrent d'y paroître. L'affaire fut évoquée au conseil le 22 novembre 1766, et les prisonniers transférés à la Bastille. Mais lorsqu'on croyoit que cette affaire alloit être suivie avec la plus grande activité, le roi se l'étant fait présenter dans son conseil, où les honteuses manœuvres qu'on avoit employées furent dévoilées, il déclara ne vouloir point trouver de coupables, ni qu'il y eût de jugement, et prononça, par un arrêt du 22 décembre 1766, l'extinction de tous délits et accusations, et interdit toutes poursuites. Les prisonniers sortirent de

la Bastille, mais ne furent pas rétablis dans leurs fonctions : au contraire, ils furent exilés. Le roi, tout en les déclarant innocens, crut n'être pas injuste à leur égard, en infligeant cette peine à des hommes, coupables au moins envers lui, de réflexions indiscrettes, consignées en des lettres particulières qui avoient été interceptées. Mais le parlement de Paris, qu'il ne mit point, et qu'il ne pouvoit mettre dans sa confidence, remontra que ce traitement étoit une vraie punition, qui compromettoit l'honneur des magistrats; le roi se borna à répondre qu'il n'étoit pas *compromis*; et le duc d'*Aiguillon* qui étoit violemment inculpé, fut renvoyé dans son gouvernement avec une autorité plus grande qu'il ne l'avoit eue et un plus grand desir de la faire valoir. 1763-71.

Nouvelles entreprises du duc d'Aiguillon.

Revenu dans la province avec les honneurs de la victoire, pendant que ses victimes languissoient hors de leurs foyers, d'*Aiguillon* signala son triomphe par des dégoûts qu'il donna au parlement à l'occasion de nouvelles entreprises à la charge du peuple, quoique très-utiles en elles-mêmes, comme la continuation ou la confection de nouveaux grands chemins très-coû-

1765-71. teux. Voulant aussi donner des preuves de sa reconnoissance à la Cour, qui l'avoit si bien servi, il résolut de priver les Bretons des priviléges dont ils s'enorgueillissoient, et qui avoient toujours déplu aux chargés des ordres du roi, que ces prérogatives gênoient. Il présenta aux états de la province des réglemens, qui, sous ombre d'un meilleur ordre à établir dans l'administration, annulloient, entre autres droits dont ils avoient toujours joui depuis leur concordat avec *Louis XII*, celui de fixer et de lever les impôts. Les états rejetèrent avec horreur le réglement, et envoyèrent à la Cour un mémoire de plaintes si concluant et si touchant, que les ministres n'osèrent le laisser parvenir au roi, dont ils craignoient le jugement sain et le cœur sensible; il fallut cependant lui faire connoître l'état des choses, parce que la fermentation augmentoit dans la province, et que tout y tendoit à la révolte.

Il est rappelé à la Cour. *Louis XV* envoya à la fin de 1769 le président *Ogier*, homme éclairé et pacifique. Sur son rapport le roi retira le duc d'*Aiguillon*; mais pour que son rappel n'eût pas l'air d'une disgrace, il lui donna le commandement des che-

aux légers de sa garde, place d'honneur et de confiance. D'*Ogier* soumit pour la forme le réglement, cause du mécontentement des états, à leur discussion. On lisoit les articles; ils étoient biffés à mesure; il n'en resta rien, et le réglement fut supprimé. Le président rétablit aussi le parlement dans son intégrité, y rappelant les exilés, sauf cependant MM. de la *Chalotais*, qu'on ne put parvenir à faire désister de la poursuite éventuelle de leur affaire personnelle. 1763-71.

Le parlement de Bretagne renouvelle la proscription des Jésuites.

Quand les magistrats se virent bien constitués dans leurs pouvoirs, ils ordonnèrent une enquête pour découvrir quels avoient été les auteurs et instigateurs des troubles de la province. Les dépositions se réunirent en grande masse contre les Jésuites. Traités d'abord avec des égards en Bretagne, ils s'y étoient réfugiés en grand nombre, mais très-ulcérés contre ce parlement qui les avoit proscrits même avant celui de Paris. Par ressentiment ils avoient embrassé chaudement le parti du duc d'*Aiguillon*, qu'ils étoient accusés d'aider de leurs intrigues et de leurs plumes. Peut-être aussi, plus par vengeance que par justice, le parlement

1763—71.

renouvela l'arrêt de leur proscription, et l'aggrava en ordonnant que tous ceux qui refuseroient de signer le serment par lequel ils étoient mis dans l'alternative de mourir de faim ou d'agir contre leur conscience, seroient contraints de sortir sur-le-champ de la province.

Il attaque le duc d'Aiguillon.

Mais dans le cours de l'enquête on trouva, ce qui en étoit peut-être le but, des delits à la charge du duc d'*Aiguillon*, abus de pouvoir, vexations en tout genre, séduction pour se procurer contre les magistrats qu'il vouloit perdre, des preuves de mépris de l'autorité du roi, et de rebellion; enfin, portoit l'acte d'accusation, le soupçon du crime le plus énorme, par où on vouloit faire entendre des projets d'assassinat ou de poison médités. Sur ces fondemens commença un procès criminel qui se poursuivoit très-rapidement, lorsque le roi, *vu qu'un pair y étoit inculpé*, ordonna qu'il seroit fait par la cour des pairs séante au parlement de Paris, et déclara que, comme il vouloit y être présent, les séances se tiendroient à Versailles. Le roi s'étoit déterminé à ce parti sur l'avis du premier président de *Meaupeou*, devenu chancelier en 1768,

par la double démission du chancelier de *Lamoignon*, et du vice-chancelier, son père. Il avoit fait entendre au roi que le seul moyen de terminer cette affaire, étoit de laisser un libre cours à la justice; et que, soit par le peu de fondement de l'inculpation, soit par l'influence nécessaire du monarque, sur la cour des pairs, le duc d'*Aiguillon* ne pouvoit manquer de sortir triomphant de cette épreuve. 1763-71.

Séance de la cour des pairs à Versailles.

La première séance eut lieu le 4 avril 1770; elle se passa en discours. La deuxième, du 7, entama l'affaire. Le parlement fut très-content des séances suivantes, dans lesquelles plusieurs conseillers brillèrent par leur éloquence. Ils s'applaudirent de voir que le roi les remarquoit, et ne furent peut-être pas sans espérance, qu'il leur arriveroit quelqu'avantage de cette distinction. Mais à l'occasion des vexations reprochées au commandant de Bretagne, quelques-uns des orateurs se permirent des observations critiques sur les ordres qui lui avoient servi d'autorisation. Les partisans du duc d'*Aiguillon* profitèrent de cette occasion pour dégoûter le roi de ces séances auxquelles il sembloit se plaire: ils y réussirent en lui représentant qu'il seroit possible qu'il

1763-71. fût amené à être forcé de justifier ses ordonnances et à rendre compte de son gouvernement. Perspective effrayante par les suites qu'une pareille discussion pouvoit avoir.

Fin du procès sans jugement.

Entraîné par cette crainte, le roi convertit la séance des pairs en lit-de-justice. Il se tint à Versailles le 27 Juin 1770. Le monarque, par la bouche du chancelier, raconta tout ce qu'il avoit fait pour appaiser les troubles de la Bretagne et pacifier les esprits; il observa que c'étoit encore dans cette intention et celle de s'éclairer lui-même, qu'il avoit appelé cette affaire à la chambre des pairs, pour y être délibéré devant lui; qu'il avoit vu avec étonnement que dans la discussion on s'ingéroit de soumettre à l'examen et à la critique des ordres émanés du trône; *qu'il régnoit dans cette cause une animosité révoltante; que plus on la sondoit, plus on y trouvoit d'horreurs et d'iniquités, dont sa majesté*, dit le chancelier, *veut détourner ses yeux. Il lui plaît donc de ne plus entendre parler de ce procès. Il arrête par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, et impose un silence absolu sur toutes les accusations réciproques.*

1763-71.

Le parlement sortit outré du lit-de-justice. Le 2 juillet 1770, il rendit un arrêt qui portoit que le duc d'*Aiguillon* étant gravement inculpé de faits qui entachoient son honneur, ce pair étoit suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que par un jugement rendu dans la cour des pairs, avec les formes solennelles prescrites par les lois, il fût pleinement purgé et réintégré. Des commissaires furent nommés pour faire sur-le-champ imprimer l'arrêt dans le plus grand nombre d'exemplaires possible. On croit qu'il en partit ce jour même plus de dix mille pour les provinces.

Arrêt du parlement de Paris contre le duc d'Aiguillon.

Le lendemain 3 juillet un arrêt rendu par le roi dans son conseil, cassa celui du parlement, et enjoignit au duc d'*Aiguillon* de continuer ses fonctions de pair de France. Sur cet arrêt, remontrances du parlement, pour justifier le sien et le maintenir. D'autres parlemens suivirent l'exemple de celui de Paris. Les vacances vinrent et donnèrent du relâche aux parties belligérantes.

Arrêt du conseil qui le casse.

On sut qu'à la rentrée les hostilités devoient se reprendre, et que le parlement se proposoit de continuer le procès; le roi en fit enlever les pièces

Lit-de-justice à Versailles

Le parlement cesse ses fonctions.

au greffe. Dans une seconde [illegible] lit de justice qu'il tint le 7 décembre à Versailles, les magistrats eurent la mortification de voir siéger le duc d'*Aiguillon*. L'édit ordonnoit aux enquêtes et requêtes de provoquer l'assemblée des chambres, et au parlement de Paris de se servir du terme de *classes*, en parlant des autres parlemens, de leur envoyer des mémoires dont on pourroit induire une association entre eux, de cesser le service et de donner leur démission. De retour à Paris, les magistrats firent des remontrances; n'étant pas écoutés, ils suspendirent leurs fonctions; ils eurent néanmoins la complaisance de les reprendre pour juger un procès qui intéressoit fortement le prince de *Condé*. Le chancelier, qui avoit engagé le prince à demander l'audience, espéroit que le parlement ayant recommencé, le service le continueroit, mais il fut trompé : les magistrats rentrèrent dans leur inaction, ou ne s'occupèrent que des affaires publiques, et traitèrent sur tout avec affectation, de la cause de la cherté des blés.

Cherté des blés. Doctrine des Economistes.

La doctrine des *Economistes*, secte de philosophes qui reconnoissoit pour son fondateur et pour son patriarche,

le docteur *Quesnay*, médecin de madame de *Pompadour*, et qui dirigeant ses spéculations vers l'administration publique, embrassoit plus particulièrement l'agriculture et le commerce, avoit fait prévaloir depuis peu une liberté illimitée dans la circulation des grains, tant au-dedans qu'au-dehors. Telle étoit à-peu-près l'esprit d'un édit rendu en 1764, sur le rapport du contrôleur-général *Laverdy*, lequel crut devoir néanmoins imposer le droit d'un pour cent à l'entrée et à la sortie des grains, et même prohiber celle-ci, quand la valeur du froment atteindroit le prix de douze livres dix sols par quintal. Mais cet encouragement que l'on supposoit avoir donné à l'agriculture, ainsi que la sécurité que devoient concevoir désormais sur leurs subsistances, les provinces frappées de disette et de stérilité, s'évanouirent bientôt, par les calculs honteux d'une cupidité non surveillée. Au lieu d'un commerce utile et honorable, il s'établit un coupable agiotage. On spécula sur la subsistance des peuples, comme sur les actions de la place : le prix du grain varia comme celui des papiers, et il finit par renchérir d'une manière alarmante, qui ne permit plus au pauvre 1763-71.

[illegible] [illegible] antérieure. Les économistes at tribuèrent ce mauvais succès, et à l'i nsuffisance des récoltes et aux restrict ions légères apportées au développem ent entier de leur système, qui se r éduisoit en ces deux mots : *laissez f aire et laissez passer*. Mais la clameur publique étouffa leur voix : l'exporta tion fut interdite en 1770, et l'on rét ablit en principes. qu'une affaire qui to uche de si près à l'existence même du peu ple ne devoit pas être abandonnée tou t-à-fait aux chances trop hasardeuses de la liberté du commerce.

Disgrace du duc de Choiseul.

Dans ce moment de crise, le gouverne ment perdit le plus ferme de ses ap puis par la disgrace du duc de *Choi seul*. On persuada au roi que le min istre travailloit à l'engager dans une gu erre avec les Anglais, en appuyant le mé contentement de leurs colonies am éricaines qui commençoit à éclater. *L ouis XV* regarda ce projet comme u n attentat médité contre sa tranquil lité; et pressé par les instances de la favo rite que *Choiseul* méprisoit assez hauten ment, le 24 décembre il l'exila ainsi que l e duc de *Praslin*. Le duc de *Choiseu l* fut remplacé à la guerre par le marqu is de *Monteynard*; aux affaires étran gères par le duc d'*Aiguillon*, son rival;

marine fut confiée à M. de *Boynes*. L'impossibilité de défrayer une Cour toujours prodigue, malgré l'embaras des finances, avoit fait renvoyer M. de *Laverdy* en 1768, quand il fut au terme de ses expédiens. *Mainon d'Invau*, que le duc de *Choiseul* lui donna pour successeur, ne pouvant faire lopter ses plans de réforme au conseil, d a sa démission au bout de quinze r ns. Son court ministère fut marqué l'extinction de la compagnie des Indes, qui avoit été érigée par *Colbert*, et qui n'ayant pu se relever des revers qu'elle avoit essuyés dans la guerre de sept ans, remit au roi son ictif, sous l'engagement de satisfaire à ses dettes. Il fut remplacé, à la fin de 1769, par l'abbé *Terray*, conseiller-clerc au parlement, qui ne craignit pas de se jetter au travers du cahos des finances. Son caractère ferme et impa ble, connu du chancelier, l'avoit t recommander par celui-ci, qui se proposa d'en faire son second dans la révolution qu'il méditoit. 1763-71.

Le chancelier qui, dans les affaires précédentes, n'avoit pas donné au parlement toute la satisfaction qu'il désiroit, en étoit vu de mauvais œil; de n côté, il saisissoit volontiers l'oc- Exil des Conseillers au parlement et suppression de leurs charges.

1763-71.

casion de mortifier la compagnie. La disgrâce de M. de *Choiseul* le débarassa d'un observateur, dont les réflexions dans le conseil l'obligeoient quelquefois de réprimer sa fougue, et il s'y abandonna sans réserve. La n du 19 janvier 1771, tous les m du parlement sont réveillés en temps chacun par deux mous qui leur présentent l'ordre re dre leurs fonctions, et de signer ir consentement ou leur refus par ce mot *oui* ou *non*, sans explicatio commentaire. Dans l'étourdisse d'un réveil si brusque, plusie s gnèrent *oui ;* mais réunis le len au palais avec les refusans, ret tent leur consentement. I r vante, notification par u huis er la chaîne que leurs charges c fisquées, et nouvelle aul d mousquetaires, porteurs lettr cachet, qui les exilent to s d lieux éloignés, différens ch un uns des autres.

Composition d'un autre parlement, dit le parlement Maupeou.

Le chancelier avoit espéré q c qui auroient dit *oui*, lui servir former ce qu'il appeloit *le noyau* *autre parlement.* Leur rétracta lui ôtoit cette ressource. Il y supplé par des conseillers d'état et des maîtres

de requêtes qu'il va installer lui-même, passant, sans paroître ému, au milieu d'une foule frémissante de colère, répandue autour du palais. Pendant que ce tribunal provisoire entendoit quelques causes et entretenoit une ombre de justice, le chancelier travailloit à l'exécution totale de son grand projet, qui étoit, en remplissant les places des exilés, de leur ôter tout moyen de les recouvrer. Il leur trouva des suppléans dans le grand-conseil, dans l'ordre des avocats, et dans des jurisconsultes bien ou mal famés, qu'il tira tant de Paris que des provinces.

1763-71.

Il est installé.

Quand il eut ainsi composé son parlement, il vint une seconde fois au palais l'installer lui-même. Les Parisiens, que le sérieux fatigue assez promptement, au-lieu de leur sombre silence, s'égayèrent en propos sur la figure, la contenance, le caractère des nouveaux conseillers. On fit même des chansons, et en France, quand on rit, tout s'arrange. L'adroit chancelier, d'ailleurs, tout en captant la Cour par l'appât de la délivrer d'un corps tracassier qui ne cessoit d'entraver la marche du gouvernement, et qui par son nouveau système des classes eût été conduit rapidement à l'indépendance, avoit su se

1770-71. se ménager d'autre part le suffrage imposant alors de la philosophie. Il réalisoit en effet les vœux qu'elle formoit depuis long-temps au sujet de la vénalité des charges, de l'administration gratuite de la justice, de la refonte des lois criminelles, que l'on promettoit comme prochaine, et de la réduction enfin de l'immense ressort du parlement de Paris, dans lequel on trouva encore place pour six conseils supérieurs. A l'aide de ces utiles réformes, le chancelier se fit pardonner par elle le despotisme qui les introduisoit, et qui ne frappoit d'ailleurs que sur les juges mal famés de l'imprudent *Lally*, de l'innocent *Calas*, et de l'infortuné *la Barre*: *Calas*, condamné à Toulouse, en 1762, comme accusé d'avoir, par prévention religieuse, assassiné son fils, qui s'étoit fait catholique; et *la Barre*, à Paris, en 1766, comme *véhémentement soupçonné d'avoir brisé une croix* sur un pont d'Abbeville.

Le roi se rend dans son lit et promet de le maintenir.

Le roi vint tenir, le 13 avril, son dernier lit-de-justice. Il y porta trois édits; l'un cassoit l'ancien parlement, l'autre créoit le nouveau, et le troisième cassoit la cour des aides, qui avoit seule osé porter des remontrances aux pieds du trône. Le roi termina la séance, en or-

donnant aux nouveaux magistrats de commencer leurs fonctions dès le lendemain, en défendant toutes délibérations sur ce qui s'étoit passé, et toutes représentations en faveur de l'ancien parlement : *car*, dit-il d'un ton ferme et élevé, *je ne changerai jamais*. En effet, il tint ferme jusqu'à la fin de sa vie, et le chancelier eut le plaisir de voir que son parlement, qu'on appela le *parlement Maupeou*, se recruta insensiblement de quelques personnes même estimées dans le barreau; il les recevoit avec plaisir, comme attestant la bonté de son opération. 1763-71.

Réorganisation des parlemens des provinces.

Pendant l'orage, les autres parlemens restèrent tranquilles, ou du moins se contentèrent de quelques plaintes très-modérées qui ne furent point écoutées. Le chancelier avoit eu l'art de leur faire croire qu'il n'aspiroit qu'à les remplacer, et qu'il n'attendoit que l'occasion qu'ils lui en fourniroient eux-mêmes, soit par l'offre de leurs démissions, soit par la discontinuation de leurs fonctions. Pour contrarier le plan qu'on supposoit qu'il s'étoit fait, les tribunaux supérieurs redoublèrent au contraire de zèle dans l'administration de la justice, et donnèrent ainsi le temps au chef suprême de la magistrature, d'organi-

— ... les nouvelles cours, et de les assujettir eux-mêmes ensuite à ses réformes. Dans le cours du mois d'août au mois de novembre, en effet, chacun des parlemens de province, gagné par ses insinuations ou par ses menaces, enregistra l'édit de suppression et de remboursement de ses offices, et le lendemain, celui qui les recréoit avec gages et appointemens; en sorte qu'à la rentrée de la Saint-Martin 1771, le nouvel ordre judiciaire étoit en activité dans toute la France. Le chancelier le consolida par le remboursement effectif des charges parlementaires, qu'il parvint à faire réclamer à la longue par les magistrats supprimés.

Finances. Réduction des rentes. Le contrôleur-général maintenoit les finances par des moyens non moins violens. Il avoit trouvé, en entrant au ministère, un déficite énorme de plus de soixante millions; pour le combler il étoit impossible, sans exciter la clameur publique, d'imposer de nouvelles charges; et c'étoit déjà beaucoup d'avoir pu proroger les anciennes. Une réduction dans la dépense étoit dès-lors l'unique ressource pour y parvenir. On s'y arrêta : mais au-lieu de la faire tomber sur le luxe effréné de la Cour, on la porta sur les créanciers de l'état,

qu'on ne paya pas, ou qu'on ne paya 1763-71.
qu'en partie. Supposant que la plupart s'étoient illégitimement enrichis de ses désastres et à ses dépens, et s'autorisant de l'exemple du *visa*, qui plus d'une fois avoit réduit leurs créances, on suspendit en 1770 le paiement des billets des fermes et les assignations semblables sur divers autres exercices : les rentes perpétuelles furent en même-temps réduites, les unes d'un cinquième, les autres d'un quart, quelques unes de moitié ; les rentes viagères subirent un pareil sort ; les tontines furent converties en rentes viagères ; et les pensions enfin furent assujéties à des retranchemens qui allèrent depuis un dixième jusqu'à trois. A l'aide de ces moyens et d'une foule d'édits bursaux qui suivirent et qui masquèrent plus ou moins habilement l'impôt, d'une part on réduisit de treize millions la dette constituée, et d'une autre, la recette générale fut accrue d'une vingtaine. Tels étoient les expédiens immoraux auxquels réduisoit ses agens un monarque de plus en plus apathique et dissolu, et qui se dissimuloit trop que ce n'étoit point pour subvenir aux besoins de l'état, mais pour fournir à la prodigalité

1763-71. capricieuse d'une prostituée, qu'on ruinoit ainsi une multitude de ses sujets.

Affaires de Pologne. Confédération de Bar. 1771-74.

Le duc d'*Aiguillon*, dans son ministère, n'eut pas même cet avantage d'un odieux succès; et le défaut absolu d'énergie dans le caractère du prince, produisit au-dehors des effets encore plus honteux qu'au-dedans. La mort de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, arrivée en 1763, ouvrit en ce pays une nouvelle carrière à l'intrigue. Mais déjà l'impératrice de Russie y avoit pris un tel ascendant, que ses troupes pouvoient impunément y séjourner; et ce fut sous leurs baïonnettes que se tint l'année suivante la diette d'élection, qui appela au trône *Stanislas - Auguste Poniatovski*, grand officier de Lithuanie, et l'un de ses anciens favoris. Le roi de Prusse, à la vérité, connivoit à ces mesures, et c'étoit d'accord avec lui qu'on avoit écarté les prétendans qui par eux-mêmes ou par leurs alliances, eussent eu des moyens extérieurs de défendre leur couronne. Par le même motif les deux puissances s'opposèrent encore à l'abrogation du *veto*, qui donnoit à un seul opposant à la diette le pouvoir de paralyser un vœu d'ailleurs unanime, et qui perpétuoit dans

1771-74.

ce pays un état habituel d'anarchie, qui devoit peu-à-peu, et malgré le courage de ses habitans, le livrer à la merci de ses voisins. Ils soutinrent dans les mêmes vues les dissidens, ou non-catholiques, qui avoient été privés du droit de suffrage; et s'autorisant de la garantie de la paix d'Oliva, ils réclamèrent en faveur de ceux-ci, avec une hauteur qui seule eût été un motif de refus. On ne rejeta pas néanmoins leur requête, mais on la soumit à des délais. C'en fut assez à l'impératrice pour se regarder comme insultée; et, agissant déjà comme si la Pologne eût obéi à son autorité, elle fit arrêter l'évêque de Cracovie et huit autres sénateurs, et les fit conduire en Sibérie. L'indignation qu'en ressentirent les Polonais, en souleva un grand nombre, qui s'emparèrent de Cracovie et de la forteresse de Bar, où, en 1768, il se confédérèrent pour affranchir leur pays du joug étranger.

Secours de la France aux confédérés. Elle suscite la Turquie contre les Russes.

Les confédérés recherchèrent l'appui de la France, mais l'embaras des finances et l'appréhension de se rengager dans une guerre continentale, fit borner les secours à un médiocre subside de soixante mille francs par mois, et à un foible envoi de quinze cents hommes,

1771-74. commandés par un jeune officier, nommé *Dumouriez*, destiné vingt-cinq ans après à une certaine célébrité dans la guerre de la révolution française. Aussi mal secondés au-dehors, et plus mal unis encore au-dedans, chacun des principaux seigneurs prétendant commander, et agissant séparément pour ne pas obéir, les Polonais furent battus par-tout par les Russes. Ceux-ci, en poursuivant un parti polonais sur le territoire ottoman, y brûlèrent la ville de Balta, où il s'étoit réfugié. Ce fut l'occasion de la guerre malheureuse, qu'à l'instigation du comte de *Vergennes*, ambassadeur de France à Constantinople, la Porte déclara à la Russie, à la fin de 1768, en la sommant, conformément à divers traités, de retirer ses troupes de la Pologne.

Revers des Turcs. Partage de la Pologne.

Mais Chotzim, sur la frontière de la Moldavie, enlevée dès 1769, par le prince *Gallitzine*, et le reste de la province conquise par le comte de *Romanzove*; la flotte ottomane détruite en 1770, à Tchesmé, près de Scio, par l'amiral *Spiridove*; la prise de Bender enfin en 1771, l'isthme de Précop forcé par le prince *Dolgoroucki*, et la conquête de la Crimée, qui en fut la suite, portèrent la Porte-Ottomane à

chercher des médiateurs qui pussent lui procurer avec la Russie une paix tolérable. La Prusse, qui avoit un intérêt politique à se ménager la Turquie, pour l'opposer au besoin à l'Autriche, et cette dernière puissance, qui de son côté devoit craindre le contact de la Russie, se prêtèrent à ses desirs; mais ils trouvèrent l'impératrice singulièrement récalcitrante à la proposition de borner ses conquêtes. La Cour de Vienne se montre alors disposée à faire cause commune avec la Turquie : elle arme, et semble vouloir se rapprocher du théâtre des hostilités, en occupant en Pologne le petit territoire de *Zyps*, sur lequel elle prétend avoir des droits. Ce fut un trait de lumière pour *Catherine* et pour *Frédéric*. *La Cour de Vienne*, dit la première au prince *Henri*, qui se trouvoit alors à Pétersbourg, *en entamant le territoire de Pologne, invite sans doute les autres puissances à suivre son exemple?* Dès-lors le plan d'un partage en Pologne, où la Russie trouvât un dédommagement aux sacrifices qu'on exigeoit d'elle à l'égard de ses conquêtes entre le Niester et le Danube, devint le sujet d'une négociation entre les trois Cours; et le 5 août 1772 il fut arrêté, ainsi qu'il suit : à

1771-74.

1771- [illegible] l'impératrice, toute la partie de la Pologne à la droite de la Duina et à la gauche du Niéper; au roi de Prusse, la Pomérélie jusques et même un peu au-delà de la Netze, et toutes les dépendances de la Pologne éparses dans le royaume de Prusse, à l'exception de Thorn et de Dantzick; à l'Autriche, enfin, toute la droite de la Vistule jusqu'à Sandomir, et la même rive du Niester, en y comprenant les Palatinats de Belz et de Léopol. La prise de possession, fixée au premier septembre, fut mise à exécution à cette époque; et cette usurpation effrayante, qui enlevoit à la Pologne un tiers de [illegible], fut encore ratifiée l'année [illegible] une diète asservie, [illegible] *Ah! si Choi*[illegible]

Revers des Turcs. Partage de la Pologne.

[illegible]

tes de la Moldavie et de la Valachie, furent sans effet. L'obstination de la Russie à réclamer Azove, au fond de la 1771-74.
:r de ce nom, les forts de Kersch et de Genikalé, en Crimée et sur le détroit Taman, à l'autre extrémité de la :me mer; Kinburn sur la mer noire, l'embouchure du Nicper, et l'indé- :ndance sur-tout de la Crimée, fit rompre lés négociations. Les hostilités recommencèrent; mais, à cette reprise, la fortune abandonna les Russes. *Repnine* fut battu sur le Danube, *Romanzove* à Silistrie, *Dolgoroucki* à Varna, *Potemkine*, *Soltikove* et *Souvarove*, furent rejetés sur la droite du fleuve, et au même temps le rebelle *Putachève*, qui se donnoit pour *Pierre III*, faisoit trembler Moscou. La France, enfin, armant à Toulon, paroissoit disposée à une diversion en faveur de la Porte-Ottomane, et se proposoit d'ajouter aux embaras de la Russie, qui menaçoit le jeune *Gustave*, roi de Suède, son allié. Ce jeune prince, aidé des conseils du comte de *Vergennes*, venoit d'affranchir son pays de la tyrannie d'un sénat qui le dominoit depuis la mort de *Charles XII*, et qui par les intrigues de la Russie, se trouvoit lui-même asservi à cette puis-

1771-74. l'impératrice, toute la partie de la Pologne à la droite de la Duina et à la gauche du Niéper; au roi de Prusse, la Pomérélie jusques et même un peu au-delà de la Netze, et toutes les dépendances de la Pologne éparses dans le royaume de Prusse, à l'exception de Thorn et de Dantzick; à l'Autriche, enfin, toute la droite de la Vistule jusqu'à Sandomir, et la même rive du Niester, en y comprenant les Palatinats de Belz et de Léopol. La prise de possession, fixée au premier septembre est mise à exécution à cette époque; et cette usurpation effrayante, qui enlevoit à la Pologne un tiers de son territoire, fut encore ratifiée l'année suivante dans une diète asservie, et convoquée exprès à cet effet: *Ah! si* Choiseul *eût été ici*, dit le roi en l'apprenant, *cela ne seroit pas arrivé*. On peut ajouter que, si ce premier partage n'eût pas eu lieu, ceux de 1793 et de 1795, qui ont achevé d'effacer la Pologne du nombre des puissances, n'auroient pas même été tentés.

Révolution de Suède. Démonstration hostile de la France. Paix de Kaïnardgi.

L'espoir qu'on avoit conçu de pacifier les parties belligérantes, au moyen du partage, ne se réalisa pas; et un armistice conclu en 1772, ainsi qu'un congrès réuni à Fockiani, sur les li-

mites de la Moldavie et de la Valachie, furent sans effet. L'obstination de la Russie à réclamer Azove, au fond de la mer de ce nom, les forts de Kersch et de Genikalé, en Crimée et sur le détroit de Taman, à l'autre extrémité de la même mer; Kinburn sur la mer noire, à l'embouchure du Nieper, et l'indépendance sur-tout de la Crimée, fit rompre lés négociations. Les hostilités recommencèrent; mais, à cette reprise, la fortune abandonna les Russes. *Repnine* fut battu sur le Danube, *Romanzove* à Silistrie, *Dolgoroucki* à Varna, *Potemkine*, *Soltikove* et *Souvarove*, furent rejetés sur la droite du fleuve, et au même temps le rebelle *Putachève*, qui se donnoit pour *Pierre III*, faisoit trembler Moscou. La France, enfin, armant à Toulon, paroissoit disposée à une diversion en faveur de la Porte-Ottomane, et se proposoit d'ajouter aux embaras de la Russie, qui menaçoit le jeune *Gustave*, roi de Suède, son allié. Ce jeune prince, aidé des conseils du comte de *Vergennes*, venoit d'affranchir son pays de la tyrannie d'un sénat qui le dominoit depuis la mort de *Charles XII*, et qui par les intrigues de la Russie, se trouvoit lui-même asservi à cette puis- 1771-74.

1774. tance. Tel étoit, au commencement de 1774, l'état respectif des Turcs et des Russes, état qui ne présageoit rien d'heureux aux derniers, lorsqu'il changea tout-à-coup, par une victoire inattendue du comte de *Romanzove*. Ce général, osant se reporter à l'improviste sur la droite du Danube, surprit et anéantit, le 20 juin, l'armée turque, et força le grand-visir à signer dans son camp de Kainardgi, le 2 juillet, une paix qui abandonna aux Russes toutes les concessions refusées à Fokiani.

Mariage du Dauphin et accident. Les troubles de la magistrature, l'embaras des finances et la dégradation avilissante de notre politique, n'empêchoient pas les divertissemens et les fêtes quand les circonstances les faisoient naître. *Louis XV* maria ses trois petits-fils : le dauphin à *Marie-Antoinette*, fille de l'impératrice *Marie-Thérèse ;* les comtes de *Provence* et d'*Artois*, à deux sœurs, princesses de Savoie. On n'oubliera de long-temps le funeste accident arrivé le 30 mai 1770, à la fin de la fête que la ville de Paris donna pour le mariage du Dauphin. Des mesures mal prises, la négligence de débarasser les issues de la place *Louis XV*, où se tira le feu d'artifice, et

d'y mettre une garde assez nombreuse, le rassemblement de filoux faisant presse afin de voler plus facilement; toutes ces circonstances concoururent à former un engorgement dans lequel trois cents personnes furent étouffées sur la place. On porte à plus de douze cents le nombre de ceux qui, foulés au pied, ou trop comprimés, restèrent estropiés, ou moururent en peu de semaines des suites de cet accident, qui mit en deuil beaucoup de familles. Le dauphin et sa jeune épouse se montrèrent très-sensibles à ce malheur, et consolèrent les affligés autant qu'ils purent par des largesses et des marques de bonté. 1771-74.

Louis XV se trouva ainsi au milieu d'une Cour renouvelée. En pareille circonstance, *Louis XIV* s'étoit rendu le centre de la société; il rassembloit ses petit-fils, leurs épouses et leurs cours autour de lui, s'informoit de leurs habitudes, s'intéressoit à leurs plaisirs; sa sollicitude inspiroit la réserve; l'attention à ce qu'on appelle *étiquette*, la gravité du cérémonial, un peu de gêne, gardienne de la décence, empêchoient des écarts licencieux: rien de secret ni de mystérieux dans la vie commune entre le père et les enfans, parce qu'ils avoient les mêmes affec- Etat de la Cour.

1771-74. tions, dont ils pouvoient s'entretenir sans craindre le blâme ou l'ennui; aussi ils se recherchoient, ou se rencontroient avec plaisir : au-lieu que *Louis XV*, dominé par des passions qui devinrent toujours plus libidineuses avec l'âge, aimoit à se renfermer dans le cercle des victimes et des complices de sa débauche ; il s'isoloit ou pour jouir plus librement, ou par honte de laisser paroître ses excès. Il n'eut cependant pas toujours cette louable retenue, et on doit buriner comme une note d'ignominie ineffaçable, que dans le premier repas qu'il donna à la dauphine, il fit placer à table avec distinction son impudente *Phryné*.

Dernières années de Louis XV.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis la dispersion du parlement jusqu'à la mort de *Louis XV*, ne présentent point d'événemens qui méritent de figurer dans l'histoire ; ce ne seroit qu'une répétition de petites intrigues, d'anecdotes de Cour, auxquelles la proximité des temps donne de l'importance, mais que la postérité dédaignera. On dit que le roi avoit un trésor particulier, qu'il le grossissoit par le jeu des actions et des effets royaux, comme un particulier; mais avec moins de risque, parce qu'instruit de l'état du

trésor public, il pouvoit prévoir et même procurer ce qu'on appelle *la hausse et la baisse*, selon le thermomètre de son intérêt. Il portoit même ses spéculations jusque sur le commerce des blés, ce qui le fit accuser des coupables monopoles auxquels on attribua la disette et le renchérissement qui affligèrent les dernières années de son règne. Cependant on lui doit la justice de dire qu'il desiroit que le peuple fût heureux, qu'il étoit touché de sa misère, qu'il auroit voulu y apporter remède; mais il croyoit n'être pas capable de le faire par lui-même, et il s'imaginoit n'être pas entouré de coopérateurs assez honnêtes gens pour le tenter. *Louis XV* avoit le malheur de ne pas croire à la probité. Etoit-ce d'après sa propre conscience, ou à force d'avoir été trompé? Il craignoit les affaires, et en montroit ouvertement le dégoût. Les plaisirs même l'ennuyoient, s'ils n'étoient aiguisés par une variété difficile à inventer. Tout ce qui ne lui étoit pas personnel lui étoit, pour ainsi dire, comme étranger. 1771-74.

Ce prince a laissé à son petit-fils, qui lui a succédé, une cour livrée à un

1771-74. faste dévorant, des finances en désordre, un royaume intérieurement troublé par des mécontentemens sourds. Le murmure, l'inquiétude générale annonçoient des orages; le relâchement des liens entre le peuple et le souverain, faisoit craindre la dissolution totale de l'état. Le monarque, dit-on, prévoyoit ces malheurs; mais au lieu de travailler à les prévenir, craignant la peine, et tout entier à sa jouissance, il sembloit dire à la révolution: *attendez que je n'y sois plus.*

Sa mort. 1774. *Louis XV* passoit pour avoir eu la petite vérole au mois d'octobre 1728, et n'être plus en danger de la redouter, lorsqu'au mois de mai 1774, il fut attaqué de cette même maladie, dont le dégoût augmente les douleurs. Il les souffrit avec patience et résignation. De lui-même, il appela les secours spirituels et fit éloigner la comtesse du *Barri*. Le cardinal de la *Roche-Aymon*, archevêque de Reims et grand aumonier de France, qui lui administra les derniers sacremens, demanda publiquement par son ordre et en son nom, pardon des scandales qu'il avoit donnés. Il mourut le 10 mai, âgé de

soixante - quatre ans. Son corps fut emporté sans pompe à St.-Denys, sous prétexte de l'odeur fétide qu'exhaloit le cercueil ; et le peuple, parsemé sur la route, ne montra point les regrets que lui promettoit le surnom de *Bien-aimé*. 1774.

Son caractère.

Louis XV, dans son intérieur, étoit bon maître, patient, doux, aisé à contenter. S'il fut mari infidèle, il a toujours marqué à la reine, dans tout le reste, les égards qui lui étoient dus. Il avoit des principes de religion que sa passion effrénée pour les plaisirs et l'empire qu'ils prenoient sur lui, n'effacèrent jamais. Entouré de l'éclat des sciences rendues brillantes sous *Louis XIV*, il ne s'en laissoit pas éblouir ; il les favorisoit avec discernement. Un sens droit lui faisoit juger sainement les auteurs et leurs ouvrages : mais les écrivains en tout genre, trop multipliés alors, comme ils le sont à présent, ne trouvoient pas toujours auprès de lui un accès encourageant ; il protégeoit néanmoins noblement les grandes entreprises littéraires, dont on lui démontroit l'utilité : mais ce ne fut qu'avec répugnance qu'il permit la publicité de ce recueil énorme qui devoit